Victoria, atteinte de psoriasis

2018 Rapport annuel **intégré**

Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

Table des matières

Nous sommes UCB	**3**
Lettre aux parties prenantes	8
Les 90 premières années	12
Notre Stratégie de Valeur pour le Patient	**14**
Notre Stratégie de Valeur pour le Patient	15
1 De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'action en R&D	19
2 De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'accès des patients	24
3 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux traitements de l'épilepsie	26
4 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux solutions immunologiques	29
5 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux solutions en ostéologie	32
Notre gouvernance	**34**
Notre gouvernance	35
1 Conduite des affaires	37
2 Gestion des risques	56
3 Déclaration de gouvernance d'entreprise	62
Nos collaborateurs	**109**
Nos collaborateurs	110
1 Notre organisation	112
2 Diversité et inclusion	115
3 Aptitude à attirer et recruter des collaborateurs	118
4 Développement et fidélisation des employés	120
Notre engagement sociétal	**130**
Notre engagement sociétal	131
1 Sensibilisation à la maladie	132
2 Collaborer avec les communautés locales	133
3 Accès aux soins de santé dans les projets RSE	136
Notre empreinte environnementale	**143**
Notre empreinte environnementale	144
1 Champ d'application du rapport	146
2 De la stratégie écologique à l'action écologique	148
3 En route vers la neutralité carbone	150
4 Consommation d'eau	155
5 Production de déchets	156
6 Perspectives environnementales pour 2019	158
Nos états financiers	**159**
Nos états financiers	160
1 Performances financières de l'entreprise	161
2 États financiers consolidés	176
3 Notes aux états financiers consolidés	182
4 Déclaration en matière de responsabilité	277
5 Rapport du commissaire	278
6 États financiers statutaires abrégés d'UCB SA	286
Données et rapports	**291**
Données sur les employés	292
Normes GRI	297
Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport intégré annuel de 2018 d'UCB	306
Glossaire	**308**
Références	**310**
Déclaration prospective	**311**
Calendrier financier	**312**
Contacts	**312**

Bienvenue sur le site du Rapport annuel **intégré** 2018 d'UCB!

Via ce nouveau format, nous souhaitons poursuivre notre démarche avec vous ...

Une aventure vers le titre de leader biopharmaceutique préféré des patients, qui englobe toutes les dimensions de notre activité pour générer une valeur durable pour les patients, les parties prenantes et nos collaborateurs, au cours de laquelle nous nous adaptons à l'environnement en pleine évolution et nous perfectionnons le rôle que nous jouons dans la société.

Svenja, UCB

Mariana, atteinte d'épilepsie

À propos de ce rapport

Ce **Rapport annuel intégré pour l'année 2018** comprend le rapport de gestion, conformément à l'article 12 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 portant sur les obligations des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Toutes les informations devant être incluses dans ce rapport de gestion en vertu des articles 96 et 119 du Code belge des Sociétés (la déclaration de gouvernance d'entreprise – y compris le rapport de rémunération –, les performances financières de l'entreprise et la déclaration sur l'information non-financière d'UCB) sont reprises dans les différents chapitres de ce Rapport annuel intégré pour l'année 2018.

Tout commence par une simple question :

« Comment créer de la valeur pour les personnes atteintes de maladies chroniques graves? »

Victoria, atteinte de psoriasis

Nous dialoguons avec les patients afin de mieux comprendre leurs besoins médicaux, économiques, sociaux et personnels. Ce qui importe pour nos patients, c'est leur ressenti au quotidien, tout au long de leur périple thérapeutique. Nous ne soignons pas uniquement une pathologie. Nous soignons des personnes. Les patients nous incitent à leur apporter davantage de valeur au travers d'une science plus poussée, de médicaments plus novateurs et de solutions plus pratiques ...

Nos engagements

Fournir aujourd'hui et demain des médicaments novateurs aux patients

Plus de 3,3 millions de patients utilisent nos médicaments clés qui leur permettent de reprendre confiance. Certains patients sont toujours dans l'expectative, dès lors nous poursuivons nos recherches ...

Gérer nos affaires de manière éthique et responsable

L'intégrité, la transparence, la gestion des risques et un comportement éthique nous permettent de naviguer les environnements commerciaux et juridiques exigeants.

Promouvoir une organisation diversifiée et inclusive

Nous sommes 7 495 employés à collaborer tous ensemble, avec un seul objectif : améliorer la vie des patients.

Avoir un impact positif sur les communautés

En tant qu'entreprise citoyenne, nous avons également un rôle à jouer au sein de nos communautés – qu'elles soient à proximité ou à des kilomètres.

Agir pour limiter notre empreinte environnementale

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité envers la planète, c'est pourquoi nous avons fixé des objectifs environnementaux ambitieux.

Construire de solides bases financières

Au fil des années, UCB a assuré une croissance continue, augmenté sa rentabilité et diminué sa dette tout en investissant plus de 20 % de ses revenus en R&D.

UCB soutient également plusieurs initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (également appelés ODD).

Nous sommes UCB

Nous sommes UCB, une entreprise biopharmaceutique mondiale centrée sur l'innovation

Nous sommes engagés dans la recherche, le développement, la fabrication, la vente et la distribution de solutions biopharmaceutiques afin de créer de la valeur pour les patients, l'entreprise, ses actionnaires et la société en général.

Notre ambition est de transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves. Nos activités se concentrent sur le système nerveux central et les troubles immunitaires – tout en conservant le patient au centre de l'attention.
Nous sommes ...

Inspirés par les patients.
Guidés par la science.

Royaume-Uni

Slough
- Filiale
- Recherche

642 employés
(9 % mondial)

51 %/49 %
de femmes / d'hommes

€ 106 millions
(2 % des ventes nettes mondiales)[1]

- Certifié ISO14001
- Certifié OHSAS 18001

Suisse

Bulle
- Filiale
- Production

514 employés
(6 % mondial)

37 %/63 %
de femmes / d'hommes

€ 37 millions
(1 % des ventes nettes mondiales)[1]

- Certifié ISO14001
- Certifié OHSAS 18001
- Panneaux solaires installés
- 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables

États-Unis

Atlanta, Géorgie
- Filiale

Raleigh, Caroline du Nord
- Développement

1 318 employés
(18 % mondial)

54 %/46 %
de femmes / d'hommes

€ 2 158 millions
(50 % des ventes nettes mondiales)[1]

- 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables (Atlanta)

Europe - Autres

UCB possède des filiales en
Autriche, en Bulgarie, au Danemark, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie, en Slovaquie, en Suède et en Suisse

539 employés
(8 % mondial)

61 %/39 %
de femmes / d'hommes

€ 809 millions
(19 % des ventes nettes mondiales)[1]

Belgique

Bruxelles
- HQ
- Filiale
- Développement

Braine-l'Alleud
- Production

2 189 employés
(29 % mondial)

45 %/55 %
de femmes / d'hommes

€ 39 millions
(1 % des ventes nettes mondiales)[1]

- Certifié ISO14001 (Braine)
- Panneaux solaires installés (Braine)
- 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables

Japon

Tokyo
- Filiale
- Développement

Saitama
- Production

411 employés
(5 % mondial)

23 %/77 %
de femmes / d'hommes

€ 305 millions
(7 % des ventes nettes mondiales)[1]

- Conforme à ISO14001
- Conforme à OHSAS 18001

Allemagne

Monheim
- Filiale
- Développement

438 employés
(6 % mondial)

59 %/41 %
de femmes / d'hommes

€ 334 millions
(8 % des ventes nettes mondiales)[1]

- 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables

Chine

Shanghai
- Filiale
- Développement

Zhuhai
- Production

647 employés
(9 % mondial)

57 %/43 %
de femmes / d'hommes

€ 151 millions
(3 % des ventes nettes mondiales)[1]

- Certifié ISO14001
- Certifié OHSAS 18001

Marchés internationaux – autres

UCB possède des filiales en
Australie, au Brésil, au Canada, à Hong Kong, en Inde, au Mexique, en Russie, en Corée du Sud, à Taïwan, en Turquie et en Ukraine

743 employés
(10 % mondial)

52 %/48 %
de femmes / d'hommes

€ 372 millions
(9 % des ventes nettes mondiales)[1]

1: Ventes nettes mondiales hors couvertures

Lettre aux parties prenantes

Chères personnes atteintes d'une maladie grave, chers actionnaires, partenaires et collègues,

Bienvenue sur le site de notre premier Rapport annuel intégré !

Une nouvelle démarche vers le titre de leader biopharmaceutique préféré des patients qui comprend toutes les dimensions de nos activités afin de générer une valeur durable pour les patients, les parties prenantes et nos collaborateurs, de nous adapter à l'environnement en constante évolution et de perfectionner notre rôle dans la société.

Aujourd'hui, trop de patients atteints de maladies chroniques graves cherchent encore des solutions pour faire face à leurs défis quotidiens. La Stratégie de Valeur pour le Patient invite tous les collaborateurs d'UCB à se poser une simple question avant toute activité :

« Comment créer de la valeur pour les personnes atteintes de maladies chroniques graves ? »

Nous sommes convaincus que notre Stratégie de Valeur pour le Patient aura un impact positif pour les patients, nos parties prenantes et UCB.

UCB veut être présente et leader au sein de groupes spécifiques de patients d'ici 2025, c'est-à-dire atteindre une majorité de patients au sein du profil concerné. Par conséquent, l'innovation chez UCB se concentre sur des médicaments différenciés, à l'efficacité hautement prévisible, et s'appuie sur de nouvelles plateformes scientifiques, le cas échéant. Dans un environnement de plus en plus restrictif, où l'innovation est essentielle, nous confirmons que notre Stratégie de Valeur pour le Patient garantira le succès futur et la croissance durable d'UCB.

> L'ambition d'UCB est d'être le leader biopharmaceutique préféré des patients en créant de la valeur pour des groupes spécifiques de patients, au travers de bénéfices uniques et de la meilleure expérience à un maximum de patients.

2018, une année riche en événements !

2018 marquait le 90e anniversaire d'UCB. Depuis sa création en 1928, UCB se distingue par son esprit d'entreprise, sa détermination et sa ténacité à toute épreuve, sa vision à long terme et sa conviction que la science et l'innovation profiteront à l'humanité. L'entreprise a connu plusieurs transformations, nécessitant parfois de prendre des décisions difficiles, pour garantir sa croissance à long terme. Aujourd'hui, nous sommes une entreprise biopharmaceutique mondiale de taille moyenne qui propose des solutions aux patients des quatre coins du monde.

Nos médicaments clés ont poursuivi leur croissance. Bénéficiant d'un profil différencié et du lancement de nouvelles indications en 2018, Cimzia® a affiché de bons résultats dans un marché concurrentiel. Vimpat®, Keppra® et Briviact® ont aidé de plus en plus de patients atteints d'épilepsie grâce aux nouvelles indications et à leur expansion géographique – le nouveau statut de blockbuster de Vimpat® le reflète également. Les patients en Chine ont davantage accès à nos médicaments grâce à l'approbation de Keppra® en monothérapie pour les crises épileptiques partielles (sur la base d'extrapolation des données du traitement adjuvant avec une justification scientifique solide) et de Neupro®, dont les préparatifs de lancements sont en cours. UCB y a également soumis le dossier de Vimpat® comme traitement adjuvant pour les crises épileptiques partielles chez les personnes âgés de 4 ans et plus, sur la base de l'extrapolation de données existantes.

UCB a poursuivi ses efforts en R&D afin de générer des solutions de plus en plus différenciées, laissant entrevoir la possibilité d'améliorer le niveau de soins : Evenity™ (*romosozumab*) a été à nouveau soumis aux autorités américaines et approuvé au Japon ; le programme de Phase 3 de *bimekizumab* dans le traitement du psoriasis a débuté et le recrutement de patients dans le traitement de l'arthrite psoriasique et de la spondylarthrite axiale débutera en 2019. Le programme de stade avancé pour *padsevonil* a bien progressé. Les résultats de l'étude de preuve de concept de *rozanolixizumab* étaient positifs et l'étude de confirmation débutera bientôt.

> “Le psoriasis est une maladie cruelle, incurable et héréditaire. Les gens vous fixent du regard, vous évitent. Cette maladie a un lourd impact physique et émotionnel. Je vis avec cette maladie depuis 32 ans; j'ai accepté qu'elle faisait partie de moi. Je me sens désormais libre d'en parler et j'aime ma peau, car c'est la mienne. Je suis heureuse de faire partie des tables rondes d'UCB, car je peux partager mes expériences et mes opinions.

Victoria, atteinte de psoriasis

Nous avons lancé le « nouveau paradigme de développement » dont l'objectif est de réduire la durée et les coûts de développement clinique pour les médicaments différenciés afin de créer davantage de valeur pour les patients. Citons comme exemple notre partenariat avec Science 37 à Los Angeles qui amène les études cliniques directement aux domiciles des patients. Nous avons également accru la différenciation de notre pipeline clinique et renforcé nos capacités de recherche.

UCB a poursuivi son objectif stratégique avec l'acquisition du spray nasal *midazolam*, utilisé en tant que traitement de secours pour les crises répétitives aigües chez les patients atteints d'épilepsie. Après l'obtention du statut de médicament orphelin et la désignation accélérée, la demande de licence a été soumise aux autorités américaines en 2018. En Allemagne, UCB a cédé sa filiale « Innere Medizin », en charge de la promotion de produits pharmaceutiques contre les pathologies cardiovasculaires et respiratoires.

Avec € 4,6 milliards, UCB a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 2 % – une hausse de 5 % à taux de change constant. La rentabilité sous-jacente ou EBITDA récurrent s'élevait à € 1,4 milliard (+2 %, 5 % à taux de change constant). Tous les deux se situent dans la fourchette supérieure des perspectives financières annoncées pour 2018 et constituent une base solide nous permettant d'intensifier nos investissements en R&D. Ayant atteint notre objectif à moyen terme de 30 % de marge EBITDA récurrent en 2017, soit un an plus tôt que prévu, nous en avons fixé un nouvel : 31 % en 2021, reflétant l'impact attendu à court terme de nos investissements dans notre riche pipeline.

Nous avons également réalisé des progrès satisfaisants par rapport à nos objectifs environnementaux à long terme, implémentés dans le but de devenir carboneutre, de réduire notre consommation d'eau de 20 % et notre production de déchets de 25 % d'ici 2030.

Nous sommes très heureux des aboutissements de la première phase de notre Stratégie de Valeur pour le Patient : l'augmentation du nombre de patients traités avec nos médicaments clés et le lancement de l'approche « Mise sur le marché », adaptée aux marchés locaux et aux besoins spécifiques des patients.

Nous consacrerons les années à venir à l'accélération et l'expansion de la croissance durable.

À partir de 2019 : accélération et expansion de la croissance, de la durabilité et de la rentabilité

Comme l'ont prouvé les années précédentes, la Stratégie de Valeur pour le Patient reste le meilleur moyen d'atteindre une croissance durable. Nous entrons désormais dans sa deuxième phase, appelée **« Accélération & Expansion »**.

Nous allons accélérer notre potentiel de croissance en maximisant l'accès des patients à nos médicaments clés, en améliorant encore notre capacité de différenciation et en diminuant les délais de développement en faisant appel à de nouvelles approches. Nous allons atteindre de nouveaux groupes de patients grâce au lancement d'Evenity™ dans le traitement de l'ostéoporose après fracture et au développement de *bimekizumab* dans le traitement du psoriasis et d'autres pathologies auto-immunes, de *padsevonil* dans le traitement de l'épilepsie et de *rozanolixizumab* dans le traitement de plusieurs pathologies, principalement neuro-inflammatoires.

Grâce à notre solide pipeline de développement, nous pourrions lancer 6 produits au cours des 5 prochaines années. L'évolution fructueuse de nos projets en phase avancée de développement exige que nous y consacrions davantage de ressources à court terme, c'est pourquoi nous allons investir un montant significatif en R&D afin de proposer des médicaments novateurs dotés d'une valeur ajoutée durable pour les patients, les professionnels des soins de santé et les organismes de sécurité sociale, tout en assurant le développement durable d'UCB. Grâce à ses solides bases financières, UCB utilisera de manière sélective sa flexibilité financière et stratégique pour compléter son pipeline actuel par des actifs, programmes ou plateformes innovants externes au travers de partenariats, de licences ou d'acquisitions.

> Pour 2019, nous visons un chiffre d'affaires entre € 4,6 et € 4,7 milliards – grâce à la croissance des produits clés – et un EBITDA récurrent compris entre 27 % et 29 % du chiffre d'affaires.

À court terme, nos investissements vont augmenter afin d'optimiser nos nouveaux moteurs de croissance post 2021. Au-delà de cette période et afin de favoriser la durabilité de l'entreprise, nous nous engageons à rétablir une rentabilité concurrentielle avec un ratio EBITDA récurrent / chiffre d'affaires fixé à 31 % en 2021. Nous avons également défini de nouveaux objectifs de ventes pour Cimzia®, € 1,7 milliard d'ici 2024, et pour Vimpat®, € 1,4 milliard d'ici 2022.

Nous réitérons notre engagement à : développer nos collaborateurs, institutionnaliser la réflexion et l'apprentissage continu, renforcer la collaboration et assurer un dialogue anticipé et cohérent avec les patients, les médecins, les organismes de sécurité sociale, les autorités réglementaires et les partenaires. Nous poursuivons et encourageons un dialogue ouvert avec toutes nos parties prenantes.

Nous sommes reconnaissants du soutien continu des actionnaires, du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et – avant tout – de tous les employés d'UCB pour leur engagement envers la concrétisation de notre vision.

Grâce à ce soutien, UCB entame une nouvelle phase stratégique visant à devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients – inspiré par les patients et guidé par la science. Nous nous efforcerons, avec humilité et confiance, de créer de la valeur pour des groupes de patients spécifiques grâce à des résultats uniques, en offrant la meilleure expérience au plus grand nombre de patients, ce qui nous permettra ainsi d'atteindre une croissance et une rentabilité durables, et de contribuer positivement à nos parties prenantes et à la société.

Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer
Evelyn du Monceau, Présidente du Conseil

Février 2019

Nous sommes le fruit d'une longue expérience.

Créée en 1928, UCB n'a cessé d'évoluer afin de faire face aux défis et aux opportunités d'un monde en perpétuel changement. Au cours de ce voyage passionnant, avec des hauts et des bas, nous avons réalisé certains rêves, affronté des difficultés, appris de nos erreurs, pris des risques et saisi les occasions favorables…

L'Actionnaire de Référence a joué un rôle central. Grâce à son esprit d'entreprise, la famille Janssen n'a cessé d'encourager le développement d'UCB en : prenant des risques, soutenant des décisions stratégiques difficiles et transformant l'entreprise d'un conglomérat chimique belge à un leader mondial du secteur biopharmaceutique.

Aujourd'hui, UCB est une entreprise biopharmaceutique internationale axée sur l'innovation, engagée dans la recherche, le développement, la fabrication, la vente et la distribution de produits biopharmarceutiques afin de créer de la valeur pour les patients en améliorant leur vie, et en générant également de la valeur pour l'entreprise, ses actionnaires et la société en général.

Si vous désirez en découvrir davantage sur notre histoire, nous vous invitons à lire le livre « UCB – the first 90 years » (UCB – les 90 premières années).

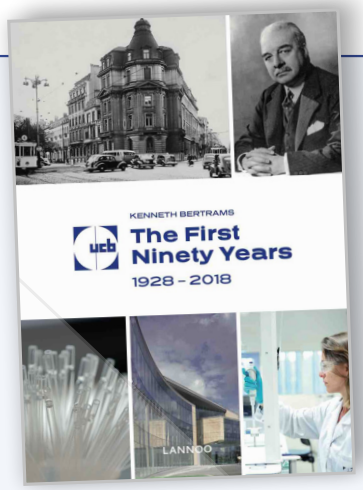

Jetez un coup d'œil →

1928

Emmanuel Janssen fonde l'Union Chimique Belge (UCB) à Bruxelles (Belgique), principalement centrée autour d'activités chimiques.

1940

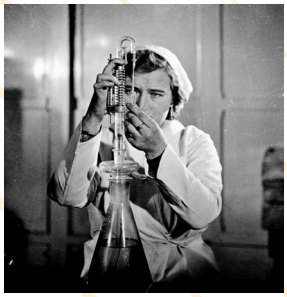

Fabrication de **produits de soins primaires** (calcium, vitamines, insuline, etc.) pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les années 50

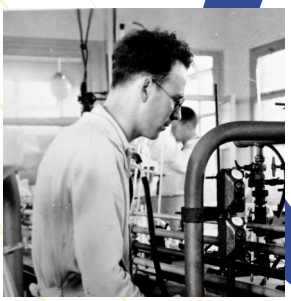

Priorité à la recherche avec la découverte, en 1954, de l'un des premiers tranquillisants, Atarax® (*hydroxyzine*), procurant les ressources nécessaires pour créer un nouveau centre de R&D de pointe à Braine-l'Alleud (Belgique) en 1964.

Les années 70

Focalisation sur un nombre limité de produits à haute valeur ajoutée. Développement d'un **réseau européen** au travers d'acquisitions en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni.

Les années 80

Mondialisation au travers d'acquisitions aux États-Unis, au Japon, en Corée du Sud et en Thaïlande.

1987

Lancement de Zyrtec® (*cetirizine*), un nouvel antihistaminique, le premier blockbuster d'UCB dont les ventes nettes ont atteint € 1,7 milliard en 2001 (partenaire: Pfizer).

2000

Lancement de Keppra® (*levetiracetam*), une nouvelle option thérapeutique pour les personnes atteintes d'épilepsie. Il devient un blockbuster en 2008 avec des ventes nettes de € 1,2 milliard.

2004

Acquisition de Celltech Group Ltd., une société biotechnologique britannique de pointe.

Focalisation sur les solutions biopharmaceutiques, une combinaison de grandes molécules basées sur les anticorps et de petites molécules issues de la chimie.

Cession des activités secondaires, à savoir les divisions films et chimique, puis les produits de médecine générale.

2006

Acquisition de Schwarz Pharma AG, basée en Allemagne, apportant une complémentarité thérapeutique et géographique.

Lancement de Neupro® (système transdermique de *rotigotine*) pour la maladie de Parkinson.

2008

Lancement de Cimzia® (*certolizumab pegol*), le premier agent biologique d'UCB dans le traitement des maladies auto-immunes. Il devient un blockbuster en 2015.

Lancement de Vimpat® (*lacosamide*), offrant un nouveau mode d'action dans le traitement de l'épilepsie. Il devient un blockbuster en 2018.

2016

Lancement de Briviact® (*brivaracetam*), une nouvelle option thérapeutique pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Judith, atteinte d'épilepsie

CHAPITRE

1 Notre **Stratégie** de Valeur pour le Patient

En 2015, UCB a entrepris d'instaurer d'importants changements basés sur notre Stratégie de Valeur pour le Patient.

Le changement du modèle pharmaceutique traditionnel était essentiel pour UCB afin de rester compétitif et durable à long terme dans un environnement des soins de santé devenant de plus en plus complexe et axé sur la valeur apportée aux patients. Notre modèle de fonctionnement - de l'innovation scientifique au développement clinique et à la commercialisation - repose sur la compréhension approfondie de l'environnement des patients afin de leur offrir, en partenariat avec les parties prenantes, des solutions répondant le mieux à leurs attentes.

De la Solution au Patient
Nous aspirons à offrir une expérience unique au patient afin qu'il bénéficie de solutions ayant un impact majeur sur sa condition.

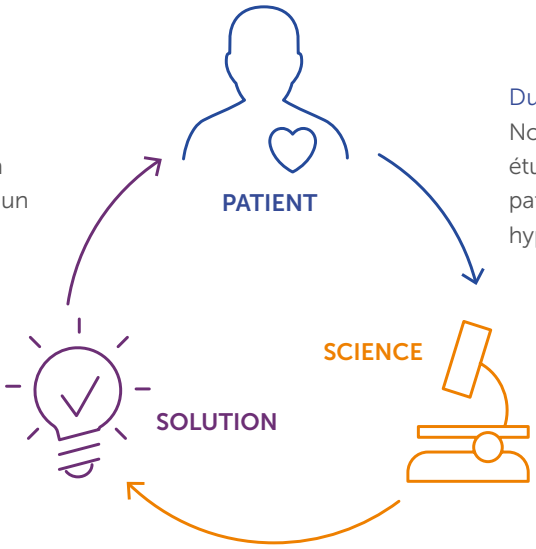

Du Patient à la Science
Nous continuons de poursuivre nos études des sous-groupes de patients afin de développer une hypothèse scientifique originale.

De la Science à la Solution
Nous avons pour objectif de transformer les hypothèses scientifiques en solutions innovantes et d'impliquer les patients dans ce processus.

Inspirés par les patients...

Le point de départ de nos recherches n'est pas la science mais bien le patient. Nous sommes à l'écoute des patients afin de mieux comprendre quels sont les impacts de la maladie : l'imprévisibilité, les effets sur le physique, la forte stigmatisation sociale, etc.Ils affectent tous les aspects de la vie du patient, y compris son éducation, son emploi et son indépendance. L'impact sur leur famille est également considérable.

Comprendre le cheminement du patient : il peut s'écouler des années entre les premiers symptômes et le bon diagnostic, durant lesquelles le patient passe par plusieurs états émotionnels - tant positifs que négatifs.

Lorsque nous comprenons l'impact de leur maladie sur leur vie quotidienne, nous pouvons tous contribuer positivement à améliorer la vie de ceux qui traversent des expériences similaires.

> Peu importe à quel point cette bataille peut sembler désespérée au début, il est possible de se défendre et de la gérer.

Rebecca, atteinte de polyarthrite rhumatoïde

Une maladie, même si elle présente des similitudes, peut se manifester différemment d'un patient à l'autre. En ce qui concerne l'épilepsie, plus de 30 types de crises ont été identifiées à ce jour. Les patients atteints d'épilepsie ont une chose en commun : ils veulent tous que les crises soient sous contrôle - un objectif clé qui vise à avoir une meilleure qualité de vie. **L'approche « une solution pour tous » est désormais révolue.**

... guidés par la science.

L' innovation est un élément clé de notre stratégie qui génère des idées pouvant ensuite se transformer en différenciation scientifique.

La découverte et le développement de nouveaux médicaments est un processus long et compliqué. C'est pourtant un élément essentiel de notre travail : notre science a déjà apporté des solutions aux personnes atteintes de maladies chroniques sévères en neurologie et en immunologie – mais nous savons qu'il existe encore un réel besoin en matière de nouveaux traitements et remèdes. UCB continue d'investir plus de 20 % de son chiffre d'affaires en R&D afin de stimuler l'innovation.

Cependant, UCB est suffisamment pragmatique et humble pour reconnaître qu'une seule entreprise, même aussi dynamique qu'UCB, ne peut pas venir seule à bout de plusieurs maladies graves. Nous mobilisons nos ressources dans les domaines où nous pouvons vraiment faire la différence et nous cédons les droits des actifs de pipeline dans les domaines où nous ne pouvons pas proposer de meilleures solutions. Nous participons à plusieurs centaines d'alliances, allant de partenariats avec des groupes universitaires en Europe et aux États-Unis à de multiples accords industriels, d'une part, et à l'adhésion à de larges consortiums dirigés par les États, d'autre part. Grâce à ce réseau, les équipes d'UCB peuvent partager et acquérir des connaissances, qui découlent parfois à des acquisitions, comme Beryllium ou Element Genomics, ou à la création d'entreprises dérivées, comme Syndesi Therapeutics.

Notre modèle commercial commence et finit avec le patient.

Nous combinons les renseignements sur les patients à la science et créons ainsi des solutions. Néanmoins, pour créer de la valeur pour les patients, nous devons nous assurer qu'ils ont accès à nos solutions ! La Stratégie de Valeur pour le Patient d'UCB repose sur notre ambition d'améliorer la vie des patients grâce à des traitements, des médicaments et des services spéficiques, tout en s'adaptant aux dynamiques particulières et aux influences des parties prenantes des communautés locales de patients. Nous fournissons des informations sur notre site Web à propos des études cliniques subventionnées, ce qui permet aux patients de décider en tout état de cause de participer aux études cliniques d'UCB. Nous avons créé UCBCares®, un service dédié à soutenir les patients pendant leur traitement et qui va au-delà de l'information médicale de base.

La Stratégie de Valeur pour le Patient d'UCB se décline en deux objectifs : obtenir des résultats uniques et offrir au plus grand nombre de patients la meilleure expérience, et ce, au sein de populations spécifiques. UCB commercialisera seulement les actifs qui peuvent avoir un impact décisif. Si nous ne sommes pas en position de force, nous établirons un partenariat afin de valoriser au mieux nos produits sur le marché.

Nous entamons la 2ème phase de notre stratégie

UCB a une vision stratégique claire à long terme afin de réaliser son ambition de devenir le leader mondial biopharmaceutique préféré des patients. En 2019, nous entrerons dans la deuxième phase de notre stratégie : **« Accélération et Expansion »**. Nous poursuivons notre dialogue avec les patients et les professionnels des soins de santé pour nous assurer que nos solutions feront réellement la différence, tout en nous concentrant sur des groupes de patients spécifiques qui bénéficieront davantage de nos médicaments.

Croissance et Préparation (2015-2018)

- Plus de 3,3 millions de patients ont eu recours à nos médicaments clés, contre 2,3 millions en 2015.
- Nous avons fait progresser nos actifs de pipeline :
  - Briviact® a été lancé en 2016
  - *romosozumab* est passé de la Phase 3 à la phase de soumission
  - *bimekizumab* est passé de la Phase 2b à la Phase 3
  - *padsevonil* est passé de la Phase 2a à la Phase 2b
- Nous avons ouvert la voie à :
  - Cimzia® dans le traitement du psoriasis – en prévision de *bimekizumab*
  - *romosozumab* dans le traitement de l'ostéoporose
  - *midazolam* dans le traitement des crises d'épilepsie aiguës et répétitives
- Nous avons amélioré notre flexibilité financière et stratégique :
  - le chiffre d'affaires a augmenté de 20 %, passant de € 3,87 milliards en 2015 à € 4,63 milliards en 2018
  - l'EBITDA récurrent est passé de 21 % en 2015 à 30 % en 2018
  - la dette nette a chuté à € 237 millions en 2018, contre € 921 millions en 2015
- Nous avons gardé le cap, fait des investissements et cédé certaines activités.
- Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour réduire notre empreinte écologique.

Accélération et Expansion (2019-2021)

- Nous voulons maximiser le nombre de vies que nous pouvons influencer positivement en nous focalisant sur les patients qui en bénéficieront le plus.
- Sous réserve de décisions régulatoires favorables, nous préparons le lancement de :
  - Evenity™ (*romosozumab*) pour les patients atteints d'ostéoporose présentant un risque accru de fractures, en collaboration étroite avec Amgen
  - *midazolam* pour les patients atteints de crises d'épilepsie groupées
- Nous continuons de développer nos actifs à un stade avancé de développement :
  - *bimekizumab* pour les patients atteints de psoriasis, d'arthrite psoriasique et de spondylarthrite axiale
  - *padsevonil* pour les patients atteints d'épilepsie pharmacorésistante
  - *rozanolixizumab* pour les patients atteints de maladies d'isotypes IgG à médiation immunitaire
- Nous améliorons notre R&D afin de proposer de nouvelles molécules innovantes plus rapidement.
- Nous identifions et saisissons d'éventuelles opportunités qui se présentent en dehors d'UCB – qu'il s'agisse d'acquisitions ou de cessions.

Progrès et Aboutissement (2022-2025)

- Nous élargirons l'accès des patients à Evenity™ et *midazolam*.
- Nous espérons offrir *bimekizumab*, *padsevonil* et *rozanolixizumab* aux patients tout en atténuant la perte d'exclusivité de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®.
- Nous développerons des solutions novatrices.

1 De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'action en R&D

- **Accélérer l'accès pour les patients** grâce au processus novateur d'extrapolation des données
- **Amener les études cliniques directement chez les patients** grâce à notre partenariat avec Science 37

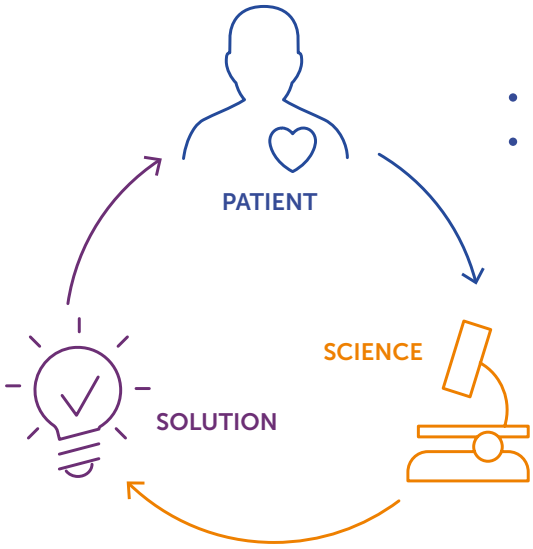

- Les patients jouent un rôle actif
- L'identification des sous-groupes de patients nous permet d'avoir un impact décisif

- Créer des études cliniques adaptées aux patients
- Développer en interne ou en partenariat, octroyer des licences, travailler avec des entreprises dérivées

La découverte et le développement de nouveaux médicaments est un processus long et compliqué.

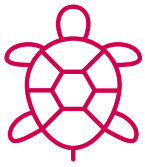

Il est long :
environ 12 ans s'écoulent entre le premier test et l'approbation

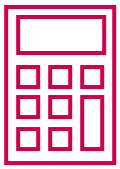

Il est onéreux :
chaque projet de R&D coûte approximativement € 2 milliards

Il est risqué :
parmi 10 000 molécules dotées d'un réel potentiel, seulement 1 ou 2 atteindront les patients

L'évolution de l'écosystème de la santé, conjuguée aux pressions exercées pour réduire la complexité, le temps et les coûts, a rendu l'ancien modèle de développement non durable.

Pour relever ces défis, **UCB a initié le *Nouveau paradigme de développement* (NPD)** qui permet de soutenir notre Stratégie de Valeur pour le Patient et d'améliorer notre approche du développement des médicaments afin de réduire les délais et les coûts de développement, d'une part, et d'avoir une valeur ajoutée et de se différencier des autres sociétés, d'autre part. UCB a pour but de créer de nouveaux canaux permettant au patient d'accéder rapidement à nos solutions et d'optimaliser sa valeur en tant que partie prenante tout au long du cycle de développement du médicament, et ce, conformément à trois objectifs bien définis :

Innover notre approche de développement des médicaments

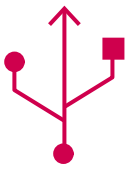

Différencier les médicaments que nous développons

Accélérer et optimiser l'accès à nos médicaments

Le nouveau paradigme de développement contribue vraiment à notre Stratégie de Valeur pour le Patient en permettant aux patients d'accéder plus rapidement à nos médicaments, en répondant à leurs besoins essentiels et en leur fournissant une réelle valeur ajoutée. Le NPD se décline en 14 facteurs de valeur pour le patient et est structuré en 4 piliers :

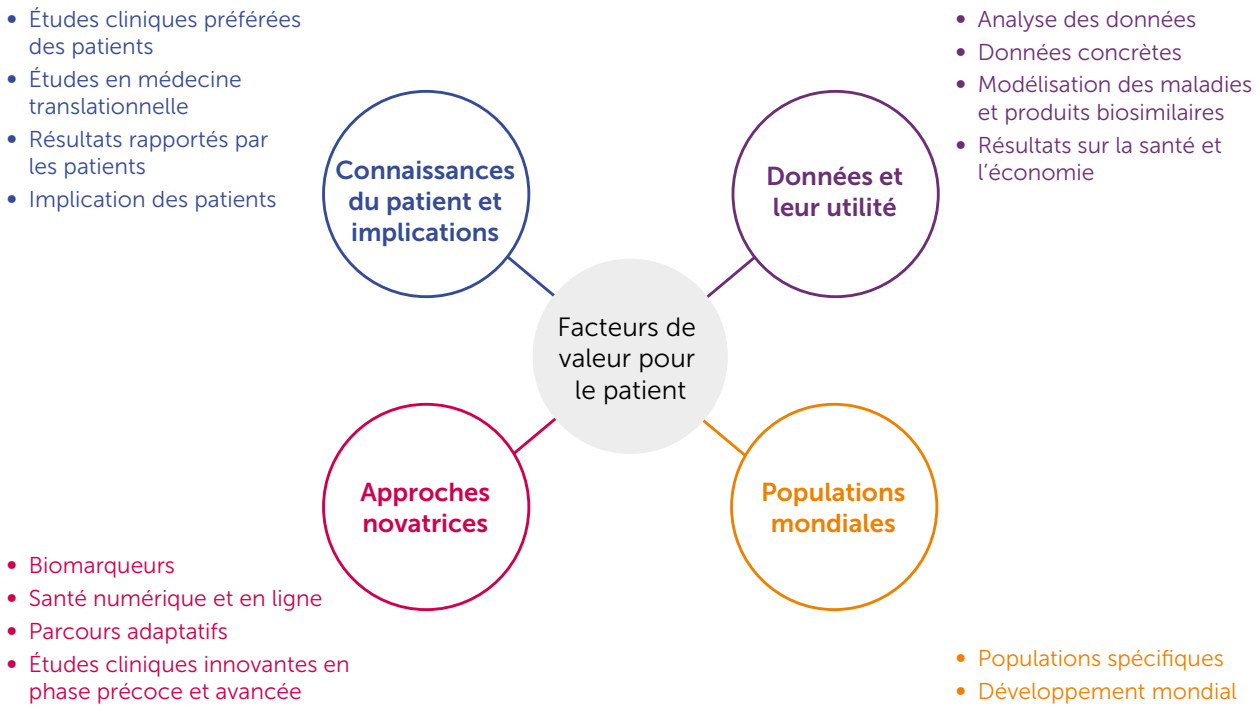

1. **De la connaissance du patient aux implications pour le patient**
   Chez UCB, tout commence par le patient et tout s'achève avec lui. Cette approche systématique permet de s'assurer que les expériences, les perspectives, les besoins et les priorités des patients sont intégré(e)s et capturé(e)s de manière significative dans le développement et l'évaluation de nos solutions. Nous impliquons les patients et leurs représentants avant, pendant et après le continuum de développement afin de mieux comprendre les besoins non satisfaits des patients et leurs préférences. Ce faisant, nous proposons une stratégie de développement offrant une réelle valeur ajoutée.
2. **Les données et leur utilité**
   Nous analysons de manière approfondie les bases de données et les données concrètes des études cliniques afin de mieux comprendre leur implication pour le patient, les différentes populations, la segmentation et l'hétérogénéité complexe du parcours de chaque patient, et ce, afin de répondre à une question bien précise ou d'améliorer la conception des essais cliniques. Nous évaluons également l'impact direct et indirect d'une intervention thérapeutique sur les répercussions et les coûts en matière de soins de santé afin d'illustrer la valeur supplémentaire de nos médicaments pour les systèmes de santé en place.
3. **Approches novatrices**
   Nous examinons des biomarqueurs permettant d'évaluer l'implication de la cible, la preuve de concept, les résultats pronostiques et prédictifs, les critères d'évaluation substitutifs et la sécurité des molécules. Nous élaborons des études innovantes conçues de manière alternative et flexible et nous utilisons des données permettant de décider de la manière de modifier certains aspects de l'étude sans nuire à la productivité de la R&D. Nous incorporons également la technologie numérique en vue d'étayer le développement des médicaments.
4. **Populations mondiales**
   Nous tendons à nous concentrer sur des populations de sous-groupes de patients pédiatriques, gériatriques, en âge de procréer, etc., qui ne sont en général pas inclus dans les études de développement car ils présentent un risque médical élevé. Parallèlement, nous voulons intégrer les marchés moins bien définis (par exemple le Japon, la Chine, le Brésil et la Russie) plus tôt dans le processus de développement afin d'accélérer l'accès aux médicaments pour les patients de ces régions.

L'objectif de la R&D est clair : offrir la bonne molécule au bon patient pour la bonne indication.

Notre pipeline assure l'avenir d'UCB, c'est pourquoi nous avons investi 25 % du chiffre d'affaires dans la R&D en 2018. Nous nous focalisons sur les approches novatrices en matière de percée scientifique avec l'objectif de découvrir de nouvelles solutions hautement différenciées qui auront un **impact majeur sur la vie des patients**. UCB a développé un partenariat unique avec les patients à chaque étape du développement clinique afin d'identifier leurs besoins et d'en informer les concepteurs de nos études cliniques et les départements opérationnels.

Nous interagissons avec eux pour qu'ils partagent leur ressenti et leur expérience, ce qui nous permet de mieux comprendre leurs besoins. De plus, en nous appuyant sur les progrès récents en biologie humaine, en génétique et en matière d'utilisation des biomarqueurs et des mégadonnées, nous cherchons de nouveaux moyens permettant de définir scientifiquement les sous-groupes de patients afin de **pronostiquer au mieux lesquels répondront positivement à nos traitements**.

Nous exploitons ensuite notre expertise scientifique interne, nos plateformes technologiques et nos réseaux externes de scientifiques et de chercheurs mondialement reconnus afin d'identifier les prochains candidats susceptibles d'être développés. Nous fixons des étapes précises qui nous permettent de prendre des décisions fondées sur les données. Nous cherchons à obtenir des signaux forts, qu'ils soient positifs ou négatifs, afin de transformer rapidement des molécules prometteuses en traitements innovants pour les patients ou d'interrompre promptement des projets non viables afin de réaffecter ces ressources à d'autres molécules de notre pipeline.

Nous ne développons des molécules en interne que si nous pouvons avoir un impact décisif dans nos domaines d'expertise : l'immunologie et la neurologie.

Toutes les molécules n'arriveront pas nécessairement sur le marché, c'est pourquoi il nous arrive de conclure un partenariat avec des parties ou organisations externes afin de maximiser le potentiel d'une molécule en particulier et d'aider le plus de patients possible. Il est vital pour une entreprise de notre taille de ne pas s'éparpiller.

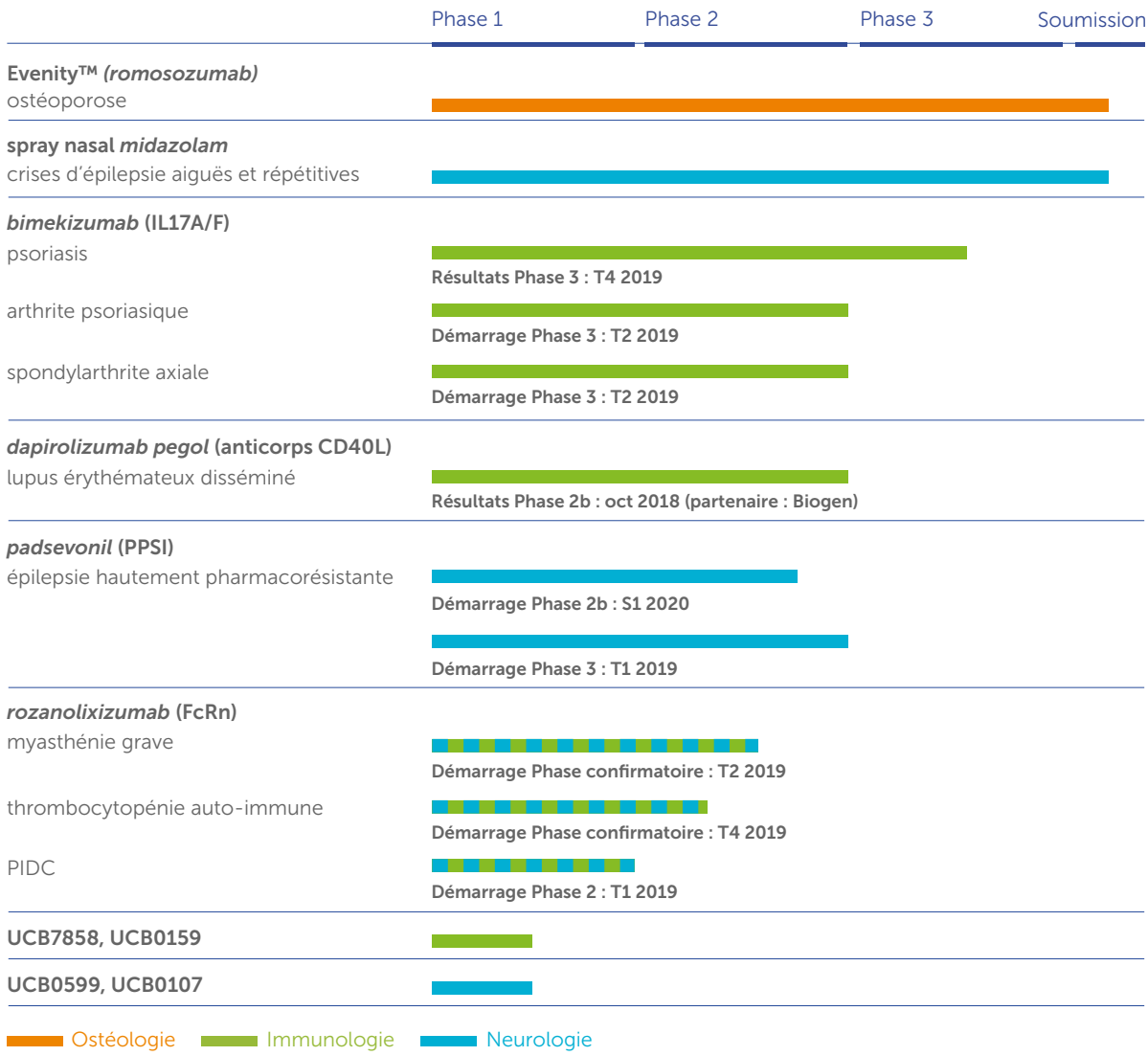

Changements depuis février 2018 :

- UCB et son partenaire Vectura ont décidé d'externaliser la licence de UCB4144/VR942 (début 2018).
- UCB0107 a fait l'objet de premiers essais sur des sujets humains (mars 2018).
- Acquisition de *midazolam* de Proximagen (avril 2018) et introduction d'une demande d'approbation (août 2018).
- Dépriorisation de *seletalisib* dans le syndrome de Sjögren et le syndrome APDS (juillet 2018).
- Interruption, fin 2018, du projet *radiprodil* (UCB3491) en raison du faible recrutement de patients. Cette décision a également été prise en connaissance des normes suffisantes déjà disponibles en matière de soins. UCB a restitué UCB6673 à son partenaire puisqu'il a changé de priorité au sein du pipeline d'UCB.
- Approbation d'Evenity™ (*romosozumab*) au Japon (janvier 2019).

PIDC : polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique

Evenity™ est le nom commercial de *romosozumab*, provisoirement approuvé par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) et par l'Agence européenne des médicaments (EMA).

Voici les étapes que nous avons franchies ou que nous allons franchir :

Croissance et Préparation (2015-2018)

Evenity™ (*romosozumab*)

- *romosozumab* est passé de la Phase 3 à la phase de soumission

midazolam

- acquisition et introduction d'une demande d'approbation (2018)

bimekizumab

- résultats positifs de la Phase 2b dans le psoriasis, l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite ankylosante (2017)
- début de la Phase 3 dans le psoriasis (2017)

dapirolizumab pegol

- fin de la Phase 2b (2016 – 2018)

padsevonil

- fin de la Phase 2a (2015 – 2017)
- démarrage de la Phase 2b (2018)

seletalisib

- démarrage de la Phase 2a dans le syndrome de Sjögren (2015)
- démarrage de la Phase 1 dans le syndrome APDS (2016)
- réduction de la priorité (2018)

rozanolixizumab

- preuve de concept établie dans la myasthénie grave (2017 – 2018)
- preuve de concept établie dans la thrombocytopénie auto-immune (2016 – 2018)

Projets de Phase 1

- *radiprodil* (UCB3491) en Phase 1 (2016-2018)
- démarrage de la Phase 1 avec UCB0107 (anti-Tau) (2018)

Nous avons gardé le cap, investi et cédé certaines activités

- cession d'UCB6352 à Syndax

Accélération et Expansion (2019-2021)

Evenity™ *(romosozumab)*

- approbation (Japon – janvier 2019)
- décision régulatoire (Europe et États-Unis - T2 2019)
- lancement dans plusieurs pays à travers le monde

midazolam

- décision régulatoire dans le traitement des crises d'épilepsie aiguës et répétitives (États-Unis - T2 2019)

padsevonil

- démarrage de la Phase 3 (2019)
- résultats de la Phase 2b pour le traitement de l'épilepsie réfractaire (S1 2020)

Nous améliorons notre R&D afin de proposer de nouvelles molécules innovantes plus rapidement

Progrès et Aboutissement (2022-2025)

- Nous élargissons l'accès des patients à Evenity™ et *midazolam*
- Nous espérons apporter *bimekizumab, padsevonil* et *rozanolixizumab* aux patients
- Nous développons des solutions novatrices

2 De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'accès des patients

Les populations vieillissantes, la prévalence accrue des maladies chroniques et les contraintes liées au financement des soins de santé ont forcé les parties prenantes du secteur des soins de santé à analyser de manière plus approfondie la valeur et les effets des traitements. UCB estime qu'il est primordial de répondre aux besoins des patients, mais qu'elle doit également prendre en compte les besoins d'un système de soins de santé qui fournit les soins aux patients. Nous estimons qu'il est vital de remplir ces critères pour assurer un accès durable à nos solutions.

Notre approche repose donc sur 3 principes fondamentaux :

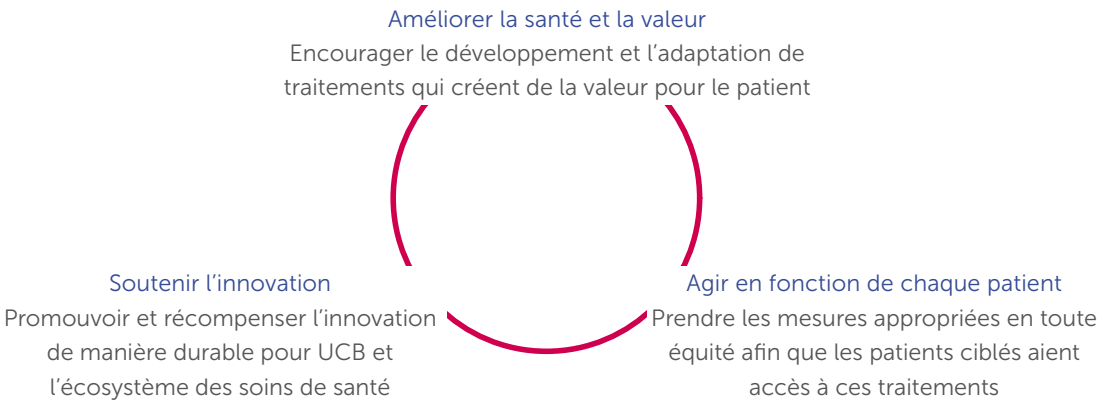

Afin d'assurer l'accès à nos solutions, nous recherchons activement différents types d'accords basés sur la valeur, à savoir les accords motivés par les résultats pour les patients, qui partagent les risques avec les organismes de sécurité sociale et qui se concentrent sur les populations de patients qui bénéficieront le plus des traitements. Ces accords visent à faciliter l'accès des patients et à créer davantage de valeur pour les organismes de sécurité sociale tout en soutenant la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments différenciés et offrant une valeur ajoutée. Nous estimons que les accords basés sur la valeur sont des outils essentiels pour garantir la durabilité de l'innovation dans le secteur biopharmaceutique, le financement du système des soins de santé et l'accès des patients aux soins – et les avantages qui en découlent pour la société et la santé publique. Par conséquent, UCB a conclu plusieurs accords basés sur la valeur en Europe et aux États-Unis, que ce soit au niveau national ou avec des organismes de sécurité sociale régionaux comme des hôpitaux locaux.

UCB s'engage également à soutenir les patients durant leur traitement afin de leur offrir la meilleure expérience possible des solutions UCB. En 2014, UCB a lancé UCBCares®, un service visant à informer les patients mais, surtout, à leur fournir des réponses à leurs questions et préoccupations. Nous améliorons donc progressivement nos services, en passant d'une approche transactionnelle à une approche holistique qui offre des solutions personnalisées. Lorsque c'est possible, nous partageons des conseils avec les patients

pour qu'ils comprennent mieux leur traitement et puissent mieux le gérer. UCBCares® s'étend aux parties prenantes clés comme le personnel soignant et les professionnels des soins de santé. Peu importe qui nous contacte, l'objectif final consiste à proposer le meilleur soutien possible afin d'améliorer la vie des patients. Inauguré aux États-Unis, UCBCares® est désormais présent dans 19 pays européens, et fait l'objet de 65 000 demandes en moyenne par an.

3 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux traitements de l'épilepsie

- Différents traitements disponibles : Keppra®, Vimpat® et Briviact® pour **plus de 2,8 millions de patients**
- **Accélération de l'accès aux patients** grâce à des techniques d'extrapolation novatrices
- Acquisition du spray nasal ***midazolam***
- Exploration de **nouvelles technologies** prometteuses

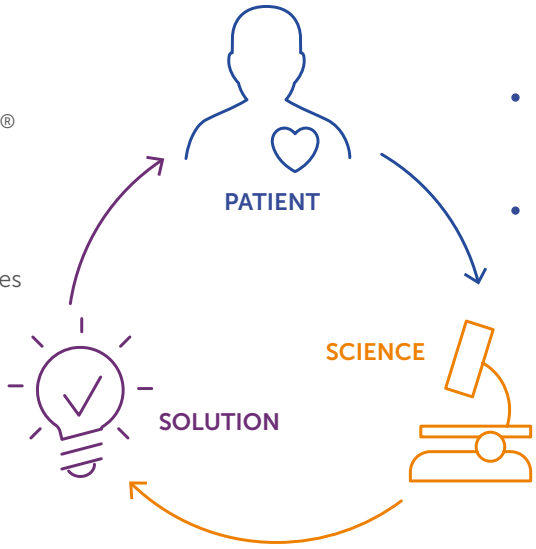

- 1 patient sur 3 est toujours atteint de crises d'épilepsie non contrôlées
- Il existe plus de 30 types de crises d'épilepsie

- La poursuite des recherches sur Keppra® a permis aux scientifiques d'UCB de réaliser de nouvelles découvertes sur l'épilepsie
- Prochaine étape : **identifier de nouveaux traitements pour prévenir ou guérir l'épilepsie**

Les patients restent dans l'expectative

Campagne PhRMA GoBoldly

Aujourd'hui, près de 60 % des patients épileptiques récemment diagnostiqués finissent par ne plus avoir de crises grâce à leur premier traitement antiépileptique. Cependant, pour 30 % à 40 % des patients, les crises restent difficiles à contrôler. Ce sont les défis majeurs auxquels nous continuons de faire face.

Plus de 30 types de crises ont été identifiées à ce jour. Les types de crises et leurs fréquences varient énormément d'un patient à l'autre. Certaines sont de courte durée, comme les spasmes musculaires, alors que d'autres consistent en de longues convulsions. Certains patients font rarement des crises tandis que d'autres devront endurer plusieurs crises par jour. Les crises focales ne se manifestent que dans une partie du cerveau alors que les crises généralisées sont le résultat

d'une activité anormale simultanée de tout le cerveau. L'épilepsie peut être déclenchée par un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral, une lésion cérébrale congénitale ou une tumeur au cerveau, mais il n'y a pas de cause apparente dans la majorité des cas[5]. **Les patients atteints d'épilepsie ont une chose en commun : ils veulent tous reprendre le contrôle , et ce, afin d'obtenir une meilleure qualité de vie. L'approche « une solution pour tous » est désormais révolue.**

L'expertise d'UCB dans le domaine de l'épilepsie est largement reconnue auprès des communautés scientifiques et médicales. Notre histoire a commencé il y a plusieurs décennies lorsqu'un groupe de scientifiques d'UCB a découvert, à Braine-l'Alleud (en Belgique), une molécule au profil unique dans les modèles de l'épilepsie. Ils ont remis en cause l'approche scientifique conventionnelle de l'étude des traitements contre l'épilepsie, témoignant ainsi de leur confiance absolue en cette molécule, et ont continué leurs recherches qui ont mis à jour un mécanisme novateur pour *levetiracetam* qui est devenu le premier blockbuster d'UCB dans le traitement de l'épilepsie sous le nom de marque Keppra®.

Keppra® a ouvert la voie à une nouvelle approche du traitement de l'épilepsie avec un nouveau mécanisme d'action radicalement différent en établissant une corrélation entre des nouveaux profils d'activité dans les modèles précliniques innovants. Cette approche a donné naissance à des projets comme Briviact® et *padsevonil*, et a également permis l'identification de nouveaux composés pour le traitement des troubles cognitifs. Par ailleurs, *padsevonil* a permis la création de Syndesi Therapeutics, une entreprise dérivée.

UCB continue d'explorer comment les nouvelles technologies et les grandes bases de données peuvent améliorer le diagnostic et le traitement de l'épilepsie comme, par exemple, le programme eliprio™ qui exploite l'analyse prédictive et l'apprentissage machine pour personnaliser le traitement de l'épilepsie. Autre exemple : notre investissement dans Ceribell, une formidable startup du secteur de la santé basée dans la Silicon Valley qui développe un nouvel électroencéphalographe portable innovant et révolutionnaire qui permet de diagnostiquer instantanément l'épilepsie.

UCB a largement contribué à améliorer les traitements de l'épilepsie en **développant différentes options thérapeutiques pour les patients et les professionnels de la santé** : Keppra®, Vimpat® et Briviact®. En 2018, UCB a également acquis le spray nasal *midazolam*, un traitement contre les crises répétitives et aiguës qui est actuellement en cours de révision par la FDA.

Néanmoins, les traitements contre l'épilepsie ne ciblent que les symptômes de la maladie, et 30 % des patients continuent d'avoir des crises difficilement contrôlables. C'est pourquoi **il est impératif d'identifier de nouveaux traitements pour prévenir ou guérir l'épilepsie – un chemin sur lequel UCB s'est déjà engagé et où nous voulons être pionniers !**

EEG : électroencéphalographie

Voici les étapes que nous avons franchies ou que nous allons franchir :

Croissance et Préparation
(2015-2018)

Vimpat® (*lacosamide*)
- approbation dans l'épilepsie CP – traitement adjuvant (Japon – 2016 / Chine – 2018)
- approbation dans l'épilepsie CP en monothérapie (Europe – 2016 / Japon – 2017)
- approbation dans l'épilepsie CP pédiatrique (États-Unis & Europe – 2017)
- démarrage de la Phase 3 dans l'épilepsie CTCPG (2015)

Keppra® (*levetiracetam*)
- approbation dans l'épilepsie CP en monothérapie (Japon – 2015 / Chine – 2018)
- approbation dans l'épilepsie CTCPG – traitement adjuvant (Japon – 2016 / Chine – 2018)

Briviact® (*brivaracetam*)
- approbation dans l'épilepsie CP (États-Unis & Europe – 2016)
- approbation dans l'épilepsie CP en monothérapie (États-Unis – 2017)
- approbation dans l'épilepsie CP pédiatrique (États-Unis & Europe – 2018)

midazolam
- acquisition et introduction d'une demande d'approbation (États-Unis – 2018)

Accélération et Expansion
(2019-2021)

Vimpat® (*lacosamide*)
- approbation dans l'épilepsie CP pédiatrique (Japon – janvier 2019)
- résultats de la Phase 3 dans l'épilepsie CTCPG (milieu 2019)

Keppra® (*levetiracetam*)
- introduction d'une demande d'approbation dans l'épilepsie en monothérapie (États-Unis - janvier 2019)
- expiration du brevet (Japon – 2020)

Briviact® (*brivaracetam*)
- début de la Phase 3 dans le traitement des crises répétitives et aiguës (2020)
- résultats de la Phase 3 dans l'épilepsie CTCPG (Japon – 2021)

midazolam
- décision régulatoire dans le traitement des crises d'épilepsie aiguës et répétitives (États-Unis - T2 2019)

padsevonil
- démarrage de la Phase 3 (2019)
- résultats de la Phase 2 pour le traitement de l'épilepsie réfractaire (S1 2020)

Progrès et Aboutissement
(2022-2025)

Vimpat® (*lacosamide*)
- expiration du brevet (États-Unis et Europe – 2022)
- perte d'exclusivité (Japon – 2024)

Briviact® (*brivaracetam*)
- expiration du brevet (États-Unis et Europe – 2026)

Consultez le site web d'UCB pour plus d'informations sur les indications approuvées de Vimpat®, Keppra® et Briviact®.

4 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux solutions immunologiques

- **Plus de 123 000 patients** atteints de polyarthrite rhumatoïde, de psoriasis, d'arthrite psoriasique, de spondylarthrite ankylosante et de la maladie de Crohn ont eu accès à Cimzia®
- UCB a développé, **avec l'aide des patients**, une seringue préremplie, un auto-injecteur (Autoclick®) et un dispositif électronique (Ava®) pour Cimzia®

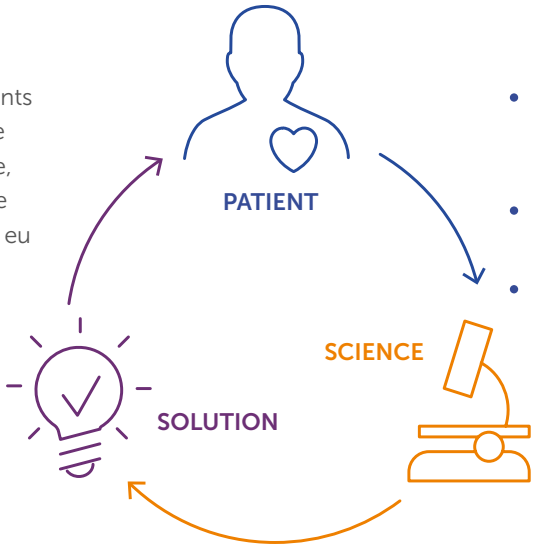

- Les femmes en âge de procréer atteintes de maladies auto-immunes chroniques
- Les patients atteints de psoriasis ont des attentes plus élevées
- 4 patients sur 10 atteints de psoriasis développeront de l'arthrite psoriasique

- Des études exceptionnelles démontrent que le passage de Cimzia® à travers le placenta (CRIB) et dans le lait maternel (CRADLE) est minime
- *bimekizumab* : transformer des hypothèses scientifiques en différentiation clinique

Les patients méritent de disposer de plusieurs solutions

Grace, atteinte de psoriasis et d'arthrite psoriasique

De nombreux patients sont atteints de maladies auto-immunes chroniques comme la polyarthrite rhumatoïde, le psoriasis, l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite axiale. Pour les femmes atteintes de maladies inflammatoires chroniques, la perspective d'avoir des enfants soulève de nombreuses questions sur la santé et les médicaments.

Les **femmes** arrêtent souvent leur traitement avant et pendant la grossesse, une période pendant laquelle il est essentiel de contrôler la maladie afin d'assurer que la mère et l'enfant soient en bonne santé, ce qui amène les femmes à postposer à contrecœur le projet de concevoir. Une maladie active peut avoir de lourdes conséquences pour la mère et l'enfant, notamment

augmenter le risque de fausse couche, d'accouchement prématuré, que l'enfant soit petit pour son âge pendant la gestation ou le besoin de recourir à une césarienne. Ces femmes sont donc confrontées à l'impact des poussées de la maladie sur elles et leurs enfants à naître et nécessitent davantage d'informations sur les options thérapeutiques.

UCB est le pionnier dans l'étude de l'impact des médicaments biologiques chez les femmes en âge de procréer, et ce, avec la création de deux études uniques en leur genre : CRIB (évaluation du transfert de la mère à l'enfant à travers le placenta) et CRADLE (évaluation du transfert dans le lait maternel). Les résultats ont démontré que le transfert de Cimzia® à travers le placenta et dans le lait maternel était minime. Ces données ont permis une mise à jour de la notice en 2018, et les femmes et leur médecin traitant peuvent désormais prendre une décision éclairée sur la manière dont elles vont gérer la maladie durant la grossesse.

Le psoriasis a souvent un lourd impact émotionnel chez les patients en raison de ses manifestations physiques contraignantes, qui entraînent une augmentation des complexes, de la frustration, de la fatigue, un état dépressif et des idées suicidaires. Les progrès novateurs dans cette pathologie ont permis de développer un large éventail de nouveaux traitements qui sont disponibles pour les patients et qui, dès lors, a également augmenté les attentes des patients. Une diminution des plaques ne suffit plus, les patients veulent une peau nette et que tous les signes physiques, émotionnels et sociaux de la maladie disparaissent !

UCB a développé *bimekizumab* pour répondre à cette nouvelle demande. Notre hypothèse scientifique est la suivante : en ciblant l'inflammation associée au psoriasis sur deux fronts différents, à savoir en neutralisant les cytokines IL-17A et IL-17F, *bimekizumab* peut potentiellement atteindre des taux de peau nette jamais atteints auparavant. Les résultats de la Phase 2b ont montré qu'un nombre extrêmement élevé de patients (jusqu'à 60 %) traités avec *bimekizumab* ont rapidement retrouvé une peau totalement nette. Au vu de ces résultats significatifs et rapides, UCB a fait avancer le programme de développement de Phase 3 de *bimekizumab*, dont les résultats sont attendus pour le quatrième trimestre de 2019.

Voici les étapes que nous avons franchies ou allons franchir :

Croissance et Préparation
(2015-2018)

Cimzia® (*certolizumab pegol*)

- approbation dans le psoriasis (États-Unis et Europe – 2018)
- mise à jour de la notice pour les femmes en âge de procréer (États-Unis, Europe et Japon – 2018)
- introduction d'une demande d'approbation pour la spondylarthrite axiale non-radiographique (États-Unis – 2018)
- introduction d'une demande d'approbation pour la polyarthrite rhumatoïde (Chine - 2018)
- étude de Phase 3 dans le psoriasis et l'arthrite psoriasique (Japon – 2018)
- étude CRIB (2017)
- étude CRADLE (2016)
- étude EXXELERATE (2016)
- dispositifs AutoClick® et ava®

bimekizumab

- résultats positifs de la Phase 2b pour le psoriasis, l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite ankylosante (2017)
- début de la Phase 3 dans le psoriasis (2017)

Accélération et Expansion
(2019-2021)

Cimzia® (*certolizumab pegol*)

- introduction d'une demande d'approbation pour le psoriasis et l'arthrite psoriasique (Japon – janvier 2019)
- décision réglementaire pour la spondylarthrite axiale non-radiographique (États-Unis – T2 2019)
- décision réglementaire pour la polyarthrite rhumatoïde (Chine)

bimekizumab

- début de la Phase 3 dans l'arthrite psoriasique (T2 2019)
- début de la Phase 3 dans la spondylarthrite axiale (T2 2019)
- résultats de la Phase 3 dans le psoriasis (T4 2019)

Progrès et Aboutissement
(2022-2025)

Cimzia® (*certolizumab pegol*)

- expiration du brevet (États-Unis et Europe – 2024)
- perte d'exclusivité (Japon – 2026)

Consultez le site web d'UCB pour plus d'informations sur les indications approuvées de Cimzia®.

5 De la Stratégie de Valeur pour le Patient aux solutions en ostéologie

- Travailler avec les parties prenantes pour comprendre l'importance des fractures de fragilité
- Proposer Evenity™ (*romosozumab*) aux patients atteints d'ostéoporose ayant un risque accru de fractures

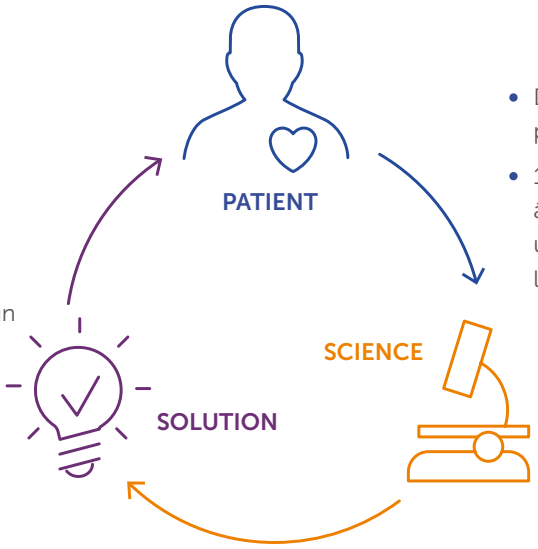

- Données génétiques d'une population afrikaner
- 1 femme sur 3 et 1 homme sur 5 âgés de plus de 50 ans risquent une fracture de fragilité liée à l'ostéoporose

- Partenariat de longue date avec Amgen
- 4 nouvelles études clés incluant plus de 12 000 patients

D'une particularité génétique sur la formation osseuse à un anticorps innovant

Journée mondiale de l'ostéoporose de 2018

L'origine du programme sur la sclérostine mené par UCB vient des particularités génétiques présentées par une population afrikaner souffrant d'une forme rare et héréditaire de sclérostéose, caractérisée par une hypertrophie osseuse tout au long de leur vie.

En 2001, UCB a annoncé une nouvelle cible thérapeutique utilisant l'analyse moléculaire et établissant que la sclérostéose se développe en raison de l'absence de sclérostine, une protéine produite naturellement qui régule la croissance osseuse. UCB s'en est inspiré pour les recherches dans ce domaine.

En 2004, nous sommes entrés en partenariat avec Amgen, une entreprise dotée d'une réelle expertise en matière d'ostéoporose. Depuis, Amgen et UCB ont dirigé d'autres études et développé un anticorps monoclonal appelé Evenity™ (*romosozumab*). Evenity™ lie et inhibe la protéine sclérostine, entraînant de la sorte un double effet sur l'os : l'augmentation de la formation osseuse et

la diminution de la résorption osseuse. Ce double effet le différencie des autres traitements dans le domaine de l'ostéoporose.

En 2017, UCB a mené une étude de développement clinique solide incluant une cohorte de plus de 12 000 patients et visant à évaluer l'efficacité et la sécurité d'Evenity™. L'énorme quantité de données générées à été soumise aux autorités sanitaires de différents pays et UCB attend leurs commentaires dans un avenir proche. Début 2019, nous avons franchi une première étape importante avec l'approbation d'Evenity™ au Japon.

De nos jours, 1 femme sur 3 et 1 homme sur 5 âgés de plus de 50 ans risquent une fracture liée à l'ostéoporose.

Toutes les 3 secondes, une fracture osseuse survient à cause de l'ostéoporose, ce qui équivaut à près de 9 millions de fractures recensées chaque année. Une fracture de fragilité est un signe avant-coureur commun de l'ostéoporose. Elle ne doit donc pas être prise à la légère et devrait être considérée comme un avertissement. Cette première fracture devrait pousser les patients à demander à leur médecin des renseignements sur l'ostéoporose et à décider avec lui si un traitement est nécessaire. Il s'agit là d'une étape importante car 80 % des personnes victimes d'une fracture ne sont pas identifiées ni traitées pour l'ostéoporose.

Voici les étapes que nous avons franchies ou allons franchir :

Croissance et Préparation
(2015-2018)

Résultats de la Phase 3 :
- étude STRUCTURE (2015)
- étude FRAME (2016)
- étude BRIDGE (2016)
- étude ARCH (2017)

Soumission
- soumission dans l'ostéoporose chez les femmes postménopausées (États-Unis – 2016)
- soumission dans l'ostéoporose (Japon – 2016)
- nouvelle soumission (États-Unis – 2017)
- soumission dans l'ostéoporose chez les femmes postménopausées (Europe – janvier 2018)

Accélération et Expansion
(2019-2021)

- approbation (Japon – janvier 2019)
- décision (Europe et États-Unis – T2 2019)
- lancement dans plusieurs pays à travers le monde

Progrès et Aboutissement
(2022-2025)

Evenity™ est le nom commercial de *romosozumab*, provisoirement approuvé par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) et par l'Agence européenne des médicaments (EMA).

Halim, atteint de spondylarthrite ankylosante

CHAPITRE

2 Notre **gouvernance**

Le secteur biopharmaceutique est un environnement commercial et juridique difficile et en constante évolution

Mener nos activités de manière éthique et responsable est essentiel dans le cadre des valeurs fondamentales d'UCB. UCB est fortement attachée à une culture de l'intégrité, avec des politiques et des procédures en place qui assurent que les normes éthiques les plus élevées sont appliquées tout le long de la chaîne de valeur de la société. Les valeurs et les principes fondamentaux régissent notamment l'organisation des activités de l'entreprise, la prise de décisions et la gestion des risques.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion d'UCB. Le rôle du Conseil est d'assurer son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôles avisés et efficaces qui permettent d'évaluer et de gérer les risques. Le Conseil fixe les objectifs stratégiques d'UCB, veille à la présence des ressources humaines et financières nécessaires permettant à UCB d'atteindre ses objectifs et d'évaluer ses performances. Le Conseil fixe les valeurs et les normes d'UCB et veille à la compréhension et au respect de ses obligations envers ses actionnaires et autres parties prenantes. Il assume une responsabilité collégiale pour le bon exercice de son autorité et de ses pouvoirs.

En savoir plus sur notre Conseil d'Administration.

NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF

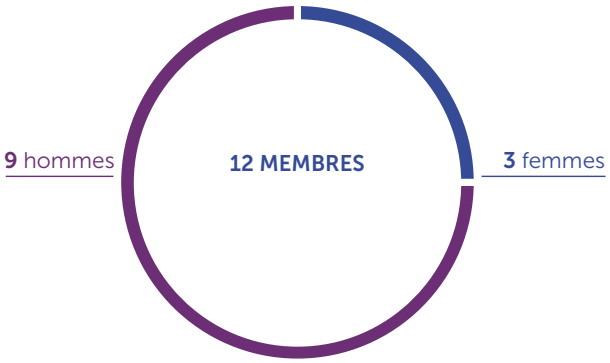

Le Comité Exécutif représente la haute direction d'UCB. Il dirige le Groupe UCB dans son ensemble et assure le bon fonctionnement de la direction générale. Il garantit l'implémentation, la vérification et la coordination des plans stratégiques du Groupe UCB dans les domaines de la recherche et du développement, des opérations, de la finance, de l'administration, de la gestion des risques et des affaires légales, des ressources humaines et des investissements.

En savoir plus sur notre Comité Exécutif.

1 Conduite des affaires

1.1 Code de Conduite

UCB reste très attachée à une culture de l'intégrité, de la transparence et d'un leadership éthique et elle est déterminée à la promouvoir. Les valeurs d'UCB reflètent les principes fondamentaux régissant la façon dont l'entreprise mène ses activités et prend ses décisions. Le Code de Conduite est un outil visant à faire comprendre aux employés le processus de prise de décisions tout en intégrant l'intégrité, la transparence et l'éthique. Le Code de Conduite est l'outil de référence lors de l'analyse de sujets importants.

Afin de compléter notre Code de Conduite et de permettre à nos collaborateurs de prendre des décisions éthiques, UCB a implémenté en 2018 une démarche appelée « Prise de décision éthique » pour les cadres supérieurs et l'entreprise dans son ensemble.

La réussite de la société dépend de l'intégrité de ses collaborateurs.

Le Code de Conduite d'UCB, disponible en 14 langues, établit des limites et décrit clairement le comportement responsable qu'elle attend de ses collaborateurs.

Le Code de Conduite exige une « **Performance en toute intégrité** » et détaille les principes qui gouvernent UCB en matière de conduite des affaires et le comportement éthique qu'elle attend de ses collaborateurs et des tiers agissant pour le compte d'UCB. Il aborde divers sujets, tels que les conflits d'intérêts, la confidentialité, la conformité, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le respect d'autrui, les politiques en matière de droits de l'homme et de travail des enfants, ainsi que les procédures de dénonciation.

Le Code de Conduite est également disponible sur notre site Web.

Surveillance de la conformité

UCB **Ethics & Compliance**
It's my job too!

Le Code de Conduite fait l'objet d'une formation obligatoire dispensée chaque année. En 2018, 85 % des collaborateurs d'UCB ont suivi la formation. Les nouveaux arrivants disposent de deux mois pour valider leur formation et ils représentent les 15 % restants.

Le module traitant des obligations en matière de signalement des événements indésirables informe les collaborateurs d'UCB sur la sécurité d'emploi des médicaments, le type d'information à rapporter et la manière de la rapporter afin de protéger nos

patients. Cette formation est obligatoire et doit être renouvelée tous les deux ans. Sur les 1 944 collaborateurs d'UCB, 92 % ont suivi la formation à ce jour.

Le module traitant de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence permet aux collaborateurs de mieux comprendre le champ d'application des risques liés à la corruption et fournit les outils pour identifier ces risques et les éviter. Ce module s'adresse à certains employés en particulier qui doivent suivre la formation tous les deux ans. Sur les 1 067 collaborateurs d'UCB, 91 % ont suivi la formation à ce jour.

	Code de Conduite	Signalement des événements indésirables	Lutte contre la corruption et l'extorsion
Employés concernés	Tous les employés	Certains employés	Certains employés
Fréquence	Chaque année	Tous les 2 ans	Tous les 2 ans
Taux de conformité 2018	**85 %**	**92 %**	**91 %**
Taux de conformité 2017	91 %	96 %	91 %

Le calcul de la conformité de 2018 pour les formations obligatoires tient compte uniquement des données de 2018. En revanche, le calcul de la conformité de 2017 tenait compte des données des années précédentes.

Le département Talent & Reputation de la société a créé un programme spécial afin que nos collaborateurs suivent ces modules obligatoires.

1.2 Dialogue avec les parties prenantes

Notre ambition est d'être le leader biopharmaceutique préféré des patients dans un monde où les pratiques en matière de santé et de médicaments évoluent rapidement.

Pour gagner la confiance des patients, il faut se montrer transparent et illustrer clairement nos activités, notre fonctionnement, nos réussites et les défis auxquels UCB et le secteur font face. Cela vaut pour tous les aspects de nos activités dans le monde. UCB se veut transparente et respectueuse des normes de la Global Reporting Initiative. De plus, les cinq domaines RSE énumérés dans la législation belge de 2017 (le domaine environnemental, le domaine social et ayant trait aux employés, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, et la diversité et l'intégration) sont également repris dans le Rapport annuel intégré de 2018.

> Si vous pouvez accepter l'aide de votre partenaire, de vos parents, de vos enfants, de vos amis et de vos médecins, vous grandirez avec les défis que vous devrez relever.

Esther, atteinte de la maladie de Crohn

1.2.1 Dialogue avec les parties prenantes et matérialité

Chez UCB, nous pensons que l'entreprise assurera son succès à long terme si elle crée de la valeur pour ses parties prenantes et la société en général. La voix des parties prenantes est essentielle dans cette démarche et nous avons incorporé leurs recommandations relatives aux aspects matériels dans notre vision d'entreprise. La question « Comment créer de la valeur pour les personnes atteintes de maladies graves ? » demeure le principe directeur holistique d'UCB permettant de déterminer l'impact de nos décisions sur les patients, nos affaires, nos collaborateurs, notre environnement et la société en général. Le troisième Objectif de développement durable des Nations unies, **Bonne santé et bien-être**, s'aligne sur la mission d'UCB : viser l'amélioration de la santé et de l'avenir des personnes atteintes de maladies chroniques à l'aide de solutions médicales innovantes de pointe.

UCB maintient un dialogue ouvert avec les parties prenantes au niveau mondial, régional et étatique et encourage les parties prenantes à discuter sans restriction de ces aspects matériels. Chaque année, UCB réalise une évaluation des aspects matériels – actuels ou potentiels. En 2018, UCB a invité plus de 350 parties prenantes externes et 700 parties prenantes internes[1] à évaluer 30 aspects matériels dans le domaine économique, social et environnemental et à déterminer leur pertinence. Les parties prenantes étaient également libres de décrire des aspects matériels supplémentaires qu'elles jugeaient importants.

Le taux de réponse à l'enquête en ligne était de 23 %. Pour les parties prenantes externes et internes, les neuf aspects matériels suivants sont cruciaux :

1. Accès aux soins de santé et aux médicaments[2]
2. Politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence
3. Conduite des affaires
4. Sensibilisation et éducation aux maladies
5. Innovation, R&D
6. Développement des employés
7. Gestion des employés
8. Tarification
9. Protection des informations personnelles et confidentielles

Alors que les parties prenantes n'avaient pas repris l'environnement comme aspect important, nous avons décidé d'en faire un aspect matériel, ce qui prouve notre volonté de réduire notre empreinte environnementale et d'atteindre nos objectifs ambitieux en la matière. UCB a également établi un rapport sur des aspects matériels importants selon elle mais non envisagés par les parties prenantes.

Sur la base des retours des parties prenantes et de la décision d'UCB en matière d'environnement, UCB se concentre sur les cinq aspects matériels suivants :

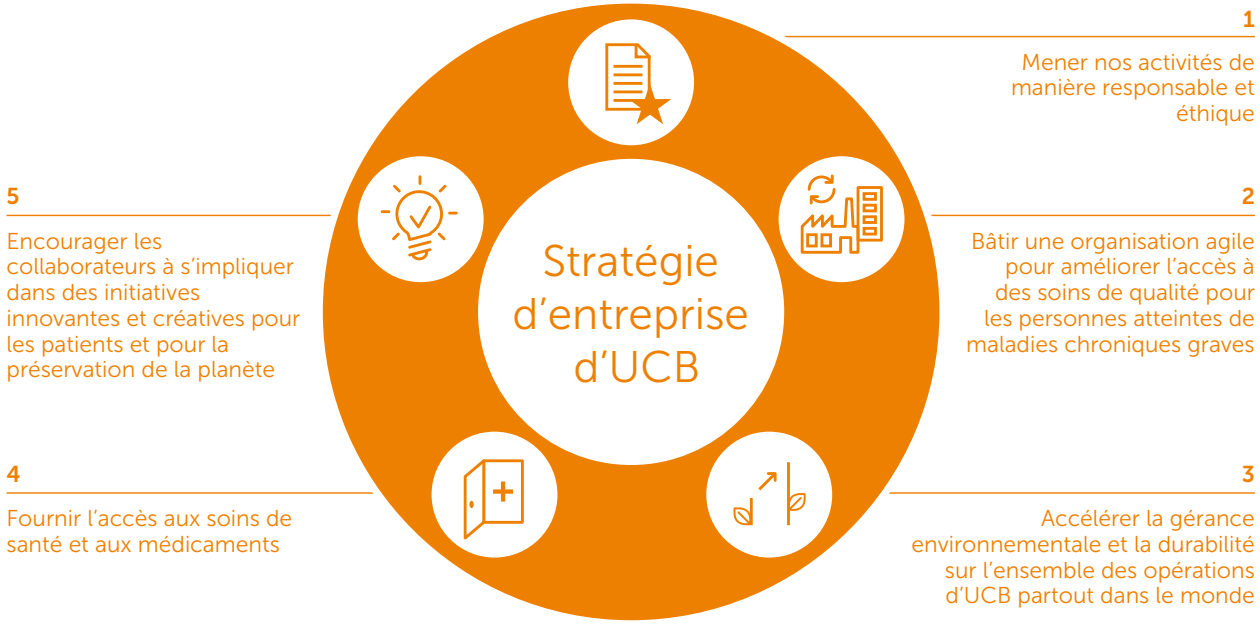

1 Les parties prenantes internes ont été sélectionnées parmi tous les employés d'UCB dans le monde. Les parties prenantes externes comprenaient différents représentants de la société, comme l'illustre le graphique.

2 Pour UCB, l'Accès aux soins de santé et aux médicaments comprend le pipeline des nouvelles molécules innovantes mais également l'accès à des soins de santé de qualité pour les personnes défavorisées atteintes de maladies chroniques dans certains pays. Nous prenons des initiatives, en collaboration avec nos partenaires, pour améliorer les soins de santé, le diagnostic, le traitement, la qualité de vie, l'éducation à la maladie, la sensibilisation des communautés et pour réduire les préjugés qui nuisent à la santé et à l'avenir des patients.

1.2.2 Conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise

Le conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) supervise les activités de l'équipe RSE en lien avec les différentes initiatives pour améliorer l'accès aux soins de santé et aux médicaments en Asie et en Afrique et supervise également l'analyse des sujets importants et la sélection des aspects matériels pertinents. Le conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise supervise également les actions et les responsabilités sociales et environnementales d'UCB ainsi que leur impact.

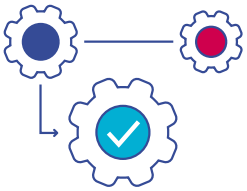

En 2018, la composition du conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise a été ré-évaluée et trois membres du Comité Exécutif (Emmanuel Caeymaex, Jean-Luc Fleurial, Charl van Zyl) ainsi que deux personnes externes à l'entreprise apportent désormais leur expertise respective lors de la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la société et l'environnement.

1.2.3 Relations avec les autorités publiques

Même si UCB ne fait pas état, en 2018, d'activités sur des problématiques spécifiques ou sur la prise de positions officielles, elle maintient des contacts étroits avec les responsables politiques, les autorités de réglementation et d'autres intervenants. Les pays dans lesquels UCB mène ses activités ont établi des lois et des réglementations relatives à l'implication des entreprises dans le processus politique. Certaines lois définissent des limitations strictes concernant les contributions financières des entreprises au profit des partis et candidats politiques, tandis que d'autres les interdisent tout simplement.

UCB n'a apporté aucune contribution politique significative dans les pays où elle est active. Néanmoins, UCB Inc., notre filiale aux États-Unis, a soutenu certains candidats aux élections locales américaines, dans les limites des montants prévus par la loi et conformément aux exigences de rapport et de transparence en vigueur. UCB Inc. dispose d'un comité d'action politique fédéral qui octroie des subsides aux niveaux fédéral et étatique à des candidats politiques aux États-Unis, et ce, également dans les limites des montants prévus par la loi et conformément aux exigences de rapport et de transparence en vigueur. Aucune plainte ni violation en matière de confidentialité des données n'a été rapportée.

Le directeur des Affaires publiques représente UCB au sein de l'Observatoire de l'industrie pharmaceutique, inauguré afin d'analyser et d'évaluer la position concurrentielle du secteur pharmaceutique belge face aux évolutions dans d'autres États membres européens.

En 2018, UCB n'a été impliquée dans aucune action relative aux lois et réglementations en matière de comportement anti-concurrentiel, anti-trust ou anti-monopole.

1.2.4 Relations avec les associations industrielles

UCB est membre de différentes associations professionnelles locales et mondiales :

UCB est également membre de la Pharmaceutical Research and Manufacturers Association (PhRMA, États-Unis), de la Biotechnology Industry Organization (BIO, organisation de l'industrie biotechnologique, États-Unis), du R&D-based Pharmaceutical Association Committee (RDPAC, Chine) et de plusieurs chambres de commerce, associations et initiatives au profit du développement durable.

UCB est un membre actif du groupe de travail de l'EFPIA axé sur la mise en œuvre de la **Directive sur les médicaments falsifiés** (Falsified Medicine Directive, FMD) visant à protéger les patients en assurant l'authenticité des médicaments et en améliorant la qualité de leurs composants, d'une part, et à réduire la circulation des médicaments falsifiés sur le marché, d'autre part. UCB est également un membre important du groupe de travail de la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique chargé de l'application du règlement européen relatif aux dispositifs médicaux.

En tant qu'entreprise belge, UCB fait partie du Conseil de plusieurs organisations et associations belges, notamment :

Différents groupes de travail, projets et comités traitant des problématiques actuelles du secteur ont été mis en place au sein de ces associations qui traitent, entre autres, des questions relatives à la Santé, la Sécurité et l'Environnement, la propriété intellectuelle, la politique publique, la santé mondiale et la conformité, etc. Plusieurs collaborateurs d'UCB sont membres de ces groupes et comités comme, par exemple, Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB, qui est Vice-Président et membre du Conseil de l'EFPIA et Trésorier et Président de l'Innovation Committee parrainé par le Conseil de l'EFPIA. Il est également Président du Comité de gouvernance de l'Innovative Medicines Initiative (IMI), un partenariat public-privé entre l'EFPIA et l'Union européenne, représenté par la Commission européenne. Il est aussi membre du Comité de direction de l'IFPMA, ainsi que membre du Conseil d'administration de PhRMA à Washington (États-Unis) et de l'Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (Walloon Excellence in Life Sciences and Biotechnology, WELBIO), à Wavre (Belgique) qui fournit des solutions dans les domaines de l'innovation, de la biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Pour plus d'informations, cliquez ici.

UCB fait également partie de l'Association pour la protection des marchandises transportées (Transported Asset Protection Association, TAPA) et du **EFPIA Security Forum**, qui œuvre en collaboration avec d'autres parties prenantes pour permettre la réalisation d'analyses comparatives, afin d'identifier et de discuter conjointement de solutions permettant de garantir l'intégrité des produits et la transparence d'un bout à l'autre de la chaîne logistique.

UCB est aussi l'une des 19 sociétés membres de **TransCelerate Biopharma Inc**., une organisation à but non lucratif qui collabore avec la communauté de recherche et développement de l'industrie biopharmaceutique afin d'identifier, de prioriser, de concevoir et de faciliter la mise en œuvre de solutions permettant d'offrir de nouveaux traitements efficaces et de grande qualité. TransCelerate Biopharma Inc. permet à UCB et aux autres sociétés membres de collaborer avec les organisations de patients, les autorités sanitaires, les sites de recherche, la communauté des chercheurs et d'autres groupes industriels et initiatives mondiales.

UCB est également membre du Patient Focused Medicines Development (PFMD), une initiative regroupant des organisations de patients, des sociétés pharmaceutiques et d'autres parties prenantes dans le secteur des soins médicaux. L'objectif du PFMD est d'améliorer la santé mondiale en concevant conjointement le futur des soins de santé pour les patients. Il a pour mission de rassembler les initiatives et bonnes pratiques qui prennent en compte l'opinion des patients au cours du cycle de vie de développement des médicaments, accélérant ainsi la création et la mise en œuvre d'un cadre de travail efficace, normalisé à l'échelle mondiale, et d'outils et du soutien nécessaires permettant aux diverses parties prenantes d'adopter ledit cadre de travail.

UCB est membre de l'initiative Access Accelerated, un partenariat mondial visant à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations unies et à réduire la mort prématurée due aux maladies non transmissibles d'ici 2030, dont les bureaux sont intégrés à ceux de l'IFPMA.

Aucun financement n'est fourni au-delà des frais d'adhésion annuels, excepté pour l'initiative Access Accelerated pour laquelle nous effectuons une contribution financière distincte en plus de notre cotisation annuelle de membre de l'IFPMA.

1.3 Droits de l'homme

Comme mentionné dans le Code de Conduite, UCB et ses collaborateurs sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables, de respecter les droits de l'homme et d'agir avec la diligence nécessaire pour éviter de porter atteinte aux droits d'autrui, comme stipulé par la Charte internationale des droits de l'homme et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. UCB prend très au sérieux la protection des droits de l'homme et soutient les initiatives gouvernementales visant à défendre et à promouvoir le respect des droits de l'homme partout dans le monde. Bien qu'UCB ne soit pas membre du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), l'entreprise a intégré les dix principes sur les droits de l'homme, le travail et l'environnement à son Code de Conduite.

Un processus de vérification préalable à l'échelle de l'entreprise est déployé pour déterminer l'engagement initial et continu des partenaires, des fournisseurs, etc. Lorsqu'un nouveau partenaire est sélectionné, UCB effectue une évaluation complète des risques spécifiques associés à un certain nombre de normes fondamentales, y compris en matière des droits de l'homme Ce processus de vérification préalable peut affecter la décision d'engager de nouveaux partenaires et il peut entraîner une surveillance spécifique des activités et des processus d'un tiers, comme mentionné dans notre Code de Conduite.

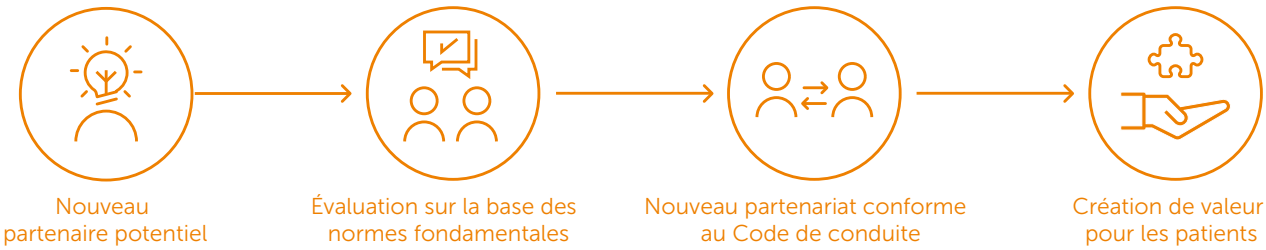

UCB est déterminée à respecter les droits de l'homme et agit en fonction afin de promouvoir et d'encourager l'application de normes éthiques strictes en matière de travail et de traitement équitable des êtres humains. À ce jour, aucun rapport de violation des droits de l'homme associé à UCB ou à ses filiales n'a été signalé à l'entreprise. Les indicateurs de performance clés qui nous permettent de mesurer nos progrès sont repris dans la partie consacrée aux indicateurs de durabilité de la GRI.

Esclavage et traite des êtres humains

Conformément à la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015 (Modern Slavery Act 2015), les filiales d'UCB au Royaume-Uni ont publié une déclaration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017. La déclaration pour l'année 2017, publiée en 2018, est disponible sur le site Web d'UCB Royaume-Uni. Cette déclaration détaille les mesures que ces filiales d'UCB ont adoptées pour faire face au risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains au sein de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement. Elle fait référence à la mise en œuvre d'un nouveau processus de **vérification préalable des fournisseurs**, chez qui les risques d'esclavage et de traite des êtres humains sont évalués pour chaque partenaire, fournisseur, etc., ainsi qu'à des processus visant à encourager le signalement de problèmes éventuels et à protéger les personnes ayant signalé des cas de corruption.

UCB prend très au sérieux les droits de l'homme et observe une tolérance zéro en matière d'esclavage moderne. Elle s'engage à apporter d'autres améliorations permettant de surveiller ces risques et de garantir, dans les limites du possible, qu'il n'y a pas de trafic d'êtres humains ni d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement. Aucun incident n'a été signalé à ce jour.

Les filiales concernées publieront durant l'année 2019 une mise à jour de la déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

1.4 Corruption et extorsion

Le Code de Conduite d'UCB, qui fait partie de la formation obligatoire pour tous les employés d'UCB, reprend les normes en matière de lutte contre la corruption et l'extorsion, qui sont des aspects matériels cruciaux. En outre, UCB inclut ces normes dans sa **politique en matière de conformité** et dans ses procédures relatives à l'engagement des parties prenantes dans le secteur des soins médicaux.

Les risques liés à la corruption et à l'extorsion dans le secteur des soins médicaux existent principalement dans la délivrance de services médicaux, dans la chaîne de valeur d'approvisionnement, sous la forme de relations commerciales inappropriées, d'abus de pouvoir, de remboursement indus, et de fraude et détournement de médicaments. Ces risques de corruption ou d'extorsion peuvent être le fait d'employés UCB, ou de tiers agissant au nom d'UCB.

Il existe différents outils permettant de renforcer l'application des politiques de lutte contre la corruption et l'extorsion :

- des **formations spécifiques** pour les employés interagissant ou en charge d'engager des parties prenantes externes ;
- des **contrôles systématiques des transactions financières en lien avec les parties prenantes du secteur médical**, notamment l'examen et l'approbation des activités et transferts de valeur associés, par la direction d'UCB ou des fonctions indépendantes, telles que le Service de l'éthique et de la conformité ;
- une surveillance continue de l'adhésion à ces contrôles et leur efficacité, **y compris la surveillance des transferts de valeur** et l'audit de ceux-ci par le Service financier, le Service de l'éthique et de la conformité et le Service d'audit interne mondial ;
- une **vérification préalable de l'intégrité** est déployée au sein d'UCB et permet d'identifier les antécédents en matière de violation des normes de lutte contre la corruption et l'extorsion chez nos partenaires potentiels interagissant avec des parties prenantes du secteur médical au nom d'UCB ;
- la **surveillance efficace des transferts de valeur au moyen d'un examen systématique** des transactions financières sous la forme d'honoraires pour des services, de subventions, de dons ou de parrainage à ces parties prenantes, ainsi que la surveillance des transactions non financières comme l'organisation de voyages d'affaire et d'événements scientifiques ou médicaux ; et
- toute tierce partie, agissant au nom d'UCB, et responsable d'engager ces parties prenantes a moralement et contractuellement le devoir de respecter les normes les plus strictes, y compris les normes en matière de lutte contre la corruption. Les **tierces parties doivent mettre en place des normes et mesures de contrôle internes** ou accepter d'adhérer à celles définies par UCB.

Le service mondial d'audit interne d'UCB réalise périodiquement un audit des opérations d'UCB pour identifier les risques potentiels liés aux domaines décrits ci-dessus, et ce, en suivant un calendrier de rotation préétabli. En 2018, trois affaires de corruption impliquant des collaborateurs d'UCB ou des tierces parties agissant

au nom d'UCB ont été signalées. Les allégations de conduite inappropriée individuelle signalées ont fait l'objet d'enquêtes systématiques et des mesures disciplinaires ont été prises.

Par ailleurs, UCB respecte ses obligations de divulgation publique de ses transactions financières avec les institutions de soins, les professionnels de la santé et les organisations de patients. Il existe des obligations spécifiques en Europe, en Turquie, en Russie, aux États-Unis, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie, et UCB est déterminée à se conformer aux réglementations et codes sur la transparence, le cas échéant.

1.5 Innovation

L'innovation est au cœur de la stratégie, des actions, des investissement et de la culture d'UCB.

En investissant plus de 20 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement, UCB est l'un des plus importants investisseurs en innovation du secteur pharmaceutique en Europe et se situe dans le peloton de tête mondial en matière d'investissement par employé. Nous encourageons la prise de risques innovants, l'entrepreneuriat, la transparence et relevons les défis car il s'agit de valeurs essentielles permettant de créer une culture d'innovation.

Les avancées du pipeline de R&D, l'augmentation continue des publications générées par UCB dans les revues scientifiques de renom et notre capacité à attirer les meilleurs talents scientifiques sont le fruit de cette priorité donnée à l'innovation.

UCB vise à améliorer la vie des patients et souhaite les aider à vivre la vie de leur choix. Notre stratégie et nos ressources sont allouées à la découverte, au développement et à la commercialisation de solutions innovantes pour nos patients.

> UCB est vraiment un lieu de travail exaltant, en constante évolution au niveau de l'organisation et de son mode de fonctionnement, ce qui permet d'offrir plus de valeur aux patients ; j'ai vraiment de la chance de faire partie de cette démarche.

Élisabeth, UCB

Digitalisation

Les progrès des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA) suscitent une accélération de l'intégration de différents processus dans le système des soins de santé et les solutions médicales, mais également une réduction de l'écart en matière d'accès aux soins de santé pour les patients. Les patients acceptent rapidement le fait que les informations relatives à la santé soient accessibles en ligne et consultent de plus en plus l'Internet.

UCB surveille ces transformations, parfois perturbatrices, et l'accès à de nouvelles données grâce aux

technologies numériques, particulièrement dans le domaine de la découverte de médicaments, des lectures cliniques (biocapteurs) et des appareils médicaux afin, notamment, d'améliorer l'accès, de comprendre le cheminement du patient de façon objective et d'apporter de nouvelles solutions plus rapidement sur le marché. Il sera essentiel pour UCB d'anticiper le changement, de l'accueillir et de mettre en œuvre sa gestion.

L'intelligence artificielle exige que les effectifs d'UCB développent de nouvelles compétences et fassent preuve de flexibilité. Nous devons être prêts à profiter de cette évolution car les nouveaux processus innovants se généraliseront au sein de la production, de la chaîne d'approvisionnement, du développement de médicaments, des exigences réglementaires et de sécurité des médicaments, et des fonctions de soutien et de supervision.

Plusieurs équipes participent à des initiatives sur l'intelligence artificielle et explorent le secteur. Puisque le patient est au cœur de notre Stratégie de Valeur pour le Patient, nous mettons l'accent sur l'amélioration de la vie du patient et la réduction du temps nécessaire au développement de nouveaux médicaments. On peut citer à titre d'exemple la plateforme *myUCB* qui recueille les résultats rapportés par les patients et améliore l'expérience des patients participant à des études cliniques ou l'enseignement approfondi permettant d'interpréter des images de nouvelles maladies, par exemple Bonebot.

UCB est prête à accueillir les changements provoqués par les plateformes technologiques innovantes internes ou externes, à modifier son modèle de fonctionnement et à garantir que l'impact sur la valeur pour le patient soit correctement mesuré et communiqué.

1.6 Études cliniques

UCB soutient de nombreuses activités de recherche et développement afin d'offrir des médicaments innovants aux personnes atteintes d'une maladie grave. Les études cliniques respectent les normes des bonnes pratiques cliniques (BPC) afin de protéger la sécurité, le bien-être et la confidentialité de nos patients et l'intégrité des données issues d'études cliniques, quels que soient la phase et le lieu de l'étude clinique.

Les patients sont recrutés pour des études qui respectent les principes de la Déclaration d'Helsinki et ses amendements ainsi que les lois, règlements et dispositions applicables dans les pays où les patients sont recrutés.

La validité scientifique et le respect de l'éthique des protocoles des études cliniques sont examinés et approuvés par des évaluateurs internes et externes ainsi que par des comités consultatifs. Les volontaires qui participent aux études cliniques d'UCB reçoivent un formulaire de consentement éclairé, sont informés de l'objectif de l'étude, de ses méthodes, du signalement, des avantages et inconvénients attendus, des compensations en cas de dégradation de leur état de santé, de la possibilité de se retirer de l'étude clinique à tout moment, etc. En outre, l'accent est également mis sur l'éducation et la formation du personnel d'UCB et des différentes institutions chargées de conduire ces

études cliniques. Des vérifications sont menées avant les études cliniques dans les institutions médicales pour assurer le respect des normes de BPC.

Les données des études sont gérées de manière appropriée afin de protéger les droits de l'homme, l'intimité et la confidentialité des données personnelles des volontaires.

UCB s'engage à se montrer transparente et à partager les données de ses études cliniques. UCB a communiqué sur son site Web **ucb.com** son engagement à publier les résultats de toutes ses études dans des revues à comité de lecture et son adhésion aux normes internationales comme l' International Committee of Medical Journals Editors (ICMJE) (Comité international des éditeurs de revues de médecine) et les Good Publication Practices for Communicating Company-Sponsored Medical Research (GPP3A) (Bonnes pratiques de publication pour la communication de la recherche médicale parrainée par l'entreprise).

La **politique de transparence pour les données issues d'études cliniques** d'UCB relative à la publicité des données issues d'études cliniques régit le moment de la publication des résultats afin de maximiser la valeur des recherches pour le patient. En 2018, deux événements importants ont illustré l'engagement d'UCB envers la transparence des données issues d'études cliniques : l'accueil par UCB du **Clinical Study Data Request Steering Committee** (Comité de direction des demandes de données issues d'études cliniques), dont elle fait partie depuis 2014, et l'engagement actif dans l'initiative PhRMA/EFPIA Principles for Responsible Clinical Trial Data Sharing (PhRMA/EFPIA - Principes pour le partage responsable des données issues d'études cliniques) pour le partage anonyme des données relatives aux patients et documents relatifs aux études avec les parties prenantes.

De plus, UCB considère qu'il est essentiel de se montrer transparente et de pallier le manque de publication de données issues d'études cliniques sur des bases de données publiques comme **ClinicalTrials.gov**, la plateforme la plus utilisée. La publication au bon moment des informations sur les études cliniques est primordiale pour faire progresser les connaissances médicales, réduire les écarts dans le signalement des données positives ou négatives et améliorer la vie des patients atteints de maladies graves. En plus des limites légales en matière d'éthique, de conformité et de respect des délais, UCB croit en la **Transparency WithInSight** – qui établit un équilibre entre la transparence et le besoin d'exclusivité des données – pour le bien des patients.

Bien-être des animaux

Les études menées sur les animaux constituent un aspect critique de la recherche médicale, à la fois car elles génèrent de nouvelles avancées dans la recherche expérimentale et parce qu'elles permettent de maximiser l'innocuité des nouveaux traitements avant leur utilisation sur des sujets humains. Cependant, chez UCB, l'usage des animaux n'est permis que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution : soit lorsque nous avons besoin de recueillir des informations dans le corps entier, soit lorsque c'est une exigence légale des autorités réglementaires. UCB agit en tant que société responsable en matière de gestion du bien-être des animaux et les deux unités de recherche impliquées dans les études sur les animaux respectent les politiques et normes strictes établies. Celles-ci sont régulièrement réexaminées afin de déterminer les domaines susceptibles d'être améliorés, conformément aux meilleures pratiques actuelles.

UCB s'engage à utiliser les animaux de manière responsable et appropriée à des fins de recherche médicale et se conforme à toutes les lois, réglementations et normes du secteur en vigueur. Deux sites de recherche d'UCB (au Royaume-Uni et en Belgique) mènent des études sur les animaux et respectent tous les deux la directive européenne 2010/63/EU relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. UCB assure également que toute tâche réalisée en externe en son nom par une société de recherche contractuelle ou un partenaire académique externe est conforme avec la législation locale pour le bien-être des animaux et les exigences d'UCB en matière de bien-être animal. UCB ne confiera pas d'études sur les animaux à des institutions qui ne respectent pas les normes sur le bien-être animal.

Dans la mesure du possible, nous nous engageons à remplacer l'usage des animaux dans la recherche par des solutions n'ayant pas recours aux animaux, à réduire

le nombre d'animaux requis pour atteindre des résultats probants et à améliorer les procédures afin de minimiser les souffrances (les 3R : Replacement, Reduction et Refinement - Remplacement, Réduction et Perfectionnement) et nous surveillons les possibilités d'amélioration dans ce domaine. UCB est activement impliquée dans le NC3Rs (U.K. National Council for Replacement, Refinement & Reduction of Animals in Research), par exemple, en co-finançant un directeur de programme qui supervise les projets reposant sur les 3R dans le secteur pharmaceutique et en prenant part à plusieurs groupes de travail du NC3Rs. UCB participe également à d'autres groupes de travail visant directement ou indirectement à soutenir les 3R dans le cadre de l'usage des animaux.

Les deux sites d'UCB qui conduisent des études sur les animaux possèdent des comités d'éthique sur le bien-être des animaux qui examinent attentivement si l'utilisation d'animaux pour certaines activités de recherche est nécessaire et justifiée, s'il existe une autre solution à l'utilisation d'animaux et s'il faut la choisir, si les souffrances potentielles ont été réduites au minimum. Ils font également la promotion des 3R, assurent le respect des normes les plus élevées en matière de bien-être des animaux et examinent et approuvent toutes les licences des projets nouvellement proposés impliquant des animaux sur leurs sites.

Centre de recherche à Slough (Royaume-Uni)

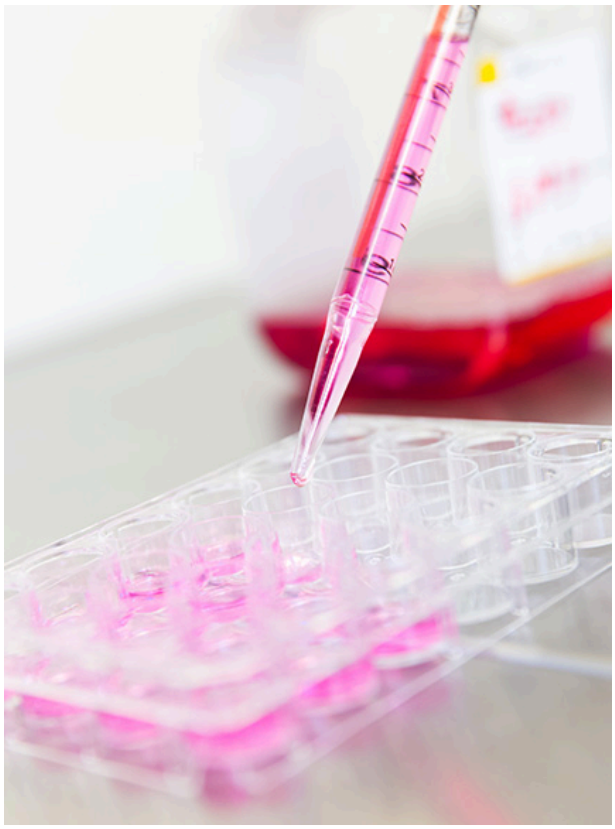

Outre la directive européenne 2010/63/EU, le site de recherche de Slough est conforme à la loi britannique relative aux procédures scientifiques sur les animaux [U.K. Animals (Scientific Procedures) Act 1986,] promulguée en 1986. Le service Animals Science Regulation Unit du ministère de l'intérieur britannique procède à des inspections régulières du site, souvent sans préavis, pour vérifier que les normes strictes sont appliquées en matière de bien-être des animaux.

Par ailleurs, UCB est l'une des 100 sociétés à avoir signé le Concordat sur l'ouverture relative à la recherche animale au Royaume-Uni (U.K Concordat on Openness on Animal Research). Les sociétés signataires s'engagent à assurer que le public dispose d'informations exactes et à jour sur la recherche animale, ce qu'elle implique et le rôle qu'elle joue dans le processus général de la recherche scientifique et du développement de traitements, la façon dont la recherche est réglementée au Royaume-Uni, et ce que les chercheurs et le personnel qui s'occupent des animaux font pour promouvoir le bien-être des animaux, réduire l'utilisation

des animaux et minimiser leur souffrance et les torts qui leur sont causés.

Site de recherche à Braine-l'Alleud (Belgique)

Site de recherche d'UCB à Braine-l'Alleud (Belgique)

Outre la directive européenne 2010/63/EU, le site de recherche de Braine-l'Alleud (Belgique) a reçu l'accréditation de l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International (AAALAC). Cette association privée à but non lucratif promeut le traitement responsable des animaux de laboratoire par le biais d'une accréditation volontaire et de programmes d'évaluation. L'accréditation de l'AAALAC constitue un label de qualité et de professionnalisme élevé en termes de traitement et d'utilisation des animaux. L'accréditation de l'AAALAC encourage aussi l'amélioration continue et l'excellence scientifique dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation sur les animaux.

Animaux utilisés pour la recherche en 2018

En 2018, UCB a utilisé 17 020 animaux dans ses sites de recherches et au sein de sociétés de recherche contractuelles externes. UCB s'est engagée à introduire progressivement des technologies *in silico* et *in vitro* et continue de saisir la moindre occasion pour réduire le nombre d'animaux utilisés dans les études.

97,6 % de l'ensemble des animaux utilisés par les chercheurs et sous-traitants d'UCB sont des rongeurs, les 2,4 % restants étant des primates non-humains, des chiens, des lamas, des cochons nains et des lapins.

1.7 Chaîne d'approvisionnement et approvisionnement

1.7.1 Gestion de la chaîne d'approvisionnement

UCB est déterminée à promouvoir les pratiques éthiques et responsables dans sa chaîne logistique, tout en s'assurant que ses processus d'approvisionnement et de fabrication, ses relations avec les fournisseurs et ses partenariats contribuent à la croissance de l'entreprise et délivrent des avantages concurrentiels[3].

Un réseau mondial étendu assure l'approvisionnement adéquat en produits médicaux de qualité, essentiels pour les personnes atteintes de maladies chroniques graves. La gestion de la chaîne d'approvisionnement est une entité organisée de manière fonctionnelle dotée d'une gouvernance centralisée forte et de liens directs avec les autres départements d'UCB, les franchisés ainsi que les commerciaux régionaux. Il faut savoir que les chaînes d'approvisionnement peuvent être très complexes.

La principale valeur des départements chargés de la fabrication, de l'approvisionnement et des achats est la gouvernance efficace du réseau externe de fournisseurs, de sociétés de fabrication en sous-traitance (contract manufacturing organizations), de laboratoires en sous-traitance, de transporteurs, de sociétés de logistique et distributeurs commerciaux tiers, où la gestion du risque constitue un composant majeur.

Un schéma de la chaîne logistique en bref :

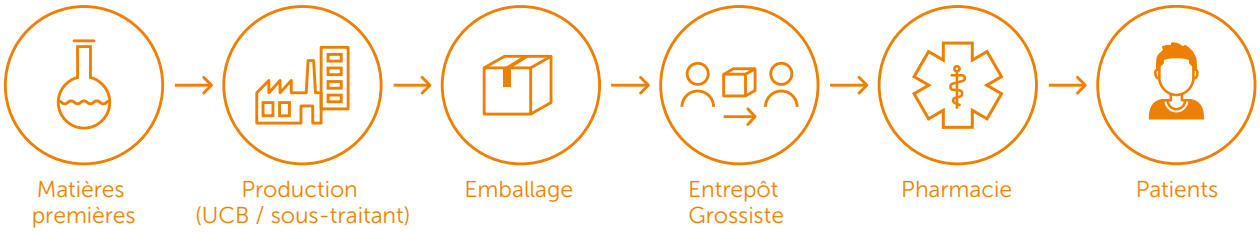

Nous avons passé les 36 inspections de la chaîne d'approvisionnement d'UCB relatives aux bonnes pratiques de fabrication et aux bonnes pratiques de distribution effectuées par les autorités réglementaires (24 inspections chez des partenaires et 12 sur les sites d'UCB ou de ses filiales) sans aucun commentaire crucial.

1.7.2 Gestion et durabilité de la chaîne d'approvisionnement

Le **Conseil de sécurité de la chaîne logistique** supervise la gestion de la chaîne logistique et veille au maintien de responsabilité et de normes de qualité élevées chez nos partenaires chargés de la fabrication et de l'approvisionnement. Le Conseil évalue la sécurité de la chaîne logistique et des produits et veille à l'application de la stratégie mondiale de lutte contre la contrefaçon d'UCB afin de garantir la santé des patients et la santé publique. L'équipe transversale a aussi comme responsabilité d'identifier, d'atténuer, de traiter et de prévenir les risques provenant de la falsification, du vol, de la contrefaçon ou de la diversion potentiels des produits, pouvant menacer la sécurité des patients.

UCB applique les mêmes normes de qualité élevées et d'efficacité aux formulations techniquement complexes et aux emballages spécifiques produits sur nos propres sites de fabrication à l'échelle mondiale et à ceux produits sur les sites de fabrication de sociétés en sous-traitance. La gestion de la chaîne d'approvisionnement implique diverses activités, notamment, la planification adéquate de la chaîne logistique, la bonne gestion de l'inventaire et du transport/mode de livraison, la gestion du contrôle de la température, la gestion des prestataires de services logistiques et de la sécurité tout le long de la chaîne logistique, de la santé et sécurité de l'environnement, de la conformité des marchandises dangereuses ainsi que la gestion des transactions commerciales mondiales.

UCB a signé les initiatives **Science Based Targets** pour soutenir l'ambition COP21 (de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2° C d'ici la fin du siècle), ce qui implique de respecter les objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre. Ces objectifs seront définis sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et incluront notre réseau de fournisseurs externes, les sociétés en sous-traitance, les laboratoires sous contrat, les transporteurs, les distributeurs commerciaux et logistiques tiers.

Plus précisément, un membre de chaque équipe du **Global Manufacturing and Center of Excellence** (Production mondiale et centre d'excellence) se consacre à la logistique écologique et à l'analyse du transport pour que les domaines RSE passent au niveau supérieur. L'équipe en charge de la chaîne d'approvisionnement a également établi une méthodologie pour la collecte et le calcul des émissions de CO_2 émises par les distributeurs principaux et secondaires. Puisque les données de références relatives aux émissions de CO_2 sont établies, nous pouvons désormais suivre et mesurer les émissions de CO_2 et collaborer avec nos fournisseurs pour trouver le moyen de réduire ces émissions.

Grâce au programme de sérialisation, un contrôle et une authentification supplémentaires sont assurés sur l'ensemble de la chaîne logistique, tandis que nos programmes commerciaux gèrent les partenariats avec nos distributeurs et contribuent à protéger nos médicaments et à garantir leur intégrité jusqu'à leur livraison au patient.

1.7.3 Approvisionnement

UCB estime qu'il est crucial de remplir ses obligations sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris chez les fournisseurs. C'est pourquoi UCB exige de ses partenaires qu'ils exercent leur activité

conformément au Code de Conduite. Pour toute nouvelle demande de proposition, de devis ou d'information, le partenaire doit accepter les principes repris dans le Code de Conduite et signer un document récapitulatif qui met l'accent sur les domaines suivants :

1. l'éthique, les programmes de conformité, les formations et la surveillance chez le fournisseur ;
2. la lutte contre la corruption ;
3. les enquêtes, exclusions et suspensions professionnelles liées au trafic d'influence, au blanchiment d'argent, à la fraude ou à d'autres infractions ;
4. les exigences de transparence ; et
5. la confidentialité des données et la sécurité.

Le département des achats supervise 22 000 fournisseurs différents situés dans 34 pays, principalement dans huit pays : la Belgique, la France, l'Allemagne, le Japon, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

1.8 Responsabilité produits

Le **Global Labelling Committee** (Comité mondial de l'étiquetage) examine l'étiquetage de tous les médicaments d'UCB.

Ce comité s'assure que l'étiquetage :

1. est conforme à la réglementation nationale sur les médicaments en ce qui a trait à la sécurité, à l'efficacité et à la qualité des médicaments, ainsi qu'à l'exactitude des renseignements sur les produits fournis en vertu de cette réglementation ;
2. reflète de manière appropriée et claire les informations sur les médicaments et le profil d'innocuité pour les patients et les médecins ; et
3. est identique pour les patients et les médecins des pays vers lesquels le même médicament est exporté par rapport au pays de fabrication.

De plus, UCB ne promeut que des médicaments qui respectent les lois, réglementations et codes du secteur en vigueur dans ce pays. UCB contrôle que la promotion des médicaments est exacte, juste, objective, respecte les normes les plus élevées en matière d'éthique et est conforme aux exigences légales. Les affirmations doivent refléter les preuves scientifiques les plus récentes et doivent être dépourvues d'ambiguïté.

UCB respecte toutes les lois, réglementations et codes du secteur en vigueur dérivées, des recommandations du CIOMS et de l'OMS, dérivées des critères éthiques applicables à la promotion des médicaments de l'OMS ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil sur le Code communautaire relatives aux produits médicinaux destinés aux humains, celles de l'EFPIA, l'IFPMA et la PhRMA, parmi d'autres.

1.8.1 Communications marketing et demandes d'informations médicales spontanées

Les communications promotionnelles, de presse et scientifiques relatives à nos composés, produits et aux pathologies ciblées sont soumises aux comités au niveau mondial ou local, dont les membres sont dûment formés.

En 2018, 1 317 communications diffusées à l'échelle mondiale ont fait l'objet d'une révision.

Des processus internes sont en place au sein d'UCB pour décider de la manière dont il convient de répondre à chaque demande d'informations médicales. En 2018, UCB a reçu en moyenne 4 932 questions relatives aux produits par mois.

[3] **Champ d'application du rapport** : Le Conseil de sécurité de la chaîne logistique supervise les installations de production et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

1 317
communications diffusées à l'échelle mondiale ont fait l'objet d'une révision

4 932
questions reçues relatives aux produits par mois

1.8.2 Sécurité des patients et sécurité d'emploi des médicaments

Tous les produits d'UCB sous soumis à une évaluation comparative continue des risques par rapport aux bénéfices afin de garantir la mise à jour de l'étiquetage produit et de l'information relative à l'innocuité car UCB s'engage à protéger la santé publique et à adopter des normes élevées en termes de professionnalisme et d'intégrité personnelle.

Un des devoirs essentiels est le contrôle du profil d'innocuité de nos produits lors de leur développement et de leur commercialisation. Tout comme les autres sociétés biopharmaceutiques, UCB reçoit chaque année des milliers de signalements d'effets indésirables. Ces rapports, sont examinés et analysés par nos équipes chargées de la sécurité, et recoupés avec d'autres données internes et externes (par ex. littérature scientifique, bases de données externes, etc.), afin d'identifier les signaux d'innocuité potentiels pouvant être associés à nos médicaments. L'objectif de ces examens est de surveiller l'impact du profil d'innocuité de nos produits en constante évolution, en tenant compte de l'efficacité prouvée ou attendue et de l'évolution de nouvelles normes en matière de soins. Ces examens permettent d'assurer que le profil bénéfice-risque de nos médicaments est à jour, communiqué clairement et que des mesures appropriées sont prises pour minimiser les risques potentiels pour les patients. Toutes les évaluations des bénéfices et des risques sont examinées par un conseil multidisciplinaire examinant les bénéfices-risques à intervalles réguliers (c'est-dire, annuellement ou tous les deux ans selon le niveau de risque).

Le conseil multidisciplinaire examinant les bénéfices-risques notifie également le Global Labelling Committee afin d'assurer la mise en œuvre dans les délais des changements d'étiquetage. Le conseil multidisciplinaire examinant les bénéfices-risques est présidé par le Chief Medical Officer (membre du Comité Exécutif). En 2018, 100 % des produits nécessitant un examen ont fait l'objet d'une évaluation par le conseil multidisciplinaire examinant les bénéfices-risques. Conformément aux exigences réglementaires, UCB fournit aux autorités sanitaires des informations sur les effets indésirables signalés par les patients, fournit des rapports de synthèse périodiques et des évaluations des bénéfices par rapport aux risques.

UCB exige que la formation sur la Sécurité d'emploi des médicaments soit suivie tous les deux ans par tous les employés et endéans deux mois après leur arrivée pour les nouveaux arrivants. Dans les pays ou UCB est présente, il est possible de joindre un membre qualifié de l'équipe en charge de la sécurité 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour qu'il réponde aux questions des travailleurs du secteur de la santé par rapport aux produits approuvés.

Il en va de la responsabilité d'UCB d'offrir des médicaments fiables et sûrs pour nos patients, et le « Global Quality Processes and Governance » préserve cet objectif important. Ces processus sont conçus pour assurer la meilleure qualité du produit, sécurité et

bénéfices thérapeutiques possibles pour les patients. L'efficacité des processus et la conformité aux réglementations sont régulièrement évaluées et surveillées à travers le programme d'audit de l'équipe en charge de la Qualité. Si des risques sont identifiés, des mesures préventives et correctives sont mises en œuvre.

UCB ne vend aucun produit qui a été frappé d'interdiction sur un marché particulier et tous les produits d'UCB sont conformes aux exigences réglementaires et de sécurité.

2 Gestion des risques

2.1 Notre approche de la gestion des risques

Selon le Rapport sur les risques mondiaux du Forum économique mondial de 2018[1], notre monde traverse une période de transformation. Bien que les principaux indicateurs économiques suggèrent que le monde est enfin sur la bonne voie après la pire crise économique depuis la Seconde Guerre mondiale, l'accélération de l'interconnexion sociale et les avancées technologiques poussent les capacités mondiales et l'adaptabilité au-delà de leurs limites actuelles.

Au sein de notre stratégie de gestion des risques, nous nous engageons à maintenir notre vision et notre Stratégie de Valeur pour le Patient, et cherchons de nouveaux moyens pour gérer et tirer profit de notre environnement toujours plus volatile, complexe et incertain.

> J'ai rencontré « M. Parkinson » pour la première fois le 13 novembre 1987, à 8 h 37. J'étais en train de retirer ma montre avant ma douche lorsque ma nouvelle vie a commencé. Le diagnostic était évident après l'examen médical : j'étais atteint de la maladie de Parkinson. J'étais étrangement soulagé. Je savais que « M. Parkinson » et moi allions être amis.

Christer, atteint de la maladie de Parkinson

2.1.1 Renforcer le lien avec notre stratégie et élargir notre conception du risque

En s'appuyant sur les bases solides du cadre de gestion des risques et de la plateforme de gouvernance d'UCB, la gestion des risques a contribué à accroître notre impact en 2018. La gestion des risques est sous la responsabilité du Groupe stratégie et développement de l'entreprise, ce qui permet d'optimiser les possibilités de contribuer par une gestion optimisée des risques à la réussite des succès des objectifs commerciaux et de la stratégie à long terme d'UCB.

Grâce à cette intégration, UCB peut resserrer le lien entre la stratégie, la gestion des risques et la définition des objectifs et ainsi donner lieu à une approche plus agile et créatrice de valeur. Cette approche permet également d'améliorer notre compréhension de l'incertitude inhérente et des risques émergents qui découlent de notre environnement.

* Avec prise en compte les tendances macro-économiques externes, des attentes des parties prenantes, des processus opérationnels et des engagements juridiques et réglementaires

2.1.2 Maintenir notre engagement pour une gestion rigoureuse des risques

Processus et cadre

En nous appuyant sur des représentants issus des secteurs de la conformité, des opérations et des affaires commerciales, nous identifions et évaluons les risques au sein de chaque domaine d'activités. De plus, nous menons une évaluation descendante et intérieur-extérieur afin de compléter un profil holistique de risques.

Les risques majeurs sont liés aux priorités stratégiques et leur impact potentiel est évalué. Lorsque nous avons identifié à la fois l'évolution du risque et la capacité de réaction d'UCB, ces informations sont transmises au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration. Puisque les risques auxquels nous sommes confrontés sont en constante évolution, notre approche de la gestion de ces risques est dynamique, ce qui nous permet d'évaluer et de faire connaître ces nouveaux risques à tout moment de l'année.

Dans le contexte spécifique des risques environnementaux et sociaux, l'évaluation des risques qui pourraient avoir un impact sur les activités d'UCB est ancrée dans notre modèle de gestions des risques. UCB applique une approche de précaution vis-à-vis de l'innovation et de la création de nouveaux produits et examine les bénéfices et les risques sanitaires et environnementaux potentiels de l'innovation et des nouvelles technologies de manière scientifique et transparente.

Gouvernance et supervision

UCB démontre son engagement à gérer les risques par la responsabilisation au sommet et en incitant l'entreprise à prendre des mesures en ce sens. Chaque risque majeur est assigné à un membre du Comité Exécutif. Ce membre du Comité Exécutif est chargé d'identifier la nature de ce risque et de prévoir la réponse d'UCB.

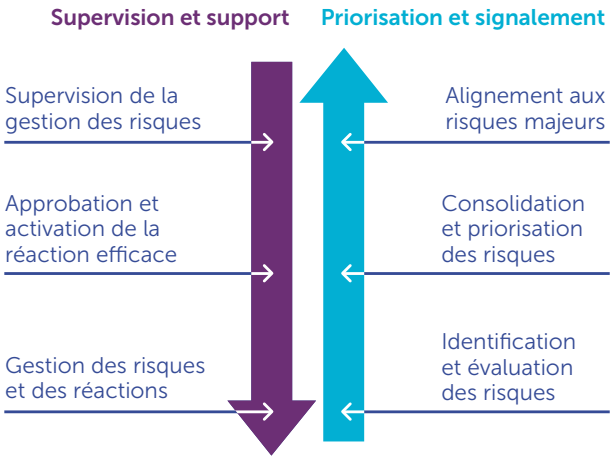

1 Rapport sur les risques mondiaux, 13e édition, Forum économique mondial (2018)

2.2 Risques majeurs en 2018

Nous restons en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et nous rapportons les informations liées aux risques au sein de l'organisation. La fonction de « Global Internal Audit » est chargée d'évaluer de manière régulière et indépendante les risques majeurs et d'approuver, avec les différentes équipes opérationnelles, les mesures à adopter. Les risques présentés ci-dessous représentent les risques majeurs identifiés en 2018 et notre réponse.

Risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Concurrence des produits biosimilaires et des nouvelles catégories de médicaments	
Les nouveaux produits biosimilaires et leur impact sur le marché mondial sont en constante augmentation. En parallèle, le lancement de nouvelles catégories de médicaments biologiques contribue à la complexification du marché des médicaments biologiques. L'innovation étant un élément clé de notre stratégie, nous soutenons l'innovation et l'accès croissants aux médicaments biologiques en investissant dans des propositions de valeurs globales supérieures au sein de populations spécifiques de patients.	En tant qu'entreprise innovante, UCB poursuit plusieurs stratégies de différenciation. Nous recherchons activement l'équilibre qui permet d'offrir un résultat final supérieur pour les patients à un coût compétitif, grâce à notre compréhension approfondie des besoins des patients et des parties prenantes.
Intensité des lancements de produits successifs	
Le pipeline d'UCB a produit d'excellents résultats et nous continuons à investir et développer des solutions hautement différenciées qui se concentrent sur les besoins de populations de patients bien définies. Les prochaines vague de produits pourraient se succéder rapidement, d'où la nécessité d'un message clair sur la valeur et de souplesse lors des lancements.	UCB adapte ses capacités et réaffecte ses ressources et ses talents de manière agile afin d'optimiser le succès des lancements dans un environnement en constante évolution. Les compétences et le leadership continueront d'évoluer en accord avec notre Stratégie de Valeur pour le Patient grâce au développement des capacités d'innovation et d'adaptation de tous les dirigeants et toutes les équipes.

Risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Volatilité des taux de change	
Le chiffre d'affaires d'UCB est soumis aux fluctuations des taux de change puisqu'UCB réalise des affaires dans le monde entier. Les ventes nettes aux États-Unis représentaient 50 % du total des ventes nettes en 2018. Les frais de fabrication, de recherche et de développement et d'autres charges d'exploitation sont engagés principalement en euro, en livre sterling et en franc suisse. Par conséquent, les résultats et les flux de trésorerie d'UCB sont soumis à la volatilité des monnaies étrangères, principalement à la dépréciation du dollar américain, et, dans une moindre mesure, à la dépréciation du yen et à l'appréciation du franc suisse et de la livre sterling face à l'euro.	Les risques financiers du groupe UCB sont gérés en interne. Des politiques de gestion des risques financiers du Groupe ont été établies pour identifier les expositions nettes en devises étrangères du groupe UCB et pour couvrir les flux de trésorerie prévus en devises étrangères pour une période de 6 mois minimum et 26 mois maximum. La composition en devises des actifs et passifs du groupe fait également l'objet d'un suivi attentif. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 4
Défis liés à la tarification et à l'accès	
Les tarifs du secteur pharmaceutique continuent d'être surveillés de près par les payeurs, publics et privés, qui cherchent des moyens pour réduire les coûts. Les stratégies des payeurs comprennent une pression à la baisse sur les prix, des demandes de rabais, une augmentation des frais à la charge des patients et une limitation de l'accès. Des changements liés à l'accès au programme Medicare et d'autres changements de positions du gouvernement américain peuvent nuirent à la capacité d'UCB d'offrir les services nécessaires et nos solutions aux patients.	UCB collabore activement avec les associations de payeurs et de professionnels pour garantir le meilleur accès pour les patients, tout en faisant la promotion de solutions durables qui ont un impact réel dans le monde entier. Notre Comité Exécutif et de direction surveille et coopère avec les organes politiques des États-Unis afin de poursuivre notre approche visant à faire la différence pour les personnes atteintes d'une maladie grave.
Cybersécurité – Mégadonnées et intelligence artificielle	
Notre monde dépend de plus en plus de l'évolution du paysage numérique pour remplir les objectifs actuels et créer de nouveaux paradigmes pour demain. La cybersécurité et la confidentialité des données sous toutes ses formes est capitale pour UCB car les violations de données ou les dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences financières, opérationnelles ou sur la réputation d'UCB. L'intelligence artificielle est en train de changer notre mode de vie et nos interactions. Grâce à l'expérience que nous avons déjà acquise dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous analysons constamment le rôle que nous jouons dans la vie des patients et notre manière de conduire des affaires.	UCB possède une stratégie de cybersécurité et de gestion des données à multiples facettes, ainsi que des programmes qui assurent le contrôle de la prévention, de la détection et de la réponse. Le programme comprend un suivi continu et une analyse des données, un système de détection et de réponse d'incident d'intrusion, des essais de sécurité et une formation et des campagnes de sensibilisation pour les utilisateurs. De plus, UCB développe un programme de crise de cybersécurité permettant de réagir correctement en cas d'incidents majeurs de sécurité (violations de données ou logiciel malveillant)[1]. UCB a pris les mesures nécessaire pour respecter le nouveau RGPD. Les évaluations éthiques feront partie intégrante de tout projet pertinent impliquant l'intelligence artificielle chez UCB.

Risques majeurs identifiés	La réponse d'UCB
Propriété intellectuelle	
Les droits de propriété intellectuelle sont essentiels pour soutenir l'innovation à partir de la science de plus en plus complexe et qui suit l'évolution rapide des besoins des patients. Il est souvent difficile d'obtenir et de défendre les brevets protégeant une innovation de valeur. Dans un environnement politique complexe, le public perçoit souvent la propriété intellectuelle de manière négative et erronée.	UCB s'engage à créer, maintenir et protéger la propriété intellectuelle de manière sélective, lorsque cela permet de préserver une innovation essentielle ou de créer de la valeur pour le patient ou la société. Nous sommes conscients du paysage concurrentiel qui entoure nos programmes. UCB encourage un changement de perception général à propos de la propriété intellectuelle, de l'innovation, et de l'accès en s'engageant activement dans les politiques publiques et en soutenant le partage des risques avec d'autres parties prenantes dans le secteur des soins médicaux. Les litiges remportés relatifs à Vimpat® (États-Unis, Royaume-Uni et Pays-Bas), Neupro® (États-Unis) et Toviaz® (États-Unis) nous permettent de continuer à défendre notre propriété intellectuelle efficacement.

Suivi par rapport à l'année 2017

Produits biologiques

À la suite de l'augmentation rapide du nombre de nouveaux produits biologiques et biosimilaires, UCB a pris en compte la capacité mondiale à grande échelle, interne et externe, limitée pour répondre à nos besoins commerciaux et de développement. UCB a développé une stratégie de réponse afin d'élargir ses capacités internes et de s'assurer de partenariats avec des fournisseurs externes. Les actions adoptées en 2018 sur ces deux fronts ont permis à UCB de limiter ce risque majeur.

[1] En 2018, aucune plainte justifiée liée à la confidentialité des données clients n'a été identifiée à la suite des activités de surveillance et audits internes. Un incident lié au vol de matériel informatique a été signalé aux autorités et cet incident n'a pas entraîné de risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées.

3 Déclaration de gouvernance d'entreprise

3.1 Champ d'application du rapport

En tant qu'entreprise établie en Belgique, engagée à respecter les standards les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») d'UCB SA (« UCB »), a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte ») en octobre 2005, conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise (première édition, 2004). En vertu de l'article 96, section 1, 1°, du Code belge des Sociétés, UCB suit les principes du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 (« le Code de Gouvernance d'Entreprise ») en tenant compte des aspects internationaux spécifiques d'UCB[1].

La Charte est disponible sur le site Web d'UCB et décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'UCB, et notamment sa structure de gouvernance ainsi que les règlements d'ordre intérieur de son Conseil, de ses comités, de son Comité Exécutif et des assemblées des actionnaires. Elle est par ailleurs régulièrement mise à jour en cours d'année et revue annuellement par le Conseil pour se conformer aux lois et réglementations applicables au Code de Gouvernance d'Entreprise ainsi qu'à leur interprétation.

Conformément au Code belge des Sociétés et au Code de Gouvernance d'Entreprise, les pages qui suivent fournissent des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise d'UCB. Elles comprennent les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise d'UCB ainsi que les événements clés qui se sont déroulés en 2018, tels que les modifications du capital ou de la structure de l'actionnariat d'UCB, les amendements apportés à la gouvernance d'entreprise d'UCB et à la composition du Conseil ainsi qu'aux comités, aux caractéristiques principales du contrôle interne d'UCB et des systèmes de gestion des risques, ainsi qu'au rapport de rémunération. Elles contiennent également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise.

> “ Personne ne prospère sans en faire profiter les autres.

Denelle, UCB

[1] Le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 » est disponible sur le site Web de la Commission belge de Gouvernance d'Entreprise

3.2 Capital et actions

3.2.1 Capital

En 2018, le capital d'UCB est resté inchangé. Au 31 décembre 2018, il s'élevait à € 583 516 974 et était représenté par 194 505 658 actions.

3.2.2 Actions

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB est représenté par 194 505 658 actions entièrement libérées (« actions UCB »). Les actions UCB sont nominatives ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire, conformément au Code belge des Sociétés.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1er janvier 2014 et à leur suppression totale à la fin de l'année 2015.

À partir du 1er janvier 2016, les propriétaires légitimes des actions au porteur sous-jacentes ont le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement du produit net correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire et paiement d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes calculée par année de retard commencée. De plus amples détails sur la procédure de dématérialisation et de conversion sont disponibles sur le site Web d'UCB .

Les actions UCB nominatives sont inscrites dans le registre des actions d'UCB. Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles.

3.2.3 Actions propres

Conformément à l'article 12, §2 des Statuts d'UCB, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2018 a décidé de renouveler, pour une période de 2 ans (et deux mois) prenant fin le 30 juin 2020, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession, directement ou indirectement, un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB calculé à la date de chaque acquisition, à un prix ou une valeur d'échange équivalent au cours maximum de l'action UCB sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition et à un prix minimum de € 1, sans préjudice de l'article 208 de l'Arrêté Royal du 31 janvier 2001. À la suite de cette ou ces acquisition(s), UCB SA, ainsi que ses filiales directes ou indirectes, et les tiers agissant en leur propre nom mais pour le compte d'UCB et de ses filiales directes ou indirectes, ne peut détenir plus de 10 % du nombre total d'actions émises par UCB au moment de l'acquisition en question. L'autorisation accordée au Conseil d'Administration s'étend à toute acquisition d'actions UCB, directement ou indirectement, par les filiales directes d'UCB tel que défini par l'article 627 du Code belge des Sociétés. Selon le cas, toute aliénation d'actions propres par UCB ou l'une de ses filiales directes est possible conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration telle qu'elle est indiquée dans l'article 12 *in fine* des Statuts.

En 2018, UCB SA a acquis 48 711 actions UCB et en a transféré 1 054 516. Au 31 décembre 2018, UCB détenait un total de 2 102 356 titres UCB représentant 1,08 % du nombre total d'actions UCB. UCB SA ne détenait aucun autre titre UCB. Au 31 décembre 2018, UCB SA détenait également 9 705 actions UCB au nom et pour le compte des employés du Groupe UCB après acquisition de ces actions, en attendant leur distribution à leurs bénéficiaires respectifs.

En 2018, UCB Fipar SA, une filiale indirecte d'UCB, a acquis 780 013 actions UCB et en a transféré 471 701. Au 31 décembre 2018, UCB Fipar SA détenait un total de 3 929 828 titres UCB représentant 2,02% du nombre total d'actions UCB s'ils étaient exercés. Cette détention de titres UCB comprend 3 494 828 actions et 435 000 instruments financiers assimilés (options en cours). Au 31 décembre 2018, UCB Fipar SA détenait également 230 989 actions UCB au nom et pour le compte des employés du Groupe UCB après acquisition de ces actions, en attendant leur distribution à leurs bénéficiaires respectifs.

Les actions UCB ont été acquises, entre autres, par UCB et UCB Fipar SA, afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations d'UCB résultant des plans d'options sur

actions, des plans d'attribution d'actions gratuites (Stock Award) et des plans d'actions avec condition de performance (Performance Share). Par la suite, au cours de l'année 2018, certaines de ces actions ont été transférées à d'autres filiales d'UCB dans le seul but de les remettre à leurs employés. Puisque ces actions ont toutes été remises à des employés y ayant droit, aucune autre de ces filiales ne détient encore des actions UCB à la date du 31 décembre 2018. Pour plus de détails, se référer à la Note 26.2 Actions propres.

3.2.4 Capital autorisé

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2018 a décidé d'autoriser le Conseil, pour une période de 2 ans, à augmenter le capital social (et par conséquent à modifier les Statuts), notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites légales du Code belge des Sociétés,

i. à concurrence de 5 % du capital social au moment où le Conseil utilise l'autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires (que ce soit ou non au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la société, ni par ses filiales) ;

ii. à concurrence de 10 % du capital social au moment où le Conseil utilise l'autorisation, en cas d'augmentation du capital sans suppression ni limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation totale du capital social par le Conseil, combinant les autorisations exposées aux points (i) et (ii), ne peut dépasser 10 % du capital social au moment où le Conseil décide d'utiliser cette autorisation.

En outre, le Conseil est expressément autorisé à faire usage de ce mandat, dans les limites fixées par les points (i) et (ii), pour les opérations suivantes :

1. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles ou de warrants avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires ;
2. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la société ni par ses filiales ;
3. l'augmentation du capital par incorporation de réserves.

Une telle augmentation du capital est possible sous n'importe quelle forme, y compris sous forme de contributions en liquide ou en nature, avec ou sans prime d'émission, d'incorporation de réserves et/ou de primes d'émission et/ou de bénéfices reportés, dans les limites légales.

Toute décision de la part du Conseil de faire usage de cette autorisation requiert une majorité de 75 %.

Le Conseil est habilité, avec plein pouvoir de subdélégation, à modifier les Statuts afin que ceux-ci reflètent les augmentations de capital résultant de l'exercice de cette autorisation.

Dès réception par la société de la communication faite par la FMSA selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition, elle ne pourra plus utiliser cette autorisation et ce conformément au Code belge des Sociétés.

3.3 Actionnaires et structure de l'actionnariat

3.3.1 Actionnaire de référence

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de référence » ou « Tubize »), une société belge cotée sur le marché Euronext de Bruxelles, détenant 68 076 981 actions UCB sur un total de 194 505 658 (c'est-à-dire 35,00 %) au 31 décembre 2018.

Sur la base des déclarations de transparence reçues par Tubize et, selon le cas, des communications publiques plus récentes, la structure de l'actionnariat de Tubize à la date du 31 décembre 2018 peut être résumée comme suit :

	Concert		En dehors du concert		**Total**	
	Droits de vote	%	Droits de vote	%	**Droits de vote**	**%**
Financière Eric Janssen SPRL	8 525 014	19,14 %	1 988 800	4,46 %	10 513 814	23,60 %
Daniel Janssen	5 881 677	13,20 %	–	–	5 881 677	13,20 %
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	26 468	0,06 %	4 996 263	11,22 %
Barnfin SA	3 903 835	8,76 %	–	–	3 903 835	8,76 %
Jean van Rijckevorsel	11 744	0,03 %	–	–	11 744	0,03 %
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	**23 292 065**	**52,28 %**	**2 015 268**	**4,52 %**	**25 307 333**	**56,81 %**
Autres actionnaires	–	–	19 241 265	43,19 %	19 241 265	43,19 %
Total des droits de vote	**23 292 065**	**52,28 %**	**21 256 533**	**47,72 %**	**44 548 598**	**100,00 %**

Altaï Invest SA est contrôlée par Evelyn du Monceau, née Evelyn Janssen. Barnfin SA est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les actionnaires de référence de Tubize, appartenant à la famille Janssen, agissent de concert, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne Tubize ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

3.3.2 Notifications de transparence

Au cours de l'année 2018, UCB a reçu les notifications de transparence suivantes :

- Le 25 janvier 2018, UCB a reçu une déclaration de transparence de Tubize, indiquant que Tubize avait été informé le 19 janvier 2018 que l'accord de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG (nommée ci-après « Schwarz ») avait pris fin. Le 29 janvier 2018, UCB a reçu une notification similaire de Schwarz.
- UCB a reçu des notifications de transparence de BlackRock, Inc., datant du 3 juillet (2 notifications le même jour, une référant à la situation du 29 juin et l'autre référant à la situation du 2 juillet), 9 juillet, 19 juillet, 20 juillet, 31 juillet, 2 août (2 notifications le même jour, une référant à la situation du 31 juillet et l'autre référant à la situation du 1 août), 3 août, 6 août, 7 août, 8 août, 10 août, 23 août, 24 août, 28 août, 29 août, 31 août, 11 septembre, 13 septembre, 17 septembre, 18 septembre, 26 septembre, 27 septembre, 28 septembre, 1 octobre, 3 octobre, 4 octobre, 8 octobre, 16 novembre, 19 novembre, 10 décembre, 11 décembre, 27 décembre et 28 décembre 2018 respectivement. Selon la dernière notification reçue en 2018, BlackRock, Inc. (avec les participations détenues par ses sociétés affiliées) détenait, à la date du 27 décembre 2018, 9 072 842 actions UCB avec droits de vote, soit 4,66 % du total des actions émises par UCB, ainsi que 720 194 instruments financiers équivalents, soit 0,37 % du total des actions émises par UCB.
- UCB a reçu une déclaration de transparence de The Capital Group Companies Inc. datant du 29 mars 2018. Selon cette déclaration, The Capital Group Companies, Inc., avec les participations détenues par ses sociétés affiliées, détenait, à partir du 27 mars 2018, 5 655 000 actions UCB avec droits de vote, soit 2,91 % du total des actions émises par UCB.

Toutes ces déclarations, ainsi que les déclarations plus récentes reçues en 2019, se trouvent sur le site Web d'UCB .

3.3.3 Relations avec et entre les actionnaires

Veuillez-vous référer à la note 43.2 pour un aperçu des relations d'UCB avec ses actionnaires. De plus, UCB n'a connaissance d'aucun accord entre ses actionnaires, à l'exception des informations mentionnées ci-dessous.

En ce qui concerne sa participation dans UCB, jusqu'à janvier 2018, Tubize agissait de concert avec Schwarz, c'est-à-dire qu'ils avaient conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

UCB a reçu des notifications, conformément à l'article 74, §7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize, de Schwarz et d'UCB Fipar SA les 22 novembre, 11 décembre et 28 décembre 2007 respectivement. Le 16 août 2018, UCB a reçu une notification à jour, conformément à l'article 74, §8 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize (cette notification peut être consultée sur le site internet d'UCB), déclarant que :

- depuis le 31 juillet 2017, Tubize n'a acquis aucune action UCB ;
- l'accord de concert entre Financière de Tubize SA et Schwarz a pris fin au début de l'année 2018 ;
- au 31 juillet 2018, Tubize détenait 68 076 981 actions UCB sur un total de 194 505 658 actions UCB (35,00 %).

Tel que mentionné à la section 3.3.2., UCB a reçu le 25 janvier 2018 une notification de transparence de Tubize indiquant que Tubize avait été informé le 19 janvier 2018 que l'accord de concert avec Schwarz avait pris fin ainsi qu'une notification de transparence de Schwarz confirmant cette information le 29 janvier 2018.

3.3.4 Structure de l'actionnariat

Hormis les déclarations mentionnées ci-dessus aux points 3.3.2 et 3.3.3 ainsi que les déclarations faites en 2014 par Vanguard Health Care Fund représentées dans le tableau repris ci-dessous, UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB.

Le solde des actions UCB est détenu par le public.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus), tenant compte du registre des actionnaires d'UCB, des notifications de transparence reçues, conformément à la loi du 2 mai 2007, relative à la publicité des participations importantes et la notification reçue, conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1er avril 2007, relative aux offres publiques et aux notifications envoyées à la FSMA, conformément à la loi du 2 août 2002, portant sur la surveillance du secteur financier et sur les services financiers (situation au 31 décembre 2018) :

				Dernier update
	Capital	**€ 583 516 974**		13 mars 2014
	Nombre total de droits de vote	**194 505 658**		
1	**Financière de Tubize SA ('Tubize')**			
	Titres avec droits de vote (actions)	**68 076 981**	**35,00 %**	19 janvier 2018
2	**UCB SA**			
	Titres avec droits de vote (actions)	2 102 356	1,08 %	31 décembre 2018
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	0	0,00 %	06 mars 2017
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	18 décembre 2015
	Total	**2 102 356**	**1,08 %**	
3	**UCB Fipar SA**			
	Titres avec droits de vote (actions)	3 494 828	1,80 %	31 décembre 2018
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	435 000	0,22 %	03 juin 2015
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	25 décembre 2015
	Total	**3 929 828**	**2,02 %**	
	UCB SA + UCB Fipar SA(2)			
	Titres avec droits de vote (actions)	5 597 184	2,88 %	
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	435 000	0,22 %	
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	
	Total	**6 032 184**	**3,10 %**	
	Free float[3]	**120 831 493**	**62,12 %**	
4	**Vanguard Health Care Fund**			
	Titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014
5	**BlackRock, Inc.**			
	securities carrying voting rights (shares)	9 072 842	4,66 %	27 décembre 2018

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

1 Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6 de l'Arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire des titres, options, contrats à terme, swaps, accords de taux futurs et autres contrats dérivés qui confèrent a leur titulaire le droit d'acquérir des titres existants avec droit de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

2 UBC SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2° et 9, §3, 2° de la Loi relative à la publication des participations importantes.

3 Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seules les titres avec droits de vote (actions) détenues par ces entités sont prises en considération, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

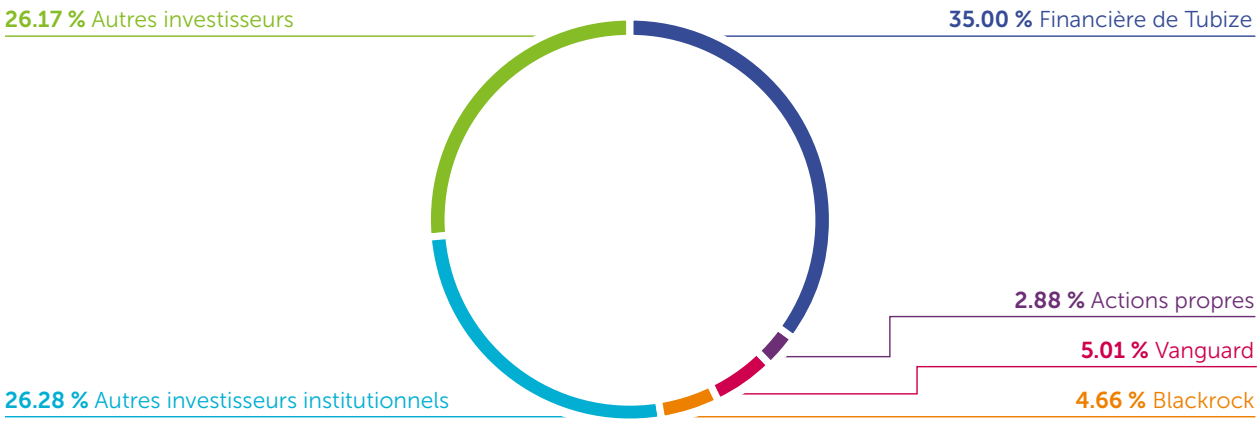

Conformément à la politique de dividendes à long terme d'UCB, le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,21 par action (2017 : € 1.18). Si le dividende brut est approuvé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 25 avril 2019, le dividende net de € 0,847 par action sera payable le 30 avril 2019 en échange du coupon n° 22.

3.3.5 Assemblée Générale des Actionnaires

Conformément aux Statuts, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires (« l'Assemblée Générale ») se tient le dernier jeudi d'avril à 11 heures. En 2019, elle se tiendra le 25 avril.

Les règles relatives à l'ordre du jour, aux modalités de convocation des assemblées, à l'admission aux assemblées, à l'exercice des droits de vote et d'autres détails sont disponibles dans les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponibles sur le site Web d'UCB .

3.4 Conseil d'Administration et Comités du Conseil

3.4.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil et Administrateurs indépendants

Depuis l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 avril 2018, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

Evelyn du Monceau

Présidente du Conseil
1950 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 1984
- Présidente du Conseil depuis 2017
- Vice-Présidente du Conseil de 2006 à 2017
- Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2006
- Fin de mandat : 2019

Expérience

Plus de 30 ans dans le secteur industriel, en qualité d'administrateur, et dans le cadre de sociétés holding

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA
- Membre du Conseil d'Administration de Solvay SA
- Membre des Comités de Rémunération et de Nomination de Solvay SA

Pierre L. Gurdjian

Vice-Présidente du Conseil
Administrateur indépendant
1961 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2016
- Membre du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2016
- Fin de mandat : 2020

Expérience

Directeur-associé senior de McKinsey and Co. où il a été actif pendant presque trente ans, et professionnel dans le domaine de la philanthropie et de l'éducation

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles
- Membre du Conseil d'Administration de Lhoist

Jean-Christophe Tellier

Administrateur Exécutif
1959 – Français

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Fin de mandat : 2022

Expérience

Plus de 25 ans dans le secteur pharmaceutique chez Ipsen et Novartis où il a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur

Principales nominations externes

- Vice-Président et Président élu de l'EFPIA (Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques)
- Président du Comité d'Innovation parrainé par le Conseil (EFPIA)
- Président du Conseil d'Administration de Gestion de l'IMI (Innovative Medecine Initiative)
- Membre du Conseil d'Administration de PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil d'Administration de WELBIO (Walloon Institute for Life Lead Science)

Alice Dautry

Administrateur indépendant
1950 – Française

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2015
- Membre du Comité Scientifique depuis 2015
- Fin de mandat : 2019

Expérience

Plus de 30 ans dans le domaine scientifique, principalement auprès de l'Institut Pasteur dont elle fut Présidente (2005-2013)

Principales nominations externes

- Membre du Conseil de direction de l'Institut autrichien des sciences et technologies
- Membre du Conseil de Surveillance de KLM

Kay Davies

Administrateur indépendant
1951 – Britannique

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Présidente du Comité Scientifique depuis 2014
- Membre du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération depuis 2017
- Fin de mandat : 2022

Expérience

Plus de 20 ans dans la recherche scientifique à l'université d'Oxford

Principales nominations externes

- Administrateur de Biotech Growth Trust
- Administrateur de Genomics England

Albrecht De Graeve

Administrateur indépendant
1955 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2010
- Membre (depuis 2010) et Président (depuis 2015) du Comité d'Audit
- Fin de mandat : 2021

Expérience

Plus de 30 ans d'expérience au niveau global dans divers secteurs industriels (Alcatel, VRT et Bekaert)

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'Administration de Bekaert NV
- Président du Conseil d'Administration de Telenet Group Holding NV
- Président du Conseil d'Administration de Sibelco NV

Roch Doliveux

Administrateur
1956 – Français

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2017
- Fin de mandat : 2021

Expérience

Plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, dont 10 ans en tant que Chief Executive Officer d'UCB et Président du Comité Exécutif

Principales nominations externes

- Président du GLG Healthcare Institute
- Président du Conseil d'Administration du Groupe Pierre Fabre
- Président du Conseil d'Administration de la Vlerick Business School
- Président du Caring Entrepreneurship Fund (Fondation Roi Baudouin)
- Membre du Conseil d'Administration de Stryker Corporation

Charles-Antoine Janssen

Administrateur
1971 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2012
- Membre du Comité d'Audit depuis 2015
- Fin de mandat : 2020

Expérience

Plus de 20 ans dans des activités impliquant UCB, où il a occupé plusieurs fonctions de direction, et gérant aujourd'hui des activités de private equity et d'investissements à impact social

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA
- Managing Partner chez Kois Invest
- Co-fondateur, membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'Investissement et membre du Conseil Consultatif de plusieurs sociétés privées, organisations à but non lucratif et fonds de private equity

Cyril Janssen

Administrateur
1971 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2015
- Fin de mandat : 2019

Expérience

Avec plus de 20 ans d'expérience comme conseiller indépendant, Cyril a occupé des positions dans le secteur audiovisuel et non gouvernemental. Grand défenseur du bien-être des enfants, Cyril investit principalement, depuis 10 ans, dans des initiatives qui ont un impact social fort et qui visent à faciliter la vie des familles.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA
- Membre du Conseil d'Administration de Financière Eric Janssen
- Membre du Comité de direction du Caring Entrepreneurship Fund (Fondation Roi Baudouin)

Viviane Monges

Administrateur indépendant
1963 – Française

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2017
- Membre du Comité d'Audit depuis 2018
- Fin de mandat : 2021

Expérience

30 ans d'expérience dans le domaine financier, principalement dans des entreprises du secteur pharmaceutique (Wyeth, Novartis, Galderma, Nestlé)

Principales nominations externes

- Membre du Conseil stratégique de Neomedlight
- Membre du Conseil d'Administration de Novo Holdings
- Membre du Conseil d'Administration d'Idorsia
- Membre du Conseil d'Administration de Voluntis

Norman J. Ornstein

Administrateur indépendant
1948 – Américain

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2008
- Fin de mandat : 2019

Expérience

Plus de 40 ans en tant que chercheur et analyste de la politique américaine

Principales nominations externes

- Président du Campaign Legal Center
- Chercheur à l'American Enterprise Institute

Cédric van Rijckevorsel

Administrateur
1970 – Belge

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2014
- Fin de mandat : 2022

Expérience

Plus de 20 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement auprès d'IDS Capital

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize SA
- Membre du Conseil d'Administration de Barnfin SA
- Directeur général et fondateur d'IDS Capital (Suisse et Royaume-Uni)

Ulf Wiinberg

Administrateur indépendant
1958 – Danois / Suédois

Conseil d'Administration

- Membre depuis 2016
- Membre du Comité d'Audit depuis 2016
- Fin de mandat : 2020

Expérience

Près de 20 ans d'expérience dans la haute direction au sein de sociétés pharmaceutiques et d'associations de l'industrie des soins de santé

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Alfa Laval AB
- Membre du Conseil d'Administration d'Agenus Inc.
- Président du Conseil d'Administration de Hansa Medical

Lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, les mandats de Jean-Christophe Tellier, Kay Davies (Administrateur indépendant) et Cédric van Rijckevorsel ont été renouvelés pour une nouvelle période de 4 ans.

Alice Dautry, Kay Davies, Albrecht De Graeve, Viviane Monges, Pierre Gurdjian, Norman Ornstein et Ulf Wiinberg répondent chacun aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise.

Evelyn du Monceau, Charles-Antoine Janssen, Cyril Janssen et Cédric van Rijckevorsel, en leur qualité de représentants de l'Actionnaire de Référence, ne répondent pas, à ce titre, aux critères d'indépendance. Roch Doliveux était le PDG d'UCB de 2005 au 31 juillet 2014. Pour cette raison, il ne répond pas, à ce titre, aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code des sociétés.

Les mandats d'Evelyn du Monceau, Alice Dautry, Cyril Janssen et Norman J. Ornstein prendront fin lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019. Le mandat de Norman J. Ornstein ne sera pas renouvelé car il a atteint l'âge limite de 70 ans.

Sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nomination and Rémuneration (le « GNCC »), le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 :

- le renouvellement du mandat de Mme Alice Dautry en tant qu'Administrateur indépendant pour la durée statutaire de 4 ans ;
- le renouvellement des mandats de Mme Evelyn du Monceau et de M. Cyril Janssen en tant qu'Administrateurs pour la durée statutaire de 4 ans ;
- la nomination de Mme Jan Berger en tant que nouvel Administrateur indépendant pour la durée statutaire de 4 ans.

Conformément aux informations fournies par la Société, Mme Alice Dautry et Mme Jan Berger répondent toutes deux aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise. En cas de réélection, Mme Alice Dautry restera membre du Comité Scientifique.

Après confirmation lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 des renouvellements et de la nomination mentionnés ci-dessus, et conformément à la Charte, Evelyn du Monceau restera Présidente du Conseil et du GNCC. La composition des Comités du Conseil (GNCC, Comité d'Audit et Comité Scientifique) restera inchangée.

À la suite des renouvellements et de la nomination mentionnés ci-dessus, le Conseil continuera à être composé d'une majorité d'Administrateurs indépendants non exécutifs en 2019. Tous les Comités du Conseil continueront à être composés d'une majorité d'Administrateurs indépendants. De plus, le Comité d'Audit est présidé par Albrecht De Graeve, Administrateur indépendant. Jean-Christophe Tellier est le seul Administrateur exécutif (CEO).

Le Conseil d'Administration d'UCB se compose actuellement d'un tiers de femmes, et ce conformément à l'article 518bis §1, du Code belge des Sociétés. Ce pourcentage augmentera à la suite de la nomination proposée d'une femme supplémentaire (Mme Jan Berger) en remplacement d'un administrateur masculin[1].

Fonctionnement du Conseil

En 2018, le Conseil s'est réuni à six reprises, y compris pour sa réunion stratégique à l'extérieur en octobre. Le taux de présence des membres était le suivant :

Evelyn du Monceau, Présidente	100 %
Pierre L. Gurdjian, Vice-Président	100 %
Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif	100 %
Alice Dautry	100 %
Kay Davies	100 %
Albrecht De Graeve	100 %
Roch Doliveux	100 %
Charles-Antoine Janssen	100 %
Cyril Janssen	100 %
Viviane Monges	100 %
Norman J. Ornstein	83 %
Cédric van Rijckevorsel	100 %
Ulf Wiinberg	100 %

Durant l'année, le Conseil a également organisé plusieurs conférences téléphoniques pour informer ou tenir au courant ses membres des projets ou questions importantes.

En 2018, les discussions, analyses et décisions du Conseil ont porté essentiellement sur les points suivants : la stratégie d'UCB et les investissements, le suivi de la performance et de l'exécution de la stratégie, les rapports du Comité d'Audit, du Comité Scientifique et du GNCC, la gouvernance d'entreprise et la (ré)organisation d'UCB, le risque et la gestion des risques (y compris une mise à jour régulière sur les développements liés aux contentieux ainsi qu'une analyse de la cybersécurité), la planification successorale, les nominations réservées au Conseil, les politiques de rémunération et de plans de rémunérations variables à long terme, les rapports financiers et de gestion, les opérations financières importantes et les questions organisationnelles, le développement d'activités et les projets M&A, y compris mais non limité aux contrats en R&D, aux investissements, aux accords de licence, ainsi qu'aux rapports et propositions de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale.

Hormis les indications figurant à la section 3.12 ci-après, en 2018, il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil, aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Cette année-ci, il n'y pas eu de programme de formation spécifique destiné aux nouveaux administrateurs puisqu'aucun nouvel administrateur n'a été nommé en 2018. Durant toute l'année, la direction a continué de s'engager avec le Conseil afin de répondre aux questions ou d'assurer un bon suivi et une bonne compréhension des affaires et leur environnement.

Depuis 2014, à raison de deux fois par an (réunions des mois de juin et de décembre), le Conseil tient également une session extraordinaire sans la présence de son membre exécutif (CEO).

Le secrétaire du Conseil d'Administration est Xavier Michel (Secrétaire Général du Groupe).

Évaluation du Conseil

Conformément à sa Charte (section 3.5), le Conseil doit effectuer régulièrement une évaluation (interne), tous les deux ans au moins. En 2017, le Conseil a effectué une évaluation complète interne. Les résultats ont été analysés en février 2018 et des mesures appropriées ont été adoptées afin de mettre en œuvre les résultats principaux

[1] Le Conseil est actuellement composé de 4 femmes sur un total de 13 membres. Conformément à l'article 518bis §1 du Code belge des Sociétés, qui précise que le nombre minimal d'administrateurs de l'autre genre requis est d'un tiers (c'est-à-dire de femmes dans le cas d'UCB), ce nombre minimal doit être arrondi au nombre entier le plus proche (13/3 = 4,33, le nombre entier le plus proche étant 4). Après la confirmation de la nomination mentionnée ci-dessus par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019, le Conseil sera composé de 5 femmes sur un total de 13 membres.

de l'évaluation. Dans son ensemble, l'évaluation a révélé une vision unanime d'un Conseil très performant avec composition équilibrée, un fonctionnement efficace et une culture constructive et réfléchie. Le Conseil a identifié certains points d'attention tels que : continuer à améliorer la qualité du dialogue avec la direction et anticiper les changements à court et moyen terme dans sa composition et les questions de succession qui y sont liées.

Administrateurs honoraires

Le Conseil a nommé les administrateurs suivants en tant qu'administrateurs honoraires :

- Karel Boone, Président honoraire
- Mark Eyskens, Président honoraire
- Georges Jacobs de Hagen, Président honoraire
- Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
- Gerhard Mayr, Président honoraire
- Prince Lorenz de Belgique
- Alan Blinken
- Arnoud de Pret
- Michel Didisheim
- Peter Fellner
- Guy Keutgen
- Jean-Pierre Kinet
- Paul Etienne Maes (†)
- Tom McKillop
- Gaëtan van de Werve
- Jean-Louis Vanherweghem
- Bridget van Rijckevorsel

3.4.2 Comités du Conseil

Comité d'Audit

Le Conseil a érigé un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le Code belge des Sociétés, le Code de Gouvernance d'Entreprise et la Charte. Ce Comité est composé d'une majorité d'Administrateurs indépendants, tous non-exécutifs, et est présidé par Albrecht De Graeve, lui aussi Administrateur indépendant. Tous le membres possèdent des compétences en matière d'audit et de comptabilité spécifiés par l'article 526bis du Code belge des Sociétés.

	Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Albrecht De Graeve, Président	2021	x	100 %
Charles-Antoine Janssen	2020		100 %
Ulf Wiinberg	2020	x	100 %
Viviane Monges[1]	2021	x	100 %

[1] Membre à partir du 26 avril 2018

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2018. Chaque réunion du Comité d'Audit comprend des sessions privées individuelles auxquelles assistent uniquement les auditeurs internes et externes, sans la présence de la direction. Les auditeurs externes ont assisté à tout ou à une partie de chaque réunion du Comité d'Audit.

Les réunions du Comité d'Audit ont également été suivies par Detlef Thielgen (Chief Financial Officer), Doug Gingerella (Global Internal Audit) et Xavier Michel (Secrétaire Général du Groupe) agissant en sa qualité de secrétaire du Comité d'Audit.

Les personnes suivantes ont également assisté, régulièrement et, en partie, aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO); Evelyn du Monceau (Présidente du Conseil) et d'autres membres de la direction ou de certaines équipes en fonction du sujet (comptabilité, fiscalité, risques, pensions, contrôle-qualité, IT, etc.).

En 2018, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponible sur le site Web d'UCB), le Comité d'Audit a contrôlé le processus d'élaboration de l'information financière (notamment les états financiers), les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB et leur efficacité ; l'audit interne et son efficacité, le plan d'audit et ses résultats ; le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et l'indépendance de l'auditeur externe y compris la prestation de services complémentaires à UCB pour lesquels le Comité d'Audit a vérifié et autorisé la rémunération supplémentaire. En outre, le Comité d'Audit a examiné les questions relatives à la rotation obligatoire de l'auditeur externe, aux projets de restructuration, à la gestion des risques au niveau global (y compris les risques cybernétiques et informatiques, les litiges et les questions fiscales, ainsi que la cartographie et la politique de gestion des risques du groupe au niveau

global), les réductions de valeur et la valeur nette des filiales, les plans de pension et les obligations y afférentes, les nouvelles règles en matière de IFRS et autres nouveaux traitements fiscaux et comptables, et les enquêtes de satisfaction relatives à l'auditeur externe.

Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération

Le Conseil a érigé un Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (Governance, Nomination & Compensation Committee, (« GNCC »)) dont la composition, le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le Code belge des Sociétés et le Code de Gouvernance d'Entreprise. La composition actuelle du GNCC est la suivante :

	Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Evelyn du Monceau, Présidente	2019		100 %
Kay Davies	2022	x	100 %
Pierre L. Gurdjian	2020	x	100 %

En 2018, le GNCC s'est réuni à quatre reprises. Ont également assisté aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO), sauf lors de discussions le concernant, et Jean-Luc Fleurial (Head of Talent & Company Reputation), agissant en qualité de secrétaire du GNCC, sauf lors de discussions le concernant et concernant la rémunération du CEO.

En 2018, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte disponible sur le site Web d'UCB), le GNCC a examiné et émis des recommandations relatives aux propositions de nominations à soumettre à l'approbation du Conseil (concernant les positions exécutives ainsi que positions de cadre dirigeant), la performance des membres du Comité Exécutif et leur rémunération. Il a aussi proposé et examiné la planification successorale et les nouvelles nominations des membres du Conseil, du Comité Exécutif et des cadres dirigeants. Le GNCC a examiné et fait au Conseil des propositions ou recommandations pertinentes relative à la future composition de celui-ci et à sa rémunération lesquelles prendront effet dès l'approbation par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019. Il a examiné et soumis à l'approbation du Conseil la politique de rémunération et les rémunérations variables à long terme à allouer aux dirigeants (y compris le CEO), ainsi que les critères de performance liés à ces rémunérations. Le GNCC a examiné l'approche et la stratégie de rémunération, a réalisé un examen d'ensemble de la gouvernance d'entreprise chez UCB, en ce compris un rapport annuel au Conseil sur la gouvernance d'entreprise. Il s'est également assuré du suivi des résultats de l'évaluation du Conseil réalisée en 2017.

La majorité des membres du GNCC sont indépendants et répondent à tous les critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise, et tous les membres ont les compétences et l'expertise requises en matière de politique de rémunération tel que spécifié par l'article 526quater, §2, du Code belge des Sociétés.

Comité Scientifique

Le Comité Scientifique aide le Conseil à évaluer la qualité des activités de recherche et développement d'UCB et sa position concurrentielle. Le Comité Scientifique est composé de membres possédant une expertise scientifique et médicale, tous actuellement indépendants.

	Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Kay Davies, Présidente	2022	x	100 %
Alice Dautry	2019	x	100 %

Ils se réunissent régulièrement avec Dhaval Patel, Head Patient Value Unit New Medicines™ and Chief Scientific Officer. De plus, les membres du Comité Scientifique sont étroitement impliqués dans les activités du « UCB Scientific Advisory Board » (SAB), qui est composé d'experts scientifiques médicaux externes de renom. Le SAB a été créé en septembre 2005 par le Comité Exécutif dans le but d'évaluer de manière critique les activités de recherche-développement d'UCB, de procurer une appréciation scientifique et stratégique quant à la meilleure ligne de conduite à suivre pour devenir un leader biopharmaceutique performant, et pour conseiller le Comité Exécutif sur les choix stratégiques dans les premiers stades de la recherche-développement et sur la technologie relative à la recherche-développement. Le Comité Scientifique rapporte au Conseil l'évaluation du SAB sur les activités de recherche d'UCB et ses orientations stratégiques.

3.5 Comité Exécutif

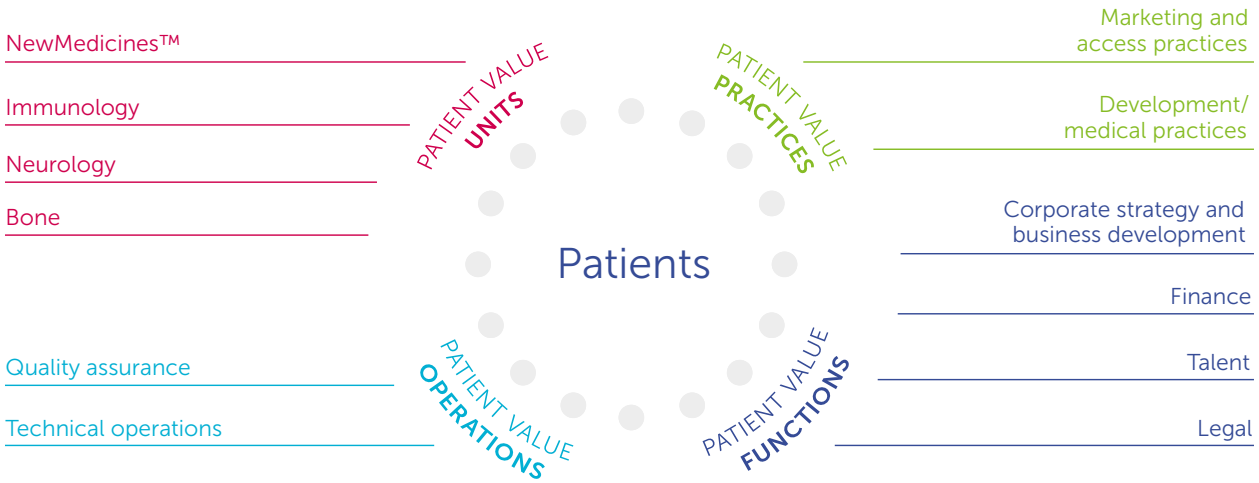

Composition et fonctionnement du Comité Exécutif

En 2018, la composition du Comité Exécutif était la suivante :

Jean-Christophe Tellier

Chief Executive Officer
1959 – Français

A rejoint UCB en 2011
Nommé en 2011

Nommé CEO en 2015

Principales nominations externes

- Vice-Président et Président élu de l'EFPIA (Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques)
- Président du Comité d'Innovation parrainé par le Conseil (EFPIA)
- Président du Conseil d'Administration de Gestion de l'IMI (Innovative Medicine Initiative)
- Membre du Conseil d'Administration de PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil d'Administration de WELBIO (Walloon Institute for Life Lead Science)

Expérience
Plus de 25 ans dans le secteur pharmaceutique chez Ipsen et Novartis où il a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur

Emmanuel Caeymaex

Executive Vice President Immunology Patient Value Unit Head
1969 – Belge

A rejoint UCB en 1994
Nommé en 2015

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 20 ans d'expérience en ventes et marketing dans le domaine biopharmaceutique, en gestion générale et en tant que leader de projets internationaux

Jean-Luc Fleurial

Executive Vice President & Chief Talent Officer
1965 – Français

A rejoint UCB en 2017
Nommé en 2017

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 20 ans d'expérience dans la création et la mise en œuvre de stratégies de talents à travers le monde et pour différents types d'entreprises, en particulier Procter&Gamble et Bristol Myers Squibb

Iris Löw-Friedrich

Executive Vice President Chief Medical Officer and Head of Development and Medical Patent Value Practices
1960 – Allemande

A rejoint UCB en 2006
Nommé en 2008

Principales nominations externes

- Membre du Conseil de Surveillance de Fresenius SE & Co. KGaA
- Membre du Conseil d'Administration de TransCelerate
- Membre du Conseil de Surveillance d'Evotec AG

Expérience
Médecin, diplômée en médecine interne. Plus de 20 ans d'expérience dans le développement de médicaments. Elle a assumé des fonctions de cadre supérieur chez Hoechst, Aventis, BASF Pharma / Knoll, Abbott et Schwarz Pharma

Alexander Moscho

Executive Vice President & Chief Strategy Officer
1970 – Allemand

A rejoint UCB en 2017
Nommé en 2017

Principales nominations externes

- Membre du Conseil du Comité Scientifique de l'Adolphe Merkle Institute Fribourg

Expérience
Plus de 20 d'expérience à l'échelle mondiale dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique et de la santé auprès de Bayer et McKinsey et où il a assumé des fonctions de cadre supérieur en stratégie et en gestion générale.

Dhaval Patel

Executive Vice President & Chief Scientific Officer
1961 – Américain

A rejoint UCB en 2017
Nommé en 2017

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'Administration de Inflazome
- Membre du Conseil d'Administration de Anokion
- Membre du Conseil d'Administration de Kanyos Bio
- Professeur clinicien à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill

Expérience
Plus de 30 ans d'expérience en R&D et en immunologie, en particulier chez Novartis ainsi que dans le milieu universitaire, au Duke University Medical Center et à l'Université de Caroline du Nord

Pascale Richetta

Executive Vice President & Bone Patient Value Unit Head
1959 – Française

A rejoint UCB en 2016
Nommé en 2016

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique et biotechnologique chez Ipsen, GSK, Abbott et Abbvie

Anna S. Richo

Executive Vice President & General Counsel
1960 – Américaine

A rejoint UCB en 2012
Nommé en 2012

A quitté la société en janvier 2019

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 27 ans dans le secteur biopharmaceutique et dans le domaine des appareils médicaux chez Amgen et Baxter Healthcare Corp., où elle a assumé plusieurs fonctions de cadre supérieur

Bharat Tewarie

Executive Vice President & Chief Marketing Officer
1961 – Néerlandais

A rejoint UCB en 2015
Nommé en 2015

Aucune nomination externe

Expérience
Médecin, plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique et biotechnologique chez Boehringer Ingelheim, F. Hoffman La Roche, Serono, EMD Serono et Merck Serono. Il a assumé plusieurs fonctions de cadre supérieur aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis

Detlef Thielgen

Executive Vice President & Chief Financial Officer
1960 – Allemand

A rejoint UCB en 2006
Nommé en 2007

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique chez Schwarz Pharma et UCB, où il a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur

Charl van Zyl

Executive Vice President & Chief Operating Officer
1967 – Britannique / Sud-Africain

A rejoint UCB en 2017
Nommé en 2017

Principales nominations externes

- Membre du Conseil de BIO (Biotechnology Innovation Organization)

Expérience
Près de 20 ans d'expérience dans les secteurs des soins de santé, notamment en Développement d'activités et Licences, Fabrication, Marketing et Ventes ainsi qu'en Recherche et Développement Clinique

Jeff Wren

Executive Vice President & Neurology Patient Value Unit Head
1963 – Américaine

A rejoint UCB en 2010
Nommé en 2015

Aucune nomination externe

Expérience
Plus de 25 ans de carrière dans le secteur pharmaceutique chez Sepracor (à présent Sunovan) et TAP Pharmaceuticals, où il a assumé des fonctions de cadre supérieur couvrant les ventes, le marketing et les marchés soumis à la gestion de l'offre

Xavier Michel, Secrétaire Général du Groupe, est le secrétaire du Comité Exécutif et assure le lien entre le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et le reste de l'entreprise.

Anna Richo, General Counsel & Head of Legal, IP and Ethics & Compliance, a quitté UCB pour des raisons personnelles avec effet au 2 janvier 2019.

En 2018, le Comité Exécutif s'est réunit régulièrement, en moyenne deux à trois fois par mois.

Il n'y a eu en 2018 aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêt entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif.

Le fonctionnement, les compétences et la délégation de pouvoir du Comité Exécutif sont décrits dans la Charte.

Présidents honoraires du Comité Exécutif

Les administrateurs suivants ont été nommés en tant que présidents honoraires du Comité Exécutif :

- Roch Doliveux
- Georges Jacobs de Hagen
- Daniel Janssen
- Paul Etienne Maes (†)

3.6 Diversité au sein du Conseil et du Comité Exécutif

La présente section comprend les informations requises en vertu des articles 119, §2 et 96, §2, 6° du Code belge des Sociétés (tel que modifié par la loi du 3 septembre 2017, transposant en droit belge la directive européenne 2014/95 du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes).

Chez UCB, la diversité est définie comme la richesse collective résultant du parcours unique et des expériences personnelles et culturelles de chacun.

Diversité et inclusion sont intrinsèquement liées à ce qui compose UCB : ses objectifs, ses stratégies et ses valeurs. L'intelligence culturelle chez UCB est un moteur essentiel de la valeur que nous apportons à nos patients.

Alors que la diversité en elle-même n'est pas nécessairement créatrice d'une plus grande valeur ajoutée, rassembler différents points de vue et différentes perspectives pour travailler de manière efficace en équipe et créer un environnement où le dialogue et les opinions divergentes sont les bienvenus, permet au personnel d'UCB de contribuer pleinement à la création de valeur pour le patient.

Au cours des dernières années, l'engagement d'UCB en matière de diversité et d'inclusion a été accéléré en sensibilisant les membres de notre organisation. Spécifiquement en matière de leadership, nous avons insisté en particulier sur :

- l'importance de la diversité et de l'inclusion dans les processus clés de ressources humaines d'UCB, notamment lors du recrutement et de la gestion de talent ;
- simuler des scénarios de parité entre les sexes dans le cadre de la gestion des plans de succession ;
- l'évaluation de l'opinion des employés quant à la culture de diversité et d'inclusion au sein d'UCB à l'occasion de notre enquête régulière sur l'engagement des employés ; et
- assurer un pipeline cohérent de cadres supérieurs qui aura été exposé à diverses expériences professionnelles et culturelles.

Diversité au sein du Conseil

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, toutes les exigences légales établies en Belgique ont été suivies et ont été intégrées au processus de recrutement et de nomination du Conseil. En cas de remplacement ou de désignation d'un membre du Conseil, UCB vise systématiquement à améliorer la mixité du Conseil.

Le Conseil est actuellement composé de 4 femmes et de 9 hommes, avec 5 nationalités représentées. Après

confirmation lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 des renouvellements et de la nomination mentionnés ci-dessus (nomination proposée de Mme Jan Berger), le Conseil sera composé de 5 femmes et de 8 hommes, avec 5 nationalités représentées. En outre, le Conseil est présidé par une femme.

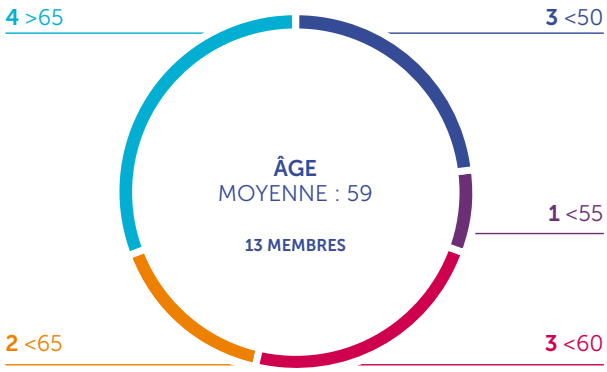

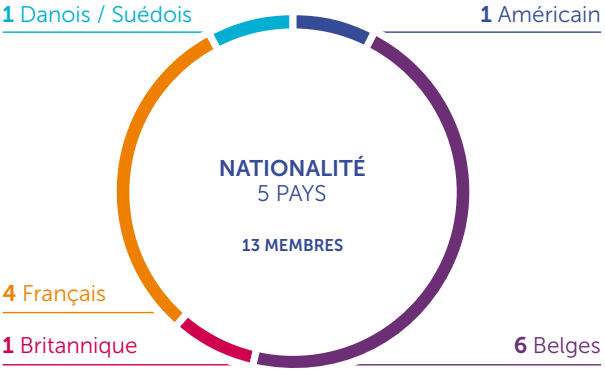

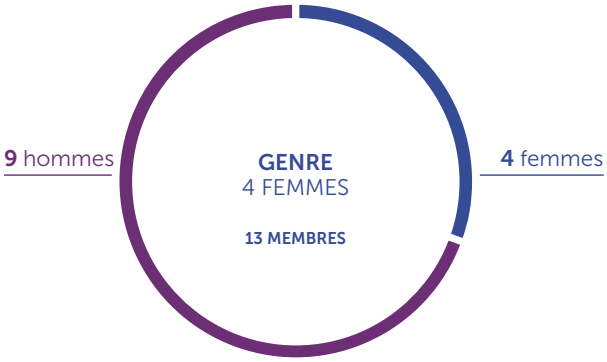

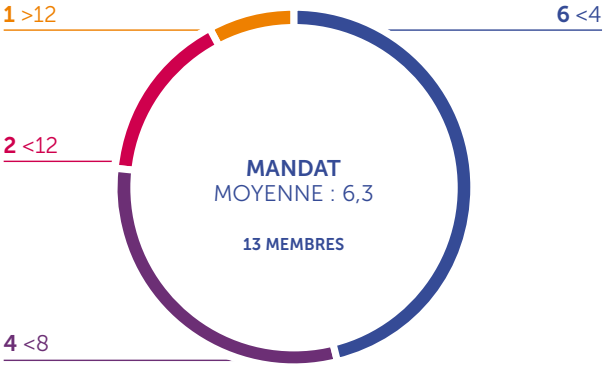

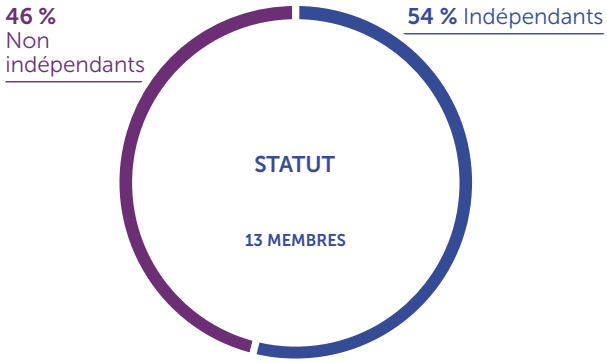

Diversité au sein du Comité Exécutif

Quant aux profils des membres du Comité Exécutif, nous ne disposons pas d'une politique officielle en matière de diversité. Nous apportons une grande attention à la diversité au sein de notre pipeline de talents et ce en s'assurant qu'un plan successoral robuste et divers soit en place et que toute recommandation sur la composition future du Comité Exécutif soit faite sur cette base.

À l'heure actuelle, les dirigeants d'UCB proviennent tous d'horizons professionnels pluridisciplinaires et ont suivi des parcours éducatifs variés. En 2018, le Comité était de 3 femmes et de 9 hommes, avec 6 nationalités représentées.

Nous estimons que le nombre de membres du Comité Exécutif est également le meilleur garant d'une diversité des expériences, des connaissances et des compétences.

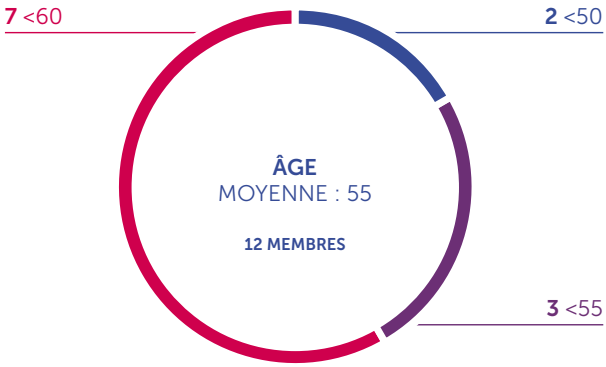

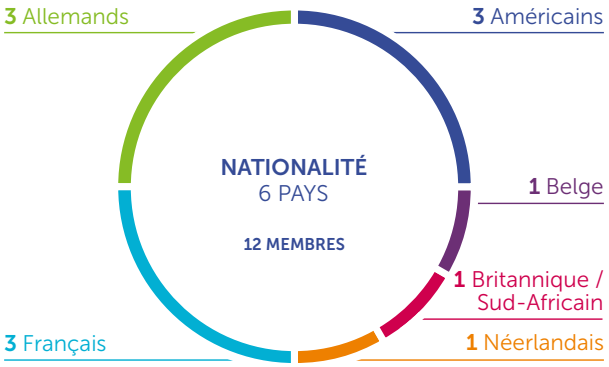

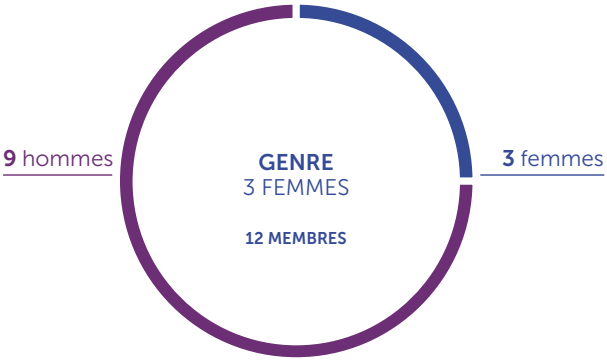

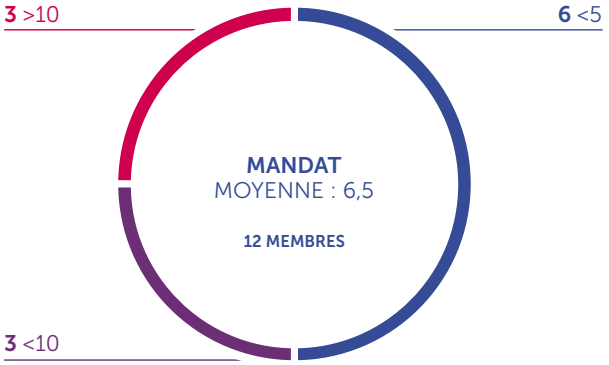

L'approche actuelle ne consiste pas à formaliser la diversité et l'inclusion dans un ensemble de politiques mais bien à promouvoir activement une culture et une pratique de ces notions.

Pour de plus amples informations sur la diversité et l'inclusion en général, veuillez-vous référer à la section Nos collaborateurs – Diversité & inclusion.

3.7 Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération décrit la philosophie et la politique de rémunération des dirigeants et des administrateurs non exécutifs d'UCB et la manière dont la rémunération des dirigeants est établie en fonction des performances individuelles ainsi que des performances de l'entreprise. Le GNCC supervise la politique et les plans de rémunération des dirigeants et des administrateurs non exécutifs. Les rôles et responsabilités du Comité sont exposés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise adoptée par notre Conseil d'Administration.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

Les administrateurs sont rémunérés pour leurs services sous la forme d'émoluments. Le niveau des émoluments a été établi sur la base d'études de marché incluant la rémunération des administrateurs de sociétés biopharmaceutiques européennes de tailles comparables.

Les émoluments des administrateurs sont composés d'un montant annuel fixe pour le Conseil et d'une rémunération pour leur participation aux comités, qui peuvent varier en fonction de la spécificité de leur mandat. Les administrateurs reçoivent également un jeton de présence par séance, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui reçoit uniquement une rémunération annuelle fixe. Les rémunérations annuelles sont calculées au prorata selon le nombre de mois prestés en tant que membre actif du Conseil durant l'année calendrier. Aucune rémunération sous forme d'actions, ni rémunération variable de forme quelconque n'est accordée. Une adaptation du niveau des émoluments a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2013. La rémunération des administrateurs d'UCB est la suivante :

Émoluments annuels

- Présidente du Conseil € 210 000
- Vice-Président € 105 000
- Administrateurs € 70 000

Jetons de présence du Conseil d'Administration

- Présidente du Conseil d'Administration pas de jeton de présence (inclus dans les émoluments annuels)
- Vice-Président € 1 500 par séance
- Administrateurs € 1 000 par séance

Comité d'audit / Comité scientifique (émoluments annuels – pas de jeton de présence)

- Président des Comités € 30 000
- Membres des Comités € 20 000

Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (« GNCC »)
(émoluments annuels – pas de jeton de présence)

- Président du Comité € 20 000
- Membres du Comité € 15 000

Pour pouvoir attirer des membres du Conseil de profils variés répondant à nos besoins sur le marché, le GNCC a effectué, en 2018, une analyse comparative externe de la rémunération de son Conseil d'Administration avec le soutien de Willis Towers Watson. Cette analyse se basait à la fois sur des études de marché comprenant des sociétés biopharmaceutiques européennes et des entreprises faisant partie du BEL20, la priorité étant mise sur les données émanant des sociétés biopharmaceutiques européennes au vu de notre besoin d'attirer des experts ayant une connaissance approfondie de notre secteur. Nous visons le niveau médian de rémunération de ce groupe. Nous proposons une rémunération qui se situe entre le 25ème percentile et la médiane pour le Président et une rémunération médiane pour les autres administrateurs. Bien que nous aimerions également attirer des Administrateurs connaissant le marché américain, les États-Unis étant notre plus grand marché unique, nous n'avons pas effectué d'analyse du marché américain au vu de la différence de type et de montant de rémunération des Administrateurs américains par rapport aux normes européennes.

Ces recommandations entraîneraient une augmentation de la rémunération annuelle fixe des Administrateurs de 14 % (représentant environ 2,3 % par année depuis la dernière révision, ce qui est légèrement au-dessus du taux d'inflation pour cette période). Aucun changement

n'a été proposé pour les jetons de présence du Conseil d'Administration alors que la rémunération pour les membres de Comité augmenterait de 12 % à 13 %.

Une adaptation du niveau des émoluments sera proposée lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019.

En 2018, la rémunération totale des administrateurs (rémunérations en tant que membre de Comité incluses) était la suivante :

				Émoluments en tant que membre du comité			
	Taux de présence	Émoluments fixes en tant qu'administrateur	Jetons de présence du conseil d'administration	Comité d'Audit	GNCC	Comité Scientifique	**Total**
Evelyn du Monceau, Présidente	6/6	€ 210 000			€ 20 000		€ 230 000
Pierre L. Gurdjian, Vice-Président	6/6	€ 105 000	€ 9 000		€ 15 000		€ 129 000
Alice Dautry	6/6	€ 70 000	€ 6 000			€ 20 000	€ 96 000
Kay Davies	6/6	€ 70 000	€ 6 000		€ 15 000	€ 30 000	€ 121 000
Albrecht De Graeve	6/6	€ 70 000	€ 6 000	€ 30 000			€ 106 000
Roch Doliveux	6/6	€ 70 000	€ 6 000				€ 76 000
Charles-Antoine Janssen	6/6	€ 70 000	€ 6 000	€ 20 000			€ 96 000
Cyril Janssen	6/6	€ 70 000	€ 6 000				€ 76 000
Viviane Monges[1]	6/6	€ 70 000	€ 6 000	€ 13 333			€ 89 333
Norman J. Ornstein	5/6	€ 70 000	€ 5 000				€ 75 000
Jean-Christophe Tellier, Administrateur Exécutif	6/6	€ 70 000	€ 6 000				€ 76 000
Cédric van Rijckevorsel	6/6	€ 70 000	€ 6 000				€ 76 000
Ulf Wiinberg	6/6	€ 70 000	€ 6 000	€ 20 000			€ 96 000

[1] Membre à partir du 26 avril 2018

3.7.1 Politique de rémunération d'UCB

UCB est une société biopharmaceutique internationale axée sur la création de valeur pour les personnes atteintes de maladies graves. Pour atteindre nos objectifs, nous attirons des employés engagés qui travaillent en étroite collaboration afin de créer de la valeur supérieure et durable pour nos patients.

Nos plans de rémunération visent à encourager et à récompenser les performances exceptionnelles et l'innovation en liant plus étroitement nos employés à notre objectif de création de valeur pour les patients. Notre politique globale de rémunération s'articule autour des principes suivants :

- motiver à contribuer à la réalisation de notre stratégie d'entreprise de création de valeur pour nos patients ;
- lier le niveau de rémunération des employés à la fois à la réalisation de leurs objectifs individuels ainsi qu'à nos succès collectifs ;
- reconnaître et récompenser les niveaux de performance à la fois élevés et durables tout en exigeant un comportement en accord complet avec nos principes de création de valeur pour les patients ;
- être juste et équitable, en conformité avec les pratiques du marché ; et
- nous permettre d'attirer et de retenir les talents dont nous avons besoin.

Afin de garantir que la rémunération reflète correctement la performance, la rémunération variable constitue la composante la plus importante de la rémunération totale des membres de notre Comité Exécutif. Les programmes de rémunération variable d'UCB sont directement liés aux performances à court terme et à long terme du cadre dirigeant et à la

performance de la société afin d'assurer un équilibre basé sur les résultats financiers, le développement durable de l'entreprise ainsi que sur la création de valeur pour nos parties prenantes.

Notre politique de rémunération est actuellement revue afin de s'assurer qu'elle est alignée avec notre Stratégie de Valeur pour le Patient, notre proposition de valeur en tant qu'employeur et l'évolution du personnel.

3.7.2 Politique de rémunération des dirigeants d'UCB

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est définie par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations du GNCC. Ce Comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de ces réunions :

- il examine les facteurs du marché ayant un impact sur les pratiques de rémunération actuelles et futures de l'entreprise ;
- il évalue l'efficacité de nos politiques de rémunération en termes de reconnaissance de la performance et détermine l'évolution adéquate des plans de rémunération ;
- il revoit les objectifs financiers des différents programmes de rémunération fondés sur les résultats de l'entreprise ; et
- il détermine les niveaux de rémunération des dirigeants d'UCB en fonction du rôle, des compétences et des performances de chacun.

Le GNCC garantit que les programmes de rémunération applicables aux membres du Comité Exécutif, y compris les rémunérations variables en actions, les plans de pension et autres avantages, sont équitables et d'un niveau suffisant en vue d'attirer, de retenir et de motiver les membres du Comité Exécutif.

3.7.3 Déclaration relative à la politique de rémunération appliquée au cours de l'exercice sous revue : rémunération des dirigeants

Cette partie décrit la stratégie de positionnement concurrentiel adoptée par UCB sur le marché dans lequel l'entreprise évolue. Elle expose également la structure de rémunération de nos dirigeants, la raison d'être des différentes composantes de la rémunération et le lien entre la rémunération et la performance.

Compétitivité de notre programme de rémunération

Conformément à notre politique globale de rémunération, le type et le niveau de rémunération de nos dirigeants doivent être liés à la performance de l'entreprise, aux compétences et à la performance individuelle ainsi qu'aux pratiques pertinentes des entreprises biopharmaceutiques mondiales avec lesquelles nous sommes en concurrence pour attirer des talents. Le GNCC, sur recommandations du département « Talent and Company Reputation », évalue régulièrement la proportion et le niveau de rémunération attribuée en espèces et en actions aux dirigeants. Ces recommandations sont élaborées avec le soutien de Willis Towers Watson, notre conseiller indépendant en matière de rémunérations, afin de nous assurer de la compétitivité de notre rémunération directe globale sur le marché et de considérer les tendances du marché affectant notre secteur. Une étude de marché est habituellement menée tous les deux ans afin d'évaluer la compétitivité des composantes de la rémunération directe totale de chaque dirigeant.

La rémunération est composée des deux éléments principaux suivants :

- une composante de rémunération fixe : salaire de base
- une composante de rémunération variable : comprenant un bonus et des rémunérations variables à long terme

La répartition de la cible de la rémunération directe totale du CEO et du Comité Exécutif est la suivante :

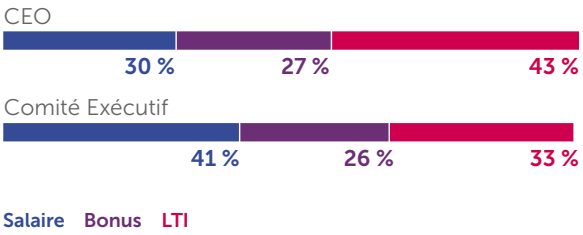

UCB compare la rémunération totale de ses dirigeants à un échantillon de sociétés internationales du secteur biopharmaceutique (sociétés relevant du secteur pharmaceutique et/ou biotechnologique). Nous nous concentrons sur des entreprises similaires en Europe et aux

États-Unis pour mener une étude comparative. Les entreprises de notre groupe de référence varient en taille et en domaine thérapeutique. Nous ciblons généralement des entreprises similaires, qui sont des entreprises biopharmaceutiques entièrement intégrées, opérant dans un environnement complexe de recherche et ayant des capacités de développement et de commercialisation. Dans la mesure du possible, nous intégrons des entreprises concurrentes dans les mêmes domaines thérapeutiques. Bien que nous ciblions des entreprises de tailles similaires à celle d'UCB, la taille de l'entreprise n'est pas le facteur principal, une analyse de régression étant également utilisée pour ramener ces données à la taille d'UCB.

La composition de notre groupe de référence pour la rémunération est régulièrement surveillée et revue en cas de besoin, par exemple lorsque la consolidation d'entreprise conduit à une comparaison moins fiable.

La politique de positionnement compétitif d'UCB est de cibler la médiane des niveaux de rémunération de ce groupe de comparaison pour tous les éléments de la rémunération directe. Les plans de rémunérations variables à long terme sont comparés aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Le niveau réel de rémunération de chaque individu est déterminé en fonction de son expérience par rapport à cette référence et en tenant compte de son impact sur la performance de l'entreprise.

Éléments de la rémunération et rémunération en fonction de la performance

Notre programme de rémunération rétribue les dirigeants en fonction de leurs responsabilités ainsi que pour leurs performances individuelles et celles de l'entreprise. Les rémunérations variables à court terme (bonus) et à long terme prennent en compte la performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Les réalisations en cours sont évaluées durant toute la période de performance et les résultats finaux sont validés par le département financier de l'entreprise avant d'être finalement approuvés par le Comité d'Audit et le Conseil au moment de l'acquisition définitive ou du paiement de la rémunération.

La rémunération directe totale (salaire de base, bonus et rémunérations variables à long terme) varie fortement en fonction des performances individuelles ainsi que celles de l'entreprise, comme illustré ci-dessous. Un bonus ne sera octroyé que si un seuil acceptable de performance d'entreprise et / ou individuelle est atteint. Pour obtenir 100 % de bonus, des objectifs ambitieux doivent être réalisés et ce n'est qu'avec une performance d'entreprise et individuelle très exceptionnelle qu'un bonus maximal pourra être atteint. L'impact de la performance sur la rémunération du CEO peut être illustré comme suit et est décrit plus en détail dans la section ci-après :

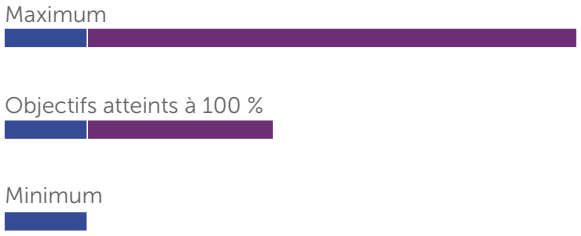

Salaire de base **Rémunération variable**

Outre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance, nos dirigeants bénéficient d'avantages sociaux et d'avantages en nature. La structure de rémunération est alignée aux pratiques du marché ainsi qu'à la législation belge relative à la gouvernance d'entreprise et aux règlements européens en matière de rémunération des dirigeants.

Le GNCC propose la nouvelle rémunération du CEO au Conseil d'Administration. Le CEO soumet pour approbation au GNCC ses recommandations en matière de rémunération pour les autres membres du Comité Exécutif.

Nous décrivons, ci-dessous, comment chaque élément de rémunération est défini et la manière dont la performance est prise en compte au niveau des composantes de la rémunération variable.

Composante de rémunération fixe : salaire de base

Le salaire de base cible est défini par la nature et les spécificités de la fonction et le niveau médian de salaire de base généralement pratiqué sur le marché pour une telle fonction. Le niveau de rémunération réel du dirigeant dépend de sa contribution au sein de l'entreprise ainsi que de son niveau de compétence et d'expérience. L'évolution de la rémunération de base dépend du niveau de performance continue du dirigeant et de l'évolution du marché. Les augmentations annuelles sont généralement

en lien avec l'évolution du salaire moyen au sein d'un effectif plus large dans la zone géographique concernée.

Composantes de rémunération variable

Les niveaux cibles de rémunérations variables (bonus et rémunérations variables à long terme ou « LTI ») sont établis en considérant la médiane du marché de notre groupe de référence en matière de rémunération. Ces cibles sont soumises à l'application des multiplicateurs de performance qui prennent en compte la performance de l'entreprise, les résultats individuels ainsi que les comportements individuels et une considération holistique de la création de valeur durable au bénéfice de nos patients.

Rémunération variable : bonus

Le bonus vise à rémunérer les employés pour la performance de l'entreprise ainsi que pour leur performance individuelle au cours de l'année considérée. La cible de rémunération variable à court terme est sujette à un double multiplicateur de performance, composé du multiplicateur de performance individuelle et du multiplicateur de performance de l'entreprise. Ce mécanisme permet de consolider le lien entre la contribution individuelle et la performance de l'entreprise, qui sont considérées comme étant interdépendantes. Ce mécanisme de calcul offre des niveaux de rémunération importants lorsqu'à la fois la performance de l'entreprise et la performance individuelle sont excellentes. À l'inverse, si les niveaux de performance de l'entreprise et/ou de l'individu sont inférieurs aux attentes, ceux-ci se reflètent par une réduction significative des niveaux de rémunération.

Afin de se concentrer sur la croissance de son chiffre d'affaires mais également sur la rentabilité sous-jacente, UCB adopte le Résultat net Récurrent Avant Intérêts, Impôts, Dépréciation et frais d'Amortissement (« REBITDA ») annuel comme indicateur de performance à court terme de l'entreprise pour ses dirigeants et pour l'effectif au sens large. Le multiplicateur de performance d'entreprise (CPM) est défini par le pourcentage de REBITDA réel par rapport au budget, à taux de changes constants, traduit dans une courbe de paiement qui garantit que seule une performance acceptable soit récompensée. Les objectifs sont fixés à un niveau considéré par le GNCC comme étant suffisamment ambitieux. Un seuil est fixé comme étant le niveau minimum acceptable de performance et, à mesure que les objectifs prennent de l'ampleur, le niveau maximum peut être considéré comme franchi seulement si un seuil de performance véritablement exceptionnel est atteint. La courbe de paiement pour les dirigeants est actuellement définie comme suit :

EBITDA récurrent vs. Objectif	Paiement
<85 %	0 %
85 %	30 %
93 %	90 %
100 %	100 %
106 %	110 %
113 %	150 %

Les objectifs fixés pour le REBITDA 2018 représentaient à nouveau une hausse à 2 chiffres par rapport aux objectifs de l'année précédente, à taux de changes constants.

Comme le calcul du bonus prend en compte un double multiplicateur, un CPM de 0 % a pour effet de n'octroyer aucun bonus, quelle que soit la performance individuelle.

Le Multiplicateur de Performance Individuel (« IPM ») est défini en tenant compte du degré d'accomplissement des objectifs annuels et des comportements du dirigeant, ceux-ci étant évalués selon les principes d'UCB de création de valeur pour le patient. De nouveau, l'IMP peut être nul lorsque la performance individuelle et / ou les comportements atteignent un niveau inacceptable et peut atteindre au maximum 175 % lorsque la performance est réellement exceptionnelle. Bien que l'approche du double multiplicateur puisse résulter en un bonus maximal de 262,5 % de la cible, le bonus effectif sera limité à 175 % pour le Comité Exécutif à partir de 2019 (pour plus de détails, voir la section 3.7.4 Politique de rémunération à partir de 2019).

Les objectifs du CEO sont soumis pour approbation au Conseil d'Administration par le GNCC. Le GNCC soumet au Conseil d'Administration le Multiplicateur de Performance Individuelle (« IMP ») du CEO défini sur la base de l'évaluation en fin d'année des performances effectuées. Le CEO soumet au GNCC un IPM pour chaque autre membre du Comité Exécutif, pour approbation. Lors de l'examen de la performance individuelle, le GNCC délibère sur la réalisation des

objectifs financiers et quantitatifs du CEO ainsi que sur les aspects non financiers.

Pour le CEO et le Comité Exécutif, l'évaluation prend en considération la manière dont chacun a rempli sa mission, dans le respect des principes de création de valeur pour le patient de l'entreprise et en démontrant les qualités requises de leadership.

Les critères d'évaluation pour chaque membre du Comité Exécutif sont les suivants :

- Réalisations professionnelles spécifiques
- Vision et apports stratégiques
- Compétences en termes de leadership
- Participation aux activités / réunions du Comité Exécutif
- Impact

La cible de rémunération variable à court terme (bonus) est de 90 % du salaire de base pour le CEO et de 65 % pour les autres membres du Comité Exécutif, en ligne avec les pratiques du marché.

Chaque dirigeant a la possibilité de dépasser la cible lorsque la performance de l'entreprise et la performance individuelle sont exceptionnelles ou d'obtenir un bonus inférieur à la cible si la performance de l'entreprise ou la performance individuelle n'atteignent pas les niveaux attendus.

Rémunération variable : Rémunérations variables à long terme (LTI)

Pour garantir une performance durable, la politique de rémunération de nos dirigeants lie de manière significative la rémunération en actions aux objectifs stratégiques financiers et non-financiers de la société à moyen et à long terme. La compétitivité des LTI est établie par rapport aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Notre programme offre actuellement trois types de rémunérations à long terme : un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites (Stock Award) et un plan d'actions gratuites liées à la performance (Performance Share). Les actions gratuites, qui sont acquises en fonction de critères temporels, ne feront plus partie de l'offre de LTI pour le Comité Exécutif à partir de 2019 et seront remplacées par des actions gratuites avec conditions de performance afin de mettre l'accent sur la performance de l'entreprise (voir la section 3.7.4 Politique de rémunération dès 2019 pour plus de détails). Les candidats éligibles aux plans LTI sont choisis de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration.

La cible de la rémunération à long terme est exprimée en pourcentage du salaire de base. La cible de la rémunération à long terme représente 140 % du salaire de base pour le CEO et 80 % pour les autres membres du Comité Exécutif. La valeur de l'attribution est ajustée en fonction de la performance individuelle et en considérant à la fois la performance à court terme et l'impact sur la création de valeur à long terme. La valeur obtenue est convertie en un nombre de rémunérations variables à long terme, en utilisant la valeur binomiale de chaque attribution, et répartie entre nos programmes de rémunérations variables à long terme, de la manière suivante :

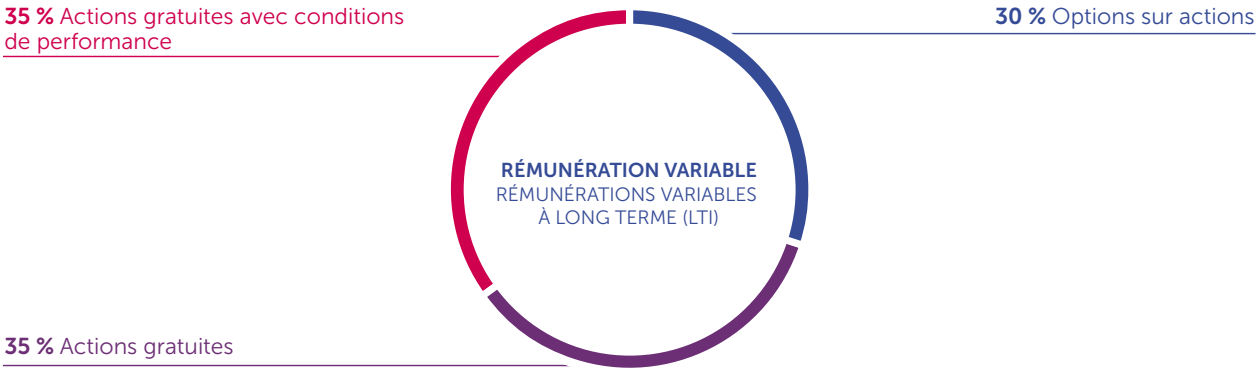

Voir section 3.7.4 pour les détails sur les changements apportés à cette répartition à partir de 2019.

Options sur actions

Le plan d'options sur actions octroie au bénéficiaire l'option d'acheter une action UCB à un certain prix après une période donnée d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits est généralement de trois ans à compter de la date d'attribution, mais peut être prolongée en fonction des pratiques locales. Une fois les options sur actions acquises, elles ne peuvent être exercées que lorsque le prix de l'action excède le prix d'exercice. Les dirigeants sont donc encouragés à faire augmenter la valeur de l'action pendant la période d'acquisition des droits. Aux États-Unis, des « Stock Appreciation Rights » sont attribués en lieu et place d'options sur actions. Ces droits suivent les mêmes règles d'acquisition que les plans d'options sur actions mais prévoient l'octroi d'un montant en espèces égal à l'appréciation de l'action UCB en lieu et place d'actions. Toutes les options sur actions et tous les « Stock Appreciation Rights » expirent au dixième anniversaire de la date de leur attribution. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution, sans autre réduction sur le cours de l'action UCB sous-jacente. Pour les dirigeants titulaires d'un contrat belge, les impôts sont dus au moment de l'attribution basés sur la valeur sous-jacente des options.

Actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions gratuites octroient aux dirigeants des actions UCB ordinaires à la condition qu'ils soient encore employés chez UCB trois ans après la date d'attribution. Les dirigeants sont encouragés à faire augmenter le cours de l'action de la société pendant la période d'acquisition des droits afin d'optimiser la valeur de leurs actions gratuites au moment de l'acquisition des droits. Dans certains pays, l'attribution d'actions peut être réalisée sous la forme de « Phantom Shares » (une attribution dont la valeur est calculée sur la base de l'évolution du prix de l'action mais qui est versée en espèces à une date d'acquisition prédéterminée), en fonction du contexte législatif local. Ce programme LTI ne sera plus disponible pour les membres du Comité Exécutif dès 2019 (voir section 3.7.4 Politique de rémunération dès 2019).

Actions gratuites avec conditions de performance

Le plan d'attribution d'actions gratuites avec conditions de performance vise à récompenser les cadres dirigeants pour l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec les priorités stratégiques de la société. Les actions gratuites avec conditions de performance sont des actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants à condition que certains objectifs globaux d'entreprise prédéfinis, soient atteints au moment de l'acquisition définitive. Les conditions de performance et les objectifs sont définis par le Conseil d'Administration sur proposition du GNCC au moment de l'attribution des droits. Les métriques utilisées dans ce plan doivent être alignées aux intérêts de l'entreprise et des parties prenantes tout en étant influençables et sous le contrôle de nos dirigeants. Elles doivent également être mesurables sur la durée du plan.

La période d'acquisition des droits est de trois ans. Le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la Société. Si la performance de la société est inférieure à un niveau spécifié ou si le bénéficiaire quitte l'entreprise avant l'acquisition des droits, aucune action n'est livrée. L'attribution est plafonnée à 150 % de l'attribution initiale et n'est octroyée que si les résultats excèdent de manière significative les objectifs initialement fixés. La cible est fixée à un niveau suffisamment ambitieux et l'attribution maximale est liée à une performance que l'on considérerait de nature exceptionnelle.

L'octroi 2018 était basé sur les critères de performance, devant être mesurés en fin d'année 2020, suivants :

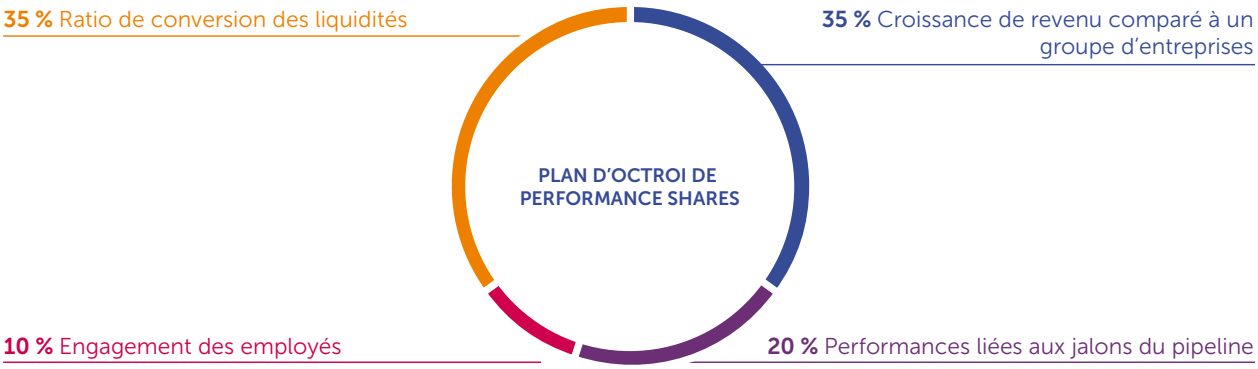

Le choix de ces métriques évalue la croissance et la santé financière d'UCB tout en récompensant l'avancement d'un pipeline différencié avec un effectif très engagé. Les critères de performance sont évalués régulièrement afin d'assurer un alignement maximal avec les priorités de l'entreprise.

Dès 2019, les critères de performance utilisés au sein du plan d'actions gratuites avec conditions de performance passeront de 4 à 2 (voir section 3.7.4 Politique de rémunération dès 2019). Cibler davantage la génération de flux de trésorerie et la croissance du chiffre d'affaires nous permettra de mettre l'accent sur la croissance et la durabilité, afin de pouvoir continuer à investir dans des solutions novatrices pour les patients.

Plan d'achat d'actions (limité aux États-Unis)

Le plan d'achat d'actions offre aux employés la possibilité d'acheter des actions UCB ordinaires avec une décote de 15 %. Le plan a été établi en vue d'aligner davantage les intérêts des employés avec ceux des actionnaires d'UCB.

Retraites

Les membres du Comité Exécutif étant originaires de différents pays, ils participent aux plans de pension en place dans le pays lié à leur contrat. Chaque plan varie selon l'environnement concurrentiel et juridique local. Dans la mesure du possible, tous les plans à prestations définies au sein d'UCB sont soit gelés, soit fermés aux nouveaux entrants. Tout nouveau membre du Comité Exécutif sera donc automatiquement affilié à un plan de pension à cotisations définies ou plan de pension « cash balance ».

Belgique

Les membres du Comité Exécutif participent au plan de pension « cash balance » qui est entièrement financé par UCB. L'avantage attribué à l'âge de la retraite équivaut à la capitalisation, à un taux de rendement garanti, des cotisations annuelles de l'employeur durant l'affiliation du membre à ce régime. UCB contribue à concurrence de 9,15 % du salaire annuel de base plus la cible du bonus. UCB garantit également un rendement annuel de 2,5 % augmenté de l'« indice santé » belge (avec un minimum défini par la législation belge et un maximum de 6 %).

Les membres du Comité Exécutif participent également au plan de pension à cotisations définies réservé aux cadres dirigeants d'UCB. Les contributions à ce plan sont doubles :

- une contribution de la société fondée sur les résultats de l'entreprise au cours de l'exercice tels que définis par le Conseil d'Administration ; et
- une contribution de la société égale à 10 % de leur salaire annuel de base.

Le CEO participe aux mêmes plans que ceux applicables aux autres membres du Comité Exécutif basés en Belgique.

États-Unis
Les bénéficiaires participent au plan de pension UCB « Retirement Savings Plan ». Le plan comporte des sections dites « qualifiée » et « non qualifiée ». La contribution globale d'UCB à ce plan varie de 3,5 % à 9 % de la rémunération annuelle en fonction de l'âge du bénéficiaire. Jusqu'à la limite acceptée par l'administration fiscale américaine (« IRS »), les contributions sont versées dans la partie dite « qualifiée » du plan. Au-delà de cette limite, les contributions sont versées dans la partie dite « non qualifiée » du plan.

Les membres du Comité Exécutif peuvent également participer à un plan de rémunération différée, qui est entièrement financé par les employés. Les participants contribuent sur une base individuelle et peuvent différer leur salaire et/ou leur bonus.

Allemagne
Detlef Thielgen et Iris Löw-Friedrich sont couverts par un plan de pension à prestations définies fermé. Le plan prévoit des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Les prestations en cas de retraite et d'invalidité équivalent à 50 % de leur dernier salaire de base annuel avant la retraite ou la période d'invalidité. Alexander Moscho, qui a rejoint UCB en 2017, est couvert par un plan de retraite à cotisations définies.

Autres éléments de rémunération
Les membres du Comité Exécutif participent également à un régime de soins de santé international et à une assurance-vie pour dirigeants d'entreprise. Les membres du Comité Exécutif bénéficient également d'avantages en nature tels que voiture de société et autres. Tous ces éléments sont repris dans la section intitulée « Rémunérations du CEO et du Comité Exécutif ». La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif fait l'objet d'une description détaillée dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB (point 5.4.) disponible sur le site Web d'UCB.

Dispositions en cas de rupture de contrat d'emploi
En raison du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi de nos dirigeants sont régis par différentes juridictions.

Un contrat de service belge a été établi pour Jean-Christophe Tellier au cours de l'année 2014. Celui-ci conserve des conditions de rupture semblables à celles qui étaient en place sous son ancien contrat américain, comprenant une indemnité forfaitaire de 18 mois de salaire de base et de la moyenne des bonus réels payés au cours des trois années précédentes, en cas de rupture de contrat par la société ou de changement de contrôle de la société.

Certains contrats relatifs aux membres du Comité Exécutif (Emmanuel Caeymaex, Iris Löw-Friedrich et Detlef Thielgen) ont été signés avant l'entrée en vigueur de la Loi belge sur la Gouvernance d'Entreprise du 6 avril 2010 qui limite le niveau d'indemnités de départ.

Les contrats de travail belges de Detlef Thielgen et Emmanuel Caeymaex ne contiennent pas de disposition spécifique en cas de rupture de contrat par la société. En cas de rupture involontaire de contrat, la législation et les pratiques locales seraient appliquées.

Jean-Luc Fleurial, Dhavalkumar Patel, Pascale Richetta, Bharat Tewarie et Charl van Zyl sont titulaires d'un contrat de travail belge et bénéficient chacun, en cas de rupture de contrat par la société ou en cas de changement de contrôle d'UCB, d'une clause leur donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de leur salaire actuel de base plus bonus.

Iris Löw-Friedrich et Alexander Moscho sont titulaires d'un contrat d'emploi allemand qui prévoit une période de préavis de six mois et une indemnité de départ égale au salaire de base d'un an plus bonus.

Anna Richo est titulaire d'un contrat d'emploi américain qui contient une clause prévoyant le versement d'une indemnité de départ équivalente à 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de cessation d'emploi involontaire ou en cas de changement de contrôle.

Jeff Wren, qui est titulaire d'un contrat d'emploi américain, bénéficie, en cas de rupture de contrat par la société, d'une clause lui donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de son salaire actuel de base.

Anna Richo a décidé de quitter UCB à compter du 2 janvier 2019. Aucune indemnité de rupture n'était due.

3.7.4 Politique de rémunération à partir de 2019

UCB revoit actuellement sa philosophie de rémunération. Par conséquent, certains changements au niveau de la rémunération du Comité Exécutif sont prévus pour 2019. Ces changements sont motivés par plusieurs facteurs clés :

- améliorer le lien entre la rémunération et la performance (de l'entreprise et de l'individu)
- assurer un meilleur alignement sur les bonnes pratiques du marché ; et
- établir des critères de rémunération à long terme qui reflètent les priorités de la phase de notre stratégie dans laquelle nous entrons : « Accélération et Expansion »

Les changements proposés qui s'appliqueront aux membres du Comité Exécutif à partir de 2019 comprennent :

- une réduction du plafond des bonus de 262 % à 175 %, garantissant un meilleur alignement aux bonnes pratiques du marché ;
- des changements dans les critères du plan d'attribution d'actions gratuites avec conditions de performance, en réduisant le nombre de critères de 4 à 2 : le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ajusté et l'augmentation du chiffre d'affaires cumulé. Grâce à ces critères, nous désirons mettre l'accent sur une croissance durable du chiffre d'affaires, tout en accélérant notre accès aux patients, et en générant des flux de trésorerie qui nous permettront d'investir dans l'avenir et de développer nos actifs pour créer de la Valeur pour les Patients ; et
- en même temps, nous changerons le poids des différents types de rémunérations variables à long terme en éliminant les actions gratuites et en mettant l'accent sur les actions gratuites avec conditions de performance. Cela permettra d'assurer que l'acquisition de LTI soit de plus en plus liée à la réalisation des priorités stratégiques.

Le GNCC continuera de surveiller les pratiques de rémunérations du Comité Exécutif et d'émettre des recommandations qui s'alignent sur notre stratégie de rémunération.

3.7.5 Rémunération du CEO et du Comité Exécutif

La rémunération du CEO, telle que décrite ci-dessus, est composée du salaire de base, des rémunérations variables à court terme et à long terme ainsi que d'avantages sociaux et d'avantage en nature. En outre, il a droit à des émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'Administration d'UCB SA. La rémunération octroyée directement ou indirectement en 2018 au CEO par l'entreprise ou par n'importe laquelle de ses filiales s'élevait à :

- Salaire de base : € 1 072 376 ;
- Rémunérations variables à court terme (bonus), relatives à l'exercice 2018 et payables en 2019 : € 1 246 446 ;
- Plans de rémunération variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance, la valeur monétaire des autres avantages sociaux et autres obligations contractuelles : € 949 475. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 358 438.

La rémunération globale du CEO (salaire de base + bonus + LTI) pour l'année 2018 s'élève à € 4 282 762 (hors contributions au plan de pension et autres avantages).

Autres membres du Comité Exécutif

Les rémunérations mentionnées ci-dessous reflètent les revenus perçus par les membres du Comité Exécutif en 2018 sur la base de leurs prestations effectives en tant que membre du Comité Exécutif (voir ci-dessus la section « Composition du Comité Exécutif »).

La rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement, sur une base globale, à tous les autres membres du Comité Exécutif, par la société ou toute autre filiale appartenant au Groupe UCB en 2018, s'élèvent à :

- Salaire de base (perçu en 2018) : € 6 046 908 ;
- Rémunérations variables à court terme (bonus) relatives à l'exercice 2018 et payables en 2019 : € 4 013 977 ;

- Plans de rémunération variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance, la valeur monétaire des autres avantages sociaux et autres obligations contractuelles : € 4 463 286. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 2 915 504.

La rémunération globale du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + LTI) pour l'année 2018 s'élève à : € 16 141 847 (hors contributions aux plans de pension et autres avantages).

Rémunérations variables à long terme attribuées en 2018

	Options sur actions[1]	Valeur binomiale des options sur actions[2]	Actions gratuites[3]	Valeur binomiale des actions gratuites[4]	Actions gratuites avec conditions de performance[5]	Valeur binomiale des actions gratuites avec conditions de performance[6]	**Valeur binomiale totale des rémunérations variables à long terme[7]**
Jean-Christophe Tellier	44 741	591 029	12 561	686 459	20 745	686 452	1 963 939
Emmanuel Caeymaex	11 741	155 099	3 296	180 126	5 444	180 142	515 367
Jean-Luc Fleurial	7 519	99 326	2 111	115 366	3 486	115 352	330 044
Iris Löw-Friedrich	14 472	191 175	4 063	222 043	6 710	222 034	635 252
Alexander Moscho	8 647	114 227	2 428	132 690	4 009	132 658	379 575
Dhaval Patel	15 273	201 756	4 288	234 339	7 082	234 343	670 439
Pascale Richetta	13 088	172 892	3 675	200 839	6 069	200 823	574 554
Anna Richo	16 883	223 024	4 740	259 041	7 828	259 029	741 094
Bharat Tewarie	10 734	141 796	3 014	164 715	4 977	164 689	471 200
Detlef Thielgen	15 166	200 343	4 258	232 700	7 032	232 689	665 731
Charl van Zyl	13 929	184 002	3 911	213 736	6 459	213 728	611 467
Jeff Wren	11 077	146 327	3 110	169 962	5 136	169 950	486 239

1 Nombre de droits à acquérir une action UCB au prix de € 66,18 entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2028 (entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2028 pour Jean-Christophe Tellier, Emmanuel Caeymaex, Jean-Luc Fleurial, Dhaval Patel, Pascale Richetta, Bharat Tewarie, Detlef Thielgen et Charl van Zyl). Nombre de droits à bénéficier de l'augmentation du prix d'une action entre l'attribution et l'exercice avec un prix d'exercice de € 66,18 entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2028 pour Anna Richo et Jeff Wren.

2 La valeur des options sur actions attribuées en 2018 a été estimée à € 13,21 par action, selon la méthode binomiale telle que définie par Willis Towers Watson.

3 Nombre d'actions UCB (ou « Phantom shares ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB.

4 La valeur des actions gratuites attribuées au 1er avril 2018 a été estimée à € 54,65 par action, selon la méthode binomiale telle que définie par Willis Towers Watson.

5 Nombre d'actions UCB (ou « Phantom shares ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB et qu'UCB ait atteint les conditions de performance prédéfinies.

6 La valeur des actions gratuites avec conditions de performance octroyées en 2018 a été estimée à € 33,09 par action selon la méthode binomiale.

7 Évaluation binomiale : technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme.

Acquisitions définitives d'options sur actions et d'actions gratuites en 2018

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations variables à long terme octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures (et reprises dans les rapports annuels précédents) et acquises ou exercées durant l'année 2018 (à ne pas cumuler avec les informations reprises dans le tableau ci-dessus qui détaille les rémunérations variables à long terme attribuées en 2018).

	Options sur actions		Actions gratuites		Actions gratuites avec conditions de performance		
	Nombre exerçable (non exercé)[3]	Nombre exercé[4]	Nombre acquis	Valeur totale à l'acquisition (€)	Nombre total d'actions acquises	Actions acquises (% d'actions attribuées)[5]	Valeur totale à l'acquisition (€)
Jean-Christophe Tellier[1]			10 058	669 159	20 754	118 %	1 629 320
Emmanuel Caeymaex	5 745	4 500	1 975	131 397	4 076	118 %	320 009
Jean-Luc Fleurial[2]			1 500	118 710			
Iris Löw-Friedrich	15 521	22 000	3 336	220 309	6 883	118 %	536 377
Alexander Moscho[2]			3 000	235 470			
Dhaval Patel[2]			7 500	588 675			
Pascale Richetta[2]			15 000	1 046 700			
Anna Richo	14 874	30 308	3 196	212 630	6 594	118 %	517 670
Bharat Tewarie[1]			2 414	160 603	4 982	118 %	391 130
Detlef Thielgen	17 785		3 787	251 949	7 814	118 %	613 473
Charl van Zyl[2]							
Jeff Wren	10 456		2 246	149 426	4 635	118 %	363 853

1 En 2015, Jean-Christophe Tellier et Bharat Tewarie ont reçu des options sur actions en Belgique. Ces options seront acquises en 2019.

2 Jean-Luc Fleurial, Charl van Zyl, Alexander Moscho, Dhaval Patel et Pascale Richetta ont rejoint UCB après l'attribution des LTI de 2015.

3 Les options sur actions attribuées à Iris Löw-Friedrich le 1er avril 2015 sont exerçables depuis le 1er avril 2018 et ont un prix d'exercice de € 67,35. Les « Stock Appreciation Rights » attribués à Anna Richo et Jeff Wren le 1er avril 2015 sont exerçables depuis le 1er avril 2018 et ont un prix d'exercice de € 67,35. Les options sur actions attribuées à Detlef Thielgen et Emmanuel Caeymaex le 1er avril 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2018 et ont un prix d'exercice de € 58,12.

4 Emmanuel Caeymaex a exercé les options sur actions offertes le 1er avril 2012 et le 1er avril 2013 avec un prix d'exercice de € 32,36 et de € 48,69. Iris Loew-Friedrich a exercé des options sur actions offertes le 1er avril 2008 et le 1er avril 2009 avec un prix d'exercice de € 22,01 et de € 21,38. Anna Richo a exercé des « Stock Appreciation Rights » attribués le 1er avril 2014 et le 1er avril 2015 avec un prix d'exercice de € 58,12 et de € 67,35.

5 Les actions gratuites avec conditions de performance octroyées en 2015 ont été payées à 118 % sur la base des résultats atteints par rapport aux conditions fixées au moment de l'attribution.

Rémunération variable à long terme 2019

La politique d'UCB est d'offrir un plan de rémunération variable à long terme basé sur la performance individuelle relative à l'année de l'exercice tout en considérant l'impact individuel sur la création d'une valeur durable. L'attribution est faite le 1er avril suivant la fin de l'année de l'exercice. L'attribution est basée sur la valorisation et le prix de l'action tels que définis par la politique. La valorisation de l'attribution est basée sur le cours de l'action le jour de l'attribution et n'est donc connue que le 1er avril. Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'options et d'actions avec conditions de performance qui seront attribuées le 1er avril 2019. La valeur de l'attribution sera reprise dans le rapport de rémunération de l'année prochaine.

	Options sur actions 2019	Actions gratuites avec conditions de performance 2019
Jean-Christophe Tellier	39 623	27 735
Emmanuel Caeymaex	10 499	7 349
Jean-Luc Fleurial	8 405	5 883
Iris Löw-Friedrich	10 739	7 517
Alexander Moscho	8 922	6 245
Dhaval Patel	14 142	9 899
Pascale Richetta	10 700	7 489
Bharat Tewarie	6 337	4 436
Detlef Thielgen	11 084	7 759
Charl van Zyl	12 336	8 635
Jeff Wren	8 590	6 012

3.8 Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB

3.8.1 Contrôle interne

En tant qu'organe de gestion d'UCB, le Conseil assure son leadership entrepreneurial et est chargé d'approuver la stratégie et les objectifs de la société. Il supervise l'établissement, la réalisation et l'examen d'un système prudent et efficace de contrôles internes, comme décrit dans le présent texte, ainsi que les processus de gestion des risques, décrits au point 3.8.2.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans la surveillance des processus de contrôle interne et de gestion des risques établis par la direction d'UCB et de l'ensemble du Groupe UCB ; le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne d'UCB ; la surveillance du processus de reporting financier ; l'audit externe (y compris sa procédure de désignation) ; ainsi que le contrôle de la fonction « Global Internal Audit » et de son efficacité.

La direction d'UCB est chargée de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés pour s'assurer de manière efficace que les objectifs sont atteints en matière de fiabilité des informations financières, de conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'en matière d'établissement de procédures de contrôle interne (système et surveillance de contrôle interne et de contrôle des risques) au sein de la société. Les procédures de contrôle interne sont mondialement surveillées, et ce de manière automatisée, par la fonction « Internal Control » pour les questions d'accès au système et de répartition des tâches, de procédure de test d'auto-évaluation des mesures de contrôle et de surveillance continue de ces mesures de contrôle. Les systèmes d'informations sont développés pour fournir le support requis aux objectifs à long terme de la société et sont gérés par une équipe professionnelle de gestion d'information.

En tant qu'élément important du système de gestion de contrôles internes, UCB met annuellement à jour ses plans d'opérations et prépare pour chaque année financière un budget annuel détaillé qui est discuté et approuvé par le Conseil. Un système de reporting de gestion fournit au management des indicateurs de performance financiers et opérationnels. Les comptes de gestion qui couvrent les opérations principales de la société sont préparés mensuellement. Les divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont analysées, expliquées et traitées dans les meilleurs délais. Outre les discussions périodiques du Conseil, des réunions au moins mensuelles sont tenues par le Comité Exécutif pour discuter des résultats ainsi que de projets spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire.

Le « Global Internal Audit » exerce des fonctions indépendantes et objectives au niveau du contrôle

interne et des opérations d'UCB afin d'évaluer, d'améliorer et d'augmenter leur valeur, grâce à une approche systématique et rigoureuse pour recommander des améliorations au niveau de la gouvernance, de la conformité et des procédures de gestion des risques et de contrôle interne d'UCB.

La fonction « Global Internal Audit » exécute un plan d'audit examiné et approuvé par le Comité d'Audit et couvrant les activités principales d'UCB. Ce plan comprend des audits et examens en matière financière, opérationnelle et de conformité. Le programme inclut des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les conclusions et l'état d'avancement des actions correctrices entreprises pour remédier aux risques identifiés sont soumis par écrit, de manière périodique, au Comité Exécutif. L'exécution du Plan d'Audit, ainsi qu'un résumé des actions correctrices entreprises sont soumis deux fois par an, par écrit, au Comité d'Audit.

UCB a adopté une procédure formelle de contrôle interne de l'établissement de l'information financière, appelée Procédure de la Directive Transparence. Cette procédure a pour but de contribuer à minimiser le risque de divulgation sélective et d'assurer que toute publication d'information significative faite par UCB à ses investisseurs, créanciers et autorités est exacte, complète, publiée à temps et donne une image fidèle d'UCB. Elle est destinée à mieux assurer la publication appropriée de toute information significative, financière et non financière, d'événements, de transactions ou de risques importants.

La procédure comprend plusieurs étapes. Des collaborateurs clés sont identifiés pour participer à la procédure de contrôle interne dont notamment tous les membres du Comité Exécutif. Ceux-ci sont tenus de certifier par écrit qu'ils ont compris et se sont conformés aux obligations d'UCB relatives à la publication d'informations financières, donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont efficaces et efficientes, et que les informations financières sont fiables et conformes aux lois et règlements. Pour les aider dans leur certification et afin de couvrir la large gamme des risques potentiels, il leur est demandé de compléter un questionnaire détaillé. En outre, un examen détaillé des ventes, crédits, créances, stocks et inventaires commerciaux, comptes de régularisation, provisions, réserves et paiements est effectué au niveau mondial et les directeurs financiers / représentants de chaque entité opérationnelle certifient par écrit qu'en ces matières, leur rapport financier est basé sur des données fiables et que leurs résultats sont arrêtés de manière appropriée, conformément aux exigences.

Ces procédures sont coordonnées par la fonction « Global Internal Audit », préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats des procédures sont examinés par le Chief Accounting Office, par les départements financier et juridique et par l'auditeur externe. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée ou autre publication est réalisée. Le résultat de ces procédures est examiné avec le CEO et le CFO, et ensuite avec le Comité d'Audit, préalablement à la publication des comptes.

3.8.2 Gestion des risques

Le Groupe UCB et ses filiales dans le monde s'engagent à fournir un système de gestion des risques efficace visant à minimiser les menaces qui pourraient impacter sa capacité à exécuter ses plans stratégiques et ses objectifs d'entreprise.

Pour ce faire, le Groupe UCB intègre les pratiques de gestion des risques comme suit :

La politique globale de gestion des risques d'UCB et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe UCB et fixe le cadre et la structure pour gérer les principaux risques d'UCB.

Le Conseil est chargé d'approuver la stratégie, les buts et les objectifs d'UCB et de superviser l'instauration, la mise en place et l'évaluation du système de gestion des risques du Groupe. Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation et la situation financière du Groupe UCB. Le Comité d'Audit surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de d'UCB.

Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques, ainsi que de soutenir la priorisation, le contrôle et l'examen des risques déterminants pour la réussite d'UCB. La fonction de « Global Internal Audit » est chargée d'évaluer et de valider de manière régulière et indépendante le processus de gestion des risques d'UCB, et d'approuver en concertation avec les différentes équipes opérationnelles les actions à adopter.

Le Président du Comité de gestion des risques informe régulièrement le Comité Exécutif et le Comité d'Audit, ainsi que le Conseil, des progrès réalisés. Le Comité « Risk2Value », constitué de représentants des cadres de toutes les fonctions d'UCB, assure un leadership stratégique qui valide l'évaluation des risques et le processus d'établissement des priorités. Il s'appuie sur un système global de gestion des risques visant à évaluer, à rapporter, à atténuer et à gérer efficacement les risques ou expositions réels ou potentiels. Les sources d'informations sur les risques comprennent les évaluations des secteurs d'activités (bottom-up), les contributions du management (top-down) et le contexte environnant de l'entreprise (outside-in). Chaque risque majeur de l'organisation est assigné à un membre du Comité Exécutif afin de garantir responsabilité et priorité.

3.9 Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions d'UCB

Le Conseil a approuvé un code sur les opérations d'initiés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur le cours des titres UCB ou, selon le cas, sur le cours des titres émis par une société tierce.

Au cours de l'année 2016, un nouveau code sur les opérations d'initiés a été approuvé par le Conseil afin de refléter les règles du nouveau règlement européen N° 596/2014 concernant les abus de marché, la directive 2014/57/EU sur les sanctions pénales applicable aux abus de marché ainsi que la loi du 2 août 2002 portant sur la surveillance du secteur financier et sur les services financiers, modifiée par la loi du 27 juin 2016 entrée en vigueur le 3 juillet 2016. En 2017, UCB a revu son code sur les opérations d'initiés et l'a mis à jour afin de tenir compte de la nouvelle législation et d'inclure des considérations liées à l'éthique conformément à sa Stratégie de Valeur pour le Patient.

Le code sur les opérations d'initiés établit des règles pour les Administrateurs, les cadres et employés clés en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers en lien avec l'action UCB pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (dite « période de blocage »). Ce code interdit en outre à certaines personnes qui sont ou pourraient être en possession d'informations privilégiées d'effectuer des transactions sur les actions UCB ou d'autres titres liés à celles-ci durant cette période.

Le Conseil a nommé le Group General Counsel et le Secrétaire Général du Groupe (Xavier Michel) en qualité d'« Insider Trading Compliance Officer », dont les missions et responsabilités sont définies dans le code sur les opérations d'initiés.

Conformément au code sur les opérations d'initiés, la société a établi une liste des personnes exerçant des fonctions de direction (administrateurs et membres du Comité Exécutif) ainsi qu'une liste des employés-clés, qui doivent informer l'« Insider Trading Compliance Officer » et obtenir son autorisation préalable pour les transactions sur les actions UCB et autres actions connexes qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte. Les opérations faites dans les valeurs mobilières de la société par les personnes exerçant des fonctions de direction ainsi que par les personnes qui y sont étroitement liées, doivent aussi être signalées à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), l'autorité belge chargée de la surveillance des marchés. La procédure de déclaration et les obligations y afférentes sont également reflétées dans le code sur les opérations d'initiés.

Le Code sur les opérations d'initiés (« Dealing Code ») est disponible sur le site Web d'UCB

3.10 Audit externe

L'Assemblée Générale du 26 avril 2018 a réélu PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (« PwC ») comme auditeur externe de la Société pour la durée légale de trois (3) ans. Le représentant légal désigné par PwC pour UCB en Belgique est M. Romain Seffer. La société PwC a été désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux auditeurs externes en 2018 s'élevaient à :

€	Audit	Autres missions d'attestation	Services fiscaux	Autres missions externes à l'audit	**Total**
PwC (Belgique-commissaire)	734 635	104 875		187 049	1 026 559
Autres réseaux connexes de PwC	1 468 401	39 488	69 000	1 387 764	2 964 653
Total	**2 203 036**	**144 363**	**69 000**	**1 574 813**	**3 991 212**

3.11 Informations requises en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir un impact dans le cas d'une offre publique d'achat :

3.11.1 Structure du capital d'UCB, avec indication des différentes catégories d'actions, et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente au 31 décembre 2018

Au 13 mars 2014, le capital social d'UCB s'élève à € 583 516 974, représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale, entièrement libérées. Toutes les actions UCB bénéficient des mêmes droits.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions UCB (voir la section 3.2.2).

3.11.2 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts d'UCB au transfert de titres

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'article 11 des Statuts d'UCB (les « Statuts »), comme suit :

(« ...)

B) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, sauf si le candidat cédant renonce à la vente dans les 15 jours.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- *Le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Bruxelles des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;*
- *Le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.*

La notification susdite par le Conseil vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification,

sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

C) À défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa de la sous-section b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.

(... »)

À ce jour, le capital d'UCB est entièrement libéré.

3.11.3 Détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et description de ces droits

Il n'existe aucun titre de ce type.

3.11.4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'existe aucun mécanisme de ce type.

3.11.5 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts du droit de vote

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale.

D'après l'article 38 des Statuts, les restrictions suivantes s'appliquent à :

« Chaque action donne droit à une voix.

Toute personne physique ou morale qui acquerra ou souscrira à titre onéreux des titres représentatifs ou non du capital de la société conférant le droit de vote, devra, dans les délais prévus par la loi déclarer le nombre de titres acquis ou souscrits ainsi que le nombre total de titres détenus lorsque ce nombre total franchira une quotité de 3 % du total des droits de vote exerçables, avant toute réduction éventuelle, en Assemblée Générale. Il en ira de même chaque fois que la personne tenue à faire la déclaration initiale mentionnée ci-avant, augmentera son pouvoir de vote jusqu'à 5 %, 7,5 %, 10 % et par la suite pour chaque multiple de 5 % du total des droits de vote définis ci-avant ou lorsque, à la suite d'une cession de titres, son pouvoir de vote tombera en deçà d'un des seuils visés ci-avant. Les mêmes obligations en matière de déclaration s'appliqueront aux titres et contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés pour autant qu'ils donnent à leur détenteur le droit d'acquérir, de sa propre initiative uniquement, en vertu d'un accord formel (c'est-à-dire un accord contraignant en vertu de la législation applicable), des titres déjà émis conférant le droit de vote. Pour que les obligations en matière de déclaration trouvent à s'appliquer, le détenteur doit bénéficier, à terme ou non, soit du droit inconditionnel d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote, soit du pouvoir discrétionnaire d'acquérir ou non de tels titres conférant le droit de vote. Si le droit du détenteur d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote dépend uniquement d'un événement qu'il a le pouvoir de faire survenir ou d'empêcher, ce droit est considéré comme inconditionnel. Ces déclarations se feront dans les cas et selon les modalités prévues par la législation en vigueur relative à la publicité des participations importantes des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Le non respect de la présente disposition statutaire pourra être sanctionné de la manière prévue par l'article 516 du Code des Sociétés. Nul ne pourra prendre part au vote à l'Assemblée Générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément à l'alinéa précédent, déclaré la possession, vingt jours au moins avant la date de l'assemblée. »

Les droits de vote attachés aux actions UCB que détiennent UCB ou ses filiales directes ou indirectes sont, sur le plan juridique, suspendus.

3.11.6 Accords entre actionnaires, qui sont connus d'UCB et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

UCB n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice des droits de vote. UCB a reçu une notification le 25 janvier 2018 concernant la fin de l'accord d'action de concert entre Tubize et Schwarz.

3.11.7 A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

En vertu des Statuts :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour quatre ans par l'Assemblée Générale et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux. »

L'Assemblée Générale décide pour ces questions à la majorité simple des voix. Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont détaillées comme suit dans la section 3.2 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise :

(« ...)

Composition du Conseil d'Administration
Le Conseil estime qu'un nombre de 10 à 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts d'UCB, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'administrateurs sur proposition du Conseil.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des administrateurs non exécutifs.

Le curriculum vitæ de chaque administrateur et des candidats administrateurs est consultable sur le site d'UCB (www.ucb.com). Ces curricula vitæ comprennent notamment la liste des mandats d'administrateur exercés par chacun des membres du Conseil dans d'autres sociétés.

Désignation des Administrateurs
Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, suivant une proposition du Conseil et sur recommandation du GNCC.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil se base plus particulièrement sur les critères suivants :

- *une grande majorité des membres du Conseil doivent être des administrateurs non exécutifs ;*
- *au moins trois administrateurs non exécutifs doivent être des administrateurs indépendants, en vertu des critères légaux et ceux adoptés par le Conseil ;*
- *aucun administrateur seul ou groupe d'administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel ;*
- *la composition du Conseil doit garantir la diversité et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises pour la réussite des activités particulières d'UCB au niveau international ; et*
- *les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées.*

Le GNCC rassemble les informations, permettant au Conseil de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le GNCC procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil pour y être discuté et défini.

Lorsque le profil est défini, le GNCC sélectionne les candidats qui correspondent à ce profil en accord avec les membres du Conseil (dont le Président du Comité Exécutif) et avec l'aide éventuelle d'un expert externe. Les candidats finaux sont proposés au Conseil par le GNCC. Le Conseil évalue les propositions, qui seront par la suite soumises aux actionnaires pour approbation.

Durée des mandats et limite d'âge
Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de quatre ans, leur mandat pouvant être renouvelé.

En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans. Le mandat actuel d'un administrateur prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant son 70e anniversaire. Le Conseil peut proposer des exceptions à cette règle.

Procédure de désignation, renouvellement du mandat
La procédure de désignation et de réélection des administrateurs est gérée par le Conseil, qui s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un administrateur sont examinées par le Conseil sur base d'une recommandation formulée par le GNCC. Le GNCC évalue, pour chacun des administrateurs candidats à la réélection à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, leur engagement et leur efficacité et transmet ses recommandations de réélection au Conseil.

Une attention particulière est donnée à l'évaluation du Président du Conseil et aux Présidents des comités.

L'évaluation est dirigée par le Président du GNCC et le Vice-Président du Conseil ou un autre membre du GNCC lors de réunions avec chacun des administrateurs en leur qualité d'administrateur et, le cas échéant, en leur qualité de Président ou de membre d'un Comité du Conseil. L'évaluation du Président du Conseil et du GNCC est dirigée par le Vice-Président du Conseil et l'administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. Les sessions sont basées sur un questionnaire et portent sur le rôle de l'administrateur dans la gouvernance d'UCB, sa contribution effective aux travaux du Conseil ainsi que sur sa propre évaluation de son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.

Le rapport de ces sessions est fait au GNCC, qui communique ses recommandations quant à la réélection au Conseil.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation, au renouvellement, à la démission ou à la révocation éventuelle d'administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale concernée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires statue sur les propositions du Conseil dans ce domaine à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat (actuellement quatre ans en vertu des Statuts d'UCB), et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées.

Le Conseil spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance, plus particulièrement ceux stipulés par la loi à l'article 526ter du Code belge des Sociétés, tels que le fait qu'un administrateur, pour répondre aux critères d'indépendance, ne peut être réélu plus de trois fois consécutives, ni garder son mandat plus de 12 années. Au cas où le candidat répond aux critères d'indépendance, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera appelée à reconnaître ce caractère d'indépendance. Les propositions de nominations sont disponibles sur le site Web d'UCB (www.ucb.com).

(... »)

La Charte stipule, en outre, que l'administrateur répond aux critères d'indépendance si il ou elle n'a pas eu d'activités ou d'autres relations avec le Groupe UCB pouvant compromettre sa liberté de jugement. Dans l'évaluation de ce critère, les principaux statuts de client, fournisseur ou actionnaire du Groupe UCB sont pris en considération par le Conseil sur une base individuelle.

3.11.7. B. Règles applicables à la modification des statuts d'UCB

Les règles applicables à la modification des Statuts d'UCB sont définies par le Code belge des Sociétés.

La décision de modifier les Statuts doit être prise par une Assemblée Générale statuant, en principe, à une majorité de 75 % des voix, à condition qu'au moins 50 % du capital social d'UCB soit présent ou représenté lors de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et décidera sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis.

Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, la modification de l'objet social, la modification des droits attachés aux titres), un quorum de présence et de vote supplémentaire peut être requis.

3.11.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

Pouvoir du Conseil d'Administration
Le Conseil représente l'organe de gestion d'UCB.

Le Conseil est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement, du ressort de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration s'est réservé certains domaines clés et a délégué le surplus de ses pouvoirs à un Comité Exécutif (décrits en détail dans la Charte).

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'Administration travaille en collaboration étroite avec le Comité Exécutif, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'Administration.

Les autorisations du Conseil d'émettre ou de racheter des actions
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2018 a décidé de renouveler :

- l'autorisation du Conseil (et par conséquent à modifier les Statuts), pour une nouvelle période de 2 ans, à augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites légales et aux conditions telles que mentionnées ci-dessus à la section 3.2.4 Capital autorisé, et
- l'autorisation accordée au Conseil, pour une nouvelle période de 2 ans (et 2 mois) prenant fin le 30 juin 2020, d'acquérir sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession, directement ou indirectement, un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB calculé à la date de chaque acquisition, dans les limites et aux conditions telles que mentionnées ci-dessus à la section 3.2.3 Actions propres.

3.11.9 Accords importants, auxquels UCB est partie, qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle d'UCB à la suite d'une offre publique d'acquisition, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à UCB ; cette exception n'est pas applicable lorsque UCB est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales

- L'accord de crédit d'un montant de € 1 milliard entre, notamment, UCB SA, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, filiale Luxembourg, ING Bank N.V. et Mizuho Bank Europe N.V., en tant que coordinating bookrunners, Banco Santander, S.A., Bank of America Merrill Lynch International Limited, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd., Barclays Bank PLC, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, filiale Luxembourg, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (branche belge), ING Bank N.V., Intesa SanPaolo Bank Luxembourg S.A., branche à Amsterdam, KBC Bank NV, Mizuho Bank Europe N.V., Sumitomo Mitsui Banking Corporation et The Royal Bank of Scotland PLC (Anciennement ABN AMRO Bank NV, branche belge), en tant que mandated lead arrangers, et Wells Fargo Bank International Unlimited Company en tant que lead arranger, daté du 14 novembre 2009 (modifié et mis à

jour les 30 novembre 2010, 7 octobre 2011 et 9 janvier 2014 et pour la dernière fois le 9 janvier 2018), dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2018 et stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, à la suite d'un changement de contrôle d'UCB SA.

- Le programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 (dernière mise à jour du prospectus de base au 10 mars 2015) pour un montant plafonné à € 3 milliards (le « Programme EMTN »), qui prévoit une clause de changement de contrôle (condition 5, (e), (i)) aux termes de laquelle, pour tout titre émis dans le cadre dudit programme, lorsqu'une option de vente en cas de changement de contrôle figure dans les conditions finales relatives au titre, tout détenteur de ce titre, à la suite d'un changement de contrôle d'UCB SA, a le droit de le vendre en exerçant ladite option de vente, sachant que ce changement de contrôle a été approuvé par les Assemblée Générale des 25 avril 2013, 24 avril 2014, 30 avril 2015, 28 avril 2016, 27 avril 2017 et 26 avril 2018. Les titres suivants ont été émis dans le cadre du Programme EMTN par UCB SA et sont soumis à la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus :
  - Émission obligataire de type « retail » lancée le 27 mars 2013 à hauteur de € 250 millions à 3,75 % échéant le 27 mars 2020 ;
  - Émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 4 janvier 2021 à hauteur de € 350 millions à 4,125 % émis le 4 octobre 2013.
  - Placement privé obligataire de type « institutionnel » exigible le 28 novembre 2019 à hauteur de € 55 millions à 3,292 % émis le 28 novembre 2013 ;
  - Placement privé obligataire de type « institutionnel » exigible le 17 décembre 2019 à hauteur de € 20 millions à 3,284 % émis le 10 décembre 2013 ;
  - Émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 2 avril 2022 à hauteur de € 350 millions à 1,875 % émis le 2 avril 2015.

  Conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés, la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus et prévue dans le Programme EMTN du 6 mars 2013 a été approuvée par les Assemblées Générales des 25 avril 2013, 24 avril 2014, 30 avril 2015, 28 avril 2016, 27 avril 2017 et 26 avril 2018 pour toute série de titres à émettre dans le cadre du Programme EMTN dans les 12 mois suivant ces assemblées des 25 avril 2013, 24 avril 2014, 30 avril 2015, 28 avril 2016, 27 avril 2017 et 26 avril 2018 respectivement, et pour lesquels la clause de changement de contrôle a été rendue applicable.
  Une approbation similaire sera soumise à l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 pour toute série de titres devant être émis dans le cadre du Programme EMTN entre le 25 avril 2019 et le 30 avril 2020, s'il y en a, et auxquels, dans ce cas, ledit changement de contrôle sera applicable.
- Les obligations de premier rang non garanties d'UCB SA émises le 2 octobre 2013 et échéant le 2 octobre 2023 d'un montant de € 175 717 000 à taux fixe de 5,125 %, et qui indiquent que, dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions de l'offre), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète lesdites obligations. Ce changement de contrôle a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014.
- Le contrat de crédit d'un montant de € 100 millions conclu entre UCB Lux SA en sa qualité d'emprunteur, UCB SA en tant que promoteur et garant, et la BEI, daté du 15 avril 2013, modifié, mis à jour et transféré à UCB SA en qualité d'emprunteur le 20 octobre 2016 à compter du 24 octobre 2016, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.
- Le contrat de crédit d'un montant de € 75 millions / USD 100 millions conclu le 16 juin 2014 entre UCB SA en qualité d'emprunteur et la Banque européenne d'investissement (BEI), modifié et mis à jour le 20 octobre 2016 , à compter du 21 octobre 2016, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et selon laquelle les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) à la suite du changement de contrôle d'UCB SA.
- L'accord de co-développement d'un montant de € 75 millions conclu entre UCB et la Banque européenne d'investissement, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et auquel la BEI

peut mettre fin en cas de changement de contrôle d'UCB SA, suite à quoi UCB SA pourrait être tenu de verser une indemnité égale à, selon les circonstances, tout ou partie, ou un montant supérieur (maximum 110 % du financement reçu de la BEI).

- Les règlements des plans d'attribution d'actions gratuites (stock awards) et des plans d'actions avec condition de performance (performance shares) d'UCB en vertu desquels UCB attribue chaque année des actions à certains employés, conformément à des critères de grade et de performance, prévoient une acquisition définitive des actions à l'expiration d'une période de blocage de trois ans et à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe au moment de l'expiration de cette période. Ces attributions font également l'objet d'une acquisition immédiate anticipée en cas de changement de contrôle ou de fusion. Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions gratuites et de « performance shares » en circulation est le suivant :
  - 2 201 916 « Stock Awards », dont 626 292 seront acquises en 2019 ;
  - 383 835 « performance shares », dont 96 948 seront acquises en 2019.

  L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 sera tenue d'approuver la clause de changement de contrôle conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés.
  Les clauses de changement de contrôle dans les contrats des membres du Comité Exécutif telles que décrites dans le rapport de rémunérations (section 3.7.3).

3.11.10 Accords entre UCB et les membres de son Conseil ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

- Pour plus de détails, voir la section 3.7.3 : dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du CEO et des membres du Comité Exécutif. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ lors d'une offre publique d'achat.
- Outre les membres du Comité Exécutif identifiés à la section 3.7.3, à la fin de l'année 2018, seul un collaborateur aux États-Unis et un hors États-Unis ont bénéficié d'une clause de changement de contrôle garantissant des indemnités de départ si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat.

3.12 Application de l'article 523 du Code belge des Sociétés

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL TENUE LE 21 FÉVRIER 2018

Dans le cadre des décisions concernant la rémunération, le bonus de fin d'année et les rémunérations variables à long terme (« LTI ») du CEO, l'article 523 du code belge des sociétés a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration du 21 février 2018 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

(« ...)

Préalablement à toute délibération ou décision du Conseil d'Administration concernant l'approbation du bonus de fin d'année lié aux performances 2017 pour le CEO, la rémunération de base 2018 et les rémunérations variables à long terme 2018 (options sur actions, actions gratuites et « performance shares ») ainsi que l'approbation du bonus de fin d'année 2017 et de l'acquisition de LTI et des LTI 2018 plans, métriques et attributions, Jean-Christophe Tellier a déclaré avoir un intérêt financier direct ou indirect dans la réalisation desdites décisions. Conformément à l'article 523 du Code belge des Sociétés, il s'est retiré de la réunion du Conseil d'Administration afin de ne pas prendre part à la délibération et au vote concernant ces décisions. Le Conseil d'Administration a reconnu que l'article 523 du Code belge des Sociétés était applicable à ces opérations. - J.-L. Fleurial s'est également retiré avant la délibération ou le vote concernant ces décisions.

***

RÉSULTATS 2017 / BONUS DE FIN D'ANNÉE / ATTRIBUTIONS DES LTI ET OBJECTIFS 2018

Décision : Après revue, le Conseil a approuvé l'ensemble des recommandations du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération («GNCC») liées (i) au bonus de fin d'année 2017 basé sur les résultats de la fin d'année 2017 (REBITDA), (ii) à l'objectif REBITDA pour le bonus de fin d'année 2018 et (iii) aux métriques utilisées pour le plan « performance share » 2018-2020 (paiement 2021). Il a par ailleurs confirmé pour 2018 les conditions d'octroi (et le montant total payable) liées au plan de « performance share » 2015-2017 ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour le plan 2015-2017.

ATTRIBUTIONS DE PLANS DE RÉMUNÉRATIONS VARIABLES A LONG TERME D'UCB EN 2018

Décision : Sur recommandation du GNCC, le Conseil a approuvé à l'unanimité les plans de rémunérations variables à long terme et les termes et conditions y relatifs suivants :

- ***Le plan d'options sur actions 2018**: une émission de 900 000 options sur action (objectif +15 % pour prendre en compte la différenciation de performance) le 1er avril 2018 en principe, sauf circonstances exceptionnelles pour environ 380 employés (sans tenir compte des employés engagés ou promus à des niveaux y donnant droit entre le 1er janvier 2018 et le 1er avril 2018) ; le prix d'exercice de ces options sera le prix le plus bas entre (i) le cours de clôture moyen des 30 jours qui précèdent l'offre (c'est-à-dire du 2 au 31 mars 2017 en principe) ou (ii) le cours de clôture du jour précédant l'offre (31 mars 2017 en principe). UCB déterminera un prix d'exercice différent pour les employés y ayant droit et qui seraient soumis à une législation imposant un prix d'exercice différent. Les options sur actions auront une période d'acquisition des droits de trois ans à partir de la date de l'octroi, sauf pour les pays où cela ne serait pas autorisé ou serait moins favorable.*

- ***Plan d'attribution d'actions gratuites et plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance (« Performance Share Plan ») 2018 - 2020** : attribution d'un montant initial de 1 098 000 actions, parmi lesquelles :*
  - *un nombre estimé de 955 000 actions octroyées aux employés y ayant droit, soit quelque 1 760 collaborateurs (à l'exclusion des personnes nouvellement recrutées ou promues jusqu'au 1er avril 2018 inclus), selon les critères d'attribution applicables (objectif +15 % pour prendre en compte la différenciation de performance). Ces actions gratuites seront attribuées à l'expiration d'une période d'acquisition de 3 ans à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe UCB au moment de l'expiration de cette période ;*
  - *un nombre estimé de 143 000 actions octroyées aux hauts dirigeants dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance 2017, à savoir environ 54 personnes, selon les critères d'attribution applicables. Ces actions gratuites seront remises après une période d'acquisition des droits de 3 ans et le nombre d'actions effectivement alloué variera de 0 % à 150 % du nombre d'actions initialement octroyé en fonction du niveau de réalisation des conditions de performance instauré par le Conseil d'UCB SA au moment de l'octroi.*

- *Il a été reconnu que l'impact financier pour la société de l'attribution d'options est lié à la différence entre le prix d'achat des actions propres de la société (ou le prix de l'action à la date d'acquisition pour les plans réglés en espèces) d'une part et le prix d'exercice des options payés à la société par les bénéficiaires lors de l'exercice de leurs options d'autre part. Pour l'attribution des actions gratuites et le plan d'attribution d'actions gratuites avec condition de performance, l'impact financier correspond à la valeur des actions UCB au moment de l'acquisition par l'entreprise en vue de livraison ou au moment de l'acquisition pour les plans réglés en espèce.*
- *En outre, le Conseil a décidé de déléguer tous pouvoirs aux membres du Comité Exécutif, agissant conjointement deux par deux et pouvant sous-déléguer leurs pouvoirs, afin de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour exécuter et mettre en œuvre les décisions citées ci-dessus, y compris la finalisation de toute documentation requise, la décision même d'attribution, la finalisation des termes et conditions et des modalités des plans et des rémunérations.*

RÉMUNÉRATION DU CEO ET LTI
Décision : Sur recommandation du GNCC, le Conseil a approuvé à l'unanimité les décisions suivantes :

- *Rémunération de base du CEO à partir du 1er mars 2018 : € 1 077 607 (contre € 1 046 220 en 2017) ;*
- *Bonus de fin d'année de 2018 lié aux performances de 2017 pour le CEO : 1 536 217€ ;*
- *Attribution de la rémunération variable à long terme 2018 du CEO :*
- *options sur actions : 44 741 (3 ans et 9 mois d'acquisition) ;*
- *actions gratuites : 12 561 (3 ans d'acquisition) ;*
- *« performance shares » : 20 745 (3 ans d'acquisition) ;*

(...")

3.13 Principe « se conformer ou s'expliquer » (application de l'article 96, §2, 2° du Code belge des Sociétés).

La Charte d'UCB respecte les dispositions du Code de Gouvernance des Entreprises.

Yanmeng et Benoît, UCB

CHAPITRE

3 Nos **collaborateurs**

Les employés jouent un rôle primordial dans notre transition stratégique d'une phase de croissance vers une phase d'expansion.
Il est crucial d'attirer les bons profils afin de concrétiser notre stratégie de création de valeur pour le patient qui implique l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de maladies chroniques graves, l'accélération du développement de nouvelles molécules et solutions et l'augmentation de la valeur de l'entreprise.

> Je suis fière de faire partie d'une entreprise centrée sur les patients qui écoute leur voix et leurs besoins, et crée des soins de santé fondés sur la valeur.

Tathiana, UCB

Afin de promouvoir une culture d'entreprise dynamique source d'inspiration, UCB s'efforce de proposer à nos collaborateurs des formations pour renforcer leurs capacités, leurs compétences et leurs possibilités d'évolution, car le développement et la gestion des employés sont considérés comme des aspects éminemment stratégiques.

49/51

Femmes/Hommes

1 105

Nouveaux collègues

7 495

Employés UCB dans le monde

33 % ont rejoint UCB ces 3 dernières années

36 % travaillent pour UCB depuis 3 à 10 ans

32 % travaillent pour UCB depuis plus de 10 ans

7 % ont moins de 30 ans

67 % ont entre 30 et 49 ans

26 % ont plus de 50 ans

Employés par région

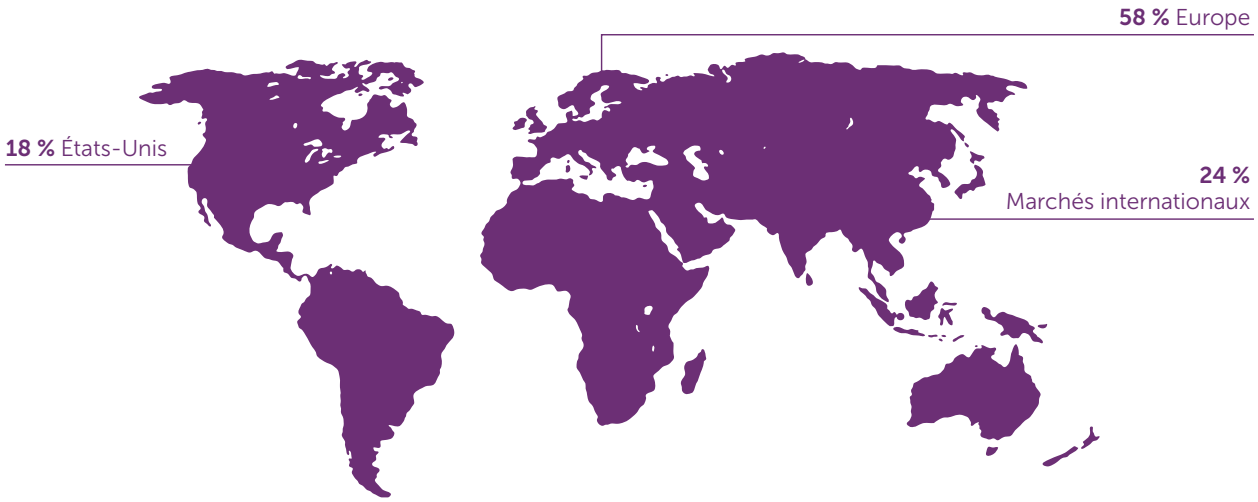

1 Notre organisation

L'entreprise est organisée en 4 piliers, qui ont comme objectif commun la création de valeur pour les patients[1] et qui s'intègrent au sein des équipes fonctionnelles centrées sur les besoins de différentes populations de patients :

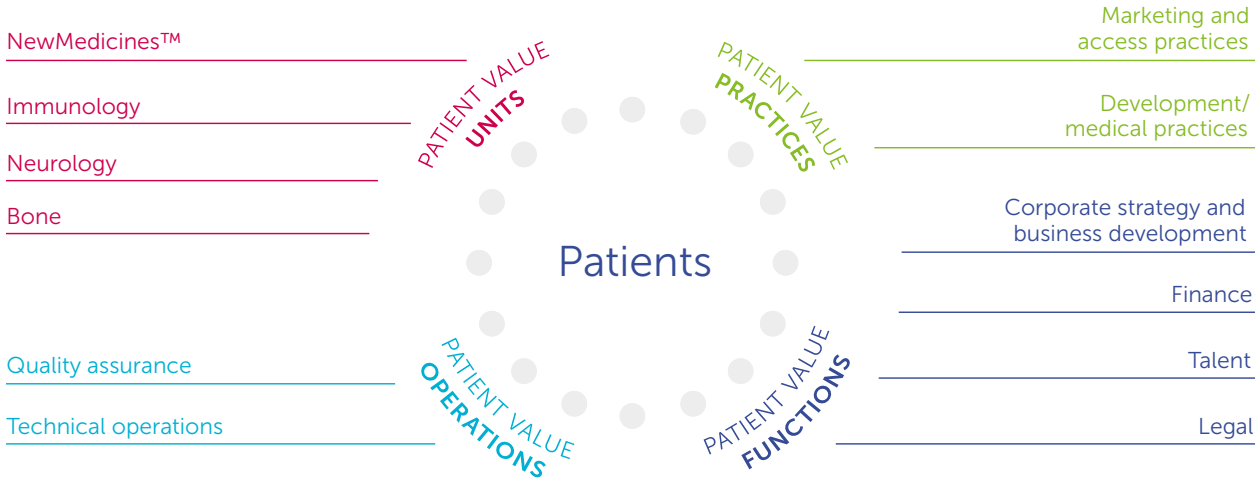

UCB s'assure que chaque collaborateur comprend que la Stratégie de création de Valeur pour le Patient est une condition nécessaire pour devenir le leader pharmaceutique préféré des patients. Cet objectif commun est partagé par toute l'entreprise. Notre raison d'être est source d'inspiration et nous pousse à agir de façon responsable, à assumer nos responsabilités, à nous engager et à faire preuve de flexibilité.

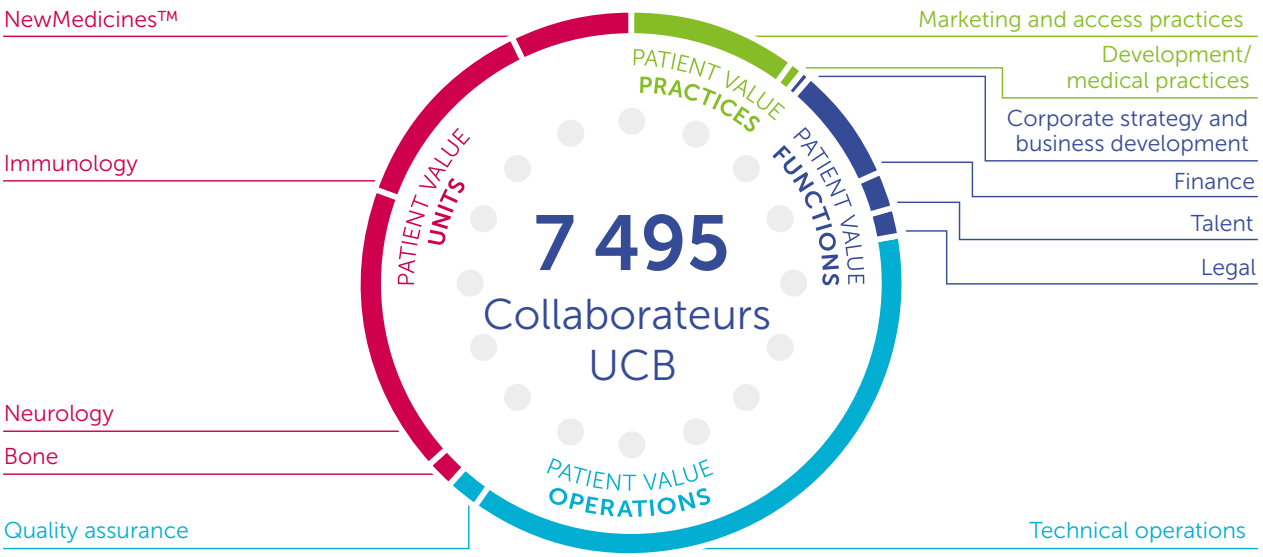

De plus amples informations concernant nos équipes se trouvent dans la rubrique Données et rapports.

Chez UCB, plusieurs politiques sociales décrivent les lignes directrices permettant d'adopter les meilleures pratiques en accord avec notre culture et nos valeurs dans certaines situations professionnelles.

- Code de Conduite professionnelle
- Lutte contre la corruption et l'extorsion
- Politique de conformité de l'entreprise
- Utilisation acceptable des systèmes informatiques
- Politique mondiale de protection des données personnelles
- Politique de conformité
- Normes mondiales et politique d'UCB en matière de santé, de sécurité et d'environnement
- Procédures liées au personnel et à la formation

Le département Talent and Company Reputation est en charge de la **politique d'engagement du personnel** qui fait l'objet d'améliorations continues par le biais de divers processus, y compris :

- les **processus annuels robustes** qui proposent des opportunités de développement professionnel, visent à optimiser la performance et garantissent une planification adéquate de l'organisation en renforçant par example les capacités et en tenant en compte les besoins de succession aux postes clés ;
- le développement et l'**examen régulier du système de rémunération et de reconnaissance** visant à assurer des rémunérations équilibrées et concurrentielles qui permettent d'atteindre les résultats escomptés en accord avec la stratégie de la société. Ce système offre également aux employés et à leur famille les couvertures adéquates lors de certains événements importants de la vie ;
- la **gestion des performances des employés** afin de s'assurer qu'ils agissent conformément à nos valeurs et à nos objectifs et que leur impact est mesuré objectivement ;
- les **plans de développement de carrière**, qui s'appuient sur la possibilité de formation continue et adéquate des employés (offres de formation, apprentissage sur le terrain, accompagnement et mentorat) ;
- des **enquêtes périodiques évaluant l'engagement des collaborateurs** qui permettent à UCB de répondre aux commentaires des employés relatifs à leur expérience professionnelle ;
- des **initiatives favorisant le bien-être des employés** au sein des sites et des filiales, telles que des campagnes de dépistage, la sensibilisation au surmenage, des offres de nourriture saine, des horaires de travail flexibles, des programmes de soutien aux employés, et des avantages sociaux tels qu'une assurance santé ; et
- des **méthodes de travail** qui respectent les exigences sur la confidentialité des données (RGPD).

Chez UCB, le risque principal associé aux collaborateurs réside dans le fait d'attirer, garder et impliquer des employés ayant un profil clé et une expertises essentielle dans un environnement complexe, extrêmement spécialisé et réglementé, dans un marché professionnel concurrentiel. Ce risque peut entraîner une perte de la capacité collective, avoir un impact sur notre efficacité

[1] **Champ d'application du rapport :** les employés sont regroupés en 4 piliers de création de Valeur pour le Patient : Les fonctions de création de valeur pour le patient ; les pratiques de création de valeur pour le patient ; les unités de création de valeur pour le patient ; et les opérations de valeur pour le patient. Les employés de la société Element Genomics, acquise en avril 2018, sont intégrés dans l'Unité de Valeur pour le Patient « NewMedicines™ ».

opérationnelle et la mise en œuvre de notre stratégie, et générer des résultats non conformes aux attentes.

En outre, les risques associés à un personnel qui n'est pas suffisamment sensibilisé aux exigences spécifiques en matière d'éthique et de conformité par rapport à son rôle, son département ou l'environnement biotechnologique dans son ensemble, peuvent également déboucher sur des risques en matière de réglementation, de réputation, de développement et de production des produits. Ceci peut également aboutir à des risques fiduciaires et de sécurité des données, tels que des attaques informatiques malveillantes ou une mauvaise gestion des données sensibles et confidentielles.

Enfin, le risque associé d'être dans l'incapacité d'offrir un environnement sain et sans danger, où le bien-être des employés n'est pas suffisamment favorisé, les dangers sur le lieu de travail ne sont pas identifiés ou gérés correctement, peut générer des accidents ou des soucis de santé des employés, tant sur le plan physique que mental.

Les **objectifs des politiques et procédures relatives aux employés** mentionnées ci-dessus comprennent :

1. une réduction et une atténuation des risques sociaux et des risques pour les collaborateurs ;
2. l'assurance d'une conformité aux valeurs définies par l'entreprise, permettant une culture d'entreprise harmonieuse où les employés peuvent s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes ;
3. un engagement accru des collaborateurs, menant à un plus grand effort discrétionnaire et un développement durable ;
4. le développement continu et la rétention des talents, générant de meilleures capacités organisationnelles et d'innovation ainsi qu'un avantage concurrentiel ;
5. une compréhension accrue des activités de l'entreprise, de la conformité et de la transparence, ce qui favorise un comportement et des pratiques éthiques ;
6. des collaborateurs en bonne santé et en sécurité qui peuvent travailler dans un environnement de travail positif ; et
7. des employés engagés dans la stratégie d'UCB, ayant l'assurance qu'ils bénéficient de la couverture adéquate, pour eux et leur famille, en cas de maladie, d'handicap, de retraite et de décès.

Les indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer l'efficacité de notre stratégie sont repris dans les indicateurs de durabilité de la GRI.

En 2018, 17 cas de harcèlement et 6 cas de discrimination au travail ont été rapportés au sein d'UCB. Les allégations de conduite individuelle inappropriée qui nous ont été signalées ont systématiquement fait l'objet d'enquêtes et des mesures disciplinaires ont été prises, le cas échéant.

2 Diversité et inclusion

La reconnaissance, par nos interlocuteurs externes pour devenir le leader pharmaceutique préféré des patients existe déjà ; UCB l'obtiendra totalement si nos collaborateurs représentent le monde extérieur.

Chez UCB, la diversité est promue pour que toute personne, quelle que soit sa race, son origine ethnique, sa nationalité, sa religion, son genre, son âge ou son orientation sexuelle, puisse contribuer aux activités de l'entreprise.

UCB a récemment renforcé ses programmes de diversité et d'inclusion. Au printemps 2018, le Comité Exécutif a adopté la déclaration suivante d'ambition sur la diversité et l'inclusion: « ***nous encourageons une culture d'intégration en accueillant des profils divers, en motivant nos collaborateurs et en tirant le meilleur parti de la diversité de pensée et d'expérience pour créer de la valeur pour les patients*** ». Les programmes définissent la diversité comme une richesse collective résultant du parcours unique et des expériences personnelles et culturelles de chacun. Ils stimulent la créativité, la culture d'entreprise, une communication claire et, surtout, l'esprit critique. Ils fournissent des conseils en matière de diversité et d'intégration.

Ces nouveaux programmes clarifient la manière avec laquelle UCB vise à inclure des profils venant de tous les horizons. Ils intègrent également le recrutement de talents ayant une expérience transversale variée et l'identification de leaders capables de s'adapter à un monde qui se transforme toujours plus rapidement. Il est essentiel pour UCB de construire une organisation diversifiée et inclusive où les employés comprennent l'ambition de la Stratégie de création de Valeur pour les Patients, sont résilients et se comportent de façon éthique et intègre. Cet alignement est primordial pour qu'UCB devienne une entreprise durable et rentable.

UCB applique des mesures pour promouvoir la diversité. Bien que l'équilibre entre hommes et femmes au sein de l'entreprise soit de 51 %/49 %, UCB poursuit ses efforts visant à promouvoir les perspectives professionnelles des femmes au niveau exécutif. Le nombre de femmes au niveau exécutif est passé de 22 % en 2012 à 29 % en 2018. L'égalité des chances pour les postes à pourvoir est profondément ancrée.

	Niveau mondial	Personnel administratif	Personnel exécutif	Management	Personnel commercial	Personnel technique
Employés chez UCB	**7 495**	834	147	4 324	1 755	435
Femmes	**49 %**	62 %	29 %	51 %	49 %	19 %
Hommes	**51 %**	38 %	71 %	49 %	51 %	81 %

Dans les pays employant plus de 150 personnes, à savoir la Chine, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis, 70 % des équipes dirigeantes sont originaires du pays (82 % en 2017) dont 37 % de femmes et 63 % d'hommes.

Le département Talent and Company Reputation est en charge des processus de développement et de soutien des femmes et des autres groupes vulnérables afin d'assurer une diversité optimale au sein d'UCB. Dans les plans de succession des postes clés, 43 % des collaborateurs sont des femmes, ce qui indique qu'elles sont tout aussi susceptibles d'accéder à ces postes que les hommes.

Sommet mondial sur les femmes et le leadership, UCB

À la fin de l'année 2018, le premier sommet mondial sur les femmes et le leadership a réuni chez UCB des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi que des représentants des employés venant du monde entier. Le sommet a permis de créer et d'adopter une vision globale que toutes les équipes locales continueront d'implémenter en 2019 en vue de soutenir la création de valeur pour nos patients.

Le département Talent and Company Reputation a démarré un programme visant à réduire les préjugés inconscients lors de prise de décision, et plus particulièrement lors du recrutement de talents. Un **modèle expérimental de prise en compte des préjugés inconscients** a été mis en place au sein de certaines équipes et départements. Ce modèle a permis d'identifier les préjugés, de renforcer la sensibilisation des membres des équipes et de définir des plans permettant d'atténuer ces préjugés inconscients. Ce modèle sera bientôt déployé au sein de toute l'entreprise.

Par ailleurs, en 2018, UCB a adopté le **modèle de l'équipe Bersin (Deloitte) pour favoriser la diversité et l'inclusion** qui vise à construire une **culture d'inclusion**, et est basé sur 6 principes de leadership en matière d'inclusion, à savoir : la connaissance des préjugés, l'intelligence culturelle, la collaboration, la curiosité, le courage et le dévouement. UCB souhaite adopter une telle culture car la diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales de l'entreprise. Les managers d'UCB seront alors responsables de l'amélioration de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise.

	Niveau mondial	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans
Employés chez UCB	**7 495**	558	4 989	1 968
Femmes	**49 %**	58 %	50 %	44 %
Hommes	**51 %**	42 %	50 %	56 %

9 %/91 %

Contrats à durée déterminée / Contrats à durée indéterminée

7 %/93 %

Contrats à temps partiels / Contrats à temps plein

De plus amples informations sur la diversité de nos équipes se trouve dans la section Données et rapports.

3 Aptitude à attirer et recruter des collaborateurs

L'année passée, UCB a modifié son programme de recrutement des talents et a adopté une approche qui intègre les processus de recrutement des employés et des intérimaires. L'objectif est de soutenir notre Stratégie de création de Valeur pour le Patient en développant les compétences et les aptitudes de manière plus flexible. Plus d'informations sont disponibles sur Carrières chez UCB.

UCB offre la possibilité à des étudiants et stagiaires de découvrir la culture d'UCB et de préparer leur entrée dans la vie professionnelle.

94
étudiants recrutés pour un stage chez UCB

34 %/66 %
femmes / hommes étudiant(e)s recruté(e)s

1 105
nouveaux collègues

51 %/49 %
femmes / hommes nouveaux collègues

	Nouveaux collègues	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans
Employés chez UCB	**1 105**	236	734	135
Femmes	**51 %**	56 %	51 %	45 %
Hommes	**49 %**	44 %	49 %	55 %

De plus amples informations concernant nos équipes se trouvent dans la section Données et rapports.

4 Développement et fidélisation des employés

4.1 Examen des performances de nos collaborateurs

Le développement et la fidélisation des employés d'UCB sont d'une importance capitale pour devenir **le leader pharmaceutique préféré des patients**. Ces sujets sont donc au centre des préoccupations des managers.

La performance fait partie intégrante de la culture d'entreprise. Par conséquent, il existe un processus d'évaluation annuelle des performances qui encourage les employés à se concentrer sur les objectifs qui sont essentiels à la création de valeur pour les patients et d'obtenir des commentaires afin de contribuer au mieux aux priorités stratégiques d'UCB tout au long de l'année. Fin janvier 2019, 90 % des employés UCB avaient pris part à une évaluation de leurs performances pour l'année 2018. Les employés sont reconnus et récompensés pour leur contribution individuelle à la réussite de la société.

> Chez UCB, l'approche du patient est innovante. Je n'ai jamais entendu parler d'une société pharmaceutique qui fonctionne autour du patient, qui démontre un véritable intérêt pour nous, qui considère et valorise pleinement nos opinions. Merci UCB.

Esperanza, atteinte du syndrome des jambes sans repos

Les processus d'évaluation sont conçus pour identifier les talents au sein de notre organisation et permettent de mettre en place des plans d'action qui visent à contribuer au développement des employés, en accord avec leurs aspirations. Ils exigent que les managers identifient et préparent systématiquement les plans de succession pour les fonctions clés de l'entreprise. Les processus d'évaluation sont essentiels pour UCB car, d'un côté, ils permettent d'identifier les besoins en termes de compétences et aptitudes dans l'organisation et, de l'autre, ils soutiennent la réussite à long terme de l'entreprise.

Au total, 6 007 employés ont été évalués au cours de 2018, et ce, jusqu'en novembre 2018. 2 072 employés ont été identifiés comme étant des employés à potentiel élevé, parmi lesquels 330 comme étant les talents les plus prometteurs.

7 495
Employés UCB dans le monde

6 007
ont eu une évaluation de performances
(83 %)

2 072
ont été identifiés comme ayant un potentiel élevé
(28 %)

330
ont été identifiés comme les meilleurs talents
(4 %)

4.2 Formation chez UCB

Les employés ont suivi en moyenne 20,8 heures d'apprentissage formel portant sur un large éventail de domaines tels que le développement professionnel en matière de leadership et de compétences techniques. L'accent est mis sur le développement des capacités stratégiques, la culture et les expériences d'apprentissage, la flexibilité dans le travail et l'excellence opérationnelle.

En 2018, UCB a investi plus de € 12,2 millions dans des programmes de formation afin de respecter son engagement de développer ses talents et de favoriser un développement personnalisé[1]. Un accent particulier a été mis sur la formation des personnes aux nouvelles capacités stratégiques, primordiales pour l'entreprise.

159 145
nombre total d'heures de formation en 2018

20,79
nombre moyen d'heures de formation par employé

	Personnel administratif	Personnel exécutif	Management	Personnel commercial	Personnel technique
Femmes	16h	15h	17h	22h	58h
Hommes	32h	7h	17h	22h	55h

Alors qu'UCB aborde la phase « Accélération et Expansion » de sa stratégie à long terme, l'organisation chargée de l'apprentissage a entrepris une mission essentielle : créer une plateforme en ligne qui facilite la formation continue. UCB estime que la mise en place d'un environnement favorable à l'apprentissage sera positif pour la durabilité de l'entreprise.

UCB adapte certains programmes d'apprentissage à destination de certaines équipes qui ont des besoins

spécifiques. Ainsi ont été mis au point le programme d'apprentissage « centres de développement des pratiques médicales » et le programme d'apprentissage « écosystèmes de soins de santé ». Ce dernier est un programme immersif, visant à créer une expérience mémorable centré sur le patient. Il a été conçu par les équipes commercialles et celles en charge de l'éthique et de la compliance et a été reconnu par le « Life Science Trainers and Educators Network (LTEN) » (réseau d'éducateurs et de formateurs des sciences du vivant). Il a été sélectionné parmi les finalistes mondiaux du « Innovation Award » (prix de l'innovation) pour les entreprises pharmaceutiques, de biotechnologie, d'équipement médical et de diagnostic.

Les programmes de développement des talents et du leadership

Il est crucial de développer des leaders pour assurer le succès de la Stratégie de création de Valeur pour le Patient. UCB a créé 3 programmes successifs de développement de ses leaders avec plusieurs partenaires externes :

- Le programme **« Accélère »** pour les leaders de première ligne ;
- le programme **« Dirige »** pour les leaders dirigeant une équipe ; et
- le programme **« Orcheste »** pour les leaders à la tête d'un département ou d'une fonction.

Chaque programme dure entre 6 et 9 mois. Il comporte plusieurs modules pendant lesquels les participants se retrouvent ensemble. Le travail d'équipe est encouragé et des expériences sont créées afin de développer les compétences et les comportements.

Le programme **Accélère** a lieu dans le pays des participants.

Le programme **Dirige** comprend une immersion dans une autre culture. Les participants se rendent sur divers continents et rencontrent des partenaires et des professionnels locaux de santé afin de mieux comprendre l'importance des spécificités des différents écosystèmes.

Les collaborateurs prenant part au programme **Orchestre** participent à une formation exhaustive sur le leadership inclusif qui comprend un séjour sur le terrain au Rwanda. 17 futurs leaders d'UCB y ont participé en 2018. Par groupe de 2-3 personnes, ils ont visité certaines régions du Rwanda pour mieux comprendre les interactions entre les personnes atteintes d'épilepsie, les professionnels de la santé et les engagements locaux d'UCB. Ils ont été confrontés :

- aux besoins des communautés et des personnes défavorisées atteintes d'épilepsie et de leurs proches, et aux infrastructure locales de soins ;
- à la générosité, au courage et à la détermination des professionnels de santé, des travailleurs sociaux au sein de ces communautés, des guérisseurs traditionnels et des travailleurs volontaires qui doivent relever des défis quotidiens pour offrir des soins de santé de qualité ; et
- à l'engagement RSE d'UCB et à sa conduite responsable des affaires.

En 2018, 17 membres exécutifs ont profité de ces programmes.

[1] **Champ d'application du rapport** : UCB a mis en œuvre un **système de gestion de la formation** permettant de retracer plus précisément le nombre d'heures de formation effectuées par les employés. Celle-ci comprennent tant les modules en ligne que les cours magistraux ou encore les leçons encadrées par un instructeur. Toutes les formations obligatoires au sein de l'entreprise (formations pertinentes pour la quasi totalité des employés d'UCB) doivent être suivies à raison d'une fois tous les deux ans. Les étudiants, apprentis et stagiaires ne sont pas inclus dans les données relatives à la formation.

Sylvia et **Jan,** UCB, visitant l'hôpital primaire de Gikonko au Rwanda.

Pacifique, galerie d'art NIYO au Rwanda, **Jan** et **Sylvia,** UCB

4.3 Commentaires et retours des employés

En 2018, les collaborateurs d'UCB ont eu la possibilité de compléter une enquête pour donner leurs commentaires sur la situation de l'entreprise. Une nouvelle approche "UCB Pulse" a été introduite avec l'utilisation d'une méthodologie plus flexible qui combine des recensements complets avec des sondages réguliers pour surveiller l'engagement des employés, considéré comme un marqueur clé de la santé d'une entreprise. L'entreprise Perceptyx™ Inc conduit ces enquêtes.

Les résultats obtenus confirment l'engagement et la confiance des collaborateurs dans l'avenir d'UCB. Environ la moitié des personnes interrogées ont également fournit des commentaires constructifs sur la stratégie et la culture de l'entreprise, ce qui prouve encore leur engagement envers UCB.

Les commentaires recueillis au moyen de l'enquête ont été communiqués aux top managers d'UCB puis à l'ensemble des employés. Les équipes de leadership ont également partagé ces résultats, ce qui a généré un dialogue sur les domaines possibles d'amélioration.

Les chiffres ci-dessous comparent le pourcentage de réponses favorables obtenus par UCB à la note qu'obtiennent les entreprises très performantes (note de haute performance (HP)).

75,7 %

recommanderaient UCB comme entreprise où il fait bon travailler
(82,6 % HP)

80,2 %

pensent qu'UCB a un avenir prometteur
(83,6 % HP)

85,9 %

sont fier(ère)s de travailler pour UCB
(90,6 % HP)

82,4 %

pensent que leur travail leur donne un sentiment d'épanouissement personnel
(84,4 % HP)

Engagement général
76,5 %

(79,5 HP)

4.4 Bien-être des employés et santé et sécurité au travail

UCB crée un environnement favorable à l'accomplissement des objectifs tant collectifs qu'individuels et qui permet aux collaborateurs d'exprimer leurs talents et d'acquérir de nouvelles compétences.

Le programme visant à assurer le bien-être des employés repose sur 5 facteurs clés :

1. l'information,
2. la prévention,
3. la santé physique,
4. la santé mentale, et
5. l'expérience quotidienne au travail, sur les différents sites d'UCB.

En Belgique, le projet **Virgin Pulse** conduit en 2018 a encouragé 100 équipes de 7 personnes durant 100 jours à marcher, courir, nager ou faire du vélo.

En matière de santé et de sécurité, un certain nombre de politiques et processus spécifiques ont été mis en œuvre. Notamment :

- la mise en œuvre de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité sur les sites industriels, afin de gérer les risques de manière appropriée ;
- des exercices périodiques de simulation de situations d'urgence, impliquant des équipes d'intervention externes, pour garantir que notre programme Santé et Sécurité soit prêt et adéquat ; et
- des inspections, vérifications et consultations internes et externes régulières des sites d'UCB et des sociétés en sous-traitance, résultant en la prise de mesures appropriées et d'amélioration du programme Santé et Sécurité, le cas échéant.

En outre, des exigences minimales en matière de santé et de sécurité sont définies afin de garantir une application cohérente dans l'ensemble du Groupe. Les critères relatifs à la santé et la sécurité sont également inclus dans les normes techniques au niveau mondial (en vue de sensibiliser les employés et de garantir une application cohérente).

En raison de la nature inhérente de tout programme de sécurité en milieu industriel (par exemple, erreurs humaines ou de non-conformité malgré des mesures de sécurité rigoureuses), il existe un risque potentiel de mettre en danger les collaborateurs, les ressources ou la population générale (le voisinage), qui pourrait entraîner la

mort et/ou une exposition légale et réglementaire accrue, et avoir un impact négatif sur la réputation d'UCB.

Bien que les installations et les équipements de haute technologie soient, de par leur conception, de plus en plus sûrs et fiables, que les systèmes de gestion en matière de santé et de sécurité ainsi que les procédures soient appliqués, **un comportement responsable** est activement encouragé. Sur les sites de Bulle (Suisse), Slough (Royaume-Uni) et Zhuhai (Chine), les systèmes sont certifiés 0HSAS18001. Le résultat visé est une sensibilisation accrue à la sécurité et une réduction du nombre et de la gravité des accidents potentiels impliquant des collaborateurs UCB ou d'autres parties prenantes présentes ou vivant à proximité des installations UCB.

S'appuyant sur la campagne comportementale **Take a Second. Safety First**, démarrée en 2015 (dont le but était de sensibiliser aux principales causes d'accidents), UCB a lancé cette année la campagne **Accident Alert** qui visait à rapporter et à analyser les événements susceptibles d'avoir un impact majeur sur la vie, afin qu'UCB puisse se concentrer sur les événements les plus importants. Cette campagne **Accident Alert** a facilité le signalement de tels événements, augmenté la sensibilisation et permis de partager les leçons apprises.

Les prochaines étapes à inclure sont les suivantes :

- la mise en place d'une stratégie globale de bien-être visant à renforcer la prise de conscience en matière de santé et de sécurité et à renforcer son appropriation au sein d'UCB ;
- l'évaluation de l'ensemble des programmes de santé et de sécurité sur tous les sites industriels ; et
- le lancement de programmes de sécurité comportementale sur tous les sites industriels (en s'appuyant sur les campagnes susmentionnées précédemment lancées).

En termes de performance, le taux d'incidents avec arrêt de travail (GRI – 403-2) en 2018 s'élevait à 1,99 incidents ayant entraîné au moins une journée d'absence par million d'heures travaillées. Le taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (GRI – 403-2) s'élevait à 0,039 jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.[1]

En 2018, aucun accident mortel n'est survenu. UCB ne pratique pas d'activités pour lesquelles les travailleurs sont exposés à un risque élevé de développer des maladies professionnelles.

inspace
Our space for collaborative inspiration

In*space* est une initiative importante associée à la Stratégie de création de Valeur pour le Patient d'UCB, qui permet à l'entreprise de réfléchir aux moyens de mieux travailler et vivre ensemble. UCB vise au travers de cette initiative à devenir plus innovante et plus collaborative.

Inauguration d'Inspace au Chez Paul & John, UCB, HQ

Le nouvel espace de travail créé dans le cadre de In*space* permet aux collaborateurs d'interagir plus facilement, de s'inspirer de leurs pairs pour tenter de nouvelles approches, de travailler dans un environnement adapté à leurs besoins, d'être spontanés, et d'être stimulés à co-créer et à partager leurs connaissances.

In*space* garantit un bel équilibre des différents espaces proposant des zones de silence, d'énergie, de discussion et d'exploration définis par le niveau d'interaction, de bruit, de lumière, les différents matériaux et le mobilier utilisé. La rénovation du bâtiment permet également d'améliorer le rendement énergétique du chauffage, de la climatisation et de l'électricité.

[1] **Champ d'application du rapport** : les données relatives à la santé et à la sécurité au travail concernent 99 % des personnes travaillant chez UCB.

Afin de définir le concept In*space*, tous les collaborateurs ont été invités à des ateliers durant lesquels les questions suivantes ont été abordées :

- Quels changements apportera *InSpace* à vos méthodes de travail ?
- Quelles sont vos attentes en termes d'expérience mentale, physique et d'environnement virtuel ?
- Comment améliorer la collaboration entre collègues ?
- Quels environnements de travail seront catalyseurs ou énergivores?
- Comment le concept de cohésion d'équipe doit-il évoluer ?

Des ateliers ont eu lieu sous forme participative, où la discussion ouverte et le feedback étaient encouragés, conformément à la culture d'entreprise d'UCB.

Le style In*space* a d'abord été appliqué aux bureaux de Pékin (Chine) avant d'arriver au siège central d'UCB à Bruxelles (Belgique). Les premières équipes ont investi leur nouvel environnement en juin 2018 et en janvier 2019. Les réactions sont très positives et ces nouveaux espaces permettent de lever les barrières, d'inspirer des discussions formelles et informelles et remplit ses objectifs. Le concept, créé lors des ateliers participatifs, semble porter ses fruits. Ces réactions enthousiastes renforcent l'idée qu'In*space* stimule l'innovation et l'esprit d'équipe.

4.5 Employés et communautés

La communauté **« Youngsters »** a continué de rassembler nos jeunes collègues avec un objectif de collaboration, d'échange et de motivation. Cette communauté crée un environnement dynamique et innovant où la confiance, la collaboration et l'intelligence sont de mise. Ils ont fêté leur deuxième anniversaire en 2018 en passant en revue ce qu'ils ont appris et en fêtant leurs réussites.

En 2018, la communauté **« Youngsters »** a organisé 3 réunions avec des membres du Comité Exécutif. Lors d'une de ces réunions, Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB, a partagé ses réflexions sur son parcours professionnel et a donné de précieux conseils aux jeunes pour leur avenir.

Les réunions centrées autour du développement professionnel ont permis aux **Youngsters** d'améliorer leur compréhension de l'entreprise. Des ateliers transversaux leur ont permis de faire entendre leur voix et de partager leurs idées avec le reste de l'entreprise.

Diogo, Kieran, Breda, Andreia, Pallavi, Sonia, Elizabeth, UCB Slough

Dix **équipes vertes** ont été mises en place sur quatre différents sites d'UCB. De plus amples informations concernant nos équipes vertes se trouvent dans la rubrique De la stratégie écologique à l'action écologique.

4.6 Départs des collaborateurs

En 2018, un total de 1 024 collaborateurs ont quitté UCB. À la suite de la cession de produits, certains employés ont quitté UCB et trouvé un emploi au sein de l'entreprise acquéreuse.

30

sont partis à la retraire

53%/47%

Départs femmes/hommes

	Départs	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans
Employés chez UCB	**1 024**	109	667	248
Femmes	**53 %**	52 %	55 %	46 %
Hommes	**47 %**	48 %	45 %	54 %

Le taux de roulement s'élève à 13,6 %[1]. De plus amples informations concernant nos employés se trouvent dans la rubrique Données et rapports.

[1] **Champ d'application du rapport** : le calcul du renouvellement du personnel repose sur le nombre total d'employés qui ont quitté l'entreprise sur une base volontaire, à l'exclusion des employés impactés par une cession d'activités, ou en raison d'un licenciement, d'un départ en retraite ou d'un décès en cours d'emploi, divisé par l'effectif total.

Providence, Vincent, et **Florence** et **Valérie,** UCB / **Thomas,** UCB, et **Christophe**

CHAPITRE

4 Notre **engagement sociétal**

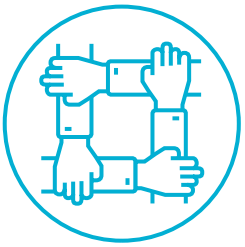

UCB s'engage à avoir un impact positif sur les communautés au sein desquelles les patients vivent et où UCB est active.
Nous avons toujours donné la priorité à la responsabilité sociétale plutôt qu'à la maximisation des résultats à court terme.

> J'ai appris qu'avec de l'aide et du soutien, je peux vivre une vie bien remplie. Mon rôle consiste aussi à aider les autres à accepter les personnes atteintes d'épilepsie comme des membres précieux et utiles de la société.

Thomas, atteint d'épilepsie

En 2018, UCB a dépensé plus de € 4 millions dans des parrainages au profit des communautés où nous sommes actifs et d'associations caritatives dans le monde entier, dont € 1,6 million était dédié aux initiatives menées par les équipes en charge de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Est également inclus le financement exceptionnel de € 1 million accordé au **Fonds de responsabilité sociétale UCB** de la Fondation Roi Baudouin afin de soutenir des initiatives de sensibilisation et d'accès aux soins de santé pour les personnes atteintes d'épilepsie dans les pays aux ressources limitées en Afrique.

1 Sensibilisation à la maladie

UCB prend part à de nombreux programmes de sensibilisation dans nos communautés afin que soient mieux comprises les maladies graves et que diminuent les perceptions erronées, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes atteintes d'une maladie grave et leurs proches.

Chaque année, UCB s'allie avec des fondations nationales et internationales afin de sensibiliser les populations à la prévention, au diagnostic et au traitement de certaines maladies.

Journée mondiale de l'ostéoporose de 2018

- 12 février – Journée internationale de l'épilepsie
- 12 octobre – Journée mondiale de l'arthrite
- 20 octobre – Journée mondiale de l'ostéoporose
- 29 octobre – Journée mondiale du psoriasis

UCB a participé à ces journées mondiales de sensibilisation et a également organisé des événements locaux :

« Je suis épileptique, et alors ? » – une nouvelle campagne en Espagne visant à dédramatiser la maladie chez les adolescents.

Réunion de personnes atteintes d'épilepsie : des collaborateurs d'UCB se sont associés à des membres de la communauté des personnes atteintes d'épilepsie pour favoriser l'amélioration du diagnostic, de la gestion et du traitement de la maladie lors d'un des plus grands événements politiques au Danemark.

2 Collaborer avec les communautés locales

En 2018, les projets de collaboration avec les communautés comprennent les initiatives suivantes :

2.1 **L'épilepsie à l'école** : le diaporama du programme éducatif est désormais disponible sur le site Web du ministère turc de l'éducation (Turquie)

Le diaporama éducatif du programme « L'épilepsie à l'école », créé conjointement avec la section turque de la Ligue internationale de lutte contre l'épilepsie, a été mis en ligne le 27 février 2018 sur le site Web de l'EBA (Educational Information Network - réseau d'information sur l'éducation) du ministère de l'éducation en Turquie.

Ce projet a été créé en collaboration avec les autorités gouvernementales et des associations de patients. Il résulte d'une étude destinée à identifier les besoins non satisfaits menée par UCB Turquie auprès de patients. L'EBA est une plateforme éducative gérée par la Direction générale de l'innovation et des technologies éducatives du ministère de l'éducation.

Le programme « L'épilepsie à l'école » reprend les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'épilepsie à l'attention des enseignants qui jouent un rôle crucial dans la vie des élèves atteints d'épilepsie. Il couvre aussi une approche de la psychologie de l'enfant atteint d'épilepsie et plusieurs suggestions sur la manière d'aborder ces enfants. La plateforme EBA permettra désormais aux enseignants, étudiants, parents et personnes qui veulent s'informer facilement d'en apprendre davantage sur l'épilepsie et sur les premiers soins de base.

« L'épilepsie à l'école » est le premier projet issu d'un partenariat entre une entreprise pharmaceutique et le ministère de l'éducation mis à disposition sur une plateforme éducative publique. La plateforme EBA permet de partager les connaissances sur l'épilepsie et de sensibiliser les enseignants, les élèves et leurs familles. Ce programme illustre également la relation de confiance qui existe entre UCB, les autorités locales et les associations de professionnels des soins de santé.

2.2 Le parc industriel Research Triangle Park (RTP) reçoit 10 enseignants du comté de Wake, UCB Raleigh (États-Unis)

Bruce, Sarah, Cherilyn, Antwanna, Andrew, Michelle, Ken et Laura à leur arrivée chez UCB

Le 19 juillet, notre site à RTP a reçu 10 enseignants du secondaire dans le cadre du programme d'immersion SummerSTEM

SummerSTEM est un programme primé de développement professionnel d'une durée de 8 jours qui vise à enrichir la compréhension des enseignants en matière de connaissances et de compétences nécessaires pour réussir une carrière en « STEM » (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Le programme est issu de la collaboration entre WakeEd Partneship, le système publique scolaire du comté de Wake, et les entreprises biotechnologiques de Caroline du Nord.

Durant ce programme, les professeurs ont participé à des sessions d'information sur la production pharmaceutique et le développement clinique animées par UCB en collaboration avec la société Biogen (également située dans le parc RTP). Conformément aux priorités fixées par UCB pour 2018, ce programme illustre la poursuite de notre stratégie d'engagement externe et est l'occasion pour les enseignants locaux d'améliorer leur connaissance des industries et professions du secteur STEM, d'une part, et de suivre l'évolution de la demande en matière de compétences pour soutenir les générations futures dans leur transition vers le marché du travail, d'autre part.

Bruce, école secondaire de Millbrook et Antwanna, NWCCA.

Chez UCB, les enseignants ont participé à des expériences pratiques conçues pour qu'ils puissent donner des exemples concrets aux étudiants sur la place centrale du patient, les études cliniques et les connaissances et compétences essentielles pour réussir dans l'industrie biotechnologique. Cet événement a été couronné de succès grâce aux efforts fournis par les équipes de toute l'organisation, notamment les équipes « Global Clinical Development », « Global Cinical Sciences and Operations » et « Business Excellence ».

À la fin du programme, grâce à l'expérience qu'ils ont acquise durant ces sessions, les enseignants ont créé, pour leurs étudiants, une unité d'apprentissage articulée autour de différents projets. Le programme se terminera par le STEMposium en mai 2019 au cours duquel les étudiants présenteront ce qu'ils ont appris grâce au programme que leurs enseignants ont suivi.

2.3 Rebuilding Together (États-Unis)

En 2018, UCB a rejoint **Rebuilding Together**, une association à but non lucratif américaine dotée de plus de 40 ans d'expérience et qui se charge de fournir des logements sûrs et salubres. Chaque année, les associés de Rebuilding Together et près de 100 000 volontaires

réalisent 10 000 projets de reconstruction. Depuis sa création en 1974, l'association vise à procurer des logements adaptés et à permettre à tous de vivre dans des communautés sûres. « Rebuilding Together » s'engage à réparer les habitations des personnes âgées américaines ou des personnes en situation de handicap qui n'ont pas les capacités physiques et financières de maintenir des conditions de vie salubres.

En avril, le premier projet à San Jose, en Californie, a consisté à venir en aide à une femme qui avait eu plusieurs fractures et était tombée à de nombreuses reprises. Étant donné le succès de la mobilisation d'UCB avec « Rebuilding Together », des collaborateurs ont participé en octobre, lors de la Journée mondiale de l'ostéoporose, à trois autres activités de reconstruction de maisons et d'un centre pour personnes âgées à Seattle, à Philadelphie et à Atlanta. UCB a soutenu ces projets de reconstruction à travers des dons et la présence de volontaires.

Cela s'inscrit dans notre engagement visant à soutenir les patients là où nous sommes présents.

2.4 Triathlon avec épreuve de kayak EPPI (République tchèque)

Triathlon avec épreuve de kayak EPPI, UCB République tchèque

UCB en République tchèque organise chaque année un **triathlon qui inclut une épreuve de kayak EPPI** en collaboration avec des organisations de patients et des leaders d'opinion tchèques afin de soutenir les patients atteints d'épilepsie.

Il s'agit d'un événement associé à l'Eppie's Great Race (une course fondée en Californie par Eppaminondas Johnson en 1979) qui est accessible aux patients atteints d'épilepsie car la nage est remplacée par du kayak.

Cette 16e édition du triathlon a mis l'accent sur la place centrale du patient afin de renforcer la sensibilisation à l'épilepsie. 127 enfants et adultes ont participé à la course cette année et, depuis la création de l'épreuve il y a 16 ans, plus de 1 500 personnes ont participé au triathlon (course à pied, vélo et kayak) aux côtés des patients atteints d'épilepsie. Le prix de l'inscription à la course est reversé à l'association de patients « **EpiStop** ».

3 Accès aux soins de santé dans les projets RSE

L'équipe RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) est responsable des projets visant à améliorer l'accès aux soins de santé et aux médicaments, la sensibilisation et l'éducation du public à la maladie dans des pays aux ressources limitées.

L'épilepsie est un trouble neurologique courant. On estime que 80 % des 70 millions de personnes atteintes d'épilepsie vivent en Afrique subsaharienne. Les personnes atteintes d'épilepsie, dont la maladie impacte très fortement la vie quotidienne, souffrent de stigma et, dans les pays à revenu faible ou moyen, elles sont souvent privées d'accès à des traitements antiépileptiques de qualité.

L'accès aux traitements de l'épilepsie reste un défi de santé publique complexe dans les pays à revenu faible ou moyen. Les personnes atteintes d'épilepsie sont encore plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale en raison de l'absence ou du manque de professionnels de la santé qualifiés et du faible niveau de sensibilisation du public à la maladie dans toute la société. De plus, les obstacles à une prise en charge de qualité de l'épilepsie sont multiples dans ces pays à ressources limitées : pauvreté, distance à parcourir jusqu'aux centres médicaux, matériel médical limité, etc.

UCB Corporate
Societal Responsibility

Au cours des 6 dernières années, l'équipe de responsabilité sociétale d'UCB, en collaboration avec les différents partenaires des neuf projets en cours en Afrique et en Asie, a progressé dans sa vision de l'amélioration de l'accès aux soins et à la sante. Elle a apporté des améliorations aux initiatives en cours et s'est appuyée sur l'expérience et l'expertise acquises au cours du temps en matière d'accès aux soins et à la santé, de traitements, de sensibilisation et d'éducation aux maladies à destination des personnes défavorisées atteintes d'épilepsie. Cette équipe est chargée du suivi de l'implémentation de ces activités et de l'évaluation de leur impact. Elle rend compte régulièrement des progrès constatés.

C'est dans ce contexte qu'UCB respecte les quatre piliers de sa stratégie en matière de responsabilité sociétale d'entreprise :

- créer des plateformes d'éducation sur l'épilepsie pour les professionnels de la santé, souvent mal informés sur la maladie, ses causes, les diagnostics et les différents types de traitement ;
- étendre et intensifier les programmes de sensibilisation sur l'épilepsie en tant que maladie chronique auprès des communautés en vue d'accroître l'acceptation et l'intégration sociale des personnes atteintes d'épilepsie au sein de leur famille, de leur école et de leur réseau social et économique ;
- améliorer l'accès aux diagnostics et aux traitements (conformément aux directives thérapeutiques de chaque pays) favorisant une approche holistique ; et
- mettre en place des plateformes académiques dans le domaine de la neurologie pour former la prochaine génération de chercheurs et de neurologues et créer ainsi une valeur durable pour l'infrastructure sanitaire du pays.

Selon la philosophie de la **responsabilité partagée**, l'équipe RSE a établi une relation responsable et durable avec les différents partenaires, tout en étant pleinement consciente des réalités et des défis sur le terrain, de sorte à opérer des améliorations réalistes et effectives pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Conformément au champ défini pour les projets de R&D chez UCB, il n'y a pas de programmes visant les maladies tropicales négligées, les besoins spécifiques liés aux maladies à prévalence élevée dans les pays en développement ni de partenariats en R&D dans ces pays.

3.1 Fondation Roi Baudouin (Belgique)

Le **Fonds de responsabilité sociétale d'UCB** a été lancé conjointement par UCB et la Fondation Roi Baudouin en 2014. Créée il y a 35 ans, la Fondation Roi Baudoin est une organisation indépendante, non lucrative et hautement reconnue qui s'est développée à l'échelle internationale par le biais d'une série de partenariats.

Ce partenariat permet aux collaborateurs et parties prenantes d'UCB de soutenir financièrement les initiatives en matière de RSE par le biais de dons au Fonds de responsabilité sociétale d'UCB. Le fonds soutient cinq initiatives : Fracarita Belgium à Kigali (Rwanda), Fracarita Belgium à Lubumbashi (République démocratique du Congo), DukeMedicine, Service de Neurochirugie générale et de Neurologie (DNGG) de l'Université de Duke (Durham, États-Unis) en Ouganda, Humanity & Inclusion (Bruxelles, Belgique) à Madagascar et One Family Health (Londres, Royaume-Uni) au Rwanda.

UCB Societal Responsibility Fund

En 2018, la direction du Fonds de responsabilité sociétale d'UCB a approuvé un document de réflexion visant à améliorer l'accès aux traitements contre l'épilepsie en créant des réseaux de neurologues au Rwanda et au Mozambique. Ce programme a pour objectif de renforcer le nombre de neurologues, d'encourager la spécialisation en neurologie par le biais de parrainages ciblés, de fournir des formations avancées sur les électroencé-phalogrammes (EEG), d'aider à la création de registres pour les maladies neurologiques rares, de soutenir les capacités à mener des études cliniques et de créer des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la maladie dans ces pays.

3.2 Duke Medicine (Ouganda)

DukeHealth Global Neurosurgery and Neurology

En 2018, le service de Neurochirugie générale et de Neurologie (DGNN) de l'Université de Duke (Durham, États-Unis) a terminé la deuxième année d'un projet bénéficiant d'un financement d'une durée de trois ans par le Fonds de responsabilité sociétale d'UCB de la Fondation Roi Baudouin.

L'objectif final de notre partenariat avec le DGNN est de construire des synergies entre nos deux organisations pour améliorer l'accès à des traitements de l'épilepsie de qualité grâce au partage des connaissances sur les programmes de sensibilisation et d'éducation, les modèles de formation et le renforcement des infrastructures. Les formations sur l'épilepsie destinées aux professionnels de la santé et les initiatives de sensibilisation des communautés sont conçues pour accélérer l'accès à des soins de qualité et réduire les écarts entre diagnostic et traitement, d'une part, et pour réduire les préjugés et palier l'isolation sociale dont souffrent les personnes atteintes d'épilepsie, d'autre part. Les données préliminaires de l'étude sur les **« barrières pratiques et culturelles au traitement de l'épilepsie »** ont permis de révéler les barrières ancrées dans la culture et de définir des indicateurs permettant de prédire l'utilisation des soins de santé dans les régions urbaines et rurales. Les analyses en cours de ces données et de celles relatives aux modèles de prévalence et de traitement déterminera et maximisera l'efficacité de notre partenariat.

3.3 Fracarita Belgium – Kigali (Rwanda)

Fracarita Belgium est la branche de collecte de fonds des Frères de la Charité. Au Rwanda, nous entrons dans notre neuvième année de collaboration avec les Frères de la Charité. En 2018, les équipes locales ont fait des progrès significatifs et ont fourni des renseignements détaillés sur les modèles de soin et le fardeau de l'épilepsie. Le renforcement des compétences en neurologie et en matière de santé publique comporte quatre volets détailles ci-après, auxquels s'ajoute le don de médicaments anti-épileptiques :

- offrir un master en neurologie à deux médecins à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal) ;
- offrir un master en santé publique à un chercheur de l'Université Mount Kenia à Kigali (Rwanda) ;
- poursuivre l'étude relative à la dépression comme comorbidité de l'épilepsie dans le cadre du programme de doctorat, mené sous la direction du professeur Paul Boon du département de neurologie de l'Université de Gand (Belgique) ; et
- offrir des formations sur l'épilepsie aux guérisseurs traditionnels dans les villages du district sanitaire de Musanze.

En outre, un membre de l'équipe de l'hôpital de Ruhengeri a terminé une formation de trois mois sur les EEG à Gand. Le centre médical Gikonko, l'hôpital neuropsychiatrique de Butare et l'hôpital de référence de Ruhengeri ont reçu des équipements EEG.

Florence, Cyusa, Jean-Christophe, Dr. Fidele et **Dirk,** Rwanda

3.4 Fracarita Belgium – Lubumbashi (République démocratique du Congo)

Notre partenariat avec les Frères de la Charité au sein du centre de neuropsychiatrie du Dr Joseph Guislain à Lubumbashi (République démocratique du Congo) est notre plus ancienne initiative RSE et entre dans sa dixième année. Il s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- mieux comprendre le fardeau de l'épilepsie, particulièrement pour les enfants atteints d'épilepsie ;
- développer une offre de traitement abordable et durable pour les personnes atteintes d'épilepsie et leur famille ;
- renforcer la capacité du service de neurologie du centre grâce au retour d'un neurologue de l'Université Chiek Anta Diop de Dakar (Sénégal) et à la formation de deux neurologues, respectivement en première et dernière année; et
- effectuer des dons de médicaments antiépileptiques.

Le programme de cliniques mobiles continue dans les quatre centres médicaux proches de Lubumbashi. En 2018, le nombre de consultations bimensuelles dans ces cliniques mobiles s'élevait à 3 347, soit en augmentation de 34 % .

3.5 Humanité et inclusion (Madagascar)

Le projet Humanité et inclusion est financé pour une durée de trois ans par le Fonds de responsabilité sociétale d'UCB de la Fondation Roi Baudouin et entame sa troisième année de subvention en 2019.

Le projet Anjaratsara a comme objectif d'assurer la prise en charge de l'épilepsie à tous les niveaux en améliorant à la fois l'intégration sociale des adultes et l'accès à l'enseignement pour les enfants atteints d'épilepsie. Des activités sont organisées dans les régions de Boeny et d'Analanjirofo.

Durant cette deuxième année, les médecins et le personnel paramédical des centres médicaux de ces deux districts ont reçu une formation sur l'épilepsie afin de réduire les écarts entre diagnostic et traitement. De plus, des agents sanitaires communautaires ont également suivi des formations afin d'améliorer leurs connaissances de l'épilepsie et d'adapter leur stratégie de renvoi vers un spécialiste.

À la suite de plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation avec les agents sanitaires communautaires, de nombreuses personnes atteintes d'épilepsie se sont manifestées. Seulement 32 % de ces personnes suivaient un traitement antiépileptique, ce qui démontre l'importance de ces initiatives.

3.6 One Family Health (Rwanda)

Le projet One Family Health (OFH) est financé pour une durée de trois ans par le Fonds de responsabilité sociétale d'UCB de la Fondation Roi Baudouin et entame sa troisième et dernière année de subvention en 2019.

Notre partenariat soutient One Family Health dans sa mission visant à améliorer l'accès aux médicaments et aux soins de santé de base pour les personnes atteintes d'épilepsie et vivant au sein de communautés défavorisées dans des zones reculées du Rwanda. Cette ONG travaille en collaboration étroite avec le gouvernement du Rwanda pour établir des dispensaires dans les plus petites entités administratives dans le cadre du programme d'accès universel aux soins.

One Family Health continuera de travailler à la réalisation des objectifs de ce partenariat, et ce, également après la fin de notre partenariat en 2019.

3.7 La Bourse universitaire de neurologie Roch Doliveux (Mozambique)

Il s'agit d'un programme de doctorat sous la supervision du professeur et docteur Lieven Lagae du département de neurologie pédiatrique de l'Université catholique de Leuven (Belgique). Dans le cadre de ce programme, une pédiatre a débuté sa formation de deux ans en neurologie pédiatrique sous la supervision du professeur et docteur Lieven Lagae.

3.8 Organisation mondiale de la santé (Myanmar)

En 2018, nous avons initié un partenariat de quatre ans avec l'Organisation mondiale de la santé afin de promouvoir l'accès aux soins de santé dans le cadre du programme « Myanmar Epilepsy Initiative ».

UCB soutient ce programme qui s'inscrit dans le prolongement du projet pilote de cinq ans couronné de succès pour le traitement de l'épilepsie au Myanmar. Un modèle personnalisé pour la prise en charge de l'épilepsie à tous les niveaux du système de santé a été établi et a confirmé son efficacité permettant un taux de prise en charge de l'épilepsie de 47 %.

L'Organisation mondiale de la santé et le ministère de la santé et du sport s'engagent à mettre à profit les conclusions et les données probantes issues de ce projet pilote. L'extension du pilote a pour objectif d'assurer l'accès à des traitements de l'épilepsie de qualité et à des prix abordables sur le long terme dans tout le pays.

Il vise également à être déployé dans 85 municipalités de 9 régions et états différents et à définir une politique et des services de prise en charge au sein de la couverture de santé universelle. Le modèle de formation en cascade mis en place inclut un niveau supérieur en charge de la formation des formateurs au niveau des régions et des états par des spécialistes du secteur hospitalier et de la santé publique. Les formateurs seront ensuite responsables de l'implémentation dans ces municipalités.

3.9 Projet HOPE (Chine)

Le programme « Rainbow Bridge – Hope and Care for Children and Families with Epilepsy » (Rainbow Bridge – Espoir et soins pour les enfants souffrant d'épilepsie et leur famille) organisé par Projet HOPE et le centre médical pour enfants de Shanghai a clôturé sa deuxième année d'activités pour les enfants atteints d'épilepsie dans les parties reculées de la Chine. L'Association chinoise de lutte contre l'épilepsie, le Comité de neurologie, la Société chinoise de pédiatrie, l'Association médicale chinoise et 14 cliniques universitaires partenaires proposent une large palette d'informations et de données académiques et institutionnelles.

À ce jour, 2 529 pédiatres et médecins généralistes ont suivi des formations sur l'épilepsie et plus de 553 000 enfants atteints d'épilepsie ont bénéficié de ces formations.

En outre, les ateliers familiaux organisés par « Rainbow Bridge » durant les week-ends ont rassemblé en 2018 24 enfants atteints d'épilepsie et 55 membres de leurs familles. Cela réchauffe le cœur de voir la joie et le bonheur de ces enfants qui jouent tout en approfondissant leurs connaissances sur l'épilepsie. Pendant ce temps, les parents passent un temps précieux avec l'équipe de neurologues présents et partagent les difficultés et l'espoir qui les unissent. De plus, des volontaires locaux participent également aux activités ou mettent des locaux à disposition gratuitement ou à moindre coût. Les enseignants, les médecins, les pédiatres et les bénévoles sont des exemples de l'implication de tous en Chine.

Au travers d'initiatives d'éducation des les écoles publiques, les enseignants sont également invités à améliorer leur compréhension de l'épilepsie et à apprendre les gestes à adopter lorsqu'un enfant fait une crise dans la classe, dans la cour de récréation, lors d'activités sportives ou à la maison. Les enseignants sont essentiels pour assurer le bien-être de tous les élèves à l'école, y compris celui des enfants atteints d'épilepsie. Les différents ateliers ont réuni 70 enseignants.

3.10 Centre de développement des entreprises de la Croix-Rouge chinoise (Chine)

La sixième année de partenariat entre UCB et le Centre de développement des entreprises de la Croix-Rouge chinoise (Pékin, Chine) s'est achevée en 2018.

À ce jour, plus de 1 500 médecins de village issus de minorités ethniques vivant dans des parties reculées de Chine ont suivi une formation personnalisée. On estime que près de 500 000 personnes, y compris des personnes atteintes d'épilepsie, ont bénéficié de cette acquisition de nouvelles connaissances et compétences. On estime également que ces formations ont aidé près de 10 millions de personnes. Les médecins de village ont partagé ces formations avec leurs professeurs dans les hôpitaux municipaux et d'autres médecins de village ont suivi ces mêmes formations lors d'événements mensuels.

Durant les visites de terrain avec les médecins de village, nous avons été surpris par leur dévouement acharné pour soigner les maladies des villageois. Leur approche humaine, sincère et holistique du traitement des patients est touchante. Leur curiosité et leur soif d'apprendre pour améliorer la vie des villageois étaient incroyables.

Dr. ChunXiang, Chine

En 2018, un modèle intégré pour le traitement de l'épilepsie a été lancé dans la ville de Zigong (province du Sichuan). Les formations sur l'épilepsie, adaptées aux besoins des professionnels de la santé, ont été préparées conjointement par l'école professionnelle de Zigong et le service de neurologie du premier et quatrième hôpital populaire. L'objectif global du modèle de Zigong est d'accélérer la détection, le renvoi vers un spécialiste et le diagnostic de la maladie chez les personnes atteintes d'épilepsie et d'améliorer ainsi le choix de traitement assurant une collaboration harmonieuse des différents acteurs en charge des soins de santé de la ville. En plus des activités au sein de la communauté et des écoles, nous allons mobiliser le public afin d'améliorer la compréhension de la maladie, de réduire les préjugés qui l'entourent et d'améliorer l'intégration des personnes atteintes d'épilepsie.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée chinoise de lutte contre l'épilepsie et conformément à leur stratégie en matière de RSE, Phoenix Metropolis Media a diffusé une vidéo explicative sur l'épilepsie sur des écrans géants dans cinq villes chinoises. La vidéo, dans laquelle on pouvait apercevoir des enfants de la province de GuangXi aux côtés de Li Ting (médaillée d'or aux Jeux olympiques) et Li Rao, ambassadrices de la mobilisation envers les enfants atteints d'épilepsie, a été vue par au moins de 15,3 millions de personnes au travers du pays.

De plus, la chaîne CCTV 12 a diffusé un reportage sur l'impact des formations des médecins de village en Mongolie intérieure. Il retrace trois journées de travail du Dr Zhang. Celui-ci a partagé ses réflexions sur ses nouvelles connaissances, sur l'impact des formations reçues sur son approche de la médecine et du traitement des patients en général et des personnes atteintes d'épilepsie. Ce reportage a permis d'illustrer l'isolement et les difficultés des médecins de village et des personnes atteintes d'épilepsie dans les régions reculées de la Chine.

Dr. Anguo et **Dr. Xiulian**, Chine

UCB Bulle, Suisse

CHAPITRE

5 Notre **empreinte environnementale**

Nous nous engageons à réduire notre empreinte écologique car il nous paraît illogique de proposer des solutions thérapeutiques aux patients tout en détruisant l'environnement dans lequel ils vivent.

En 2016, nous avons renforcé notre stratégie d'entreprise en matière de protection de l'environnement en adoptant trois objectifs ambitieux visant à réduire significativement l'empreinte environnementale d'UCB **d'ici 2030** :

1. Réduire nos émissions de carbone **de 35 %** et atteindre la **neutralité carbone**
2. Réduire la consommation d'eau **de 20 %**
3. Réduire la production de déchets **de 25 %**

L'objectif d'UCB est de développer et de produire des médicaments pour les personnes atteintes de maladies graves en minimisant notre impact sur l'environnement. Pour cela, UCB est déterminée à se donner les moyens de ses ambitions, alignées avec celles décrites dans l'*Accord de Paris* établi au cours de la 21e édition de la Conférence des Parties (COP21), et a signé la « *Science Based Targets Engagement Letter* ».

Nous estimons que notre ambition environnementale contribuera à la transition vers une économie sobre en carbone, et qu'elle permettra à UCB de demeurer en conformité avec l'évolution permanente des exigences réglementaires (nouvelles ou émergentes) visant à atténuer les changements climatiques. Néanmoins, nous sommes conscients que cette évolution pourrait engendrer un risque de non-conformité d'UCB aux réglementations en vigueur et, par la même , causer un préjudice à la réputation d'UCB.

Notre stratégie en matière de protection de l'environnement est actuellement concentrée sur les activités que nous supervisons directement et fixe des objectifs clairs et précis qui nous permettent d'évaluer nos progrès. Elle vise à atteindre les **résultats suivants** :

- réduction de notre empreinte écologique ;
- accroissement de l'engagement des employés ;
- diminution des dépenses opérationnelles ; et
- diminution de l'impact des taxes et autres exigences réglementaires qui pourraient affecter la conformité et/ou le coût des marchandises.

Nos progrès en 2018

	2015 (année de référence)	2016	2017	**2018**	Variation 2018/ 2015
Périmètre couvert (% d'employés)	86 %	86 %	90 %	90 %	4 %
Énergie (Mégajoules)	**1 137 502**	**854 906**	**797 900**[1]	**829 248**	**-27 %**
Électricité produite à partir de sources renouvelables	59 %	80 %	92 %	92 %	33 %
Émissions de CO_2 (tonnes)	**112 415**	**94 002**	**86 965**	**78 328**	**-30 %**
Périmètre 1 – Émissions directes de CO_2	37 573	28 415	26 090[1]	27 508	-27 %
Périmètre 2 – Émission (selon le marché) indirectes de CO_2	28 108	10 936	5 888	5 818	-79 %
Périmètre 2 – Émissions indirectes de CO_2 (selon le lieu)				20 703	
Périmètre 3 – Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre	46 734	54 651	54 987	45 009	-4 %
Eau (m^3)	**804 360**	**704 310**	**663 359**	**799 469**	**-1 %**
Déchets (tonnes)	**9 746**	**8 713**	**7 090**	**6 970**	**-24 %**
Déchets revalorisés	95 %	97 %	91 %	92 %	-3 %

[1] Au besoin, un léger retraitement de cet indicateur a été effectué afin d'améliorer l'exactitude et la comparabilité des données.

Au-delà du changement de périmètre, les facteurs ayant influencé nos résultats sont les suivants :

- augmentation de nos activités de production et de recherche ;
- variations des conditions climatiques (influençant le besoin de refroidissement/chauffage) ;
- mise en œuvre de programmes d'économie.

1 Champ d'application du rapport

Les données sont consolidées pour tous les sites de production et de recherche & développement, le siège social et les filiales en Russie, Chine, Inde, Italie, Allemagne et au Brésil, Japon, Mexique et États-Unis. Ce **champ d'application couvre 90 %** des effectifs d'UCB, contre 86 % en 2015 (année de référence).

Changement du champ d'application ces dernières années :

- 2015 : lancement de l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse) et cession des opérations de Kremers Urban, y compris le site de production de Seymour, Indiana (États-Unis) ;
- 2016 : cession du site de production de Shannon (Irlande) ;
- 2017 : prise en compte de deux filiales supplémentaires, au Brésil et en Russie.

Ce rapport ne reflète pas encore l'empreinte environnementale de l'entreprise Beryllium à Boston, Massachusetts (États-Unis), acquise en 2017 et employant 50 travailleurs, ni celle de l'entreprise Element Genomics à Durham, Caroline du Nord (États-Unis), acquise en 2018 et employant 15 travailleurs.

Dans la section consacrée aux indicateurs de durabilité de la GRI, nous indiquons pour chaque indicateur (environnemental) si nous sommes entièrement ou partiellement conformes aux exigences de la GRI.

Les observations faites durant les phases de validation et de consolidation des données sont les suivantes :

- À Atlanta (États-Unis) et à Monheim (Allemagne), certains bâtiments sont loués à des tiers, mais les compteurs ne sont pas encore séparés. En conséquence, la consommation fait l'objet d'une surestimation et l'impact ne peut être mesuré de manière fiable.
- En 2017, les émissions directes de CO_2 provenant de la consommation de gaz naturel ont été calculées en prenant en compte la valeur calorifique basse ou haute. Depuis 2016, les facteurs de conversion publiés dans les directives du « **Bilan Carbone** », version 7.51, sont désormais utilisés. Auparavant, il s'agissait des facteurs de conversion issus des lignes directrices de 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et de la méthodologie sur les facteurs de conversion des gaz à effet de serre publiée en 2013 par le département pour l'Environnement, l'Alimentation et les Affaires rurales du gouvernement britannique. Les nouveaux facteurs ont été sélectionnés afin de garantir la cohérence avec un exercice de cartographie du CO_2 réalisé par UCB en 2015 et reposant sur la méthodologie du « Bilan Carbone ».
- Les émissions de CO_2 du Périmètre 1 n'incluent pas (encore) les émissions du parc automobile d'UCB.
- Compte tenu de la proportion croissante d'électricité issue d'énergies renouvelables, les émissions de CO_2 qui résultent de la consommation d'électricité ont été calculées en fonction des différents types d'électricité consommée par chaque site UCB et leur équivalent spécifique en CO_2. Lorsqu'un ratio spécifique n'était pas disponible pour un site donné, nous avons utilisé par défaut les ratios de 2018 publiés par l'Agence Internationale de l'Énergie (International Energy Agency, IEA). Les émissions se rapportent au lieu et au marché sur lesquels le site opère et sont indiquées dans la section consacrée aux indicateurs de durabilité de la GRI. Les facteurs de conversion utilisés pour calculer les émissions de CO_2 dues aux voyages d'affaires en avion prennent en compte le forçage radiatif.
- 92 % des déchets générés par UCB sont valorisés et les méthodes de valorisation sont classées selon l'annexe B de la directive européenne 2008/98/EU.

Les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Périmètre 3) rapportées sous la rubrique de l'indicateur GRI EN17 sont relatives aux voyages internationaux et nationaux effectués par les employés d'UCB travaillant dans 30 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine (y compris Hong Kong), Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Taïwan et Turquie.

2 De la stratégie écologique à l'action écologique

Outre la réflexion sur l'amélioration continue de l'impact écologique de nos solutions destinées aux patients, de nos infrastructures et procédés pour les patients, nous essayons d'impliquer tous les collaborateurs d'UCB en :

1. les sensibilisant ;
2. promouvant des comportements plus écologiques.

Deux exemples illustrent parfaitement cette volonté : la création d'équipes vertes et la célébration de la Journée mondiale de l'environnement.

2.1 Équipes vertes

Les membres des équipes vertes sont des bénévoles qui travaillent sur des projets, participent à des ateliers et à des activités permettant de sensibiliser les employés à l'impact de notre vie quotidienne (au travail mais aussi ailleurs) sur l'environnement et, ainsi, de développer une conscience écologique.

Dix **équipes vertes** ont été mises en place sur quatre sites d'UCB : Bruxelles et Braine-l'Alleud (Belgique), Monheim (Allemagne), Slough (Royaume-Uni) et Atlanta (États-Unis).

En 2018, des collaborateurs ont par exemple participé à la Journée mondiale du nettoyage et ont ramassé des déchets autour de différents sites d'UCB. À Slough (Royaume-Uni), des **journées végétariennes** ont été organisées afin d'encourager les collaborateurs à manger davantage de légumes. Par ailleurs, le programme de fidélité de la cafétéria a été repensé et ne bénéficie dorénavant qu'aux membres du personnel qui se servent de contenants réutilisables.

2.2 Journée mondiale de l'environnement – 5 juillet

Journée verte en Chine, UCB

Laeticia, **Emmanuel**, **Sarah**, **Bérangère** et **Luc**, UCB

Depuis 2014, des collaborateurs du monde entier se mettent au vert lors de la Journée mondiale de

l'environnement et organisent de nombreuses activités sur plusieurs sites. Les activités organisées en 2018 comprenaient :

- des ateliers organisés pendant une semaine à Bulle (Suisse) qui portaient sur le covoiturage et l'utilisation du vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail ; la visite de différents sites visant à sensibiliser le personnel à notre impact environnemental et aux projets mis en place pour le réduire ; et des campagnes de sensibilisation relatives à la création d'un site neutre en carbone ;
- des conseils en matière de recyclage à RTP, notre site en Caroline du Nord (États-Unis) ;
- des sessions de réflexion sur l'écologie à Monheim (Allemagne), qui ont généré 90 idées ;
- des activités liées à la biodiversité organisées par nos collaborateurs à Saitama (Japon) ;
- un stand d'information tenu par une équipe verte lors d'une fête du personnel en Belgique, etc.

Un des temps forts de cette journée était le discours extrêmement motivant de Bertrand Picard, le co-pilote du célèbre Solar Impulse, le premier avion solaire à faire le tour du monde. Près de 1 000 personnes ont suivi la diffusion de cet événement sur Internet et quelque 200 personnes étaient présentes sur le site de Braine l'Alleud (Belgique).

M. Piccard a motivé les collaborateurs en présentant des projets innovants en matière d'écologie qui peuvent permettre d'envisager une économie et une société sobres en carbone. Il nous a incité à penser et agir quotidiennement de manière écologique afin d'atteindre nos objectifs de neutralité carbone d'ici 2030.

3 En route vers la neutralité carbone

UCB a pour ambition de rendre toutes les opérations que nous supervisons directement neutres en carbone d'ici 2030.

Pour cela, nous nous concentrons sur la réduction des émissions de carbone et sur des mécanismes de compensation carbone.

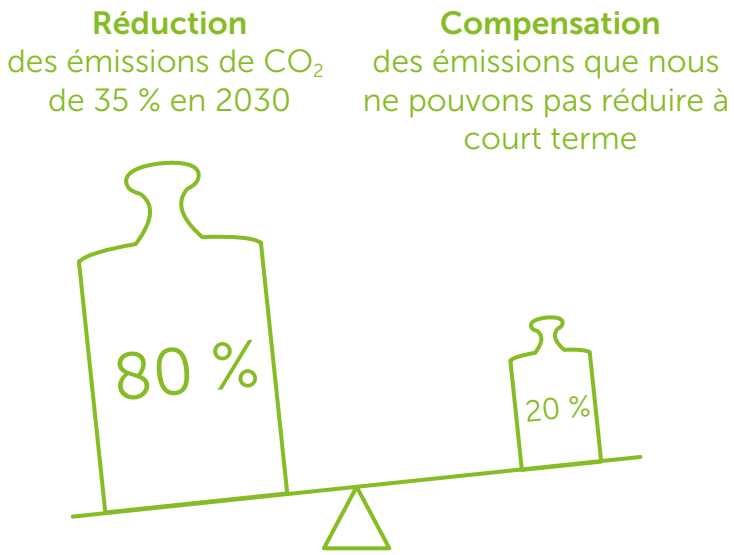

Cette ambition couvre :

- les émissions de Périmètre 1 ;
- les émissions de Périmètre 2 ;
- une partie des émissions de Périmètre 3, à savoir les activités réalisées sur les sites d'UCB (par exemple : la recherche, le développement et la fabrication de produits), la distribution des produits commercialisés, le parc automobile d'UCB, les voyages d'affaires, les trajets des employés, etc. Les objectifs relatifs aux autres émissions de Périmètre 3 n'apparaissant pas encore dans le champ d'application présenté ci-dessus seront fixés en 2019 dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets ». Ceux-ci concernent principalement nos fournisseurs et sous-traitants.

3.1 Consommation d'énergie

Indicateur GRI		Définition	Unité de mesure	2015 (année de référence)	**2018 Réel**	Variation (%)
302-1	**Total**	Total de la consommation d'énergie	gigajoules	1 137 502	829 248	-27 %
	Gaz	Consommation de gaz	gigajoules	652 584	465 729	-29 %
	Fioul	Consommation de fioul	gigajoules	12 956	16 115	24 %
	Carburant pour les véhicules	Consommation de carburants des véhicules utilitaires	gigajoules	158	112	-29 %
	Électricité	Consommation d'électricité	gigajoules	471 804	347 292	-26 %
302-4	**Énergie économisée**	Énergie économisée grâce à des améliorations énergétiques	gigajoules	6 743	6 653	-1 %

Les initiatives d'économie d'énergie mises en œuvre en 2018 ont permis de réduire la consommation de 6 653 gigajoules, soit environ 0,8 % de la consommation d'énergie de Périmètres 1 et 2. Des projets d'économie de l'énergie ont été mis en œuvre sur les sites de Bulle (Suisse), Braine-l'Alleud (Belgique) et Zhuhai (Chine). Les principaux facteurs de contribution ont été l'optimisation des installations HVAC[1] à Braine-l'Alleud (Belgique), le remplacement des lampes fluorescentes par des ampoules LED et l'utilisation d'un système de récupération de la chaleur appliqué à des chaudières à vapeur fonctionnant au gaz à Bulle (Suisse).

En 2018, 92 % de l'électricité consommée par UCB provenait de sources d'énergie renouvelables, cinq de nos sites ayant entièrement recours à l'énergie verte : Bulle (Suisse), Monheim (Allemagne), Atlanta (États-Unis), Braine-l'Alleud et Bruxelles (Belgique). Les sources d'électricité renouvelables utilisées sont l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, ainsi que la biomasse.

2 641 GJ

Électricité produite par UCB au moyen de panneaux solaires

45 009

Tonnes d'émissions de CO_2 dues aux voyages d'affaires

En 2018, UCB a produit 2 641 GigaJoules d'électricité solaire à l'aide de panneaux installés sur les sites de Braine-l'Alleud (Belgique) et Bulle (Suisse), soit une augmentation de 59 % par rapport aux chiffres de référence de 2015. Cette augmentation est principalement due à l'installation de panneaux supplémentaires à Braine-l'Alleud (Belgique).

Par rapport à 2015 (année de référence), les émissions de CO_2 de Périmètres 1 et 2 ont été réduites de 49 % au niveau mondial ; les émissions de Périmètre 1 ont baissé de 27 % tandis que les émissions de Périmètre 2 ont été réduites de 79 %. Ces diminutions s'expliquent majoritairement par la cession du site des installations de Seymour (États-Unis) et de celles de Shannon (Irlande), respectivement en 2015 et 1026, la fin des projets de restructuration de plusieurs usines et le fait que 92 % de l'électricité consommée soit désormais produite à partir de sources d'énergie propre.

Les voyages d'affaires, associés aux émissions CO_2 de Périmètre 3, ont engendré la production de 45 009 tonnes d'émissions, soit une diminution de 4 % par rapport à 2015.

[1] HVAC : chauffage, ventilation, air conditionné

3.2 Réduction des émissions de carbone

Opérations qu'UCB supervise directement

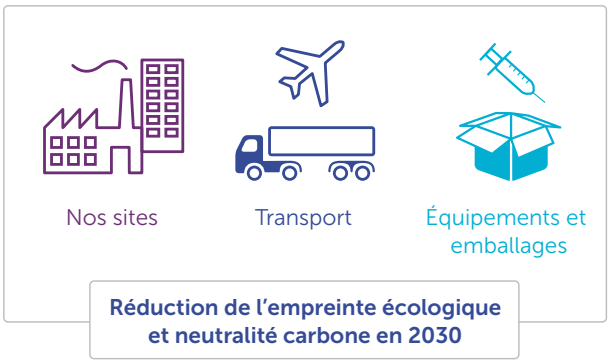

Opérations qu'UCB supervise indirectement

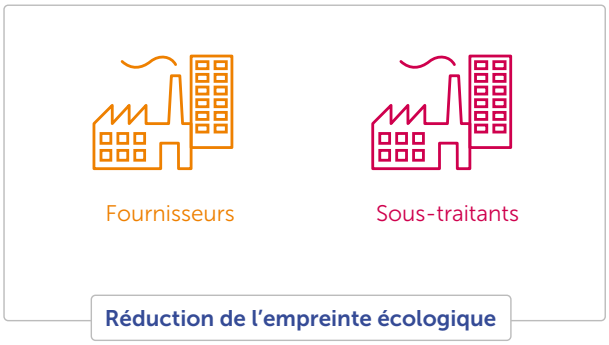

3.2.1 Réduction des émissions de carbone liées aux opérations qu'UCB supervise directement

UCB s'est fixé des objectifs à court terme et à long terme en vue de réduire l'empreinte carbone des activités qu'elle supervise directement (à gauche dans le graphique).

Le graphique reprend l'évolution de l'empreinte carbone de ces activités depuis 2015 :

Indicateur GRI		Définition	Unité de mesure	2015 (année de référence)	2018 Réel	Variation (%)
305-1	**Émissions directes de CO_2 – périmètre 1**	Électricité	Tonnes de CO_2	0	0	N/A
		Gaz	Tonnes de CO_2	36 610	26 512	-28 %
		Combustible	Tonnes de CO_2	963	997	2 %
305-2	**Émissions indirectes de CO_2 – périmètre 2**	Électricité (selon le marché)	Tonnes de CO_2	28 108	5 818	-79 %
		Électricité (selon le lieu)	Tonnes de CO_2	N/A	20 703	N/A
		Gaz	Tonnes de CO_2	0	0	N/A
		Combustible	Tonnes de CO_2	0	0	N/A
305-3	**Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre – périmètre 3**	Voyages d'affaires	Tonnes de CO_2	46 734	45 009	-4 %

Nous souhaitons réduire nos émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations en :

- augmentant notre recours aux énergies renouvelables (chiffré en pourcentages) ;
- améliorant l'efficacité énergétique de nos procédés, installations et bâtiments ;
- modifiant notre comportement lorsque c'est possible (par exemple, en rationalisant les trajets professionnels).

Deux parties prenantes internes ont accepté de relever le défi de réduire les émissions de carbone :

- Nos équipes du service achats s'emploient à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement et nous ont permis d'enregistrer une augmentation de la part d'électricité consommée issue des énergies renouvelables de 92 % en 2018.
- Le département d'opérations techniques et d'approvisionnement a lancé le programme Green@TSO en 2017. Cette initiative incite nos équipes de production, de chaîne d'approvisionnement, de développement, de création de dispositifs et de conditionnement à prendre des décisions réfléchies visant à développer des solutions bénéficiant à la fois les patients et protégeant la planète. En 2018, 10 départements ont continué à identifier des solutions à court terme et à développer des plans d'actions à long terme pour optimiser l'efficacité de nos installations et de nos procédés industriels. L'équipe en charge de la logistique et de la distribution au niveau mondial a identifié quatre domaines (emballage, tracé du réseau, transporteurs, efficacité de chargement et transport intermodal) autour desquels nous pouvons articuler les programmes d'amélioration de notre efficacité énergétique à partir de 2019.

3.2.2 Réduction des émissions de carbone liées aux opérations qu'UCB supervise indirectement

Afin d'évaluer notre chaîne de valeur dans sa totalité et dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets », les objectifs relatifs aux émissions de Périmètre 3 n'apparaissant pas dans le champ d'application présenté ci-dessus ont été établis en 2018. Ces objectifs concernent principalement nos fournisseurs et sous-traitants et ils seront présentés au comité de l'initiative « Science Based Targets » en 2019 avec les objectifs de Périmètres 1 et 2 établis précédemment et les objectifs de Périmètre 3 pour les opérations qu'UCB supervise directement.

3.3 Mesures de compensation carbone

Même si notre objectif principal est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous devons compenser les émissions que nous ne pouvons pas réduire à court terme. C'est pourquoi, en 2017, UCB s'est associée avec plusieurs organisations de développement durable spécialisées dans la reforestation et la protection de l'environnement et leur a demandé de coordonner nos efforts en matière de compensation carbone.

	EcoMakala[1]	Forêt Desa'a
	Parc national des Virunga, République démocratique du Congo	Nord de l'Éthiopie
	CO_2logic	WeForest Making Earth Cooler
	2025	2030
	10 000 hectares	12 000 hectares
	+/-300 000 tonnes de CO_2 absorbées	+/-200 000 tonnes de CO_2 absorbées
	actuellement certifié par l'organisation Gold Standard	actuellement certifié par l'organisation Plan Vivo
	Consultez le programme Ecomakala	Consultez le projet de la forêt Desa'a

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

Ces projets visant à séquestrer les émissions de CO_2 permettent également de créer des emplois pour les populations vivant dans les régions concernées et contribuent à améliorer leurs conditions de vie. Par ailleurs, ces projets climatiques permettent de contribuer positivement à plusieurs des objectifs de développement durables des Nations unies.

[1] CO_2 Logic fournit également à la population locale des cuisinières à faible consommation d'énergie et du charbon d'origine durable, et ce, pendant 10 ans. Cette initiative contribue à lutter contre la coupe illégale de bois dans le parc des Virunga, pratiquée par les populations locales pour préparer leur repas chaque jour. Elle permet enfin de diminuer les émissions d'environ 400 000 tonnes de CO_2.

4 Consommation d'eau

Réduire la consommation d'eau de

20 %

UCB a décidé de réduire sa consommation d'eau de 20 % d'ici 2030 (par rapport aux chiffres de référence de 2015). Cet objectif ne manque pas d'ambition car, dans le cadre de sa transformation en leader du secteur biopharmaceutique, UCB multipliera ses processus de production et devra donc paradoxalement faire face à une augmentation croissante de ses besoins en eau.

Indicateur GRI		Définition	Unité de mesure	2015 (année de référence)	**2018 Réel**	Variation (%)
303-1	**Eau**	Eau totale	m^3	804 360	799 469	-1 %
		Eau de distribution	m^3	624 427	552 985	-11 %
		Eau phréatique et de surface	m^3	179 933	246 484	37 %

Notre consommation d'eau a diminué de 1 % par rapport à 2015. Cette diminution provient principalement de la cession des sites de Seymour et Shannon (entraînant une baisse de la consommation d'eau de 190 654 m^3) et des différents projets de réduction de la consommation d'eau. Elle a compensé l'impact de la place grandissante des bioprocédés à forte consommation d'eau de notre site de Bulle (Suisse) et l'augmentation de la consommation d'eau de surface pour le refroidissement sur notre site de Monheim (Allemagne).

En 2018, les projets de réduction de la consommation d'eau de Braine-l'Alleud (Belgique) et de Bulle (Suisse) ont permis une économie récurrente de 38 000 m^3 d'eau. UCB a participé pour la première fois au **Global Water Reporting Scheme** du « Carbone Disclosure Project ».

5 Production de déchets

Réduire la production de déchets de

25 %

UCB a également décidé de réduire sa production de déchets de 25 % d'ici 2030 (par rapport aux chiffres de référence de 2015).

En 2018, la quantité de déchets produits sur les différents sites d'UCB a diminué de 28 % par rapport aux chiffres de référence.

Indicateur GRI		Définition	Unité de mesure	2015 (année de référence)	**2018 Réel**	Variation (%)
306-2	**Gestion des déchets**	Total des déchets	Tonnes	9 745	6 790	-28 %
		Total des déchets non récupérés	Tonnes	520	536	3 %
		Total des déchets récupérés	Tonnes	9 255	6 435	-30 %
		Sous-total	Tonnes			%
		Sous-total des déchets principalement utilisés comme combustible ou autres moyens de production d'énergie (Code européen de valorisation des déchets R1)	Tonnes	2 919	2 120	-27 %
		Sous-total des déchets récupères par récupération ou régénération des solvants (Code européen de valorisation des déchets R2)	Tonnes	2 839	2 598	-8 %
		Sous-total des déchets récupères par recyclage / récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (Code européen de valorisation des déchets R3)	Tonnes	1 604	1 204	-25 %
		Sous-total des déchets récupères par recyclage / récupération des matières inorganiques autres que des métaux (Code européen de valorisation des déchets R5)	Tonnes	1 790	404	-76 %
		Sous-total des déchets récupèrent par d'autres méthodes (Code européen de valorisation des déchets R4, R6 & R9)	Tonnes	74	108	47 %
306-3	**Nombre total et volume de déversements importants**	Nombre	Tonnes	0	0	N/A
		Volume	Tonnes	0	0	N/A
306-4	**Déchets dangereux**	Déchets dangereux tels que définis par les régulations locales en vigueur	Tonnes	6 455	4 844	-25 %
	Déchets non dangereux	Autres déchets solides (excluant les émissions et les eaux usées)	Tonnes	3 291	2 126	-35 %

déchets revalorisés

À l'échelle mondiale, UCB est parvenue à revaloriser 92 % de ses déchets principalement en les réutilisant comme combustible et en récupérant et recyclant les solvants. Néanmoins, UCB affiche une légère baisse par rapport au taux de revalorisation de 94 % des chiffres de référence.

Réduire et récupérer les déchets en gérant activement leurs flux restent un des objectifs clés dans la gestion de l'empreinte environnementale d'UCB.

6 Perspectives environnementales pour 2019

Nos objectifs pour 2019 comprennent :

- l'approbation de nos objectifs d'action pour le climat par l'initiative « Science Based Targets » ;
- le lancement de l'initiative « voyager intelligemment » qui vise à diminuer l'empreinte carbone de nos voyages d'affaire ;
- la poursuite de nos efforts en matière de réduction des émissions de notre parc automobile ;
- l'inclusion des critères écologiques lors de la conception de nouveaux bâtiments afin qu'ils obtiennent la certification LEED[1] ou BREEAM[2] ;
- la poursuite de notre programme Green@TSO visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en optimisant nos procédés industriels ; et
- le développement d'EcoMakala et de la reforestation à Desa'a, nos projets de compensation carbone en République démocratique du Congo et en Éthiopie.

> Même si l'avenir semble parfois sombre lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique, l'attitude que l'on adopte est primordiale. J'ai appris qu'en changeant de mentalité et en « retournant » notre cerveau, on peut rester positif et donner le meilleur de soi-même.

Susanne, atteinte de spondylarthrite ankylosante

[1] LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et
[2] BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) sont les normes de référence pour « l'évaluation des bâtiments durables ».

Lut, atteinte d'ostéoporose

CHAPITRE

6 Nos **états financiers**

Au cours des cinq dernières années, UCB a développé une croissance continue et a pu constituer de solides assises financières, ce qui nous a permis :

- d'investir une partie considérable de notre chiffre d'affaires dans notre pipeline avec des dépenses en recherche et développement d'environ 1 à 1,2 milliard d'euros
- d'augmenter notre flexibilité financière en réduisant notre dette, ayant pour conséquence une baisse du ratio dette nette / rEBITDA qui a baissé de 2,65 en 2014 à 0,17 en 2018
- d'atteindre une rentabilité comparable à celle de nos pairs du secteur avec un ratio rEBITDA / chiffre d'affaires qui a augmenté de 18 % en 2014 à 30 % en 2018.

Vers une croissance rentable continue ...

Chiffre d'affaires

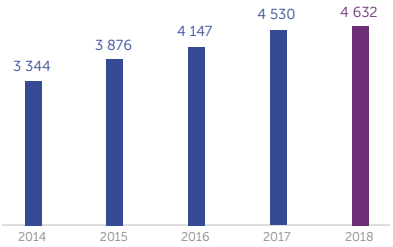

EBITDA récurrent

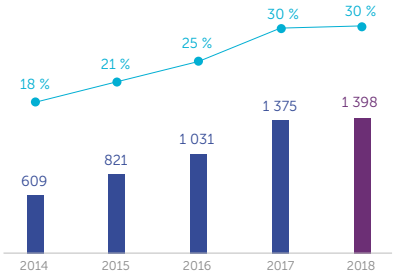

Résultat de base par action

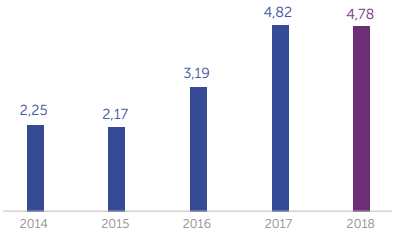

... avec de solides bases pour la croissance future

Ratio dette nette / EBITDA récurrent

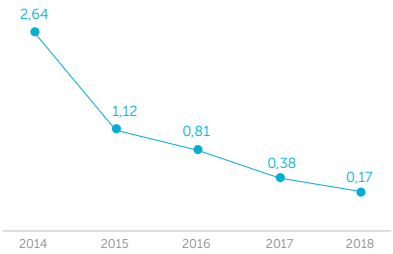

Ratio R&D / chiffre d'affaires

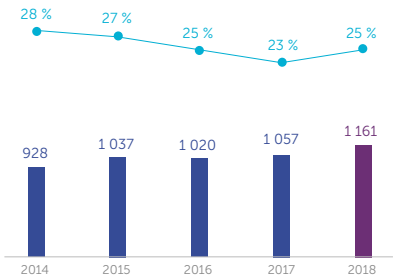

Rapport intégré 2018

Performances financières de l'entreprise
États financiers consolidés
Notes aux états financiers consolidés
Déclaration en matière de responsabilité
Rapport du commissaire aux comptes
États financiers statutaires abrégés d'UCB S.A.

1 Performances financières de l'entreprise

1.1 Chiffres clés

- Le chiffre d'affaires de 2018 a augmenté de 2 %, soit une hausse de 5 % à taux de change constants (TCC), et atteint € 4 632 millions. Les ventes nettes ont augmenté de 5 % et s'élèvent à € 4 412 millions (+8 % TCC). Cette croissance est liée aux résultats très performants des produits clés en immunologie (Cimzia®), de la franchise des produits développés dans l'épilepsie (Vimpat®, Keppra® et Briviact®), et de Neupro® dans le traitement de la maladie de Parkinson. Les produits et charges de redevances ont atteint € 92 millions, et les autres produits ont diminué à € 128 millions.
- L'EBITDA récurrent s'élève à € 1 398 millions et affiche une hausse de 2 % (+5 % TCC) en raison de la croissance des produits clés et malgré une hausse des frais de recherche et de développement.
- Le résultat a atteint € 823 millions (contre € 771 millions en 2017), dont € 800 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB (contre € 753 millions en 2017).
- Le résultat de base par action s'élève à € 4,78 en comparaison à € 4,82 en 2017.

	Réel[1]		Variation	
€ millions	**2018**	2017	Cours réels	TCC[2]
Chiffre d'affaires	**4 632**	**4 530**	**2 %**	**5 %**
Ventes nettes	4 412	4 182	5 %	8 %
Produits et charges de redevances	92	108	-15 %	-11 %
Autres produits	128	240	-47 %	-46 %
Marge brute	**3 434**	**3 330**	**3 %**	**6 %**
Frais commerciaux	-964	-940	3 %	6 %
Frais de recherche et développement	-1 161	-1 057	10 %	11 %
Frais généraux et administratifs	-180	-192	-6 %	-5 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-24	-11	>100 %	>100 %
EBIT récurrent (REBIT)	**1 105**	**1 130**	**-2 %**	**1 %**
Produits / charges (-) non récurrents	4	-43	>-100 %	>-100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	**1 109**	**1 087**	**2 %**	**5 %**
Charges financières nettes (-)	-93	-99	-6 %	-5 %
Résultat avant impôts	**1 015**	**988**	**3 %**	**6 %**
Charges d'impôt sur le résultat	-200	-218	-8 %	-5 %
Résultat provenant des activités poursuivies	**815**	**770**	**6 %**	**9 %**
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	8	1	>100 %	>100 %
Résultat	**823**	**771**	**7 %**	**10 %**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	800	753	6 %	10 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	18	26 %	32 %
EBITDA récurrent	**1 398**	**1 375**	**2 %**	**5 %**
Dépenses d'investissement (y compris les immobilisations incorporelles)	341	209	63 %	
Dette financière nette	237	525	-55 %	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	1 098	896	23 %	
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées (millions)	188	188	0 %	
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	**4,24**	**4,00**	**6 %**	**6 %**
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	**4,78**	**4,82**	**-1 %**	**3 %**

[1] Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport.

[2] TCC Taux de change constants.

Les présentes performances financières de l'entreprise sont basées sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB SA, préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

Changement de périmètre : à la suite du désinvestissement des activités, à savoir Films (en septembre 2004), Surface Specialties (en février 2005), et la cession des actifs de Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (en novembre 2015), UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées.

Récurrents et non récurrents : les transactions et décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « non récurrents »). Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « EBIT récurrent » (REBIT ou résultat opérationnel récurrent), représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques, a été insérée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

Le résultat de base par action est le résultat principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement après impôts des immobilisations incorporelles liées aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2 Événements marquants de l'exercice[1]

Plusieurs événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB.

Initiatives et accords importants

- Février 2018 – UCB et le syndicat d'investisseurs dirigé par Novo Seeds ont lancé **Syndesi Therapeutics** en vue de développer de nouveaux traitements en matière de troubles cognitifs. Syndesi Therapeutics s'est vu concéder sous licence exclusive par UCB le programme de développement d'une petite molécule, première de sa classe. L'investissement de série A d'un montant total de € 17 millions financera le développement clinique de ce composé phare jusqu'à l'étude de preuve de concept chez l'humain.
- Début 2018, **UCB et son partenaire Vectura** ont décidé d'externaliser la licence de UCB4144/VR942, une poudre biologique sèche administrée par inhalation dont la Phase 1 a été clôturée avec succès en 2017.
- Mars 2018 - **UCB a acquis Element Genomics**, une société basée aux États-Unis, afin de renforcer sa plateforme de recherche en génomique et en épigénomique visant à identifier de nouvelles cibles de médicaments.
- Avril 2018 - UCB a conclu un accord en vue d'acquérir le **spray nasal** *midazolam* (USL261) de la société Proximagen. USL261 est une formule à base de *midazolam* administrée par voie nasale et utilisée en tant que traitement de secours pour les crises répétitives aiguës chez les patients atteints d'épilepsie. L'accord a été clôturé en juin 2018. La nouvelle demande de médicament a été acceptée pour dépôt de dossier par la FDA en août après obtention du statut de médicament orphelin et de la désignation accélérée.
- Mai 2018 – UCB s'est associé à **Science 37**, une société pionnière basée à Los Angeles, en Californie (États-Unis), qui se focalise sur les études cliniques « sans site ». L'approche décentralisée dans la gestion des études cliniques de Science 37 est une combinaison de technologies permettant de modifier les bases mêmes de la manière dont les études cliniques sont dirigées. Avec cette collaboration, UCB vise à offrir une meilleure expérience aux patients, à innover et à accélérer les études cliniques afin qu'elles

soient orientées vers le patient et permettent de trouver plus rapidement de nouvelles solutions.

- Mai 2018 – La cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis a soutenu la décision du tribunal de district du Delaware et a confirmé la **validité du brevet américain RE38,551 relatif à Vimpat®** (*lacosamide*), le médicament anti-épileptique d'UCB.
- En septembre, UCB a cédé sa filiale **« Innere Medizin »**, conformément à sa stratégie. « Innere Medizin » a fait la promotion avec succès de produits pharmaceutiques en Allemagne pendant des années, principalement en médecine interne pour les pathologies cardiovasculaires et respiratoires.

Autorisations réglementaires et évolution du pipeline

Neurologie

- En janvier 2018, UCB a introduit une demande d'approbation pour **Vimpat®** (*lacosamide*) chez les patients pédiatriques atteints de crises d'épilepsie partielles âgés de 4 ans et plus au Japon.
- En février, l'étude de Phase 2b relative à ***padsevonil*** a démarré pour les patients atteints d'épilepsie pharmacorésistante. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre de 2020.
- En mars, la molécule **UCB0107**, un anticorps monoclonal d'immunoglobuline humanisé ayant une spécificité pour la protéine tau humaine, est entrée dans la première phase clinique.
- En mai, les formulations orales de **Briviact® (*brivaracetam*)** ont été approuvées aux États-Unis et sont indiquées en monothérapie et en traitement adjuvant pour les crises épileptiques (focales) partielles chez les patients âgés de 4 ans et plus.
- En juin, le Comité européen des médicaments à usage humain a émis un avis favorable pour Briviact® en vue d'étendre l'indication thérapeutique permettant d'inclure le traitement adjuvant pour les crises épileptiques partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients épileptiques de 4 ans et plus. La Commission européenne a approuvé cette extension en juillet.
- En août, la nouvelle demande de médicament pour le ***spray nasal midazolam*** a été acceptée pour dépôt de dossier par la FDA après obtention du statut de médicament orphelin et de la désignation accélérée.
- En juillet, les résultats de la Phase 2 pour **Briviact® (*brivaracetam*)** étaient positifs pour le traitement des crises répétitives et aigües.
- UCB a innové avec le concept d'extrapolation des données en Chine : en mars 2018, UCB a introduit une demande d'approbation pour **Keppra® (*levetiracetam*)** en monothérapie pour les crises épileptiques partielles sur la base d'extrapolation des données du traitement adjuvant avec une justification scientifique solide. La demande a été acceptée en août. En septembre, UCB a soumis les formulations orales et injectables (par intraveineuse) de **Vimpat® (*lacosamide*)** comme traitement adjuvant pour les crises épileptiques partielles chez les enfants âgés de 4 ans et plus, et ce, sur la base de l'extrapolation de données existantes.
- En octobre, UCB a annoncé des résultats positifs concernant l'étude de preuve de concept de Phase 2 pour ***rozanolixizumab***, un nouvel anticorps monoclonal sous-cutané FcRn (récepteur néonatal Fc) chez les patients atteints de myasthénie grave (MG). Ces résultats confortent l'accélération de développement de *rozanolixizumab* avec une étude de confirmation pour la myasthénie grave (MG) qui démarrera au cours du deuxième trimestre de 2019.
- En décembre, **Vimpat® (*lacosamide*)** a été approuvé en Chine comme traitement adjuvant pour les crises d'épilepsie partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients épileptiques adultes et adolescents âgés de 16 ans et plus. En janvier 2019, Vimpat® a été approuvé au Japon en tant que traitement contre les crises épileptiques partielles chez les enfants âgés de 4 ans et plus. Par ailleurs, deux nouvelles formulations ont été approuvées : la solution intraveineuse et le sirop sec.
- En décembre, la demande de **Keppra® (*levetiracetam*)** en tant que monothérapie pour le traitement de l'épilepsie et la demande de mise à jour du libellé relatif à la grossesse dans la notice ont été soumises aux autorités américaines. La demande a été acceptée pour dépôt de dossier par la FDA en janvier 2019. La mise à jour du libellé relatif à la grossesse dans la notice de Keppra® a été approuvée en Europe en avril 2018.
- À la fin de l'année 2018, un projet en Phase 1 en neurologie, UCB3491, a pris fin en raison du faible recrutement de patients. Cette décision a également

été prise compte tenu des normes suffisantes en matière de soins.

Immunologie

- Une mise à jour de la notice de **Cimzia®** **(*certolizumab pegol*)** pour une utilisation pendant la grossesse et l'allaitement a été approuvée en Europe (janvier 2018) et aux États-Unis (mars 2018). Cimzia® est désormais le premier traitement anti-TNF pouvant être prescrit à des femmes atteintes de maladies auto-immunes chroniques pendant toute la grossesse.
  En mars 2018, le seringue préremplie de Cimzia® a reçu, aux États-Unis, l'autorisation d'être stockée à température ambiante jusqu'à 7 jours (pendant la durée de conservation), ce qui permet de mieux répondre aux besoins des patients.
  En mars également, UCB a annoncé la soumission de Cimzia® auprès de l'administration des produits pharmaceutiques chinoise (SDA) pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde modérée à grave. En juin, l'administration chinoise a accordé le statut d'examen prioritaire.
  En avril, le Comité européen des médicaments à usage humain a recommandé l'approbation de l'extension de la notice de Cimzia® en vue d'y inclure une nouvelle indication chez les patients adultes atteints de psoriasis en plaques chronique de degré modéré à grave. La Commission européenne a entériné cette demande en juin.
  En mai, Cimzia® a été approuvé pour les adultes atteints de psoriasis en plaques de degré modéré à grave aux États-Unis.
  En mai également, UCB a annoncé les premiers résultats positifs de l'étude C-AXSPAND, une étude de Phase 3 contrôlée par placebo visant à examiner l'efficacité de Cimzia® sur les signes et les symptômes de la spondylarthrite axiale (axSpA) chez les patients pour lesquels les radiographies ne confirment pas une spondylarthrite ankylosante. En septembre, ces données ont été soumises aux autorités réglementaires américaines pour le traitement de la spondylarthrite axiale non radiographique (nr-AxSpA) et ont été acceptées pour dépôt de dossier en octobre. En août, les autorités japonaises ont approuvé le dispositif Cimzia® AutoClick®. En septembre, une mise à jour de la notice de Cimzia® pour une utilisation pendant la grossesse et l'allaitement a été approuvée au Japon. En septembre et au Japon également, les résultats de la Phase 3 pour Cimzia® étaient positifs chez les patients atteints de psoriasis et d'arthrite psoriasique. La soumission a été introduite auprès des autorités japonaises en janvier 2019.
- Au cours des six premiers mois de 2018, d'autres études avec ***bimekizumab*** dans le psoriasis modéré à grave ont démarré. Parmi les trois études de Phase 3 en cours, deux incluent un comparateur actif (*ustekinumab*), et *adalimumab*. Les résultats sont attendus pour la fin de 2019. Une étude de Phase 3b supplémentaire visant à comparer *bimekizumab* directement avec *secukinumab* a démarré en juin. Les études comparatives ont été conçues pour démontrer la supériorité par rapport aux comparateurs actifs sur la base de critères d'évaluation stricts.
- En juillet, une évaluation complète des études cliniques de stade précoce avec ***seletalisib*** dans le syndrome de Sjögren et du syndrome de la P13K delta activée (APDS) a démontré des résultats positifs et aucun signal de sécurité n'a été observé. Néanmoins, compte tenu de ses autres investissements en R&D à venir et dans le cadre de la priorisation de son portefeuille, UCB a décidé de ne pas poursuivre le développement interne du *seletalisib*.
- En octobre, UCB et son partenaire Biogen ont annoncé les premiers résultats pour l'étude de Phase 2b pour ***dapirolizumab pegol*** (DZP) comme traitement du lupus érythémateux disséminé de degré modéré à grave. UCB et Biogen continuent d'évaluer ces données et les prochaines étapes de développement éventuelles.
- À la fin de 2018, un projet de Phase 1, UCB6673, a été renvoyé chez un partenaire – en raison de la priorisation au sein du pipeline d'UCB.

Ostéologie

- Au début du mois de janvier 2019, UCB et Amgen ont annoncé l'approbation d'**Evenity™** **(*romosozumab*)** au Japon. Evenity™ a été approuvé au Japon pour réduire les risques de fractures et augmenter la densité minérale osseuse chez femmes ménopausées et les hommes atteints d'ostéoporose présentant un risque accru de fracture. Une semaine plus tard, le comité consultatif en matière de médicaments en ostéologie, reproduction et urologie (BRUDAC) de la FDA a voté en faveur de l'approbation de *romosozumab*. Bien que la FDA ne soit pas obligée de suivre les recommandations du comité consultatif,

elle en tient compte lorsqu'elle prend une décision. L'Agence européenne des médicaments (EMA) examine actuellement une demande de commercialisation pour *romosozumab* et les interactions avec l'Agence se poursuivent.

Les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

1.3 Chiffre d'affaires et EBITDA récurrent

1.3.1 Ventes nettes par produit

Le total des ventes nettes en 2018 s'élève à € 4 412 millions, soit 5 % de plus qu'en 2017 (ou +8 % TCC).

	Réel		Variation	
€ millions	**2018**	2017	Cours réels	TCC
Immunologie				
Cimzia®	1 446	1 424	2 %	5 %
Neurologie				
Vimpat®	1 099	976	13 %	17 %
Keppra® (y compris Keppra® XR/E Keppra®)	790	778	2 %	5 %
Neupro®	321	314	2 %	4 %
Briviact®	142	87	63 %	70 %
Marques établies				
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D/Cirrus®)	101	103	-2 %	2 %
Xyzal®	90	104	-14 %	-11 %
Autres produits	323	368	-12 %	-9 %
Ventes nettes avant couverture	**4 312**	**4 154**	**4 %**	**8 %**
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	100	28	>100 %	
Total des ventes nettes	**4 412**	**4 182**	**5 %**	**8 %**

Produits clés

Cimzia® (*certolizumab pegol*), indiqué chez les personnes atteintes de maladies inflammatoires induites par le TNF, a enregistré une augmentation des ventes nettes de € 1 446 millions (+2 % ; +5 % TCC) au sein d'un environnement commercial compétitif. Cette hausse découle du lancement de nouvelles indications.

Les ventes nettes de **Vimpat® (*lacosamide*)** s'élèvent à € 1 099 millions (+13 % ; +17 % TCC), faisant de lui un nouveau blockbuster pour UCB avec une forte croissance à deux chiffres dans toutes les régions où Vimpat® est disponible pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Les ventes nettes de **Keppra® (*levetiracetam*)**, indiqué dans le traitement de l'épilepsie, ont atteint € 790 millions (+2 % ; +5 % TCC), principalement grâce à la croissance sur les marchés internationaux, et notamment au Japon où la croissance a atteint € 154 millions, soit une hausse de 13 % (+16 % TCC).

Briviact® (*brivaracetam*), disponible depuis 2016 pour les personnes atteintes d'épilepsie, affiche des ventes nettes de € 142 millions, contre € 87 millions en 2017, soit une hausse de 63 % (+70 % TCC).

La franchise « épilepsie » a enregistré des ventes nettes de € 2 031 millions et une augmentation de 10 %.

[1] Depuis le 1er janvier 2018 jusqu'à la date de publication de ce rapport.

Neupro® (*rotigotine*), le patch indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson, a vu ses ventes nettes augmenter à € 321 millions (+2 % ; +4 % TCC). Il poursuit sa croissance en Europe et aux États-Unis et a atteint ses prévisions de vente en 2018.

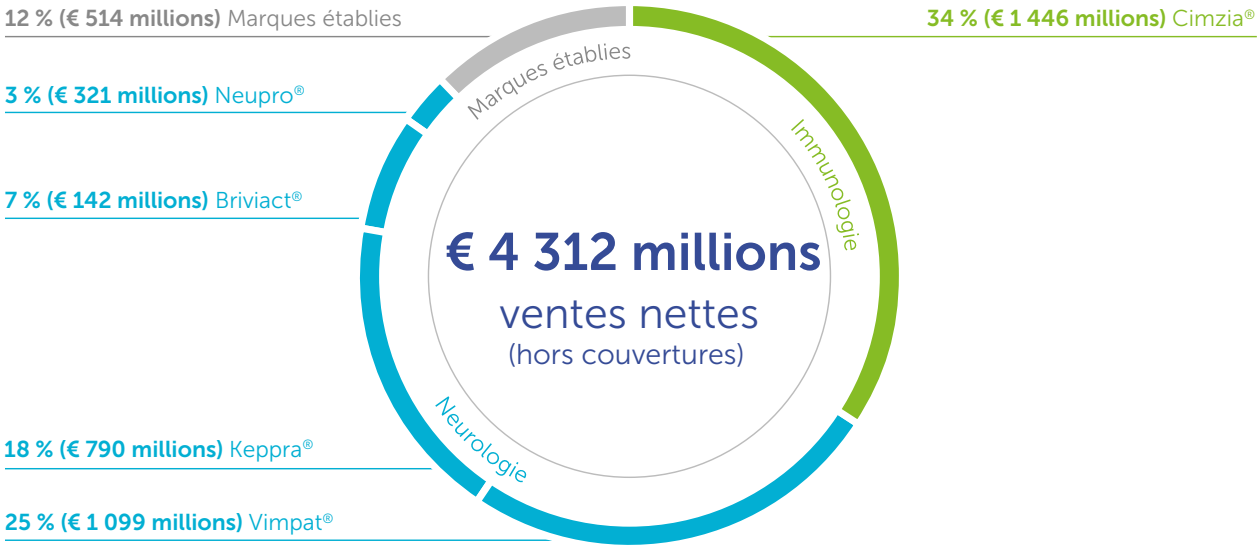

Marques établies

Zyrtec® (*cetirizine*, y compris Zyrtec®-D/Cirrus®), pour les personnes atteintes d'allergies, a enregistré des ventes nettes de € 101 millions (-2 % ; +2 % TCC).

Xyzal® (*levocetirizine*), également indiqué dans l'allergie, a enregistré une baisse des ventes nettes s'élevant à € 90 millions (-14 % ; -11 % TCC), et ce, principalement sur les marchés internationaux à cause de la concurrence des génériques.

Autres produits : les ventes nettes des autres marques établies ont diminué de 12 % (-9 % TCC) à € 323 millions, principalement à cause de la cession des activités de « Innere Medizin ». Les autres marques établies ont baissé de 7 % en raison d'un ajustement après cession et abandon de produits secondaires.

Les instruments de couverture spécifiques classés dans les ventes en regard des transactions sous-jacentes affichent un résultat positif de € 100 millions (contre € 28 millions en 2017) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « ventes nettes » selon les normes IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain.

1.3.2 Ventes nettes par zone géographique

	Réel		Variation – Cours réels		Variation – TCC	
€ millions	**2018**	2017	€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes aux États-Unis	**2 158**	**2 069**	**90**	**4 %**	**192**	**9 %**
Cimzia®	896	918	-21	-2 %	21	2 %
Vimpat®	822	746	76	10 %	115	15 %
Keppra®	221	232	-11	-5 %	0	0 %
Briviact®	109	63	45	72 %	51	80 %
Neupro®	101	96	5	5 %	9	10 %
Marques établies						
Autres	9	14	-5	-34 %	-4	-31 %
Ventes nettes en Europe	**1 325**	**1 288**	**37**	**3 %**	**42**	**3 %**
Cimzia®	400	370	29	8 %	31	8 %
Keppra®	216	235	-18	-8 %	-18	-8 %
Vimpat®	206	177	29	16 %	30	17 %
Neupro®	174	168	6	3 %	6	4 %
Briviact®	29	22	7	32 %	7	33 %
Marques établies						
Zyrtec®	55	52	4	7 %	4	7 %
Xyzal®	27	29	-1	-5 %	-1	-5 %
Autres	218	235	-18	-7 %	-17	-7 %
Ventes nettes dans les marchés internationaux	**829**	**798**	**31**	**4 %**	**83**	**10 %**
Keppra® (y compris E Keppra®)	352	311	41	13 %	59	19 %
Cimzia®	150	136	13	10 %	25	19 %
Vimpat®	70	53	17	33 %	22	42 %
Neupro®	46	50	-3	-7 %	-2	-4 %
Briviact®	4	1	2	>100 %	3	>100 %
Marques établies						
Xyzal®	63	75	-13	-17 %	-10	-13 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	46	51	-5	-10 %	-1	-2 %
Autres	98	120	-22	-19 %	-13	-10 %
Ventes nettes avant couverture	**4 312**	**4 154**	**158**	**4 %**	**317**	**8 %**
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	100	28	72	>100 %		
Total des ventes nettes	**4 412**	**4 182**	**230**	**5 %**	**330**	**8 %**

Les ventes nettes aux États-Unis rapportées par UCB s'élèvent à € 2 158 millions (+4 % ; +9 % TCC) avec une hausse provenant des produits clés. Les ventes nettes de Cimzia® ont diminué de 2 % aux taux réels et augmenté de 2 % aux taux de change constants pour s'établir à € 896 millions. Les ventes nettes de Vimpat® ont grimpé à € 822 millions, soit une hausse de 10 % (+15 % TCC). La franchise Keppra® a chuté à € 221 millions (-5 % ; 0 % TCC), face à la concurrence des génériques depuis 2008, et les ventes nettes de Briviact® ont atteint € 109 millions, soit une hausse de 72 % (+80 % TCC). Les ventes nettes de Neupro® ont augmenté de 5 % et se chiffrent à € 101 millions.

Les ventes nettes en Europe s'élèvent à € 1 325 millions (+3 % ; +3 % TCC) grâce aux résultats très performants des produits clés : Cimzia® (€ 400 millions ; +8 %), Vimpat® (€ 206 millions ; +16 %), Keppra® (€ 216 millions ; -8 %) et Briviact® (€ 29 millions ; +32 %), lancé en 2016, ainsi que Neupro® (€ 174 millions ; +3 %). Les marques établies ont enregistré une baisse, principalement à la suite des réductions de prix obligatoires et à la concurrence des génériques. Après

ajustement à la suite de la cession des activités de « Innere Medizin », les ventes nettes en Europe ont augmenté de 4 %.

Les ventes nettes des marchés internationaux, y compris le Japon et la Chine qui sont les plus grands marchés en termes de ventes nettes, se chiffrent à € 829 millions (+4 % ; +10 % TCC) en raison de la croissance soutenue des produits clés. Dès lors, les ventes nettes au Japon ont atteint € 305 millions, soit une hausse de 5 % qui reflète la demande durable du marché. Au Japon, les ventes nettes de Cimzia® sont restées stables à € 34 millions. Les ventes nettes de Vimpat® se chiffrent à € 22 millions, celles de E Keppra® à € 154 millions (+13%) et celles de Neupro® à € 31 millions. Les ventes nettes en Chine s'élèvent à € 151 millions.

Les instruments de couverture classés en tant que ventes affichent un résultat positif de € 100 millions (contre € 28 millions en 2017) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « ventes nettes » conformément aux normes IFRS.

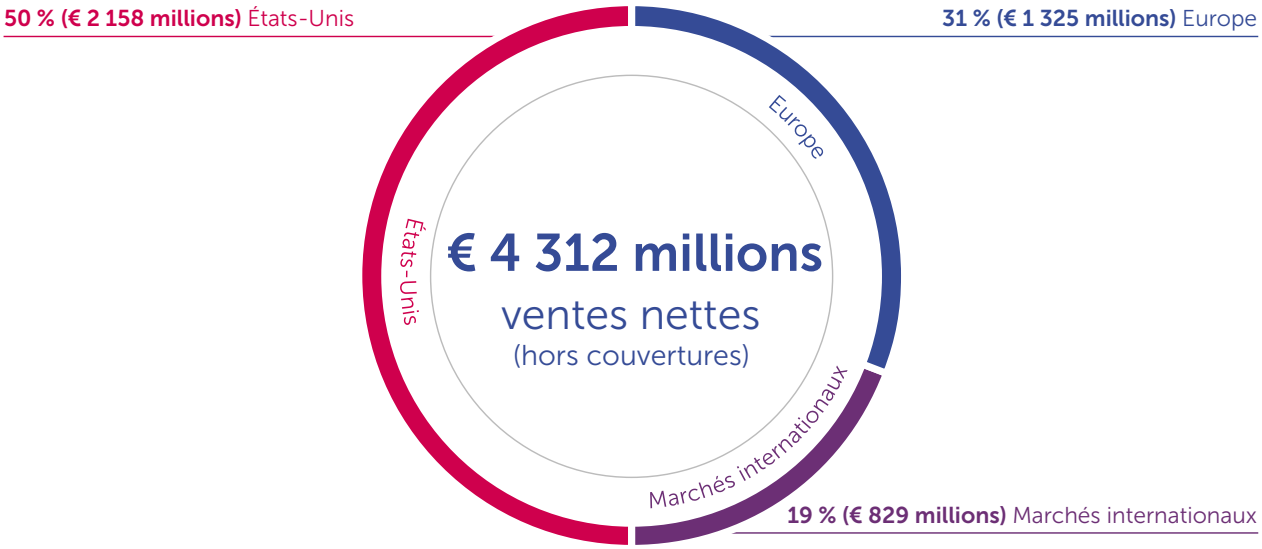

1.3.3 Produits et charges de redevances

€ millions	Réel 2018	Réel 2017	Variation Cours réels	Variation TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	56	59	-4 %	0 %
Zyrtec® États-Unis	12	26	-56 %	-53 %
Toviaz®	19	19	1 %	6 %
Autres	5	4	25 %	27 %
Produits et charges de redevances	**92**	**108**	**-15 %**	**-11 %**

En 2018, les **produits et charges des redevances** ont atteint € 92 millions (-15 %).

Les redevances générées par Zyrtec® étaient stimulées par le cycle de vie de ce produit.

Les redevances générées par Toviaz® étaient stables. Les redevances de franchise payées par Pfizer pour le traitement de la vessie hyperactive reflètent la performance de marché de la franchise.

1.3.4 Autres produits

€ millions	Réel 2018	2017	Variation Cours réels	TCC
Ventes des contrats à façon	83	91	-9 %	-8 %
Xyzal® aux États-Unis	0	56	-100 %	-100 %
Partenariats au Japon	8	30	-75 %	-75 %
Partage des bénéfices du produit	11	16	-32 %	-32 %
Autres	26	47	-44 %	-43 %
Autres produits	**128**	**240**	**-47 %**	**-46 %**

Les autres produits ont atteint € 128 millions (-47 %), contre € 240 millions en 2017, en raison de l'apport unique de € 56 millions relatif aux accords d'octroi de licence de Xyzal®, le médicament contre l'allergie disponible en vente libre aux États-Unis. Compte tenu de cet apport unique ajusté dans les autres produits en 2017, les autres produits ont diminué de 30 %.

Les ventes des contrats à façon sont passées de € 91 millions à € 83 millions étant donné que les contrats à façon relatifs aux marques établies cédées en 2016 ne sont plus inclus.

Nos activités de partenariat au Japon englobent la collaboration avec Otsuka qui se concentre sur E Keppra® et Neupro®, avec Astellas pour Cimzia® et avec Daiichi Sankyo pour Vimpat®. Le total des produits s'élève à € 8 millions, contre € 30 millions en 2017. En 2017, UCB a bénéficié d'un paiement d'étape de ventes. Ce ne fut pas le cas en 2018 car le prochain paiement d'étape n'a pas encore été effectué.

Les **accords de partage des bénéfices** pour Dafiro® et Xyzal® ont rapporté € 11 millions (-32 %), et ce, du fait du cycle de vie de ces produits.

Les **autres produits** ont atteint € 26 millions (-44 %) et incluent les paiements d'étape et autres paiements provenant de nos partenaires en R&D. Cette baisse découle de la cession des activités de « Innere Medizin » et des paiements en R&D perçus en 2017 qui ne se répètent pas en 2018.

1.3.5 Marge brute

€ millions	Réel 2018	2017	Variation Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	**4 632**	**4 530**	**2 %**	**5 %**
Ventes nettes	4 412	4 182	5 %	8 %
Produits et charges de redevances	92	108	-15 %	-11 %
Autres produits	128	240	-47 %	-46 %
Coût des ventes	**-1 198**	**-1 200**	**0 %**	**1 %**
Coût des ventes des produits et services	-823	-848	-3 %	-3 %
Charges des redevances	-241	-227	6 %	11 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-134	-125	8 %	9 %
Marge brute	**3 434**	**3 330**	**3 %**	**6 %**

En 2018, la marge brute a atteint € 3 434 millions (+3%), soit une hausse attribuable à la croissance des ventes nettes et à l'amélioration de la gamme de produits. La marge brute a augmenté à 74,1 % (contre 73,5 % en 2017).

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

- **Le coût des ventes de produits et services** a diminué de 3 % pour atteindre € 823 millions.
- Les **charges des redevances** sont passées à € 241 millions, contre € 227 millions en 2017. Les charges des redevances pour les produits commercialisés, principalement Cimzia® et Vimpat®, ont continué d'augmenter à la suite de la croissance des produits.

Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes : conformément à IFRS 3 (Regroupement d'entreprises), UCB a inclus dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles sur les produits déjà commercialisés ont atteint € 134 millions contre € 125 millions en 2017. Cette hausse provient du lancement de Cimzia® dans le traitement du psoriasis en Europe et aux États-Unis en 2018.

1.3.6 EBIT récurrent et EBITDA récurrent

	Réel		Variation	
€ millions	**2018**	2017	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	**4 632**	**4 530**	**2 %**	**5 %**
Ventes nettes	4 412	4 182	5 %	8 %
Produits et charges de redevances	92	108	-15 %	-11 %
Autres produits	128	240	-47 %	-46 %
Marge brute	**3 434**	**3 330**	**3 %**	**6 %**
Frais commerciaux	-964	-940	3 %	6 %
Frais de recherche et développement	-1 161	-1 057	10 %	11 %
Frais généraux et administratifs	-180	-192	-6 %	-5 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-24	-11	>100 %	>100 %
Total des charges opérationnelles	**-2 329**	**-2 200**	**6 %**	**8 %**
EBIT récurrent (REBIT)	**1 105**	**1 130**	**-2 %**	**1 %**
Plus : Amortissement des immobilisations incorporelles	170	160	6 %	8 %
Plus : Charges d'amortissement	123	85	44 %	47 %
EBITDA récurrent (REBITDA)	**1 398**	**1 375**	**2 %**	**5 %**

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits / charges d'exploitation, se chiffrent à € 2 329 millions, soit une hausse de +6 %, et reflètent :

- Une hausse de 3 % des **frais commerciaux** qui s'élèvent à € 964 millions car les efforts commerciaux ont été renforcés en vue de se concentrer sur Cimzia®, Vimpat® et Briviact® qui visent le plus de patients. Neupro® a atteint ses prévisions de vente en 2018 et son cycle de vie devrait arriver à maturité dans les années à venir.
- Une augmentation de 10 % des **frais de recherche et de développement** s'élevant à € 1 161 millions générée par le pipeline de développement de stade avancé, qui comprend également le programme de Phase 3 pour *bimekizumab* dans le traitement du psoriasis dont la phase de recrutement est terminée (les résultats sont attendus pour le quatrième trimestre de 2019). C'est pourquoi le ratio R&D (en % du chiffre d'affaires) a atteint 25 %, contre 23 % en 2017.
- Une baisse de 6 % des **frais généraux et charges administratives** qui atteignent € 180 millions grâce à une bonne maîtrise des dépenses.
- **Les autres charges d'exploitation** s'élèvent à € 24 millions, contre € 11 millions en 2017, et ce, principalement en raison de l'accord de collaboration conclu en vue de développer et de préparer la commercialisation d'Evenity™ (€ -10 millions), des provisions sur la TVA et du recouvrement des subventions (€-19 millions), des cessions

d'immobilisations (€ -6 millions) et de la dépréciation des créances commerciales (€ -4 millions). Ces charges sont compensées par les subventions reçues qui s'élèvent à € 15 millions.

Les charges d'exploitation totales relatives au chiffre d'affaires (ratio des charges d'exploitation) sont passées de 48,6 % en 2017 à 50,3 % à la suite de l'augmentation des frais de R&D.

L'**EBIT récurrent** a chuté de 2 % par rapport à 2017 et atteint € 1 105 millions à cause d'une hausse des frais de R&D et d'une augmentation des frais d'amortissement et de dépréciation:

- L'amortissement total des immobilisations incorporelles (liées aux produits et autres postes) s'élève à € 170 millions (6 %) grâce au lancement de Cimzia® dans le traitement du psoriasis en 2018.
- Les charges d'amortissement ont augmenté à € 123 millions (44 %) après l'implémentation d'IFRS 16 (Contrats de locations). En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza relatif à la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, les charges d'amortissement pour cet investissement atteignent € 10 millions et sont identifiées dans le coût des ventes, puis rajoutées dans le but de recalculer l'EBITDA récurrent.

L'**EBITDA récurrent** a augmenté à € 1 398 millions, contre € 1 375 millions en 2017 (+2 % ; +5 % TCC), en raison de la croissance des produits clés qui compense une hausse des frais commerciaux et des dépenses de R&D. Le ratio de l'EBITDA récurrent (en % du chiffre d'affaires) a dépassé la barre des 30 % pour la deuxième année consécutive et s'élève à 30,2 %, contre 30,4 % en 2017.

1.4 Marge brute

€ millions	Réel 2018	Réel 2017	Variation Cours réels	Variation TCC
EBIT récurrent	**1 105**	**1 130**	**-2 %**	**1 %**
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	-1	-74 %	-69 %
Frais de restructuration	-20	-23	-11 %	-10 %
Produits des cessions	47	3	>100 %	>100 %
Autres produits / charges (-) non récurrents	-23	-22	6 %	7 %
Total produits / charges (-) non récurrents	4	-43	>-100 %	>-100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	**1 109**	**1 087**	**2 %**	**5 %**
Charges financières nettes (-)	-93	-99	-6 %	-5 %
Résultat d'entreprises associées	-1	0	N/A	N/A
Résultat avant impôts	**1 015**	**988**	**3 %**	**6 %**
Charges d'impôt sur le résultat	-200	-218	-8 %	-5 %
Résultat provenant des activités poursuivies	**815**	**770**	**6 %**	**9 %**
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	8	1	>100 %	>100 %
Résultat	**823**	**771**	**7 %**	**10 %**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	800	753	6 %	10 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	18	26 %	32 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	**800**	**753**	**6 %**	**10 %**

Le **total des produits / charges non récurrents (-)** s'est chiffré à € 4 millions de produits avant impôts, contre € 43 millions de charges avant impôts en 2017. Les revenus de 2018 sont liés aux produits résultant de la cession des actifs secondaires d'UCB et aux revenus résultant du montant cumulé des différences de taux de changes pour les entités juridiques étrangères liquidées en 2018, et sont compensés par des frais de restructuration et des provisions pour litiges. En 2017, les charges se rapportaient aux frais de restructuration et de litiges.

Les **charges financières nettes** ont chuté à € 93 millions, contre € 99 millions l'année précédente.

Les **impôts** s'élèvent à € 200 millions (contre € 218 millions en 2017) et accusent une baisse de 8 %.

Le taux d'imposition moyen sur les activités récurrentes est de 19,7 %, contre 22,0 % en 2017. Le taux d'imposition a baissé grâce aux avantages fiscaux obtenus en matière de R&D en 2018.

Le résultat / la perte (-) des activités abandonnées a enregistré un résultat de € 8 millions, contre € 1 million en 2017.

Le **résultat du Groupe** a atteint € 823 millions (contre € 771 millions en 2017), dont € 800 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 23 millions aux intérêts minoritaires. En 2017, le résultat s'élevait à € 771 millions, dont € 753 millions étaient attribuables aux actionnaires d'UCB, d'une part, et € 18 millions aux intérêts minoritaires, d'autre part.

1.5 Résultat de base par action

€ millions	Réel 2018	2017	Variation Cours réels	TCC
Résultat	**823**	**771**	**7 %**	**10 %**
Attribuable aux actionnaires d'UCB	800	753	6 %	10 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	18	26 %	32 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	**800**	**753**	**6 %**	**10 %**
Total produits / charges (-) non récurrents	-4	43	>-100 %	>-100 %
Impôts sur les produits / charges (-) non récurrents	7	12	-43 %	-43 %
Recettes / charges (-) financières exceptionnelles	0	0	N/A	N/A
Impôts sur les recettes / charges (-) financières exceptionnelles	0	0	N/A	N/A
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	-8	-1	>100 %	>100 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	134	125	8 %	9 %
Impôts sur l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-28	-25	11 %	11 %
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB	**901**	**907**	**-1 %**	**3 %**
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	188	188	0 %	
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB (€)	**4,78**	**4,82**	**-1 %**	**3 %**

Le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments « non récurrents », des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles liées aux ventes, a donné lieu à un résultat net principal attribuable aux actionnaires d'UCB de € 901 millions (-1 %), ayant pour conséquence un résultat de base par action de € 4,78, contre € 4,82 en 2017, selon un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 188 millions. Cette légère baisse découle principalement des produits non récurrents en 2018 et des charges non récurrentes en 2017.

1.6 Bilan et dépenses d'investissement

1.6.1 Dépenses d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement corporel résultant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élèvent à € 94 millions (2017 : € 100 millions). Les dépenses d'investissement de 2018 se rapportent principalement à d'autres immobilisations incorporelles et équipements.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont atteint € 247 millions en 2018 (2017 : € 109 millions) et sont liées à des accords d'acquisition de licence, et à des logiciels et des frais de développement capitalisés éligibles. En 2018, les principales acquisitions s'élèvent à € 132 millions pour l'acquisition de *midazolam* de Proximagen et pour le dernier paiement d'étape de € 33 millions versé à Dermira pour le programme clinique visant à évaluer l'efficacité et la sécurité de Cimzia® chez les patients adultes atteints de psoriasis en plaques chronique de degré modéré à grave.

En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza relatif à la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, UCB a participé au préfinancement des dépenses d'investissement s'y rapportant. Les amortissements de cet investissement sont comptabilisés dans la marge brute et additionnés dans le calcul de l'EBITDA récurrent.

1.6.2 Bilan

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de € 53 millions et sont passées de € 817 millions au 31 décembre 2017 à € 870 millions au 31 décembre 2018. Cette hausse reflète l'amortissement continu des immobilisations incorporelles (€ 170 millions), partiellement compensée par des ajouts provenant de l'acquisition de Proximagen, des paiements d'étape à Dermira, des logiciels et des frais de développement capitalisés éligibles.

Le goodwill s'élève à € 4 970 millions, soit une hausse de € 132 millions liée à l'acquisition d'Element Genomics (€ 22 millions) et à un dollar américain plus fort par rapport à décembre 2017.

Les autres actifs non courants ont augmenté de € 139 millions, principalement en raison de l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles faisant suite à la reconnaissance du droit d'utilisation découlant de l'implémentation d'IFRS 16.

L'augmentation des **actifs courants** de € 2 677 millions au 31 décembre 2017 à € 2 950 millions au 31 décembre 2018 s'explique par une hausse de l'inventaire des frais commerciaux et de développement et d'une augmentation des mouvements liés à la trésorerie.

Les **capitaux propres** d'UCB s'élèvent à € 6 255 millions, soit une hausse de € 519 millions entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Les changements importants découlent du résultat net après intérêts minoritaires (€ 800 millions) et des couvertures des flux de trésorerie (€ -141 millions), de la conversion du dollar américain et de la livre sterling (€ 66 millions), du paiement du dividende (€ -222 millions) et de l'acquisition d'actions propres (€ -38 millions).

Les **passifs non courants** s'élèvent à € 2 021 millions et affichent une baisse de € 211 millions qui résulte principalement des passifs courants.

Les **passifs courants** se chiffrent à € 2 238 millions, soit une hausse de € 289 millions en raison des instruments financiers et d'une augmentation de la dette commerciale.

La **dette nette** a baissé de € 288 millions en passant de € 525 millions à fin décembre 2017 à € 237 millions à fin décembre 2018. La dette nette résulte principalement de la profitabilité nette sous-jacente compensée par le paiement de l'acquisition d'actifs, du paiement du dividende sur les résultats de 2017 et de l'acquisition d'actions propres. Le ratio dette nette / REBITDA récurrent a atteint 0,17 en 2018, contre 0,38 en 2017.

1.7 Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- **Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** se sont établis à € 1 089 millions, dont € 1 098 millions proviennent des activités poursuivies (contre € 896 millions en 2017), et résultent de la profitabilité nette sous-jacente, compensée par une nécessité d'augmenter l'inventaire des frais commerciaux et de développement.
- **Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** ont affiché une sortie de € 320 millions (activités poursuivies), contre € 228 millions en 2017, à la suite de l'investissement dans les actifs tels que *midazolam* de Proximagen et du dernier paiement d'étape à Dermira, compensés par la vente d'actifs secondaires.
- **Les flux de trésorerie provenant des activités de financement** indiquent une sortie de € 538 millions qui inclut le paiement du dividende aux actionnaires d'UCB (€ 222 millions), l'acquisition d'actions propres (€ 51 millions) et le remboursement d'emprunts (€ 169 millions).

1.8 Perspectives 2019

En 2019, UCB estime que la croissance continue affichée par ses produits clés entraînera celle de la Société. UCB va également faire avancer son pipeline de développement afin d'offrir des solutions potentiellement nouvelles pour les patients, d'une part, et complètera son pipeline existant avec des opportunités externes, d'autre part.

Le **chiffre d'affaires** de 2019 devrait atteindre approximativement entre € 4,6 et 4,7 milliards. L'**EBITDA récurrent** devrait se situer entre 27 % et 29 % du chiffre d'affaires en raison d'une hausse des investissements en R&D. Le **résultat de base par action** devrait dès lors se situer entre € 4,40 et € 4,80 sur une moyenne de 188 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des perspectives 2019 tels que mentionnés ci-dessus sont calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2018.

2 États financiers consolidés

2.1 Compte de résultats consolidé

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre € millions	Note	2018	2017
Activités poursuivies			
Ventes nettes	5	4 412	4 182
Produits et charges de redevances		92	108
Autres produits	9	128	240
Chiffre d'affaires		**4 632**	**4 530**
Coût des ventes		-1 198	-1 200
Marge brute		**3 434**	**3 330**
Frais commerciaux		-964	-940
Frais de recherche et développement		-1 161	-1 057
Frais généraux et administratifs		-180	-192
Autres produits / charges (-) opérationnels	12	-24	-11
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et d'autres produits et charges		**1 105**	**1 130**
Pertes de valeur d'actifs non financiers	13	0	-1
Frais de restructuration	14	-20	-23
Autres produits / charges (-)	15	24	-19
Résultat opérationnel		**1 109**	**1 087**
Produits financiers	16	16	15
Charges financières	16	-109	-114
Part du résultat des entreprises associées		-1	0
Résultat avant impôts		**1 015**	**988**
Charge d'impôt sur le résultat	17	-200	-218
Résultat provenant des activités poursuivies		**815**	**770**
Activités abandonnées			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	8	**8**	**1**
Résultat		**823**	**771**
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		800	753
Intérêts minoritaires		23	18
Résultat de base par action (€)			
Des activités poursuivies	40	4,20	3,99
Des activités abandonnées	40	0,04	0,01
Résultat de base total par action		**4,24**	**4,00**
Résultat dilué par action (€)			
Des activités poursuivies	40	4,20	3,99
Des activités abandonnées	40	0,04	0,01
Résultat dilué total par action		**4,24**	**4,00**

2.2 État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre € millions	Note	2018	2017
Résultat de l'exercice		**823**	**771**
Autre résultat global			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs			
- Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)[1]		-35	-12
- Écart dû à la conversion de devises étrangères		65	-340
- Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie		-194	157
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		53	-47
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs			
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	32	12	27
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		-3	-18
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts		**-102**	**-233**
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		**721**	**538**
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		699	508
Intérêts minoritaires		22	30
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		**721**	**538**

[1] FVOCI : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

2.3 État consolidé de la situation financière

€ millions	Note	2018	2017
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19	870	817
Goodwill	20	4 970	4 838
Immobilisations corporelles	21	805	673
Impôts différés actifs	31	760	715
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	159	197
Total des actifs non courants		**7 564**	**7 240**
Actifs courants			
Stocks	23	647	597
Total des créances commerciales et autres créances	24	835	809
Créances fiscales		81	12
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	105	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 262	1 049
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente	8,2	20	16
Total des actifs courants		**2 950**	**2 677**
Total de l'actif		**10 514**	**9 917**
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	26	6 310	5 813
Intérêts minoritaires	22,6	-55	-77
Total des capitaux propres		**6 255**	**5 736**
Passifs non courants			
Emprunts	28	198	303
Obligations	29	1 152	1 231
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	30	32	57
Impôts différés passifs	31	39	53
Avantages au personnel	32	419	441
Provisions	33	155	121
Dettes commerciales et autres dettes	34	26	26
Total des passifs non courants		**2 021**	**2 232**
Passifs courants			
Emprunts	28	74	39
Obligations	29	75	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	30	133	53
Provisions	33	51	37
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 786	1 724
Dettes fiscales	35	119	96
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente	8,2	0	0
Total des passifs courants		**2 238**	**1 949**
Total du passif		**4 259**	**4 181**
Total des capitaux propres et du passif		**10 514**	**9 917**

2.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre € millions	Note	2018	2017
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		**800**	**753**
Intérêts minoritaires		24	18
Ajustement pour résultat (-) / perte des activités abandonnées	8	-11	0
Ajustement pour résultat (-) / perte des entreprises associées		1	0
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	36	254	150
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	36	202	218
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	36	2	35
Variation du besoin en fonds de roulement	36	-35	-79
Intérêts reçus	16	20	16
Flux de trésorerie provenant des opérations		**1 257**	**1 111**
Impôts sur le résultat payés durant la période		-168	-184
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		1 098	896
Des activités abandonnées		-9	31
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**1 089**	**927**
Acquisition d'immobilisations corporelles	21	-94	-100
Acquisition d'immobilisations incorporelles	19	-247	-109
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		-13	-7
Acquisition d'autres participations		-21	-17
Sous-total acquisitions		**-375**	**-233**
Cession d'immobilisations corporelles		1	0
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		52	2
Cession d'autres investissements		2	3
Sous-total cessions		**55**	**5**
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :			
Des activités poursuivies		-320	-228
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement		**-320**	**-228**
Produits des dettes financières	28	8	19
Remboursements (-) des dettes financières	28	-177	-45
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers	28	-33	-1
Acquisition (-) d'actions propres	26	-51	-105
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	26,2, 41	-222	-217
Intérêts payés	16	-63	-53
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement :			
Des activités poursuivies		-538	-402
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**-538**	**-402**
Augmentation / diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**231**	**297**
Des activités poursuivies		240	266
Des activités abandonnées		-9	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**1 022**	**756**
Effet des variations de change		-16	-31
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**1 237**	**1 022**

2.5 État consolidé de l'évolution des capitaux propres

2018	Attribués aux actionnaires d'UCB SA									
€ millions	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Couvertures de flux de trésorerie	**Total**	Intérêts minoritaires	**Total des capitaux propres**
Solde au 1er janvier 2018	**2 614**	**-357**	**3 811**	**-155**	**-220**	**30**	**90**	**5 813**	**-77**	**5 736**
Résultat de l'exercice	–	–	800	–	–	–	–	800	23	823
Autre résultat global / perte (-)	–	–	–	9	66	-35	-141	-101	-1	-102
Résultat global total	**–**	**–**	**800**	**9**	**66**	**-35**	**-141**	**699**	**22**	**721**
Dividendes (Note 41)	–	–	-222	–	–	–	–	-222	–	-222
Paiements fondés sur des actions (Note 27)	–	–	58	–	–	–	–	58	–	58
Transfert dans les réserves	–	53	-53	–	–	–	–	–	–	–
Actions propres (Note 26)	–	-38	–	–	–	–	–	-38	–	-38
Autres mouvements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2018	**2 614**	**-342**	**4 394**	**-146**	**-154**	**-5**	**-51**	**6 310**	**-55**	**6 255**

2017	Attribués aux actionnaires d'UCB SA									
€ millions	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	**Total**	Intérêts minoritaires	**Total des capitaux propres**
Solde au 1er janvier 2017	**2 614**	**-283**	**3 263**	**-164**	**132**	**42**	**-20**	**5 584**	**-107**	**5 477**
Résultat de l'exercice	–	–	753	–	–	–	–	753	18	771
Autre résultat global / perte (-)	–	–	–	9	-352	-12	110	-245	12	-233
Résultat global total	**–**	**–**	**753**	**9**	**-352**	**-12**	**110**	**508**	**30**	**538**
Dividendes (Note 41)	–	–	-217	–	–	–	–	-217	–	-217
Paiements fondés sur des actions (Note 27)	–	–	60	–	–	–	–	60	–	60
Transfert dans les réserves	–	45	-45	–	–	–	–	–	–	–
Actions propres (Note 26)	–	-119	–	–	–	–	–	-119	–	-119
Autres mouvements	–	–	-3	–	–	–	–	-3	–	-3
Solde au 31 décembre 2017	**2 614**	**-357**	**3 811**	**-155**	**-220**	**30**	**90**	**5 813**	**-77**	**5 736**

3 Notes aux états financiers consolidés

1	Informations générales	183
2	Résumé des principales méthodes comptables	183
3	Jugements et estimations comptables	204
4	Gestion des risques financiers	208
5	Informations par segment	217
6	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	219
7	Regroupements d'entreprises	222
8	Activités abandonnées et actifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente	224
9	Autres produits	225
10	Charges d'exploitation par nature	225
11	Charges liées aux avantages du personnel	226
12	Autres produits / charges opérationnels	226
13	Pertes de valeur d'actifs non financiers	227
14	Frais de restructuration	227
15	Autres produits et charges	227
16	Produits financiers et charges financières	228
17	Impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	228
18	Autres éléments du résultat global	230
19	Immobilisations incorporelles	231
20	Goodwill	232
21	Immobilisations corporelles	234
22	Actifs financiers et autres actifs	235
23	Stocks	237
24	Créances commerciales et autres créances	238
25	Trésorerie et équivalents de trésorerie	239
26	Capital et réserves	240
27	Paiements fondés sur des actions	241
28	Emprunts	246
29	Obligations	248
30	Autres dettes financières	249
31	Actifs et passifs d'impôt différé	250
32	Avantages au personnel	252
33	Provisions	258
34	Dettes commerciales et autres dettes	259
35	Dettes fiscales	260
36	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	260
37	Instruments financiers par catégorie	262
38	Instruments financiers dérivés	263
39	Contrats de location	265
40	Résultat par action	266
41	Dividende par action	267
42	Engagements et passifs éventuels	268
43	Transactions avec les parties liées	271
44	Événements survenus après la date du bilan	273
45	Liste des entreprises consolidées intégralement	274

1 Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de trois domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie, l'immunologie et l'ostéologie.

Les états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 concernent la Société et ses filiales. UCB Pharma SA et UCB S.R.O, deux filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des ramifications au Royaume-Uni et en Slovaquie, respectivement, qui sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique.

Le siège social est établi à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'Administration a approuvé les présents états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB SA le 27 février 2019. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers statutaires d'UCB SA lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019.

> Nous développons et appliquons des technologies innovantes afin de concevoir des médicaments efficaces pour nos patients.

Jiye, UCB

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations du Comité IFRS (IFRS IC) telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir du 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode des coûts historiques, à l'exception de certains postes tels que les actifs financiers à leur juste valeur, les instruments financiers dérivés et les passifs pour des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en numéraire, qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 3.

2.2 Changements de méthodes comptables et des informations à fournir

Le Groupe a décidé d'adopter par anticipation la norme IFRS 16 « Contrats de locations » (émise en janvier 2016) à partir du 1er janvier 2018.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par IFRS 16, les nouvelles règles en matière de comptabilisation de location ont été adoptées de manière rétrospective avec l'effet cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme reconnue le 1er janvier 2018 (à savoir une application rétrospective limitée). Les informations comparatives n'ont pas été redressées pour IFRS 16.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, le Groupe a pris les mesures pratiques suivantes permises par la norme :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de locations présentant des caractéristiques raisonnablement semblables ;
- l'exclusion des coûts directs initiaux pour l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif à la date de l'application initiale ; et
- l'utilisation d'un temps de rétrospection pour l'évaluation de la durée de location lorsque le contrat prévoit des options concernant la prorogation ou l'annulation de ladite location ;
- pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2018, le Groupe n'a pas réexaminé le fait de savoir si le contrat est ou contient une location. Le Groupe n'applique pas IFRS 16 aux contrats dont le contenu ne présente pas une location appliquant IAS 17 et IFRIC 4 ;
- pour les contrats pour lesquels une provision pour loyers déficitaires a été constituée en application de IAS 37 avant la date d'application initiale, le Groupe a ajusté le droit d'utilisation de l'actif à la date de l'application initiale du montant de cette provision au lieu d'exécuter une perte de valeur.

À la suite de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations », le Groupe a modifié sa politique comptable en matière de locations. Voir Note 2.17 pour les méthodes comptables révisées pour les contrats de location.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en date du 1er janvier 2018. IFRS 9 remplace les provisions de IAS 39 relatives à la comptabilisation, la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la décomptabilisation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture.

L'adoption de IFRS 19 « Instruments financiers » en date du 1er janvier 2018 a entraîné des changements des politiques comptables mais n'a pas abouti à des ajustements des montants comptabilisés dans les états financiers clôturés au 31 décembre 2017. Les nouvelles politiques comptables sont décrites dans les notes 2.18, 2.19 et 2.21. Conformément aux provisions transitoires de IFRS 19, les montants comparatifs n'ont pas été redressés. En l'absence d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en date du 31 décembre 2017, l'ouverture des capitaux propres en date du 1er janvier 2018 n'a pas été impactée par l'adoption de IFRS 9.

Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 23 en matière de détermination et d'évaluation des passifs relatifs aux traitements fiscaux incertains (émise le 7 juin 2017) en date du 1er janvier 2018.

UCB a pris en considération le modèle en deux approches proposé dans l'interprétation :

- comptabilisation : UCB détermine s'il existe une probabilité supérieure à 50 % que l'administration fiscale accepte la position adoptée dans la déclaration des revenus. Si la probabilité est inférieure à 50 %, elle doit fournir un passif supplémentaire ;
- évaluation : UCB détermine pour chaque situation fiscale incertaine si le résultat le plus probable ou la méthode de la valeur attendue permettrait de mieux prévoir le résultat de l'incertitude.

En outre, le Groupe a adopté la même approche pour les actifs (par exemple pour les Procédures à l'amiable) telle qu'appliquée pour les passifs.
Les intérêts et les pénalités sont inclus dans la ligne d'impôts, le cas échéant (c'est-à-dire lorsqu'ils sont considérés comme des impôts sur le revenu).

À la suite de l'adoption d'IFRIC 23, paragraphe 3.2.5 « Positions fiscales de moins de 3 ans », les jugements

critiques et les estimations comptables ont été mis à jour.

Une série de modifications et d'améliorations annuelles des normes et une nouvelle interprétation sont obligatoires pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables ou procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications et améliorations des normes et leur nouvelle interprétation.

2.2.1 Impact des modifications des méthodes comptables découlant de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations » et IFRS 9 « Instruments financiers »

IFRS 16 « Contrats de location »

Sur l'adoption de IFRS 16 (1er janvier 2018), le Groupe a comptabilisé les obligations locatives d'un montant de € 120 millions et relatives aux contrats précédemment classés comme « contrats de location opérationnels » en vertu des principes de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Ces passifs ont été mesurés à la valeur actuelle des paiements de leasing restants et actualisés sur la base du taux d'emprunt marginal à partir du 1er janvier 2018.

Les droits d'utilisation y afférents ont été évalués pour un montant égal au passif locatif, ajusté par une estimation initiale des coûts de restauration s'élevant à € 9 millions. La provision pour frais de restauration est comptabilisée en tant que passif distinct.

Les droits d'utilisation ont été créés pour un montant de € 129 millions au 1er janvier 2018 et concernent :

- Biens € 90 millions
- Véhicules € 35 millions
- Matériel et machines d'usine € 3 millions
- Matériel de bureau € 1 million

Les obligations locatives ont augmenté de € 120 millions au 1er janvier 2018 et une provision pour coûts de restauration a été constituée pour un montant de € 9 millions. L'impact net sur les bénéfices reportés au 1er janvier 2018 était nul.

En 2018, les charges d'amortissement sur les actifs liés au droit d'utilisation créés à la suite de l'adoption de la norme IFRS 16 ont été comptabilisées pour un montant de € 38 millions. Les intérêts débiteurs (inclus dans les frais de financement) ont été comptabilisés à raison d'un montant de € 3 millions. Le coût total des contrats de location selon l'ancienne directive aurait été inférieur de € 4 millions.

Le total des actifs liés au droit d'utilisation créés après l'adoption de IFRS 16 s'élève à € 100 millions au 31 décembre. Le total des obligations locatives ayant été auparavant classées comme « contrats de location simple » selon les principes de IAS 17 « Contrats de location » s'élève à € 97 millions. La provision pour les frais de restauration établie le 1er janvier 2018 à la suite de l'adoption de IFRS 16 s'élève à € 10 millions au 31 décembre 2018.

IFRS 9 « Instruments financiers »

En conséquence de l'adoption de IFRS 9 « Instruments financiers », il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018 (date d'application initiale de IFRS 9) en raison de ce qui suit :

- Classification et évaluation :
  le 1er janvier 2018, la direction du Groupe a évalué les modèles d'affaires applicables aux actifs financiers détenus par le Groupe et a classé ses instruments financiers dans les catégories appropriées de IFRS 9.
  - Tous les investissements disponibles à la vente ont été reclassés en tant qu'actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018. Le Groupe a choisi de présenter dans les autres éléments du résultat global de la juste valeur tous ses investissements précédemment classés comme disponibles à la vente, car ces investissements sont détenus comme des investissements stratégiques à long terme qui ne devraient pas être vendus à court ou moyen terme. En conséquence, les actifs d'une juste valeur de € 83 millions ont été reclassés des actifs financiers disponibles à la vente vers les actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'une part, et les gains à la juste valeur de € 30 millions ont été reclassés de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente vers la réserve d'actifs

financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'autre part, et ce, au 1er janvier 2018. Les charges financières pour la période de six mois se terminant en juin 2018 ont baissé de € 31 millions étant donné que les pertes de valeur sur les capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat à compter du 1er janvier 2018.

- Les créances commerciales et autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs financiers classés comme prêts et créances ont été reclassés en actifs financiers en vue d'être évalués au coût amorti sans influencer l'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2018.
- Emprunts et obligations : au 1er janvier 2018, il ne restait plus aucun emprunt ni aucune obligation évalués au coût amorti et pour lesquels la comptabilisation des gains ou des pertes de refinancement est différée sur la durée de vie restante en ajustant le taux d'intérêt effectif sur la base de termes et conditions de l'installation restés en général inchangés. Par conséquent, aucun ajustement rétrospectif n'a été requis par rapport à cette modification de IFRS 9. Aucun emprunt ou obligation n'a été refinancé en 2018.

- Instruments dérivés et activités de couverture :
  - Nouvelles désignations de couverture à compter du 1er janvier 2018 : Toutes les relations de couverture qui étaient en cours au 31 décembre 2017 selon IAS 39 ont également été qualifiées en tant que relations de couverture selon IFRS 9. Les stratégies de gestion des risques et la documentation de couverture du Groupe répondent aux exigences de IFRS 9 et les relations de couverture existantes sont dès lors traitées comme des couvertures continues. Avant le 1er janvier 2018, le Groupe comptabilisait immédiatement l'évolution de la valeur temps des options dans le compte de résultat (produits / financier(ère)s) dans le cas où seule la valeur intrinsèque des options est désignée comme instrument de couverture. À compter du 1er janvier 2018, ces changements seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et, ultérieurement, ils seront comptabilisés dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s) lorsque l'opération couverte aura une incidence sur le compte de résultat. Le Groupe n'a pas utilisé d'options pour des activités de couverture en 2018.
  - Impact de l'adoption de IFRS 9 sur les périodes précédentes : aucune option n'étant en circulation au 31 décembre 2017 dans le cadre d'une relation de couverture, il n'y a eu aucun ajustement rétrospectif à compter du 1er janvier 2018 en raison de l'adoption des nouvelles règles d'évaluation en matière de couverture selon IFRS 9. Par conséquent, il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 à compter de l'adoption de IFRS 9.

- Dépréciation d'actifs financiers :
  - le Groupe a identifié 1 catégorie d'actifs financiers qui sont soumis au nouveau modèle de pertes sur créances anticipées de IFRS 9 : les créances commerciales et autres créances. Le Groupe a adapté sa méthodologie de dépréciation selon IFRS 9 pour les créances commerciales et autres créances. Néanmoins, ce changement de méthodologie de dépréciation n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2018 comparativement au 31 décembre 2017.
  - Tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont également soumis aux exigences de dépréciation de IFRS 9, aucune dépréciation n'a été identifiée. Aucun actif contractuel n'a été comptabilisé au 31 décembre 2017.
  - Le Groupe applique l'approche simplifiée de IFRS 9 pour mesurer les pertes de crédit anticipées, cette approche utilise une provision pour pertes sur créances anticipées sur la durée de vie pour toutes les créances commerciales. C'est pourquoi, les provisions pour les éventuelles pertes au 1er janvier 2018 ont été déterminées sur la base de matrices de provision faisant la distinction entre les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Les matrices de provision reflètent les informations prospectives pertinentes et tiennent compte d'une probabilité de règlement proche de zéro lorsque la créance est en souffrance depuis 180 à 365 jours. Les provisions pour perte totale après prise en compte de la couverture d'assurance-crédit et des provisions pour sinistres pour les cas spécifiques identifiés avec indication de perte de valeur s'élèvent à € 8 millions au 1er janvier 2018, conformément aux provisions pour les pertes

éventuelles au 31 décembre 2017. Par conséquent, les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018 n'ont pas été affectés par l'adoption du modèle de risque de crédit escompté selon IFRS 9. Les provisions pour pertes ont encore augmenté de € 1 million et atteignent € 9 millions en 2018. L'augmentation n'aurait pas été différente selon le modèle des pertes subies de IAS 39.

- Les autres actifs financiers au coût amorti comprennent les autres créances. L'application du modèle de risque de crédit escompté n'a pas donné lieu à la comptabilisation de provisions pour pertes éventuelles au 1er janvier 2018. Aucune indemnité de perte n'a été comptabilisée en 2018.

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
UCB a appliqué IFRIC 23 de manière rétrospective, avec l'effet cumulatif de l'application initiale de l'interprétation comptabilisée à la date d'application initiale en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.
En conséquence de l'adoption précoce de IFRIC 23, il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.
Les passifs à titre de traitements fiscaux incertains en date du 1er janvier 2018, calculés selon la nouvelle directive IFRIC 23, s'élèvent à € 55 millions, contre € 55 millions sous l'ancienne directive, et ce, en raison des facteurs suivants :

- UCB a déjà appliqué une méthodologie en deux étapes en termes de comptabilisation et d'évaluation des passifs pour les traitements fiscaux incertains ;
- IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence sur les passifs au titre de traitements fiscaux incertains qualifiés de binaires.
- Les passifs relatifs à des traitements fiscaux incertains liés aux prix de transfert étaient déjà évalués sur la base d'une variante implicite de la méthode de la valeur attendue, qui prenait en compte les différents éléments susceptibles d'avoir une incidence sur les sorties de fonds à la suite d'un ajustement par les autorités fiscales. L'ajustement de ce modèle dans IFRIC 23 n'a pas entraîné de déviation significative des passifs.
- UCB a déjà inclus les pénalités et intérêts au titre de la norme IAS 12 dans la ligne d'impôts après évaluation, qu'il s'agisse ou non de taxes sur le résultat.

2.3 Nouvelles normes et amendements aux normes pas encore adoptées

L'IASB n'a publié aucune norme ni modifié les normes qui ne sont pas encore en vigueur et qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.4 Consolidation

2.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) que le Groupe contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ce dernier est exposé à, ou peut réclamer, des droits en matière de rendements variables provenant de son implication avec l'entité et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements de sociétés. La contrepartie transférée à la suite de l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs ou passifs résultant d'un accord portant sur une contrepartie éventuelle. Les coûts liés à une acquisition sont portés en charges au fur et à mesure où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels repris lors d'un regroupement de sociétés sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe constate sur une base d'acquisition par acquisition les participations minoritaires dans l'entreprise rachetée soit à la juste valeur ou soit à la proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets de l'entreprise rachetée.

Toute contrepartie conditionnelle à transférer par le Groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à comptabiliser comme actif ou passif seront comptabilisées en résultat net. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme instrument de capitaux propres n'est pas

réévaluée, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres.

Le goodwill correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets acquis et les passifs assumés identifiables. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

2.4.2 Changements dans les participations dans une filiale sans changement de contrôle

Le Groupe traite les transactions avec les participations minoritaires qui ne résultent pas en une perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. S'agissant d'acquisitions par le biais de participations minoritaires, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values ou moins-values issues de la cession de participations minoritaires sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

2.4.3 Cession de filiales

Lorsque le Groupe cesse d'exercer un contrôle dans une filiale, la participation détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est constatée dans le compte de résultat. La juste valeur retenue est la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme une entreprise liée, une co-entreprise ou un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans le compte de résultat.

2.4.4 Sociétés liées

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20 % à 50 % des droits de vote. Les participations dans des sociétés liées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et selon la méthode de mise en équivalence, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue à la date d'acquisition. L'investissement du groupe dans les sociétés liées inclut le goodwill identifié lors de l'acquisition.

Lorsque le Groupe cesse de comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence en raison d'une perte d'influence notable, toute participation détenue dans la filiale est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est reflétée dans le compte de résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global soient reclassés, le cas échéant, en profits ou pertes.

Si la participation détenue dans une société liée diminue, mais qu'une influence notable sur celle-ci subsiste, seule la partie des montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global sont classés le cas échéant en pertes et profits.

La part du Groupe dans les profits et pertes des sociétés liés postérieurement à leur acquisition figure au compte de résultat, et sa part dans les mouvements postérieurs à leur acquisition dans les autres éléments du résultat global est constatée dans les autres éléments du résultat global, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'investissement. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-

part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

La valeur comptable des participations dans les sociétés liées est examinée pour dépréciation conformément à la règle décrite dans la Note 2.10. Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées, le cas échéant, pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les plus-values et moins-values résultant d'une dilution des intérêts détenus dans des sociétés associées sont portées au compte de résultat.

2.4.5 Intérêts dans des opérations communes

Une opération commune est un accord de coentreprise où les parties, ou les opérateurs communs qui exercent un contrôle conjoint de la coentreprise, possèdent des droits sur les biens, et ont des obligations sur les passifs, en rapport avec la coentreprise. Le contrôle conjoint est le partage de commun accord du contrôle d'une coentreprise qui existe uniquement lorsque la prise de décision portant sur des activités significatives nécessite l'approbation à l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'il dirige des activités dans le cadre d'une coentreprise, le Groupe reconnaît, proportionnellement à son intérêt dans la coentreprise :

- ses actifs, en ce compris sa part de tout bien détenu conjointement ;
- ses passifs, en ce compris sa part de tout passif détenu conjointement ;
- son chiffre d'affaires provenant de la vente de sa part du produit issu des opérations partagées ;
- sa part du chiffre d'affaires provenant de la vente du produit issu de la coentreprise ;
- ses charges, en ce compris sa part de toute charge due conjointement.

Lorsqu'une entité du Groupe interagit avec une coentreprise dont une entité du Groupe est un opérateur commun, le Groupe est considéré en tant que dirigeant de la transaction avec les autres parties de la coentreprise. Dès lors, les pertes et les gains résultant des transactions sont identifiées dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans la coentreprise.

2.5 Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », autrement dit le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. UCB fonctionne donc en tant que segment unique.

2.6 Conversion de devises étrangères

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2018	2017	**2018**	2017
USD	1,145	1,202	1,180	1,127
JPY	125,620	135,360	130,363	126,409
GBP	0,898	0,889	0,885	0,876
CHF	1,126	1,170	1,155	1,110

Les cours de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

2.6.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise de

fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

2.6.2 Transactions et bilans

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises aux taux de change applicables en fin d'exercice sont portés au compte de résultat comme « produits financiers » ou « charges financières », sauf s'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qu'ils sont éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net ou lorsqu'ils sont attribuables à la part de l'investissement net dans une opération étrangère.

Les différences de change sur un actif financier monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées en partie dans le résultat net et en partie dans les autres éléments du résultat global. Afin de comptabiliser les gains et les pertes de change selon IAS 21, l'actif est traité comme s'il était comptabilisé au coût amorti dans la devise étrangère. En conséquence, les écarts de change sur le solde du coût amorti et ceux résultant des variations du coût amorti (tels que les intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs et les pertes de valeur) sont comptabilisés en résultat. Tous les autres gains et pertes (c'est-à-dire les variations de la juste valeur, y compris les différences de change correspondantes) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les différences de change sur un actif financier non monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que partie du gain ou de la perte à la juste valeur.

2.6.3 Sociétés du groupe

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan concerné ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- tous les écarts de change y afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (dénommés « ajustements de conversion cumulés »).

Lors de la consolidation, les écarts de conversion résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments considérés comme couvertures de tels investissements sont portés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue, partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

2.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est identifié lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré à un client.

2.7.1 Produits des ventes nettes

Les ventes nettes englobent le chiffre d'affaires identifié qui résulte du transfert du contrôle de produits vers le client.

Le montant du chiffre d'affaires identifié est le montant alloué à l'obligation de prestation satisfaite tenant compte de la considération variable. Le montant estimé de la considération variable est inclus dans le prix de la transaction dans la mesure où il est très probable qu'une reprise significative du montant du chiffre d'affaires cumulé identifié n'aura pas lieu lorsque l'incertitude

associée à la considération variable est résolue ultérieurement. La contrepartie variable incluse dans le prix de la transaction se rapporte aux retours de ventes, aux rabais, aux reprises et escomptes, aux remboursements accordés à différents clients qui font partie d'accords contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, en ce compris le programme américain Medicaid Drug Rebate, le programme fédéral américain Medicare et autres, ainsi que le prix forfaitaire des médicaments de marque disponibles sur ordonnance aux États-Unis. Une responsabilité contractuelle est identifiée en présence de retours sur ventes prévues, remises, reprises et escomptes, réimputations et autres remboursements payables directement ou indirectement aux clients et relatifs à des ventes effectuées jusqu'à la fin de la période de rapport. Les modalités de paiement peuvent varier d'un contrat à l'autre mais aucun élément de financement n'est jugé présent. C'est pourquoi, le prix de la transaction n'est pas ajusté pour les effets d'un composant financier significatif. Une créance est identifiée dès lors que le contrôle sur les produits est transféré au client car il s'agit du moment précis où la considération est inconditionnelle car seul l'écoulement du temps est requis avant l'exécution du paiement.

Le prix de la transaction est ajusté pour toute considération payable au client (directement ou indirectement) lié sur le plan économique aux produits des activités ordinaires tirés des contrats, à moins que le paiement ne se rapporte à des services précis fournis par le client. Le cas échéant, la juste valeur des services fournis est estimée et comptabilisée comme partie intégrante des frais commerciaux.

Le montant de la considération variable est calculé sur la base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

Les ventes nettes sont présentées nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, les autres taxes relatives aux ventes et tout autre montant provenant de tiers.

2.7.2 Produits des redevances

Les royalties fondées sur les ventes issues de la cession de propriété intellectuelle sont identifiées en tant que ventes sous-jacentes ultérieures à condition que l'obligation de performance y afférente ait été remplie à ce moment-là.

2.7.3 Autres produits

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats d'octroi de licences et de partage des bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les obligations de performances sous-jacentes peuvent être remplies à un moment précis ou sur une certaine période en fonction du contexte.

Pour les obligations de performance remplies sur une certaine période, le chiffre d'affaires est identifié sur la base d'un schéma qui reflète au mieux le transfert du contrôle du service au client. En général, cette progression est évaluée à l'aide d'une méthode de saisie où les coûts encourus et les heures consacrées sont proportionnels aux coûts susceptibles d'être engagés et au nombre d'heures total susceptibles d'être consacrées et sont utilisés comme référence.

Toute considération variable promise en échange d'une licence de propriété intellectuelle et qui se fonde sur l'accomplissement de certains objectifs de vente est prise en compte de la même manière que les royalties basées sur les ventes, à savoir au moment où les ventes y afférentes ont lieu, à condition que l'obligation de performance qui en découle ait été remplie.

Toute considération variable comme un paiement échelonné au cours du développement qui est promis en échange de services de développement ou d'une licence de propriété intellectuelle qui sont transférés sur une certaine période, est uniquement incluse dans le prix de la transaction dès le moment où l'exécution de l'événement d'étape est hautement probable, ce qui revient alors à résorber le chiffre d'affaires à ce moment-là pour toutes les performances encore en cours.

Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des obligations de performance à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsque les obligations de performance sont remplies durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

2.7.4 Revenus d'intérêts

Les intérêts sont comptabilisés sur une base prorata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

2.7.5 Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'il est établi que l'actionnaire a le droit de recevoir le paiement.

2.8 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux biens vendus sont incluses dans le « coût des biens vendus ».

2.9 Recherche et développement

2.9.1 Immobilisations incorporelles générées en interne – frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche internes sont des frais encourus. Les frais de développement internes sont capitalisés uniquement s'ils correspondent aux critères d'identifiabilité de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (comme les risques relatifs aux essais cliniques et la probabilité de l'autorisation de commercialisation), les frais de développement internes du Groupe ne satisfont pas, en règle générale, aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2018, aucun frais de développement interne ne répondait à ces critères de comptabilisation.

2.9.2 Immobilisations incorporelles acquises

Les paiements au titre des projets de recherche et de développement en cours acquis par des accords d'acquisition de licence, des regroupements d'entreprises ou des achats d'actifs séparés sont activés comme immobilisations incorporelles, à condition qu'ils puissent être identifiés séparément, contrôlés par le Groupe et en mesure de procurer des avantages économiques. Étant donné que le critère relatif à la probabilité prévu dans la norme IAS 38 est toujours considéré comme satisfait pour des actifs de recherche et développement acquis séparément et que le montant des paiements est déterminable, les avances et paiements d'étape accordés à des parties tierces, au titre de produits ou de composés pharmaceutiques dont la mise sur le marché n'a pas encore été autorisée, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, et amortis selon le mode d'amortissement linéaire au cours de leur durée d'utilité à compter de la date d'obtention de l'homologation de ces produits ou composés.

2.10 Pertes de valeur d'actifs non financiers

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations, machines et investissements dans les entreprises liées afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle. Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis. Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou par l'UGT, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur la base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est reconnue dans le compte de résultat comme « dépréciation d'actifs non financiers ». Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont

subi une perte de valeur sont réexaminés à chaque date de reporting pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une perte de valeur est inscrite dans le compte de résultat. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne sont jamais reprises.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour perte de valeur sur une base composée ou d'après les indications existantes, le cas échéant.

2.11 Frais de restructuration, autres produits et charges

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des « frais de restructuration ».

Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente d'immobilisations incorporelles (autres que des actifs en développement) ou corporelles, ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges, (autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées) sont présentées dans le compte de résultat sous « autres produits et charges ».

2.12 Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat sauf pour les postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Concernant les règles comptables liées aux crédits d'impôt recherche, voir la Note 2.13.2 « Subventions publiques ».

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture dans les pays où les filiales de la société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés s'il y a un droit légal exécutoire et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable auquel les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts et pertes fiscales reportés pourront être imputés. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel la dette est payée ou l'actif est réalisé. Le groupe ne prend en compte des taux d'imposition adoptés dans une large mesure que lorsqu'il évalue le montant des impôts différés à comptabiliser. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable et les assiettes fiscales d'investissements dans des opérations étrangères où la

Société est en mesure de contrôler le timing de l'annulation des différences temporaires. Par ailleurs, il est probable que les différences ne s'inverseront pas à court terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le seul cas où il y a un droit légal exécutoire et si la charge d'impôt différé se rapporte à la même filiale et à la même autorité fiscale.

2.13 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur en présence d'une assurance raisonnable de perception de subvention et lorsque le Groupe se conformera à toutes les conditions y afférant.

2.13.1 Paiements en espèces subsidiés par le gouvernement

Le Groupe reçoit des paiements en espèces subsidiés par le gouvernement afin de financer partiellement certains projets de recherche et développement. Les paiements en espèces subsidiés ne peuvent être remboursés en espèces que si le Groupe décide d'exploiter et de commercialiser les résultats de la phase de recherche du projet concerné. Si le Groupe décide de ne pas donner suite aux résultats de la phase de recherche, les paiements en espèces ne sont pas remboursables. Le cas échéant, les droits alloués à la recherche doivent être transférés au gouvernement. Lorsque le Groupe reçoit ces paiements en espèces, ils sont comptabilisés au titre de passifs non courants. Ces paiements ne sont comptabilisés au titre de subventions publiques et repris dans la rubrique « Autres produits opérationnels » que lorsque le Groupe obtient une assurance raisonnable de ne pas devoir rembourser les paiements en espèces. Il s'agit plus particulièrement du moment où le gouvernement confirme la réception des résultats de recherche et marque son accord avec la décision du Groupe de ne pas poursuivre la recherche clinique.

2.13.2 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique liée aux actifs lorsque le Groupe ne doit pas répondre à certaines exigences supplémentaires qui ne sont pas directement liées aux actifs. Le crédit d'impôt est repris dans les profits et les pertes en fonction des coûts qu'il permet de compenser. Si le crédit d'impôt est obtenu en vue de compenser les frais de recherche et développement non capitalisés, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans le résultat en même temps que les frais de recherche et développement en tant que crédit sous « Frais de recherche et développement ». Si le crédit d'impôt est obtenu pour compenser les amortissements sur les immobilisations incorporelles comme, par exemple, les licences, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans les profits et les pertes sur la durée de vie économique (restante) d'un actif et comptabilisé comme « Autres produits opérationnels ».

La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est comptabilisée comme un actif d'impôt différé. La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est débitée de l'impôt sur le revenu courant. Si le crédit d'impôt recherche n'est pas remboursable par les autorités fiscales, la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé est évaluée sur une base régulière au même titre que les autres actifs d'impôt différés.

2.14 Immobilisations incorporelles

2.14.1 Brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles

Les brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement « immobilisations incorporelles ») sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (à savoir dans le cas d'une licence liée à un composé ou à un produit, lorsque le produit (contenant le composé) est commercialisé). La durée d'utilité économique estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (généralement entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée; aucune

immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

2.14.2 Logiciels

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (3 à 5 ans).

2.15 Goodwill

Un goodwill résulte de l'acquisition de filiales et de sociétés liées et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la participation du Groupe dans la valeur réelle nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise.

Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute perte de valeur cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans le bilan, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

UCB se présente comme un segment et a une unité génératrice de trésorerie afin de tester une éventuelle perte de valeur.

Étant donné que le goodwill a une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une perte de valeur s'il y a une indication en ce sens. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la perte de valeur est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité de façon proportionnelle sur base de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société liée, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession de l'entité.

Au cas où la juste valeur des actifs, passifs identifiables ou des passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises, la partie excédentaire subsistant après réévaluation est comptabilisée directement en résultat.

2.16 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeurs cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le ou les changements doivent

être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Les durées d'utilité suivantes s'appliquent aux principales catégories d'immobilisations corporelles :

- Constructions 20-33 ans
- Machines 7-15 ans
- Matériel de laboratoire 7 ans
- Matériel prototype 3 ans
- Mobilier et installations 7 ans
- Matériel roulant 5-7 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Actifs liés au droit d'utilisation Réduction de la durée de vie utile de l'actif et de la durée de location

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés en « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les biens d'investissement sont des terrains et constructions faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et dépréciés de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des actifs corporels utilisés par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans le bilan.

2.17 Contrats de location

Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être empruntés pour des raisons de sécurité.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif, lié au droit d'utilisation et à la responsabilité y afférente, à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives

dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date du bilan sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Certains baux de voiture contiennent des paiements de location variables. Il s'agit des contrats de location de voiture qui contiennent une clause d'ajustement locatif ; un calcul final de règlement est effectué à la fin du bail pour déterminer l'ajustement locatif final. Cet ajustement locatif final est un paiement de loyer (ou crédit) qui reflète l'utilisation réelle du véhicule pendant la durée du bail. Ce montant final n'est pas connu au début du bail. Le montant de l'ajustement locatif n'est pas un montant déterminé ; il dépend de facteurs connus tels que l'amortissement mensuel et le coût d'acquisition initial, et de plusieurs facteurs inconnus au début du bail, tels que le kilométrage, l'état du véhicule, l'usure, les dommages, la géographie, le canal d'élimination, et d'autres facteurs. Ensemble, ces facteurs représentent généralement « l'utilisation » du véhicule. Les paiements qui varient en raison de l'utilisation de l'actif sous-jacent et du kilométrage du véhicule sont spécifiquement des paiements de location variables. L'ajustement locatif final est comptabilisé en charges ou, dans le cas d'un crédit, en réduction des charges lorsqu'elles sont réalisées.

Les options d'extension sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens et de véhicules au sein du Groupe. Ces termes sont utilisés pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des contrats. Les options d'extension détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe et non par le Bailleur concerné.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

2.18 Actifs financiers : investissements

2.18.1 Classification

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et ceux à évaluer selon leur coût amorti. La classification est fonction du modèle économique du Groupe en matière de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les investissements sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés, et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Quant aux investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du fait que le Groupe a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation initiale pour comptabiliser la participation à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global.

2.18.2 Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers

portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont uniquement le paiement du capital et des intérêts.

Instruments de créance

Le Groupe n'a actuellement aucun investissement dans des titres de créance.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe évalue ultérieurement tous les investissements en capitaux propres à la juste valeur. Lorsque la direction du Groupe décide de présenter les plus-values et les moins-values sur participations dans les autres éléments du résultat global, il n'y a pas de reclassement ultérieur des profits et pertes de juste valeur en résultat à la suite de la décomptabilisation de l'investissement. Les dividendes provenant de tels investissements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre de produits financiers lorsque le droit du Groupe à recevoir des paiements est établi.

Les pertes de valeur (et l'annulation de pertes de valeur) sur les placements en capitaux propres évalués à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

Les fluctuations de la juste valeur des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat sous « Produits / charges financières ».

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

2.19 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit ou débit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'un impact insignifiant sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe actualise cette évaluation lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple lorsque le ratio de couverture est rééquilibré ou lorsque l'analyse des sources d'inefficacité de couverture est mise à jour.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés dans les passifs financiers sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de

l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.19.1 Couverture des flux de trésorerie

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris(e) en compte de résultat sous « Partie inefficace comptabilisée produits / charges financier(ère)s ».

Lorsque les contrats d'option sont utilisés pour couvrir un engagement ferme ou une transaction prévisionnelle, le groupe désigne uniquement la valeur intrinsèque des options en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur temporelle des options relatives à l'élément couvert (« valeur temporelle alignée ») sont également comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Celles-ci seront déplacées dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s) lorsque la transaction couverte affecte le compte de résultat (en cas de transactions) ou sur la période de couverture (en cas de couverture liée à la période).

Lorsque les contrats à terme sont utilisés pour couvrir les transactions prévues, le Groupe ne désigne généralement que la variation de juste valeur du contrat à terme lié à la composante spot en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes liés à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La variation de l'élément forward du contrat qui se rapporte à l'élément couvert (« élément forward aligné ») est comptabilisée dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options ou relatifs à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats forward accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans les périodes où les éléments couverts affectent le résultat sur la même ligne du compte de résultat lorsque l'élément couvert désigné affecte le résultat. Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Dans le cadre de la couverture des éléments forward et des instruments financiers avec écart de change, le Groupe décide d'une relation de couverture par relation de couverture pour expliquer les variations de l'écart de change en appliquant soit la même comptabilisation que la valeur temporelle des options ou en comptabilisant ces variations de valeur dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou interrompu, ou qu'une couverture ne satisfait plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé différé dans les autres éléments du résultat global reste dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue soit effectuée, et entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier. Lorsque la transaction prévue ne devrait plus se produire, le profit ou la perte cumulé qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

2.19.2 Couverture de la juste valeur

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s », en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

2.19.3 Couverture de l'investissement net

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes relatifs à l'instrument de couverture et liés à la partie utile de la couverture

sont repris dans la réserve cumulative des écarts de conversion ; les profits ou pertes liés à la partie inutile sont portés directement au compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ». Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

2.19.4 Instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ».

2.20 Stocks

Les matières premières, les matières consommables, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis sont valorisés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des en-cours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

2.21 Créances commerciales

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Pour la détermination des pertes de crédit attendues, le Groupe applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9, qui impose de comptabiliser les pertes à vie à compter de la comptabilisation initiale des créances. Le Groupe a identifié 2 catégories de créances commerciales : les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Pour chacune de ces catégories, le Groupe utilise une matrice de provision afin de déterminer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Dans l'éventualité d'une indication ou d'une preuve de dépréciation pour une créance spécifique, cette créance sera dépréciée pour le montant des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

Pour toutes les créances qui sont couvertes par une assurance-crédit ou par un contrat d'affacturage sans recours, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seront calculées en tenant compte de cette couverture.

2.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les dettes financières dans les passifs courants du bilan.

2.24 Actifs non courants (ou groupes de cession) disponibles à la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les transactions entre les sociétés du Groupe relatives aux activités poursuivies et abandonnées sont éliminées au profit des activités poursuivies.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si le montant comptable peut être recouvré principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants classés comme étant disponibles à la vente ne sont pas amortis.

2.24 Capital hybride

2.24.1 Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement remboursables.

2.24.2 Actions propres

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (nets d'impôts sur le résultat), est déduit des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégrée dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société.

2.25 Prêts et emprunts

Les prêts et découverts bancaires portant intérêts sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

2.26 Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par le Groupe comprennent des obligations convertibles en actions ordinaires au gré de l'émetteur. Le nombre d'actions à émettre ne suit pas les variations de leur juste valeur. Dans le passé, vu l'option dont disposait l'émetteur de procéder à un rachat en espèces, ces obligations convertibles étaient subdivisées en un élément de dette et une composante dérivée.

À la comptabilisation initiale de l'élément de dette, la juste valeur de l'élément de dette était calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché pour des instruments ayant des conditions de crédit comparables et offrant pour l'essentiel les mêmes flux de trésorerie, selon les mêmes conditions, mais sans l'option de conversion.

Après la comptabilisation initiale, l'élément de dette est évalué sur la base de son coût amorti par la méthode du taux d'intérêt réel.

Le montant restant était alloué à l'option de conversion et comptabilisé sous la rubrique « Autres dérivés ». Ultérieurement à la comptabilisation initiale, l'élément dérivé était comptabilisé à la juste valeur, tous les profits et pertes suite à la réévaluation étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Vu la décision du Conseil d'Administration en 2010 d'annuler les droits d'UCB liés à l'option de règlement en espèces, l'élément dérivé a été reclassé dans les capitaux propres sur la base de sa juste valeur à la date d'annulation. L'élément des capitaux propres a été reclassé en tant que prime à l'émission d'actions lors de la conversion des obligations convertibles restantes en 2014.

Les coûts de transaction directement imputables à l'offre obligataire sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel et amortis en compte de résultat pendant la durée de vie de l'instrument.

2.27 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

2.28 Avantages au personnel

2.28.1 Obligations de pension

Le Groupe gère divers régimes postérieurs à l'emploi, dont des plans de retraite à prestations définies et des plans de retraite à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations aux plans de pension à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de pension prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans les états financiers consolidés représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout excédent résultant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations aux plans.

Les engagements des plans à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées ». Une évaluation actuarielle complète est effectuée au moins tous les trois ans à partir des informations à jour du personnel. Une telle évaluation s'impose également si la fluctuation nette inscrite au bilan est supérieure à 10 % d'une année sur l'autre en raison de circonstances propres au plan (évolution importante de l'adhésion, modification des dispositions, etc.). Pour les exercices au titre desquels une évaluation actuarielle complète n'est pas requise, des projections (reports) à partir du précédent exercice sont réalisées au moyen d'hypothèses actualisées (taux d'actualisation, augmentation de salaire, chiffre d'affaires). Ces projections s'appuient sur les données de chaque employé telles qu'elles sont connues à compter de la date de la dernière évaluation complète, en tenant compte des hypothèses relatives aux augmentations de salaire et, éventuellement, au chiffre d'affaires.

Toutes les évaluations portent sur les passifs à la date d'arrêté du bilan applicable, et la valeur de marché des actifs du plan de retraite est également établie et déclarée à cette date, quel que soit le type d'évaluation effectuée (complète ou méthode de projection).

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont les échéances avoisinent celles du passif correspondant au titre du régime de pension.

La réévaluation comprenant les écarts actuariels, l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du plan (hors intérêts) sont inscrits immédiatement dans l'état de la situation financière, en constatant une charge ou un crédit dans les autres éléments du résultat global au titre de la période pendant laquelle ils surviennent. La réévaluation comptabilisée dans la rubrique « Autre résultat global » n'est pas reclassée. L'entité peut toutefois transférer ces montants dans les capitaux propres. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat au titre de la période correspondant à la modification du plan. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou

à l'actif au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- coût des services, coût des services passés, profits et pertes sur réductions et liquidations ;
- charges nettes ou produits nets d'intérêts ;
- réévaluation.

Le Groupe présente les deux premières composantes du coût des prestations définies dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé (par type de charges cumulées). La charge nette ou le produit net d'intérêts est présenté en tant que partie du résultat opérationnel. Les profits et pertes sur réductions sont constatés dans le coût des services passés. Les réévaluations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

2.28.2 Autres charges de personnel postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que le personnel a reçu en retour de services rendus pendant les périodes en cours et durant les périodes précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies.

2.28.3 Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur la base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de clôture du bilan sont chiffrées à leur valeur actualisée.

2.28.4 Autres avantages au personnel à long terme

Les passifs pour les primes d'ancienneté et primes de fidélité sont mesurés à la valeur actuelle de paiements futurs attendus versés en regard des services fournis par les employés jusqu'à la fin de l'exercice selon la méthode des unités de crédit projetées. Les rémunérations et salaires futurs attendus sont pris en considération au même titre que l'expérience en matière de départs et de périodes de service. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie avec les échéances et devises correspondant, dans toute la mesure du possible, aux flux de trésorerie estimés. Les réévaluations réalisées à la suite d'ajustements issus de l'expérience et des changements dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

2.28.5 Plans d'intéressement aux bénéfices et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéfices sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y est tenu contractuellement ou lorsqu'il existe une pratique antérieure qui a créé une obligation implicite et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée.

2.28.6 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés soit en instruments de capitaux propres de la société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et des performances extérieures au marché (par exemple, la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée).

Les conditions d'octroi liées au service et extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'octroi, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle

d'évaluation de Black-Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date du bilan, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées. La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, les plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares », qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. La dette est réévaluée à chaque date de clôture et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur de la dette est comptabilisée comme charges du personnel dans le compte de résultat.

2.29 Provisions

Les provisions sont reprises dans le bilan quand :

- il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

3 Jugements et estimations comptables

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

3.1 Jugements dans l'application des principes comptables du Groupe

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le Groupe est également partie prenante dans des accords d'octroi de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés et échelonnés sur plusieurs années ainsi que certaines obligations futures. Pour tous les accords d'octroi de licences où une licence est transférée avec d'autres biens ou services, le Groupe procède à une première évaluation en vue de déterminer si la licence doit être considérée comme une obligation de performance distincte ou pas. Si le transfert de la licence est considéré comme une obligation de performance séparée, le chiffre d'affaires relatif au transfert de la licence est identifié à un moment donné ou au cours d'une certaine période en fonction de la nature de la licence. Les produits sont uniquement identifiés au cours d'une certaine période si le Groupe exerce des activités de développement, de production ou autre qui ont une incidence significative sur la propriété intellectuelle transférée, exposant de la sorte la licence aux effets de ces activités lorsque ces

dernières ne représentent pas un service séparé. Si le Groupe estime que ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires provenant des accords d'octroi de licences est identifié au moment où le contrôle de la licence est transféré.

Si les chiffres d'affaires sont identifiés au cours d'une certaine période et si la méthode de saisie est évaluée comme étant la plus adéquate pour refléter au mieux le transfert du contrôle du service au client, une certaine forme de jugement est nécessaire pour l'application de cette méthode, en particulier pour l'estimation des coûts et heures totaux à engager. Le cas échéant, le Groupe fonde ses meilleures estimations sur des expériences antérieures et des connaissances et progrès actuels du service à fournir. Les estimations sont continuellement réévaluées. Compte tenu des activités du Groupe, la méthode de saisie fournit le plus souvent la description la plus fidèle du transfert du service au client.

Pour les licences qui sont regroupées avec d'autres services (par ex. les services de développement ou de production), le Groupe évaluera si l'obligation de performance combinée est satisfaite à un moment donné ou au cours d'une certaine période. Si le chiffre d'affaires est identifié au cours d'une certaine période, le Groupe déterminera la période durant laquelle les services seront fournis. Le Groupe évaluera également l'attribution des composants du prix de la transaction aux différentes obligations de performance lorsque l'accord de l'octroi de licence inclut d'autres obligations de performance en plus du transfert de la licence.

L'identification du chiffre d'affaires pour les accords d'octroi de licences repose donc sur les conditions spécifiques de chaque accord d'octroi de licence. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme des passifs contractuels et ensuite portées en chiffre d'affaires dans des exercices comptables ultérieurs sur la base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

Activités abandonnées

Les opérations désignées comme disponibles à la vente ou ayant été cédées sont présentées comme activités abandonnées dans l'état consolidé de la situation lorsque les opérations représentent un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités, font partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou constituent une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente. L'évaluation d'un secteur distinct important est réalisée au cas par cas et dépend de la taille des opérations en termes de chiffres d'affaires, de marge brute, ou de valeur totale des actifs et passifs par rapport au nombre total d'opérations du Groupe.

Contrats de location

En raison des changements de méthodes comptables résultant de l'application de IFRS 16, les jugements critiques relatifs aux contrats de location sont effectués à compter de la date d'application initiale de IFRS 16 (1er janvier 2018) :

pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option d'extension. L'évaluation est examinée si un événement important ou un changement important des circonstances survient et affecte cette évaluation. Pendant l'exercice en cours, la révision des conditions du contrat de location n'a pas eu d'incidence financière significative sur l'exercice des options de prolongation ou de résiliation.

3.2 Estimations comptables et hypothèses clés

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

3.2.1 Rabais sur ventes

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour des retours sur ventes, ristournes prévues, remises et autres rabais, dont ceux liés aux programmes fédéraux Medicaid et Medicare aux États-Unis, et des rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables. Vu que ces déductions sont basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations.

De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées au bilan et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant, et déduits des produits de vente.

Les rabais sur ventes sont considérés comme faisant partie de la considération variable comprise dans le prix de transaction. Le montant de la considération variable comprise dans le prix de transaction est défini de façon à ce que le prix de transaction total corresponde au prix estimé par la direction comme n'étant pas limité.

3.2.2 Actifs incorporels et goodwill

Le Groupe détient des actifs incorporels d'une valeur comptable de € 870 million (Note 19) et un goodwill dont la valeur comptable s'élève à € 4 970 million (Note 20). Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où ils sont disponibles à l'utilisation (lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets acquis de R&D en cours équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les actifs incorporels acquis via un regroupement d'entreprises et qui comprennent des composés commercialisés mais pour lesquels il n'existe aucune protection par brevet, ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés contribueront à réaliser substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et le goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute perte de valeur ou quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une perte de valeur, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de flux de trésorerie futurs actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des pertes de valeur.

Le Groupe a appliqué les hypothèses-clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

- taux de croissance 3,0 %
- taux d'actualisation relatif au goodwill et aux immobilisations incorporelles liées à des produits commercialisés 6,41 %
- taux d'actualisation relatif aux immobilisations incorporelles liées à des produits non commercialisés (en cours de recherche et de développement) 13,0 %

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de dépréciation.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

3.2.3 Provisions environnementales

Le Groupe constitue des provisions pour coûts d'assainissement environnemental spécifiées dans la Note 33. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont les coûts visant l'assainissement et le réaménagement complets de sites contaminés ainsi que la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de production de films industriels cédées par le Groupe.

Les dépenses d'assainissement futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes, entre autres, la détection de sites contaminés auparavant inconnus, la méthode et l'étendue d'assainissement, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans le bilan à l'avenir.

3.2.4 Avantages au personnel

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans de pension à prestations définies, dont il est question à la Note 32. Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. C'est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, et par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués.

Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans le bilan.

3.2.5 Positions fiscales

Le Groupe est présent dans plusieurs pays avec des environnements réglementaires juridiques et fiscaux souvent complexes. Le Groupe considère que les positions fiscales qui ont été prises sont supportables et qu'elles visent à résister à toute contestation de la part des autorités fiscales. Cependant, il est reconnu que certaines positions sont incertaines et comprennent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations en matière de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe juge ces positions sur leurs mérites techniques, sur une base régulière, en utilisant toutes les informations disponibles (législation, jurisprudence, réglementation, pratique établie, doctrine faisant autorité ainsi que l'état actuel des discussions avec les autorités fiscales, le cas échéant). Un passif est enregistré pour chaque élément dont la mise en examen par les autorités fiscales est peu probable sur la base de toute information pertinente. Le passif est calculé en tenant compte du résultat le plus probable ou de la valeur attendue, en fonction de celui qui est censé donner une meilleure prédiction de la résolution de chaque situation fiscale incertaine en vue de refléter la probabilité qu'un ajustement soit constaté lors de l'examen. Ces estimations sont basées sur les faits et les circonstances existant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le passif d'impôt et l'impôt prévoient des pénalités attendues et des intérêts de retard liés à des litiges fiscaux. Un actif pour des ajustements du contrôle fiscal est comptabilisé lorsque le Groupe considère, sur base des mérites techniques de l'affaire fiscale, qu'il est probable qu'une procédure amiable ou arbitrale prévoie un ajustement correspondant dans une ou plusieurs juridictions. L'actif

est calculé à la valeur prévue de la recouvrabilité des impôts de l'entreprise dans la juridiction compétente, après exécution de la procédure amiable ou arbitrale.

Le Groupe a reconnu € 721 millions d'actifs d'impôt différés (voir Note 31). La reconnaissance des actifs d'impôt différés se base sur la probabilité de la disponibilité de bénéfices imposables suffisants dans le futur contre lesquels l'annulation des différences temporaires pourra se faire. Quand les différences temporaires sont en lien avec des pertes, le Groupe prend également en compte la possibilité de compenser ces pertes par les bénéfices imposables prévus. En 2018, le Groupe a également pris en compte la réforme fiscale en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les principaux éléments qui ont été évalués par la direction comprennent la reconnaissance des pertes, dans le bilan des actifs d'impôts différés liés aux pertes dans les juridictions où il y a eu des pertes précédemment mais où des bénéfices sont désormais perçus ou devraient être perçus prochainement. La direction a estimé au mieux la juste valeur de l'actif à reconnaître dans de tels cas et a décidé de la longueur de la période future à prendre en compte dans ces calculs. Ces estimations sont réalisées au cas par cas en tenant compte de l'origine et de la nature des chiffres d'affaires prévus au travers de chaque entité. Cependant, cette période n'est en général pas supérieure à cinq ans.

Les différences entre les bénéfices imposables prévus et la rentabilité réelle ou la diminution des bénéfices imposables prévus dans le futur pourraient avoir un impact sur les actifs d'impôt différés reconnus dans le futur.

Aucun actif d'impôt différé significatif n'est comptabilisé pour les juridictions étant actuellement déficitaires. Les principaux éléments qui ont fait l'objet d'une estimation comptable et d'une évaluation par le Groupe comprend également des passifs d'impôt liés aux contrôles fiscaux réalisés dans des juridictions importantes. Le Groupe collabore de manière constructive avec les autorités fiscales et les représentants compétents des gouvernements. Si nécessaire, le Groupe engage des conseillers et des avocats afin d'obtenir des avis sur la législation fiscale et les principes fiscaux.

4 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise.

Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur les politiques et procédures du Groupe pour la gestion de ces risques ainsi que la gestion des capitaux par le Groupe. La gestion des risques est assurée par le département « Treasury & Risk » du Groupe conformément aux politiques approuvées par le « Financial Risk Management Committee » (FRMC).

Le FRMC est composé du « Chief Financial Officer », du « Chief Accounting Officer » et des responsables des départements « Financial Control », « Internal Audit », « Tax », « Treasury & Risk » ainsi que les départements « Patient Value Operations » et « Corporate Strategy & Development » du CFO. Le FRMC est responsable :

- de l'analyse des résultats de l'évaluation des risques par UCB ;
- de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques ;
- du contrôle de la conformité avec la politique de gestion des risques sur les marchés financiers ;
- de l'approbation des changements de politique ; et
- des rapports au Comité d'Audit.

Les politiques de gestion des risques financiers du Groupe établies par le FRMC doivent identifier et analyser les risques encourus par le Groupe, définir les contrôles et les limites de risque adéquats et surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues par le FRMC sur une base semestrielle afin de tenir compte des changements

intervenant dans les conditions du marché et dans les activités du Groupe.

Le FRMC a également identifié et évalué les risques liés au Brexit qui s'appliquent aux activités du Groupe et a conclu que la décision du Royaume-Uni concernant le Brexit n'aurait pas d'incidence majeure sur les activités du Groupe. Afin d'éviter les retards dans la chaîne d'approvisionnement, le niveau des stocks sera légèrement augmenté pour les activités britanniques. Les autres risques critiques liés au Brexit ont été atténués.

4.1 Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, telles que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses actifs et passifs. L'objectif de la gestion du risque du marché consiste à gérer et contrôler les expositions au risque du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières ou maintient des actifs financiers pour gérer le risque du marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

4.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères, qui affectent son résultat net et sa situation financière exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et passifs existants ainsi que des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises « cross currency swaps » afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir l'impact de la conversion d'actifs et de passifs en devises étrangères dans la devise fonctionnelle des filiales du groupe concernées, ainsi que l'impact des fluctuations de change sur une période minimale de 6 mois et maximale de 26 mois.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion.

L'effet de l'exposition translationnelle résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellées en devises, ainsi que des positions et investissements nets de couverture de placements assimilés est présenté en tant qu'écart de conversion cumulé dans l'état consolidé des variations des capitaux propres du Groupe.

4.1.2 Impact des fluctuations de change

Au 31 décembre 2018, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10 % face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice, sur la base des soldes de devises dus et des instruments de couverture à cette date, aurait été le suivant :

Au 31 décembre 2018 € millions	Fluctuation du cours : Renforcement / fléchissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-)/ gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+10 %	-119	-16
	-10 %	146	19
GBP	+10 %	-40	0
	-10 %	49	0
CHF	+10 %	-58	-1
	-10 %	71	1
JPY	+10 %	13	0
	-10 %	-16	0

Au 31 décembre 2017 € millions	Fluctuation du cours : Renforcement / fléchissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-)/ gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+10 %	-94	-6
	-10 %	115	7
GBP	+10 %	-33	-4
	-10 %	40	5
CHF	+10 %	-50	-2
	-10 %	61	3
JPY	+10 %	12	-2
	-10 %	-15	2

4.1.3 Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer des variations des produits et des charges d'intérêt résultant d'actifs et de passifs portant intérêt. Elles peuvent, en outre, influencer la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers, ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt applicables aux principaux instruments de dette du Groupe sont fixes ou flottants, comme il est précisé aux Notes 28 et 29. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer le risque d'intérêt, comme il est indiqué à la Note 38.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture des actifs et passifs à taux fixe, selon une méthode de couverture à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés et les éléments couverts sont tous deux comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat.

En 2018, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe ont été comptabilisées en capitaux propres selon la norme IFRS 9.

4.1.4 Impact des fluctuations des taux d'intérêt

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 1 million (2017 : € 1 million) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une diminution des capitaux propres de € 1 million (2017 : € 1 million).

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait provoqué une hausse de € 0 million du résultat (2017 : € 0 million) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une baisse de € 0 million du résultat (2017 : € 0 million).

4.1.5 Autres risques liés au prix du marché

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais

d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur la base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et, par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé négligeable.

Comme en 2017, le Groupe a réalisé en 2018 des transactions sur actions propres ayant été imputées en capitaux propres.

4.2 Risque de crédit

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction puisse être dans l'incapacité ou refuse d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux États-Unis, en raison des transactions de vente effectuées via des grossistes (Note 24).

Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, notamment les pays du sud de l'Europe, le Groupe a contracté une assurance-crédit.

Aux États-Unis et en Chine (depuis 2014), le Groupe a conclu un accord de financement de ses créances commerciales qui permet leur décomptabilisation du bilan. En vertu des termes et conditions de ce contrat, UCB ne conserve aucun risque de non-paiement ou de paiement tardif associé aux créances commerciales cédées.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la mise en place d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen régulier des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Le critère défini par le département Trésorerie du Groupe pour sa politique d'investissement est basé les notations de crédit à long terme généralement considérées comme de bonnes qualités et le prix des CDS (Credit Default Swap) à 5 ans.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit revolving non utilisées.

À la date de clôture, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25) : € 1 262 millions (2017 : € 1 049 millions)
- facilités de crédit non utilisées et montant disponible sous contrat de financement non utilisé (Note 28) : € 64 millions (2017 : € 72 millions), digression linéaire depuis 2016 jusqu'en 2025

- facilités de crédit renouvelables non utilisées (Note 28) : € 1 milliard (2017 : € 1 milliard) ; la facilité de crédit renouvelable existante de € 1 milliard arrivant à maturité en 2024, n'était pas utilisée à la fin 2018.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur la base de la période restant à courir de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31 décembre 2018

€ millions	Note	Total	Flux de trésorerie contractuel	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	28	146	146	11	121	14	0
Titres de créances et autres emprunts à court terme	28	0	0	0	0	0	0
Passifs de contrats de location	28	101	105	38	29	32	6
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	29	188	221	9	9	203	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2022)	29	351	377	7	7	363	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	29	361	392	14	14	364	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	29	252	268	9	259	0	0
Notes EMTN (échéance : 2019)	29	75	77	77	0	0	0
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 812	1 812	1 786	8	17	1
Découverts bancaires	28	25	25	25	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		51	51	15	14	22	0
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		3 120	3 120	3 120	0	0	0
Entrées		3 006	3 006	3 006	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		399	399	399	0	0	0
Entrées		399	399	399	0	0	0

Au 31 décembre 2017 € millions	Note	Total	Flux de trésorerie contractuel	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	28	311	311	11	21	279	0
Titres de créances et autres emprunts à court terme	28	0	0	0	0	0	0
Passifs de contrats de location	28	5	5	2	2	1	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	29	188	230	9	9	27	185
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2022)	29	349	384	7	7	370	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	29	365	407	14	14	379	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	29	254	277	9	9	259	0
Notes EMTN (échéance : 2019)	29	75	79	2	77	0	0
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 750	1 750	1 724	10	15	1
Découverts bancaires	28	26	26	26	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		63	63	14	14	31	4
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		2 753	2 753	2 753	0	0	0
Entrées		2 848	2 848	2 848	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		2 460	2 460	2 460	0	0	0
Entrées		2 455	2 455	2 455	0	0	0

4.4 Gestion du risque de capital

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients, ainsi que de continuer à réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure du capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur.

€ millions	2018	2017
Total des emprunts (Note 28)	272	342
Obligations (Note 29)	1 227	1 231
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25), titres négociables disponibles à la vente (Note 22) et garantie en espèces liée à l'obligation de location-financement	-1 262	-1 049
Dette financière nette	237	525
Total des capitaux propres	6 255	5 736
Total du capital financier	6 492	6 260
Ratio d'endettement	**4 %**	**8 %**

4.5 Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que les actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global) se base sur les cours de bourse à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché ainsi que sur les risques liés aux crédits et à la non-performance existant à la date de clôture.

Les cours de Bourse sont utilisés pour la dette à long terme. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant la valeur actualisée des montants échangés des devises, convertie au taux de change au comptant en vigueur à la date de clôture.

La valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur des créances commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

4.5.2 Actifs financiers mesurés à la juste valeur

4.5.1 Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

31 décembre 2018 € millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 22)				
Titres de participation cotés	69	0	0	69
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés (Note 38)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	4	0	4
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	7	0	7
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	37	0	37

31 décembre 2017 € millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	**Total**
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 22)				
Titres de participation cotés	83	0	0	83
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés (Note 38)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	112	0	112
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	19	0	19
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	45	0	45

4.5.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur

31 décembre 2018 € millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Actifs financiers dérivés (Note 38)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	97	0	97
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	10	0	10
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	3	0	3
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 30)				
Warrants	0	0	55	55

31 décembre 2017 € millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Actifs financiers dérivés (Note 38)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	9	0	9
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	20	0	20
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	4	0	4
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 30)				
Warrants	0	0	76	76

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement.

La juste valeur des warrants émis par une filiale est déterminée en utilisant un modèle de valeur actualisée nette des sorties de trésorerie probabilisée. Il n'y a eu aucun changement dans la technique d'évaluation par rapport à l'année dernière. L'évaluation est préparée par l'équipe financière sur une base annuelle et réexaminée par le Comité Exécutif. La valeur des warrants est basée sur la rentabilité de la filiale et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation incluent des données non observables pour les ventes nettes prévues, les revenus d'étape et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,2 %. Une augmentation / diminution de 10 % dans les ventes nettes conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 0 % (2017 : 0 %). Une augmentation / diminution de 1 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 0% (2017 : 1 %). La variation de la juste valeur, comptabilisée dans les profits et pertes, s'élève à € 6 millions (€ 11 millions en 2017) et est comptabilisée dans les autres produits financiers (Note 16).

Le tableau suivant présente les variations observées aux instruments de niveau 3 :

€ millions	Warrants	Total
1er janvier 2017	**127**	**127**
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	0
Paiement au comptant de warrants	-48	-48
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	11	11
Impact des variations des écarts de conversion	-13	-13
31 décembre 2017	**76**	**76**
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	0
Paiement au comptant de warrants	-30	-30
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	6	6
Impact des variations des écarts de conversion	3	3
31 décembre 2018	**55**	**55**

4.6 Compensation des actifs et passifs financiers

Malgré le fait que le Groupe ait des montants faisant l'objet d'un accord de compensation exécutoire ou d'accords similaires, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés en montants bruts dans l'état de la situation financière étant donné qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de compensation. Les rapprochements ci-dessous représentent les montants soumis à un accord de compensation exécutoire ou similaire qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2018

€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		Montants nets
		Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	
Produits dérivés	49	27	0	22
Autres	0	0	0	0
Total	**49**	**27**	**0**	**22**

31 décembre 2018

€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		Montants nets
		Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	
Produits dérivés	110	27	0	83
Autres	0	0	0	0
Total	**110**	**27**	**0**	**83**

Des accords-cadres de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ont été signés avec les parties respectives permettant la compensation de passifs et actifs financiers. Ceci s'applique au règlement de la juste valeur en cas de défaut, et non à la date de clôture du 31 décembre 2018.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2017				
		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	176	31	0	145
Autres	0	0	0	0
Total	**176**	**31**	**0**	**145**

31 décembre 2017				
		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière		
€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues	Montants nets
Produits dérivés	34	31	0	3
Autres	0	0	0	0
Total	**34**	**31**	**0**	**3**

5 Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi, UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

5.1 Informations relatives aux ventes de produits

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	**2018**	2017
Cimzia®	1 446	1 424
Vimpat®	1 099	976
Keppra® (y compris Keppra® XR)	790	778
Neupro®	321	314
Briviact®	142	87
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Cirrus®)	101	103
Xyzal®	90	104
Autres produits	323	368
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	100	28
Total des ventes nettes	**4 412**	**4 182**

5.2 Informations géographiques

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

€ millions	2018	2017
États-Unis	2 158	2 069
Allemagne	334	319
Europe – autres (à l'exception de la Belgique)	331	322
Japon	305	292
Espagne	179	175
France (y compris les territoires d'outre-mer)	163	161
Chine	151	134
Italie	149	141
Royaume-Uni et Irlande	131	133
Belgique	39	37
Autres pays	372	371
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	100	28
Total des ventes nettes	**4 412**	**4 182**

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

€ millions	2018	2017
Belgique	296	260
Suisse	295	298
Royaume-Uni et Irlande	68	40
États-Unis	54	32
Japon	30	23
Chine	24	12
Autres pays	38	8
Total	**805**	**673**

5.3 Informations sur les principaux clients

UCB a 1 gros client qui représente individuellement plus de 15 % du total des ventes nettes à la fin de 2018.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 75 % des ventes des États-Unis (2017 : 74 %).

6 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

€ millions	2018	2017
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	4 603	4 493
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	29	37
Produits totaux	**4 632**	**4 530**

6.1 Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

	Réel		Timing de la comptabilisation des produits			
			2018		2017	
€ millions	**2018**	2017	**À un moment donné**	**Au cours d'une certaine période**	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Ventes nettes aux États-Unis	**2 158**	**2 069**	**2 158**	**0**	**2 069**	**0**
Cimzia®	896	918	896	0	918	0
Vimpat®	822	746	822	0	746	0
Keppra®	221	232	221	0	232	0
Neupro®	101	96	101	0	96	0
Briviact®	109	63	109	0	63	0
Marques établies	9	14	9	0	14	0
Ventes nettes en Europe	**1 325**	**1 288**	**1 325**	**0**	**1 288**	**0**
Cimzia®	400	370	400	0	370	0
Keppra®	216	235	216	0	235	0
Neupro®	174	168	174	0	168	0
Vimpat®	206	177	206	0	177	0
Briviact®	29	22	29	0	22	0
Marques établies	300	316	300	0	316	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	**829**	**798**	**829**	**0**	**798**	**0**
Keppra®	352	311	352	0	311	0
Cimzia®	150	136	150	0	136	0
Vimpat®	70	53	70	0	53	0
Neupro®	46	50	46	0	50	0
Briviact®	4	1	4	0	1	0
Marques établies	207	246	207	0	246	0
Ventes nettes avant couverture	**4 312**	**4 154**	**4 312**	**0**	**4 154**	**0**
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	100	28	100	0	28	0
Total des ventes nettes	**4 412**	**4 182**	**4 412**	**0**	**4 182**	**0**
Produits et charges de redevances	**92**	**108**	**92**	**0**	**108**	**0**
Produits issus de la fabrication à façon	83	91	83	0	91	0
Produits issus des accords de licences (paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes)	12	100	2	10	73	27
Produits issus de services et autres livraisons	4	12	1	3	0	12
Total des autres produits	**99**	**203**	**86**	**13**	**164**	**39**
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	**4 603**	**4 493**	**4 590**	**13**	**4 454**	**39**

6.2 Actifs et passifs de contrat

Le Groupe a identifié les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires suivants :

€ millions	Note	2018	2017
Passifs de contrat résultant d'accords d'octroi de licences			
Non courants	34	6	9
Courants	34	16	21
Total des passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires		**22**	**30**

Le Groupe ne possède aucun actif de contrat relatif au chiffre d'affaires.

Les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires se rapportent à des obligations de performance non satisfaites et qui résultent d'accords d'octroi de licences avec Otsuka, Daiichi, GSK et Pfizer (voir ci-après). Ces passifs ont diminué en raison de la comptabilisation de produits au cours de l'année résultant des obligations de performance satisfaites en 2018.

Le tableau ci-dessous démontre la part du chiffre d'affaires comptabilisé au cours de l'exercice actuel compris dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice et la part liée aux obligations de performance satisfaites précédemment.

€ millions	2018	2017
Chiffre d'affaires comptabilisé compris dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice	**9**	**22**
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	9	22
Chiffre d'affaires comptabilisé lié aux obligations de performance satisfaites précédemment	**196**	**181**
Ventes de produits	104	56
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	92	125

Le tableau ci-dessous fait état d'obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences :

€ millions	Note	2018	2017
Montant total du prix de la transaction allouée aux accords de développement partiellement ou entièrement insatisfaits au 31 décembre	34	12	18
Paiements initiaux reçus pour des accords d'octroi de licences à comptabiliser dans le chiffre d'affaires à mesure que les obligations de performance sont satisfaites au cours du temps	34	10	12
Obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences		**22**	**30**

La direction s'attend à ce que 62% du prix de la transaction allouée aux accords de développement insatisfaits au 31 décembre 2018 soit comptabilisé comme produit lors du prochain exercice. Les 38 % restants seront comptabilisés au cours des exercices financiers de 2020 à 2026. Le montant présenté ci-dessus ne prend pas en compte la considération variable qui est restreinte. Les obligations de performance à satisfaire concernent les activités de développement à réaliser au cours des prochaines années (€ 12 millions) et

sont relatives à l'octroi de l'accès aux droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe (€ 10 millions).

Tout autre accord de développement, de fabrication ou de service quelconque est établi pour une période d'un an ou moins ou est facturé sur la base des heures consacrées.

Conformément à IFRS 15, le prix de transaction alloué à ces accords insatisfaits n'est pas présenté.

Aucun actif n'est comptabilisé dans les coûts dans le but d'exécuter un contrat.

7 Regroupements d'entreprises

7.1 Acquisition de Beryllium LLC

Le 2 juin 2017, UCB a augmenté sa participation en capital de 27 % de Beryllium LLC et détient désormais l'entière propriété. Le partenariat entre UCB et Beryllium LLC est fructueux depuis plusieurs années déjà et UCB a acheté 27 % du capital de la société en 2014. UCB a augmenté sa part de capital de Beryllium LLC à 100 % en payant un montant total net de € 7 millions aux actionnaires externes de Beryllium LLC, après avoir bénéficié d'un remboursement de € 7 million en contrepartie des unités préférées de série A détenues par UCB dans Beryllium LLC depuis 2014, en ce compris un dividende. UCB a finalisé une allocation du prix d'achat (voir tableau ci-après). Le goodwill final représente les synergies attendues au niveau du super réseau d'UCB et de l'approche en matière de découverte d'anticorps et de petites molécules, et du personnel qualifié. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale. Les ajustements liés à l'allocation du prix d'achat se rapportent principalement à l'identification des immobilisations incorporelles telles que la micro plate-forme de ciblage de l'ARN, les contrats des clients, les connaissances issues de la recherche et les procédures opératoires normalisées, d'une part, et à l'identification des actifs d'impôts différés faisant partie des pertes fiscales reportées par Beryllium LLC qui sont évaluées comme étant recouvrables dans les années à venir, d'autre part. La juste valeur des créances acquises est estimée à € 1 million. Tous les flux de trésorerie contractuels devraient être récupérés. Aucun passif éventuel n'a été identifié. Les coûts liés à l'acquisition pour un montant de € 1 million ont été repris sous Autres charges en 2017. Aucun coût additionnel important lié à l'acquisition n'a été comptabilisé en 2018. Pas de gain ou de perte majeurs n'ont été identifiés à la suite de la réévaluation de la juste valeur du pourcentage de participation de Beryllium LLC qu'UCB détenait avant le regroupement d'entreprises.

€ millions	Bilan d'ouverture initial	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat initial	Bilan d'ouverture ajusté
Valeur totale de l'acquisition	**7**	**0**	**7**
Contrepartie versée au comptant (nette)	7		7
Contrepartie conditionnelle	0		0
Règlement des créances relatives à Beryllium LLC au montant enregistré	**4**		**4**
Juste valeur de l'investissement détenu auparavant	**4**		**4**
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	**-2**	**-4**	**-6**
Actifs non courants	-2	-5	-7
Actifs courants	-2		-2
Passifs non courants	2	-1	1
Passifs courants	0	2	2
Goodwill	**13**	**-4**	**9**

7.2 Acquisition d'Element Genomics Inc.

Le 30 mars 2018, UCB a acquis Element Genomics Inc., une spin-off biotechnologique de petite taille de l'Université de Duke dotée d'une expertise de pointe dans le domaine de la génomique fonctionnelle. La société, initialement constituée le 13 août 2015, est dirigée par une équipe de 12 scientifiques basés dans le centre-ville de Durham, en Caroline du Nord, aux États-Unis. Les technologies et l'expertise avérées d'Element Genomics Inc. amélioreront les capacités de recherche d'UCB, et apporteront ainsi plus de valeur pipeline de stade précoce d'UCB. Le cœur de la plateforme Element Genomics renferme une série de méthodes pour améliorer la compréhension de la structure et du fonctionnement du génome. En ce compris les « technologies d'édition CRISPR » qui peuvent être utilisées pour analyser la manière dont les mutations affectent les voies et les maladies clés et pour étudier et moduler les éléments régulateurs, la structure de la chromatine et l'épigénétique en vue de déterminer les effets sur l'expression génique et la maladie.

UCB a acquis 100 % des actions émises et en circulation d'Element Genomics Inc. pour un montant total de € 24 millions, dont € 10 millions font l'objet d'étapes futures. La juste valeur de la contrepartie éventuelle est estimée à € 9 millions. L'estimation tient compte de la probabilité et du calendrier présumés du franchissement des étapes de l'accord. Aucun changement n'a été nécessaire à cette estimation depuis la date d'acquisition. Le passif est présenté dans les « Dettes commerciales et autres dettes » non courantes. Lors de l'acquisition, la somme de € 6 million a été versée par UCB aux porteurs d'une obligation convertible. Étant donné que ce remboursement a été déclenché par une clause de changement de contrôle telle que prévue dans les modalités du contrat d'obligations convertibles lorsque les obligations ont été émises par Element Genomics Inc. en 2016, ce paiement n'est pas considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée aux vendeurs en échange du contrôle d'Element Genomics Inc. conformément aux dispositions de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

UCB doit encore parachever la répartition du prix d'achat, mais le tableau ci-après illustre les montants initiaux de l'actif net acquis et du goodwill. Le goodwill est attribuable aux synergies attendues avec les activités de recherche en biotechnologie d'UCB ainsi qu'avec la main-d'œuvre qualifiée. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale. Les ajustements liés à la première allocation du prix d'achat se rapportent principalement à l'identification des immobilisations incorporelles telles que la micro plate-forme, les connaissances issues de la recherche et les procédures opératoires normalisées et à l'identification des actifs d'impôts différés faisant partie des pertes fiscales reportées par Element Genomics Inc. Aucune créance importante n'a été acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Aucun passif éventuel n'a été identifié. Les coûts liés à l'acquisition pour un montant de € 1 million ont été repris sous « Autres charges » dans la période prenant fin le 31 décembre 2018. Les montants du chiffre d'affaires et du compte de résultat de Element Genomics Inc. inclus dans l'état financier consolidé pour la période de l'exercice depuis l'acquisition ne sont pas significatifs. Les montants du chiffre d'affaires et du compte de résultat pour Element Genomics Inc. ne seraient pas significatifs non plus si l'acquisition avait eu lieu en date du 1er janvier 2018.

€ millions	Bilan d'ouverture initial	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat initial	Bilan d'ouverture ajusté (non final)
Valeur totale de l'acquisition	**17**	**0**	**17**
Contrepartie versée au comptant	13		13
Montant payé aux détenteurs d'obligations convertibles	-6		-6
Montant de retenue de l'indemnité de clôture	1		1
Contrepartie conditionnelle	9		9
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	**6**	**-1**	**5**
Actifs non courants		-1	-1
Actifs courants	-1		-1
Passifs non courants			0
Passifs courants	1		1
Obligation convertible	6		6
Goodwill	**23**	**-1**	**22**

8 Activités abandonnées et actifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

8.1 Activités abandonnées

Le 2 septembre 2015, UCB a conclu un accord avec Lannett Company, Inc (« Lannett ») pour la vente de sa filiale américaine spécialisée dans les génériques, Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU »). La vente a été clôturée le 25 novembre 2015.

Pour l'année 2018, le profit issu des activités abandonnées de € 8 millions comprend une perte de € 9 millions pour les frais de la vente de KU. Les activités abandonnées comprennent également des coûts supplémentaires pour une provision environnementale liée aux anciennes activités chimiques et de films d'une valeur de € 1 million. Le résultat des activités abandonnées de € 1 million pour 2017 comprend une perte de € 1 million liée aux coûts résultant de la vente de KU, ainsi qu'une reprise partielle des provisions relatives aux activités films et produits chimiques de € 2 millions.

La trésorerie relative aux activités abandonnées est communiquée séparément dans les flux de trésorerie. En 2018, il y a eu une sortie de trésorerie de € 9 millions liée principalement au règlement d'une réclamation liée aux activités de KU.

8.2 Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2018 concerne principalement le site de Monheim en Allemagne. En 2016, UCB a décidé de céder le site et a conclu un accord de cession-bail pour la partie du site actuellement utilisée par l'entreprise. Le contrat de vente du site de Monheim a été signé en novembre 2018 et le transfert effectif de l'immeuble a eu lieu en février 2019. Aucune dépréciation n'a été prise en compte sur ces actifs.

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2017 concerne aussi le site de Monheim.

9 Autres produits

€ millions	2018	2017
Produits générés via des accords de partage de bénéfices	11	16
Paiements anticipés, échelonnés et remboursements	34	133
Produits issus de la fabrication à façon	83	91
Total des autres produits	**128**	**240**

Les produits issus des accords de partage de bénéfices concernent principalement des produits issus de la co-promotion de Dafiro®.

En 2018, UCB a reçu des paiements échelonnés et des remboursements de la part de différentes parties, principalement :

- Sanofi pour la collaboration et le développement de petites molécules anti-inflammatoires innovantes ;
- Otsuka pour le co-développement d'E Keppra® et Neupro® au Japon ;
- Daiichi Sankyo pour Vimpat® au Japon ;
- Astellas pour Cimzia® au Japon ;
- Biogen pour le co-développement de l'anticorps dapirolizumab pegol.

Les produits des activités de sous-traitance sont principalement liés à la conclusion d'accords de fabrication à façon après la cession des marques établies.

10 Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	Note	2018	2017
Charges liées aux avantages du personnel	11	1 180	1 200
Dépréciation des immobilisations corporelles	21	117	74
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	170	160
Pertes de valeur d'actifs non financiers (nettes)	13	0	1
Total		**1 467**	**1 435**

11 Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	Note	2018	2017
Salaires et rémunérations		807	790
Charges sociales		123	121
Coûts de pension – plans à prestations définies	32	61	72
Coûts de pension – plans à cotisations définies		18	25
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	27	65	88
Assurance		51	47
Autres charges de personnel		55	57
Total des charges liées aux avantages du personnel		**1 180**	**1 200**

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction.

Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2018	2017
Paiement horaire	0	3
Paiement mensuel	3 024	3 139
Direction	4 471	4 336
Total	**7 495**	**7 478**

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, se reporter aux Notes 32 et 27.

12 Autres produits / charges opérationnels

€ millions	2018	2017
Provisions	-19	5
Dépréciation des créances commerciales	-4	-4
Perte liée à la cession d'actifs non courants	-7	-1
Remboursement par des tiers des frais de développement	1	8
Subventions perçues	15	14
Accord de collaboration conclu pour le développement et la commercialisation d'Evenity™	-10	-39
Autres produits / charges (-)	0	6
Total des autres produits / charges opérationnels	**-24**	**-11**

Les frais du résultat de l'accord de collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'Evenity™ s'élève à € -10 millions (contre € -39 millions en 2017). Toutes les refacturations des frais de développement et de commercialisation de / à Amgen sont classées comme Autres produits d'exploitation / frais opérationnels. Au 31 décembre 2018, le total des refacturations nettes équivalait à € 2 millions de frais commerciaux et de vente

(€ -17 millions en 2017) et à € -12 millions de frais de développement (€ -22 millions en 2017).

Les provisions concernent principalement les risques de TVA et les risques de recouvrement des subventions.

13 Pertes de valeur d'actifs non financiers

L'examen des valeurs comptables des actifs du Groupe a entraîné une comptabilisation de charges pour perte de valeur de € 0 million (2017 : € 1 million).

En 2017, les charges de dépréciation totales à hauteur de € 6 millions liées aux antitussifs narcotiques ont été comptabilisées cette année. En outre, une dépréciation de € 1 million a été conclue concernant Metadate®. Aussi, la dépréciation de *inotuzumab ozogamicin*, dont la licence a été octroyée à Pfizer pour un montant de € 6 millions, a été comptabilisée en 2013. Celle-ci a été reprise lorsque Pfizer a annoncé que la Commission européenne avait approuvé Besponsa® (*inotuzumab ozogamicin)* en tant que monothérapie dans le traitement des adultes atteints de leucémie aigüe lymphoblastique (LAL) récidivante ou réfractaire.

Aucune charge de dépréciation concernant les immobilisations corporelles du Groupe n'a été comptabilisée en 2018 (2017 : € 0 million).

Aucun changement notable au niveau d'une hypothèse importante sur laquelle le management s'est basé pour déterminer la valeur recouvrable des actifs n'implique que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable des actifs.

14 Frais de restructuration

Au 31 décembre 2018, les frais de restructuration s'élèvent à € 20 millions (2017 : € 23 millions) et sont liés aux nouveaux modèles d'organisation et aux abandons d'activités.

15 Autres produits et charges

Les autres produits et charges totalisaient € 24 millions de profit (2017 : produits de € 19 millions) et se répartissent comme suit :

- Produits des cessions : € 47 millions en 2018 liés à la vente d'Innere Medizin et de produits de marque établie secondaires (€ 3 millions en 2017 liés au produit supplémentaire issu de la cession de l'activité des nitrates).
- Autres charges : € 59 millions en 2018 qui se rapportent principalement aux frais juridiques liés à la propriété intellectuelle et à la provision de Distilbène en France (2017 : € 22 millions qui se rapportent principalement à la propriété intellectuelle et aux frais juridiques).
- Autres produits : € 36 millions en 2018 qui concernent principalement la comptabilisation du montant cumulé des différences de change pour les entités juridiques liquidées en 2018. Ces différences de change étaient auparavant reportées dans les autres éléments du résultat global.

16 Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élevaient à € 93 millions (2017 : € 99 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit :

Charges financières

€ millions	2018	2017
Charges d'intérêts relatives aux :		
Obligations pour les particuliers	-25	-25
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	-17	-17
Autres emprunts	-17	-14
Charges financières relatives aux contrats de location	-3	0
Pertes de valeur de titres de participation et d'autres actifs financiers	0	0
Pertes nettes sur les taux d'intérêt dérivés	0	0
Pertes de juste valeur nettes sur dérivés de change	-3	0
Pertes nettes relatives au change	-38	-44
Autres produits / charges (-) financiers nets	-6	-14
Charges financières totales	**-109**	**-114**

Produits financiers

€ millions	2018	2017
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Dépôts bancaires	1	1
Dérivés sur taux d'intérêts	15	13
Gains de juste valeur nets relatifs aux dérivés de change	0	1
Total des produits financiers	**16**	**15**

Les autres produits / charges financier(ère)s net(te)s comprennent € 6 millions liés à des variations de la juste valeur des warrants relatifs à l'entité structurée Edev S.à.r.l. € -11 millions en 2017) (voir Note 4.5.3).

17 Impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2018	2017
Impôts sur le résultat de l'exercice	-145	16
Impôts différés	-55	-234
Total de la charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	**-200**	**-218**

Le Groupe mène des activités internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

€ millions	2018	2017
Résultat avant impôts	1 015	988
Charge (-) d'impôt sur le résultat selon les taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	-213	-206
Taux d'imposition théorique	**21 %**	**21 %**
Impôts sur le résultat de l'exercice	-145	16
Impôts différés	-55	-234
Total de la charge d'impôt sur le résultat	-200	-218
Taux d'imposition effectif	**19,7 %**	**22,0 %**
Différence entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	13	-12
Dépenses non déductibles fiscalement	-27	-34
Résultat non imposable	15	8
Diminution des passifs pour les positions fiscales incertaines	-33	181
Impact des crédits d'impôt et pertes fiscales non reconnus précédemment et utilisés dans la période	4	43
Crédits d'impôt	73	37
Variation des taux d'imposition	59	-124
Impact de reprise d'impôts différés actifs sur pertes fiscales comptabilisées antérieurement	0	0
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	6	35
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	8	-71
Impact net des actifs d'impôts différés non reconnus précédemment et non-reconnaissance des actifs d'impôts différés de l'exercice en cours	-95	-89
Impact de la retenue à la source	-1	-2
Autres impôts	4	3
Différence totale entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	**13**	**-12**

Le taux d'imposition théorique sur le revenu est resté stable par rapport à l'année précédente.

Le taux d'imposition effectif de 19,7 % est légèrement inférieur au taux d'imposition effectif de l'année précédente et est composé d'une charge d'impôt courante et différée. Les facteurs-clés pour ce taux peuvent être résumés comme suit :

Impôt courant :

- L'impact des incitations fiscales liées à la R&D dans les principales juridictions.
- Une augmentation des réserves pour les positions fiscales incertaines reflètent les avantages fiscaux et techniques des positions et de l'état actuel des discussions avec les inspecteurs des impôts dans les principales juridictions. Ces réserves sont partiellement compensées par une nouvelle comptabilisation des actifs pour les procédures à l'amiable.
- L'impact de la réforme fiscale belge limitant l'utilisation des pertes fiscales reportées.

Impôt différé :

- Conformément aux années précédentes, le taux d'imposition a connu une augmentation pour les pertes et la retenue sur le revenu d'innovation reportée générées au cours de la période où aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.
- Les actifs d'impôts différés liés aux activités aux États-Unis pourraient être réévalués si de nouvelles indications sur la réforme fiscale aux États-Unis validaient le taux d'imposition applicable.

Facteurs affectant les charges d'impôts dans les années à venir

Le Groupe est conscient des effets potentiels de plusieurs facteurs sur le taux d'imposition effectif futur du Groupe et en particulier la proportion profits / pertes entre les différents territoires sur lesquels le Groupe est actif, les pertes non comptabilisées qui peuvent être portées au bilan à l'avenir et les résultats d'audits fiscaux futurs.

Les modifications apportées à la législation fiscale des juridictions dans lesquelles le Groupe est actif ainsi que les effets des règles fiscales internationales telles que l'assiette commune consolidée de l'Union européenne pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) et le cadre de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS) pourraient également avoir des effets majeurs.

Les projets de restructuration du Groupe, les acquisitions et cessions, la planification future ainsi que des modifications de la législation pourraient avoir des effets sur la charge d'impôt future du Groupe.

Le Groupe prend particulièrement en compte :

- **Suisse :** La Suisse devrait prochainement réformer sa législation fiscale, ce qui entraînerait une réduction du taux d'imposition des sociétés (en fonction du canton de la Suisse où la société est établie). La modification apportée à la loi fiscale devrait avoir un impact positif sur les impôts courants dus en Suisse.
- **États-Unis :** Le gouvernement américain publie actuellement les textes législatifs et les interprétations de la réforme fiscale américaine de 2017. UCB réévalue régulièrement ses positions fiscales américaines sur la base des dernières prévisions.
- **Royaume-Uni :** La direction d'UCB suit de près le Brexit et tout impact que cela pourrait avoir du point de vue de l'impôt sur les sociétés.

18 Autres éléments du résultat global

€ millions	1 janvier 2017	Mouvements 2017 nets d'impôts	31 décembre 2017	Mouvements 2018 nets d'impôts	31 décembre 2018
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :	**153**	**-254**	**-101**	**-110**	**-211**
Écarts de conversion cumulés	132	-352	-220	66	-154
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	41	-12	29	-35	-6
Couvertures de flux de trésorerie	-20	110	90	-141	-51
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :	**-353**	**9**	**-344**	**9**	**-335**
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	-353	9	-344	9	-335
Total des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	**-200**	**-245**	**-445**	**-101**	**-546**

19 Immobilisations incorporelles

2018 € millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**2 525**	**342**	**2 867**
Acquisitions	194	15	209
Cessions	-4	-16	-20
Regroupement d'entreprises	0	0	0
Transferts d'une rubrique à une autre	1	20	21
Cessions d'actifs	-14	-5	-19
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0
Impact des variations des écarts de conversion	35	2	37
Valeur comptable brute au 31 décembre	**2 737**	**358**	**3 095**
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1er janvier	**-1 837**	**-213**	**-2 050**
Charges d'amortissement pour l'exercice	-136	-34	-170
Cessions	-2	14	12
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	0	0
Transferts d'une rubrique à une autre	0	0	0
Cessions d'actifs	13	2	15
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0
Impact des variations des écarts de conversion	-30	-2	-32
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	**-1 992**	**-233**	**-2 225**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**745**	**125**	**870**

2017 € millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**2 278**	**396**	**2 674**
Acquisitions	73	31	104
Cessions	-3	-15	-18
Regroupement d'entreprises	5	0	5
Transferts d'une rubrique à une autre	295	-68	227
Cessions d'actifs	0	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0
Impact des variations des écarts de conversion	-123	-2	-125
Valeur comptable brute au 31 décembre	**2 525**	**342**	**2 867**
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1er janvier	**-1 489**	**-310**	**-1 799**
Charges d'amortissement pour l'exercice	-604	444	-160
Cessions	1	15	16
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-1	0	-1
Transferts d'une rubrique à une autre	163	-366	-203
Cessions d'actifs	0	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0
Impact des variations des écarts de conversion	93	4	97
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	**-1 837**	**-213**	**-2 050**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**688**	**129**	**817**

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles dès leur entrée en service. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2018, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 209 millions (2017 : € 104 millions). Ces ajouts sont liés aux contrats d'acquisition de licences, aux logiciels et aux coûts de développement éligibles capitalisés, le plus important étant le spray intranasal *midazolam* de Proximagen acquis pour la somme de € 132 millions et le dernier paiement échelonné versé à Dermira pour un montant de € 33 millions. Il y a également eu des acquisitions à hauteur de € 24 millions relatives aux frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation.

Les cessions encourues en 2018 et 2017 étaient principalement liées aux logiciels.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 0 million (2017 : € 1 million). En 2017, la dépréciation d'€ 1 million liée aux antitussifs narcotiques (€ 6 millions) et à Metadate® (€ 1 million) a été compensée par la reprise de la dépréciation de *inotuzumab ozomagicin*, un actif sous licence, d'un montant de € 6 millions. Ces charges sont détaillées à la Note 13 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « Dépréciation d'actifs non financiers ».

Les désinvestissements d'une valeur comptable nette de € 4 millions concernent les actifs incorporels d'UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG.

Les autres immobilisations incorporelles se composent essentiellement des logiciels et des projets de développement en cours. Les actifs des projets de développement en cours ne sont amortis que lorsqu'ils sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire à l'obtention de l'autorisation réglementaire) et transférés dans la rubrique des licences.

20 Goodwill

€ millions	2018	2017
Valeur comptable nette au 1er janvier	**4 838**	**5 178**
Acquisition	22	9
Impact des variations des écarts de conversion	110	-349
Valeur comptable nette au 31 décembre	**4 970**	**4 838**

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill sur une base annuelle, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Aux fins des tests de dépréciation, le Groupe se présente comme un seul segment, Biopharmaceutique, et possède une seule unité génératrice de trésorerie (UGT), qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est contrôlé.

La « valeur recouvrable » d'une UGT est déterminée par des calculs de la « valeur d'utilité », et la méthode appliquée pour effectuer les tests de dépréciation n'a pas été modifiée par rapport à celle de 2017.

Hypothèses clés

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan stratégique s'étalant sur une période de 10 ans et approuvé par la direction. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vies appropriés des produits, sur la base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Ces projections à long terme sont ajustées au titre de risques spécifiques et prennent en compte :

- les taux de croissance du chiffre d'affaires des nouveaux produits lancés ;
- la probabilité que les nouveaux produits et / ou nouvelles indications thérapeutiques atteignent le stade commercial ;
- la probabilité de succès des futurs lancements de produits et les dates prévues de ces lancements ;
- l'érosion due à l'expiration des brevets.

À l'exception des hypothèses liées aux probabilités de lancement qui ont été adaptées en tenant compte des derniers développements, aucun changement notable dans ces hypothèses clés n'a été observé par rapport à 2017.

Les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections (valeur terminale) sont extrapolés au moyen d'un taux de croissance estimé de 3 % (2017 : 3%). Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie.

La plupart du chiffre d'affaires et des charges du Groupe sont générés dans des pays dont la monnaie est l'euro ou le dollar américain. Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie futurs :

	Projection sur 10 ans	2017
USD	1,23 – 1,32	1,10 – 1,25
GBP	0,90 – 1,02	0,87 – 0,90
JPY	130 – 133	120
CHF	1,12 – 1,16	1,00 – 1,06

Partant de LIBOR 6 mois EUR (taux sans risque à court terme) et des obligations d'États européens à long terme (20 ans) (2017 : 20 ans), les taux d'actualisation appliqués sont déterminés à partir du coût moyen pondéré du capital pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, à savoir le coût de la dette et des capitaux propres sur une durée de référence de 20 ans (2017 : 20 ans), ajusté afin de refléter l'actif et les risques des pays spécifiques associés à l'UGT. Compte tenu de l'industrie, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation s'élevant à 6,41 % pour les produits commercialisés (2017 : 6,62 %) et égal à 13,0 % pour les produits du pipeline (2017 : 13,0 %). Les produits commercialisés sont des produits qui sont vendus sur le marché à la fin de l'année. Ces produits comprennent Cimzia®, Vimpat®, Neupro®,Keppra®, Briviact® et les autres produits (Zyrtec®, Xyzal® et autres). Les produits du pipeline sont des produits qui ne sont pas encore vendus sur le marché à la fin de l'année (par exemple Evenity™). Un taux d'actualisation différent est utilisé pour les produits du pipeline étant donné que les risques relatifs à ces produits sont plus élevés que pour les produits qui sont déjà sur le marché. Les taux d'actualisation sont révisés au moins une fois par an.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence.

L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation du résultat de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition. Un taux d'imposition entre 1 % et 25 % a été appliqué (2017 : 12 % - 25 %

Analyse de sensibilité

Sur la base de ce qui précède, la direction pense qu'aucun changement notable dans les hypothèses-clés pour la détermination de la valeur recouvrable n'impliquerait que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. À titre d'information, l'analyse de sensibilité utilisant un taux de croissance à l'infini de 0 % et un taux d'actualisation global inférieur à 12,3 % ne résulterait pas en une perte de valeur du goodwill.

21 Immobilisations corporelles

2018 € millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**475**	**768**	**117**	**134**	**1 494**
Acquisitions	97	38	49	80	264
Cessions	-2	-9	-3	-1	-15
Transferts d'une rubrique à une autre	4	73	5	-105	-23
Impact des variations des écarts de conversion	8	15	2	1	26
Valeur comptable brute au 31 décembre	**582**	**885**	**170**	**109**	**1 746**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**-250**	**-464**	**-105**	**-2**	**-821**
Charge d'amortissement pour l'exercice	-40	-54	-23	0	-117
Cessions	2	8	2	0	12
Transferts d'une rubrique à une autre	-2	0	0	0	-2
Impact des variations des écarts de conversion	-4	-8	-1	0	-13
Amortissements cumulés au 31 décembre	**-294**	**-518**	**-127**	**-2**	**-941**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**288**	**367**	**43**	**107**	**805**

2017 € millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1er janvier	**542**	**784**	**112**	**85**	**1 523**
Acquisitions	3	16	4	105	128
Regroupement d'entreprises	0	2	0	0	2
Cessions	9	-16	3	-1	-5
Transferts d'une rubrique à une autre	-21	19	4	-50	-48
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-31	-1	-1	0	-33
Impact des variations des écarts de conversion	-27	-36	-5	-5	-73
Valeur comptable brute au 31 décembre	**475**	**768**	**117**	**134**	**1 494**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**-288**	**-457**	**-98**	**-2**	**-845**
Charge d'amortissement pour l'exercice	-20	-46	-8	0	-74
Cessions	-9	15	-2	0	4
Transferts d'une rubrique à une autre	23	1	0	0	24
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	31	1	1	0	33
Impact des variations des écarts de conversion	13	22	2	0	37
Amortissements cumulés au 31 décembre	**-250**	**-464**	**-105**	**-2**	**-821**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**225**	**304**	**12**	**132**	**674**

Aucune immobilisation corporelle du Groupe n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2018, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 264 millions (2017 : € 128 millions). Ces ajouts incluent des actifs liés au droit d'utilisation en raison de l'application de la norme IFRS 16 pour un montant de € 140 millions. Les autres ajouts concernent principalement la modernisation de l'usine biologique de Bulle (Suisse), la nouvelle unité de production biologique et la modernisation d'une usine sur le site de UCB Braine-l'Alleud (Belgique), une nouvelle ligne d'emballage pour l'usine Keppra de

Zhuhai (Chine) et l'achat de matériel informatique et d'autres installations et équipements.

Durant l'année, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation (2017 : dépréciation de € 0 million).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 117 millions (2017 : € 74 millions) incluent la dépréciation des droits d'utilisation (€ 38 millions).

Coûts d'emprunt capitalisés

Aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé en 2018 (2017 : € 0 million).

22 Actifs financiers et autres actifs

22.1 Actifs financiers non courants et autres actifs

€ millions	2018	2017
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (cf. ci-dessous)	52	69
Participations dans des entreprises associées	3	4
Dépôts en espèces	9	8
Instruments financiers dérivés (Note 38)	38	45
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne	23	23
Autres actifs financiers	34	48
Actifs financiers non courants et autres actifs	**159**	**197**

22.2 Actifs financiers courants et autres actifs

€ millions	2018	2017
Matériel d'essais cliniques	77	49
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (cf. ci-dessous)	17	14
Instruments financiers dérivés (Note 38)	11	131
Actifs financiers courants et autres actifs	**105**	**194**

22.3 Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers, non courants et courants, disponibles à la vente sont les suivants :

€ millions	2018	2017
Titres de participation	69	83
Obligations	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**69**	**83**

L'évolution des valeurs comptables des actifs financiers disponibles à la vente se présente comme suit :

€ millions	2018 Titres de participation	2018 Obligations	2017 Titres de participation	2017 Obligations
Au 1er janvier	**83**	**0**	**64**	**3**
Acquisitions	23	0	31	0
Cessions	0	0	0	-3
Perte de juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global	-37	0	-12	0
Au 31 décembre	**69**	**0**	**83**	**0**

En ce qui concerne les actifs évalués à leur coût amorti, la valeur comptable équivaut pratiquement à la juste valeur.

Le Groupe n'a aucun investissement dans des titres de créance.

Les titres de participation comprennent principalement des participations dans Dermira Inc., Heidelberg Pharma AG, Clementia Pharmaceuticals Inc., Ceribell Inc., et des participations dans UCB Ventures classées comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces investissements sont évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes de juste valeur sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

À la fin de 2018, les participations d'UCB dans Dermira Inc., Heidelberg Pharma AG, Clementia Pharmaceuticals Inc. et Ceribell Inc. s'élevaient à 4,45 %, 4,03 %, 0,77 % et 4,41 % respectivement (2017 : 4,45 %, 5,04 %, 0,92 % et 0 %). UCB n'ayant aucune influence notable sur ces sociétés, les titres de participation sont classés en tant qu'actifs financiers chez disponibles à la vente.

Les ajouts aux actifs financiers disponibles à la vente au cours de l'exercice comprennent € 18 million d'investissements dans UCB Ventures, le fonds de capital-risque d'UCB.

Les pertes de juste valeur passant par les autres éléments du résultat global concernent principalement la diminution de la valeur de la participation d'UCB dans Dermira Inc. (€ 31 millions).

Les actifs financiers courants disponibles à la vente (€ 17 millions) se rapportent aux rémunérations variables à long terme accordées aux employés. Ceux-ci sont conservés pour les participants concernés sur un compte de titres distinct d'UCB. Une dette correspondante est comptabilisée dans la rubrique « Autres dettes » (Note 34).

22.4 Participations dans des sociétés associées

En décembre 2017, le Groupe a fait un investissement dans Syndesi Therapeutics SA, une société belge. Cet investissement est considéré comme un investissement dans une société associée puisqu'UCB a une influence importante de par sa participation au capital (18,1 %) et son siège au Conseil. La part du groupe dans les profits du capital investi pour 2018 est de € 1 million et ne comprend aucun autre montant issu du résultat global lié à la participation du Groupe dans cette société liée. Cet investissement est inclus dans les actifs financiers non courants et autres actifs dans le bilan.

22.5 Opérations conjointes

Aucune opération partagée n'a été conclue par le Groupe en 2018.

22.6 Filiales ayant des intérêts minoritaires significatifs

L'intérêt minoritaire cumulé au 31 décembre 2018 est de € -55 millions et est relatif à Edev S.à.r.l. (« Edev »). En 2017 et 2018, aucun dividende n'a été payé à des intérêts minoritaires.

Edev a son siège social au Luxembourg et est détenue à 100 % par les intérêts minoritaires. Ses informations

financières sont résumées dans les tableaux présentés ci-dessous avant des éliminations intra Groupe.

État consolidé de la situation financière abrégé

€ millions	2018	2017
Actifs non courants	0	0
Actifs courants	1	0
Total de l'actif	**1**	**0**
Passifs non courants	29	52
Passifs courants	27	24
Total du passif	**56**	**76**
Intérêts minoritaires	**-55**	**-76**

Compte de résultat abrégé

€ millions	2018	2017
Chiffre d'affaires	29	30
Frais	-6	-12
Profits (ou pertes) attribuables aux intérêts minoritaires	**23**	**18**
Résultat global total (perte) attribuable aux intérêts minoritaires	**22**	**30**

Flux de trésorerie abrégé

€ millions	2018	2017
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Flux de trésorerie net	**0**	**0**

23 Stocks

€ millions	2018	2017
Approvisionnements	83	97
En cours de fabrication	441	362
Produits finis	123	135
Biens destinés à la revente	0	3
Stocks	**647**	**597**

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à € 685 millions (2017 : € 713 millions). Aucun stock n'est déposé en garantie, ni présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 37 million en 2018 (2017 : € 21 million) et a été incluse dans le coût des ventes. Le total des stocks a augmenté de € 50 millions. L'augmentation est principalement liée aux stocks de Cimzia®.

24 Créances commerciales et autres créances

€ millions	2018	2017
Créances commerciales	625	583
Moins : Provision pour dépréciation	-9	-8
Créances commerciales – net	616	575
TVA récupérable	43	56
Intérêts à recevoir	11	10
Charges constatées d'avance	95	83
Produits à recevoir	0	6
Autres débiteurs	54	63
Redevances à recevoir	16	16
Créances commerciales et autres créances	**835**	**809**

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances s'approche de leur juste valeur. En ce qui concerne les créances commerciales, la juste valeur est estimée à la valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur et, pour toutes les autres créances, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur compte tenu de l'échéance à court terme de ces montants.

Une certaine concentration de risques de crédit concernant les créances commerciales est observée.

Pour les expositions au risque de crédit dans certains pays sensibles, comme les pays du sud de l'Europe, le Groupe a obtenu des assurances de crédit. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. L'encours le plus important sur un seul client en 2018 est de 18 % (2017 : 17 %) de McKesson Corp. U.S.

La répartition des échéances de la rubrique créances commerciales du Groupe à la fin de l'exercice se présente comme suit :

	2018		2017	
€ millions	Valeurs comptables brutes	Dépréciation	Valeurs comptables brutes	Dépréciation
Non encore échus	556	0	505	0
Échus à moins d'un mois	43	0	57	-1
Échus à plus d'un mois, mais pas plus de trois mois	6	0	6	0
Échus à plus de trois mois, mais pas plus de six mois	4	0	4	0
Échus à plus de six mois, mais pas plus d'un an	9	-3	5	-3
Échus à plus d'un an	7	-6	6	-4
Total	**625**	**-9**	**583**	**-8**

Sur la base des taux de défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les créances non échues, sauf s'il existe une indication spécifique ou une preuve de dépréciation. Cela concerne 89 % (2017 : 87 %) de l'encours à la date de clôture.

Les variations de la provision pour dépréciation des montants comptabilisés sous la rubrique créances commerciales sont les suivantes :

€ millions	2018	2017
Solde au 1er janvier	**-8**	**-6**
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	-1	-5
Utilisation / reprise de provision pour dépréciation	-1	3
Impact des variations des écarts de conversion	1	0
Solde au 31 décembre	**-9**	**-8**

Les autres rubriques créances commerciales et autres créances ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres créances du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2018	2017
EUR	264	360
USD	318	226
CNY	58	31
JPY	40	20
GBP	30	42
CHF	20	22
KRW	3	9
Autres devises	102	99
Créances commerciales et autres créances	**835**	**809**

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détient aucun actif en garantie.

25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2018	2017
Dépôts bancaires à court terme	1 035	856
Trésorerie disponible	227	193
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	**1 262**	**1 049**

Des espèces et des dépôts à court-terme d'une valeur de € 28 millions étaient détenus dans des pays appliquant des règlementations restrictives lorsqu'il s'agit d'exporter des capitaux autrement que par le biais de dividendes normaux, entre autres la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et la Thaïlande. Il n'existe pas de solde de trésorerie important dont le Groupe dispose pour utiliser ses propres obligations.

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

€ millions	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 262	1 049
Découverts bancaires (Note 28)	-25	-26
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	**1 237**	**1 023**

26 Capital et réserves

26.1 Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société élevait à € 584 millions (2017 : € 584 millions), et est représenté par 194 505 658 actions (2017 : 194 505 658 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Au 31 décembre 2018, 68 967 581 actions étaient nominatives et 125 538 077 actions étaient au porteur / dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2018, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2017 : € 2 030 millions).

26.2 Actions propres

Le Groupe a acquis, par UCB SA et UCB Fipar SA, 1 780 013 actions propres (2017 : 1 700 000 actions propres) pour un montant total de € 51 millions (2017 : € 113 millions). Il a émis 1 477 506 actions propres (2017 : 1 233 685 actions propres) pour un montant total de € 62 millions (2017 : € 64 millions). Acquisition nette de 697 493 actions propres pour un montant net de € 11 millions.

Au cours de 2018, le Groupe n'a pas acquis ou vendu d'actions propres dans le cadre de transactions d'échange.
(2017 : 0 acquis et 0 vendu). Au 31 décembre 2018, le Groupe détenait 5 597 184 actions propres. Aucune d'entre elles ne font partie de la transaction d'échange d'actions (2017 : 6 294 677). Ces actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice des « stock-options » et des primes en actions octroyées aux membres du Comité Exécutif et à certaines catégories du personnel.

Durant l'exercice en cours, aucune option d'achat sur des actions UCB n'a été effectuée (2017 : 0) et aucune option
n'a été exercée (2017 : 1 000 000 actions ont été exercées, menant à € 8 millions d'impact positif de capitaux propres).

26.3 Autres réserves

Les autres réserves s'élevaient à € -146 millions (2017 : € -155 millions) ; leur composition est la suivante :

- la juste valeur supplémentaire résultant de l'adoption de normes IFRS et liée au regroupement avec Schwarz Pharma pour € 232 millions (2017 : € 232 millions);
- le montant réévalué de l'obligation au titre des prestations définies pour € -344 millions (2017 : € -353 millions) ;
- le rachat des 25 % d'intérêts minoritaires restant sur Schwarz Pharma Zuhai Ltd. pour € -11 millions (2017 : € -11 millions);
- le rachat des 30 % d'intérêts minoritaires restant sur Meizler Biopharma : € -23 millions (2017 : € -23 millions). UCB a acquis 51 % des actions de Meizler Biopharma (« Meizler », renommée par la suite « Meizler UCB ») en 2012. L'accord d'achat a accordé une option de vente aux actionnaires vendeurs et une option d'achat à UCB sur les actions restantes. En 2013, certains amendements ont été apportés à l'accord d'achat original pour lequel le pourcentage d'actions d'UCB a été ajusté à 70 % et les termes de

l'option de vente et de l'option d'achat ont été amendés. En 2014, UCB a acquis les 30 % d'intérêts restants sous la forme d'actions ordinaires et privilégiées de Meizler UCB. La transaction a été menée à bien en 2014 et les options de vente et d'achat ont été soldées.

26.4 Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) latent(e) des couvertures de l'investissement net.

27 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions et espèces, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi de « performance shares » (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action), visant à rétribuer le personnel pour services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'actions gratuites et le plan d'octroi de « performance shares » sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe dispose aussi de plans d'acquisition d'actions pour le personnel au Royaume-Uni et aux États-Unis et de « plans fantômes ». Les charges dues pour ces plans sont immatérielles.

27.1 Plan d'options sur actions et droits à la plus-value des actions

Le Comité de Rémunérations et de Nominations (GNCC) a octroyé des options sur actions UCB SA aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est égal à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- la moyenne du cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ; ou
- le cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des collaborateurs d'UCB aux États-Unis. Ce plan est réglé en espèces.

27.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

Le GNCC a octroyé des actions UCB gratuites aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres moyens et supérieurs du Groupe UCB. Les actions gratuites sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

27.3 Plans d'octroi de « performance shares »

Le GNCC a octroyé des actions gratuites avec condition de performance à des cadres dirigeants pour l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec les priorités stratégiques de la société. Les « performance shares » sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la Société.

Les « performance shares » attribuées sont périmées si l'intéressé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

27.4 Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares »

Le Groupe propose aussi des plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares » (collectivement dénommés les « plans fantômes »). Ces plans s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail auprès de certaines sociétés affiliées du Groupe et sont soumis aux mêmes règles que les plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares », sauf en ce qui concerne leur mode de règlement. Au 31 décembre 2018, ces plans comptaient 238 participants (2017 : 269) et les charges d'UCB en rapport avec ces rémunérations à base d'actions sont négligeables.

27.5 Plans d'acquisition d'actions pour le personnel d'UCB aux États-Unis

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB aux États-Unis la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15 % financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante dans un compte au nom de l'employé(e).

Les limites de participation de chaque collaborateur sont les suivantes :

- entre 1 % et 10 % de la rémunération de chaque participant ;
- USD 25 000 par an et par participant ;
- un montant total maximum de USD 5 millions détenu par les collaborateurs américains dans toutes les formes de plans d'actions sur une période continue de 12 mois.

Au 31 décembre 2018, le plan comptait 559 participants (2017 : 514). Il n'existe pas de conditions d'acquisition spécifiques, et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

27.6 Plan d'épargne en actions pour le personnel d'UCB au Royaume-Uni

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par les membres du personnel au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur leur rémunération, et UCB offre une action gratuite pour 5 actions achetées par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom du collaborateur ; ce compte est géré par une société indépendante agissant comme une fiduciaire. Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- 10 % du salaire de chaque participant ;
- GBP 1 500 par an et par participant.

Au 31 décembre 2018, le plan comptait 238 participants (2017 : 180) et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

27.7 Charges relatives aux paiements fondés sur des actions

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élève à € 65 millions (2017 : € 88 millions), et sont comprises dans les postes appropriés du compte de résultat comme suit :

€ millions	2018	2017
Coût des ventes	5	4
Frais commerciaux	25	47
Frais de recherche et développement	25	19
Frais généraux et administratifs	10	18
Autres charges d'exploitation	–	–
Total des charges opérationnelles	**65**	**88**
dont réglées en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	7	6
Plans d'attribution d'actions gratuites	43	59
Plan d'octroi de « performance shares »	7	13
dont réglées en espèces :		
Régime de droits à la plus-value des actions	4	5
Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de « performance shares »	4	5

27.8 Plans d'options sur actions

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2018			2017		
€ millions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions
En circulation au 1er janvier	**10,01**	**47,91**	**4 807 210**	**9,66**	**44,40**	**5 312 229**
+ Nouvelles options octroyées	11,55	66,18	563 267	12,79	70,29	501 278
(-) Options auxquelles il est renoncé	11,79	65,38	47 382	10,49	58,49	60 880
(-) Options exercées	8,88	37,82	1 103 701	9,43	38,67	823 317
(-) Options expirées	4,33	22,01	21 960	9,14	43,57	81 700
En circulation au 31 décembre	**10,53**	**52,95**	**4 197 434**	**10,01**	**47,91**	**4 807 210**
Nombre d'options acquises :						
Au 1er janvier			3 011 624			3 326 315
Au 31 décembre			2 362 106			3 011 624

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Dernière date d'exercice	Fourchette de prix d'exercice (€)	Nombre d'options sur actions
31 mars 2019	[21,38–22,75]	55 800
31 mars 2020	31,62	199 300
31 mars 2021	[25,32–26,80]	344 100
31 mars 2022	32,36	599 779
31 mars 2023	[48,69–49,80]	709 200
31 mars 2024	58,12	353 577
31 mars 2025	67,35	435 639
31 mars 2026	67,23	461 996
31 mars 2027	[70,26–72,71]	481 076
31 mars 2028	66,18	556 967
Total en circulation		**4 197 434**

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de « Black-Scholes ».

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions octroyées en 2018 et 2017 sont les suivantes :

		2018	2017
Prix de l'action à la date d'octroi	€	65,98	72,53
Prix d'exercice moyen pondéré	€	66,18	70,29
Volatilité attendue	%	25,78	24,06
Durée de vie attendue	Années	5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	%	1,79	1,59
Taux d'intérêt sans risque	%	-0,05	-0,14
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

27.9 Droits à la plus-value des actions

L'évolution des droits à la plus-value des actions et les coordonnées d'entrée du modèle au 31 décembre 2018 sont reprises dans le tableau ci-dessous.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle « Black-Scholes ». La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2018	2017
Droits en circulation au 1er janvier		**1 142 697**	**1 320 926**
+ Nouveaux droits octroyés		163 378	167 809
(-) Droits auxquels il est renoncé		77 422	51 232
(-) Droits exercés		249 193	292 106
(-) Droits échus		2 500	2 700
Droits en circulation au 31 décembre		**976 960**	**1 142 697**
Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des droits à la plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	71,30	66,18
Prix d'exercice	€	66,18	70,26
Volatilité attendue	%	25,59	25,66
Durée de vie attendue	Années	5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	%	1,65	1,74
Taux d'intérêt sans risque	%	-0,03	-0,14
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

27.10 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période de dévolution de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'attributions d'actions gratuites	**Juste valeur moyenne pondérée (€)**	Nombre d'attributions d'actions gratuites	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1er janvier	**1 965 445**	**69,59**	**1 850 490**	**64,76**
+ Nouvelles actions attribuées	851 379	66,08	865 475	72,26
(-) Attributions auxquelles il est renoncé	165 637	69,15	123 441	68,21
(-) Actions gratuites converties en plans d'options sur actions fictives	0	0	44 729	63,09
(-) Actions acquises et payées	**569 658**	**67,00**	**582 350**	**58,99**
Droits en circulation au 31 décembre	2 081 529	68,60	1 965 445	69,59

27.11 Plans d'octroi de « performance shares »

La variation du nombre de « performance shares » en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions	**Juste valeur moyenne pondérée (€)**	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1er janvier	**334 967**	**69,66**	**322 861**	**63,92**
+ Nouvelles « performance shares » attribuées	137 785	65,99	152 653	72,53
+ Actions converties du plan de pension	0	0	77 714	64,61
(-) « Performance shares » auxquelles il est renoncé	14 717	70,29	28 561	68,65
(-) « Performance shares » acquises	91 160	67,30	189 700	59,43
Droits en circulation au 31 décembre	**366 875**	**68,84**	**334 967**	**69,66**

28 Emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

		Flux de trésorerie		Changements des éléments non liés à la trésorerie			
€ millions	2017	Activités de financement	Augmentation / Diminution de la trésorerie	Transfert de non courant et courant	Variation de change	Autres	**2018**
Non courants							
Emprunts bancaires	300	-150	0	-17	2	0	135
Autres emprunts à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location	3	0	0	-1	0	61	63
Total des emprunts non courants	**303**	**-150**	**0**	**-18**	**2**	**61**	**198**
Courants							
Découverts bancaires	26	0	-2	0	1	0	25
Partie courante des prêts bancaires à long terme	11	-19	0	17	1	1	11
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location	2	-33	0	1	0	68	38
Total des emprunts courants	**39**	**-52**	**-2**	**18**	**2**	**69**	**74**
Total des emprunts	**342**	**-202**	**-2**	**0**	**4**	**130**	**272**

Au 31 décembre 2018, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe était de 3,32 % (2017 : 3,03 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 2,31 % (2017 : 2,19 %) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations (Note 29), et l'accord révisé sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Le cas échéant, en comptabilité de couverture, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de dette, en utilisant la courbe de

rendement applicable et l'écart de crédit UCB pour les différentes devises.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur.

Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Le 9 janvier 2018, le Groupe a modifié et prolongé sa facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard venant à échéance le 9 janvier 2021 en une facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard venant à échéance en 2023 (avec l'option de demander une nouvelle prolongation de la date d'échéance de deux années supplémentaires). En décembre 2018, le Groupe a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'au 9 janvier 2024 (option permettant de demander une nouvelle prolongation de la date d'échéance, avec un an supplémentaire jusqu'en 2025). Au 31 décembre 2018, il n'existait aucun montant dû au titre de facilité de crédit renouvelable (2017 : € 0 million).

Le Groupe a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non. Dans ce cadre, un montant total de € 64 millions n'a pas été utilisé à la fin de l'année 2018 sur la facilité bilatérale confirmée (2017 : € 72 millions).

Consultez la Note 4.3 pour la répartition des échéances des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2018	2017
EUR	94	244
USD	52	67
Autres	0	0
Total des emprunts bancaires par devise	**146**	**311**
EUR	28	5
GBP	25	0
USD	15	0
Autres	33	0
Total des obligations locatives par devise	**101**	**5**
Découverts bancaires – USD	23	22
Découverts bancaires – autres	2	4
Total des emprunts	**272**	**342**

29 Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

			Valeur comptable					Juste valeur	
€ millions	Taux	Échéance	2017	Flux de trésorerie	Variations de la juste valeur	Autres mouvements	**2018**	2017	**2018**
Obligation pour les particuliers	5,125 %	2023	188	0	-1	0	188	209	206
Euro-obligation pour les institutionnels	1,875 %	2022	349	0	1	1	351	362	362
Euro-obligation pour les institutionnels	4,125 %	2021	365	0	-4	1	361	387	376
Obligation pour les particuliers	3,750 %	2020	254	0	-2	0	252	268	260
Note EMTN[1]	3,284 %	2019	20	0	0	0	20	20	20
Note EMTN[1]	3,292 %	2019	55	0	0	0	55	55	55
Total des obligations			**1 231**	**0**	**-6**	**2**	**1 227**	**1 301**	**1 279**
Dont :									
Non courants			1 231	0	-6	-73	1 152	1 226	1 204
Courants			0	0	0	75	75	75	75
Dérivés utilisés pour la couverture			**-38**	**0**	**6**	**0**	**-32**		
Dont :									
Actifs non courants (-)			-42	0	8	0	-34		
Passifs non courants (+)			4	0	-2	0	2		

[1] EMTN : Euro Medium Term Note. La juste valeur des Notes EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces notes et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

29.1 Obligations pour les particuliers

Échéance fixée à 2020 :

En mars 2013, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à hauteur de € 250 millions, prenant la forme d'une offre publique aux investisseurs particuliers en Belgique dans le cadre de son programme EMTN en place. Les obligations ont été émises à 101,875 % de leur valeur nominale. Elles portent un coupon de 3,75 % par an et un taux d'intérêt réel de 3,444 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2023 :

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élevait à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions.

Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché

Euronext de Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

29.2 Euro-obligations pour les institutionnels

Échéance fixée à 2021 :
En septembre 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en janvier 2021, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,944 % en octobre 2013 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 4,125% par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,317% par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2022 :
En avril 2015, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en avril 2022, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,877 % en avril 2015 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,875% par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 2,073% par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

29.3 Notes EMTN

Échéance fixée à 2019 :
En novembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 55 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,292% et un taux d'intérêt réel de 3,384% par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2019 :
En décembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 20 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,284 % et un taux d'intérêt réel de 3,356 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

29.4 Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensée par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

30 Autres dettes financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
€ millions	**2018**	2017	**2018**	2017
Non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 38)	3	5	3	5
Autres dettes financières	29	52	29	52
Total des dettes financières et autres dettes non courantes	**32**	**57**	**32**	**57**
Courants				
Instruments financiers dérivés (Note 38)	107	29	107	29
Autres dettes financières	26	24	26	24
Total des dettes financières et autres dettes courantes	**133**	**53**	**133**	**53**
Total des autres dettes financières	**165**	**110**	**165**	**110**

Les autres passifs financiers incluent également un passif de € 55 millions (2017 : € 76 millions) résultant de l'émission de garanties aux parties prenantes de Edev S.à.r.l. (Note 4.5.3).

31 Actifs et passifs d'impôt différé

31.1 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

€ millions	2017	Acquisition / Cessions	Ajustement en R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Retraites	Impact des variations des écarts de conversion	**2018**
Immobilisations incorporelles	-73	0	0	21	0	0	0	-52
Immobilisations corporelles	-20	0	0	-1	0	0	0	-21
Stocks	166	0	0	34	0	0	0	200
Créances commerciales et autres créances	33	0	0	3	0	0	0	36
Avantages au personnel	52	0	0	0	0	-4	0	48
Provisions	15	0	0	-12	0	0	0	3
Autres passifs à court terme	-264	0	0	-12	52	0	2	-222
Actifs / passifs de location nets	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficits fiscaux non utilisés	382	0	0	-90	0	0	0	291
Crédits d'impôt non utilisés	371	0	65	2	0	0	0	438
Total net des actifs et passifs (-) d'impôt différé	**662**	**0**	**65**	**-55**	**52**	**-4**	**1**	**721**

€ millions	2016	Acquisition / Cessions	Ajustement en R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Retraites	Impact des variations des écarts de conversion	**2017**
Immobilisations incorporelles	-111	0	0	32	0	0	6	-73
Immobilisations corporelles	-18	0	0	-3	0	0	1	-20
Stocks	251	0	0	-85	0	0	0	166
Créances commerciales et autres créances	54	2	0	-22	0	0	-1	33
Avantages au personnel	72	0	0	0	0	-18	-2	52
Provisions	39	0	0	-24	0	0	0	15
Autres passifs à court terme	-264	0	0	69	-47	0	-22	-264
Actifs / passifs de location nets	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficits fiscaux non utilisés	593	0	0	-205	0	0	-6	382
Crédits d'impôt non utilisés	327	0	41	4	0	0	-1	371
Total net des actifs et passifs (-) d'impôt différé	**943**	**2**	**41**	**-234**	**-47**	**-18**	**-25**	**662**

Le total des actifs d'impôt différé identifié au 31 décembre 2018 s'élève à € 721 millions. Au vu du niveau de revenu imposable antérieur et des bénéfices imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles la différence temporelle déductible devrait s'inverser, le Groupe estime que les actifs d'impôt différé comptabilisés rapporteront probablement des bénéfices.

Le Groupe a constaté une augmentation globale de l'impôt différé comptabilisé, malgré l'importante utilisation de pertes fiscales reportables. Cette évolution découle des mouvements réguliers des postes du bilan d'UCB et de l'aboutissement de la réforme fiscale aux États-Unis.

Réformes fiscales

La promulgation et la mise en œuvre des modifications de la législation fiscale aux États-Unis ont été évaluées et les modifications requises ont été appliquées.

Crédits d'impôt pour R&D

Le Groupe a enregistré une augmentation des actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt R&D. Le total des actifs d'impôt différé relatifs aux crédits d'impôt pour R&D à la fin de l'exercice est de € 438 millions (2017 : € 372 millions), ce qui donnera lieu à un réel avantage fiscal au cours des prochaines périodes.

Actifs d'impôt différé sur des pertes

UCB a constaté une utilisation substantielle des pertes fiscales reportées, partiellement compensée par une diminution des passifs d'impôts différés. Un actif d'impôt différé de € 291 millions (2017 : € 382 millions) a été comptabilisé par rapport aux déficits fiscaux reportés pour un total de € 1,33 milliard (2017 : € 1,58 milliard) étant donné que le Groupe a conclu que les entités concernées continueront de générer des bénéfices imposables à court terme et contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées. Ces pertes sont apparues dans un certain nombre de juridictions dans lesquelles UCB est actif et sont illimitées. Au cours de cette période, les pertes et les crédits d'impôt non comptabilisés n'ont plus été reconnus. Les prévisions non actualisées ont été utilisées pour évaluer la disponibilité de bénéfices imposables futurs.

31.2 Déficits fiscaux non utilisés

Au 31 décembre 2018, le Groupe détenait également € 2 506 millions (2017 : € 2 013 millions) de déficits fiscaux non utilisés, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est identifié dans le bilan. Ces pertes fiscales ont une période de report illimitée.

Sur la base des prévisions actuelles et de la législation actuelle, la majorité de ces pertes sera totalement utilisé au cours des 10 prochaines années, mais il a été décidé de ne pas comptabiliser un actif d'impôt différé sur ces pertes étant donné le caractère à long terme de ces prévisions.

31.3 Différences temporelles pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires reportées qui représentent des revenus susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Les actifs d'impôt différé d'un montant de € 392 millions (2017 : € 497 millions) pour des crédits d'impôt non utilisés et des actifs incorporels ne sont pas comptabilisés en raison du caractère incertain de leur recouvrement.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables survenant dans des investissements dans des filiales, une exonération de participation de 100 % étant disponible pour toute participation future en amont.

Il existe un passif d'impôt différé non identifié supplémentaire d'un montant de € 220 millions (2017 : € 229 millions) lié à la réorganisation interne qui a eu lieu en 2014. Ce passif ne se matérialise que sur disposition de l'actif concerné, un événement qui dépend d'UCB et qui n'est pas envisagé dans un avenir proche.

31.4 Impôt différé comptabilisé directement dans les capitaux propres

€ millions	2018	2017
Impôts différés sur pensions	-3	-18
Part efficace des variations de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	53	-47
Impôt différé comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global	**50**	**-65**

32 Avantages au personnel

La majorité des membres du personnel sont couverts par des plans de pension de retraite constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

32.1 Plans à cotisations définies

Les plans de retraite à prestations sont classés dans la catégorie des « plans à cotisations définies » si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds distinct ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés au bilan du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges liées à ces cotisations. Pour les plans à cotisations définies en Belgique, UCB est tenu, par la loi belge, de garantir un rendement minimum sur les cotisations des employés et de l'employeur. Par conséquent, ces plans sont considérés « à cotisations définies ». Lorsqu'il est possible de procéder à des estimations fiables des plans matériels, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en vertu de la norme IAS 19. Ces plans sont regroupés avec les résultats pour d'autres plans à prestations définies.

32.2 Plans à prestations définies

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite, des primes d'ancienneté et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans sont financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs de ces plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans le bilan du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable des déficits constatés entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré dans les états financiers consolidés du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués chaque année par des actuaires indépendants.

Le Groupe analyse la valeur à risque pour son bilan et le compte de résultat lié à ses plans à prestations définies. Le niveau de risque cible pour un bilan consolidé correspondant à un exercice et les mesures de valeur à risque pour le compte de résultat sont définis chaque année en fonction des seuils de tolérance au risque d'UCB.

Pour UCB, les principaux risques liés à ses obligations au titre des prestations définies tiennent au taux d'actualisation, à l'inflation et à la longévité. La majorité de ces risques se situent en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni. Il convient de noter que la longévité n'est pas considérée comme un risque pour les plans proposés en Belgique, étant donné que les prestations sont soit versées sous forme de forfait soit externalisées avant d'être versées sous forme de rente.

Ces dernières années, UCB a appliqué divers projets de réduction des risques.

- Au Royaume-Uni, UCB a complété le rachat de trois de ses quatre plans de pension en garantissant les prestations de toutes les personnes couvertes par les plans dans une compagnie d'assurance. UCB n'a donc plus aucun passif vis à vis des personnes couvertes par ces trois plans. Les plans de pension « British Pension Scheme », « Dumfries Pension Scheme » et « Bridgewater Pension Scheme » ont été rachetés, respectivement, en octobre 2015, décembre 2017 et octobre 2018.
- Dans le cadre du plan « Celltech Pension and Insurance Scheme » au Royaume-Uni, l'accent est mis, depuis 2012, sur la réduction des risques afin de passer progressivement de 50 % croissance / 50 % allocations obligataires à 10 % croissance / 90 % allocations obligataires. À ce jour, le ratio croissance / allocations obligataires est de plus ou moins 30 % / 70 %.
- Aux États-Unis, UCB a décidé de mettre fin au plan « US Defined Benefit » en offrant une indemnité forfaitaire aux membres et en transférant les passifs restants à une compagnie d'assurance. Ce plan a complètement pris fin en décembre 2017. En ce qui concerne le plan de pension belge, l'attention reste portée sur la diversification des actifs. En 2015, la Commission des pensions belge a appliqué le « Global Investment Solution » de Mercer afin de faciliter la diversification des actifs et des gestionnaires d'investissement tout en gardant un contrôle étroit sur les risques.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée résultant de l'engagement du Groupe au titre de son régime à prestations définies est le suivant :

€ millions	2018	2017
Valeur actuelle des obligations à prestations définies	996	1 040
Juste valeur des actifs du plan	-600	-629
Déficit des plans capitalisés	**396**	**411**
Effet des exigences du plafond de l'actif	0	1
Passifs nets relatifs aux plans de prestations définies	**396**	**412**
Plus : Passif relatif aux paiements fondés sur des actions réglées en espèces (Note 27)	23	29
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel	**419**	**441**
Dont :		
Inscrit dans les passifs non courants	419	441
Inscrit dans les actifs non courants	0	0

94 % des passifs nets provenant des obligations au titre de prestations définies sont liés aux obligations de retraite à prestations définies en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2018	2017
Au 1er janvier	**1 040**	**1 124**
Coûts des services courants	58	55
Charges d'intérêts	18	22
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	-12	2
Effet des changements d'hypothèses financières	-46	-2
Effet des ajustements issus de l'expérience	18	-1
Coûts des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations	-6	8
Effet de la fluctuation des taux de change	1	-25
Prestations versées au titre du plan	-22	-36
Prestations versées par l'employeur	-6	-6
Paiements au titre de liquidations	-40	-99
Cotisations des participants au plan	3	3
Autres	-6	-5
Au 31 décembre	**996**	**1040**

Les variations de la juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2018	2017
Au 1er janvier	**629**	**675**
Revenus d'intérêts	12	15
Gains (-) / perte de réévaluation		
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	-29	27
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0
Effet de la fluctuation des taux de change	1	-20
Cotisations des participants au plan	2	3
Contributions de l'employeur	62	72
Prestations versées au titre du plan	-28	-36
Paiements au titre de liquidations	-40	-99
Charges, taxes et primes payées	-8	-8
Changement de périmètre	-1	0
Au 31 décembre	**600**	**629**

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 600 millions (2017 : € 629 millions), soit 60 % (2017 : 61 %) de l'obligation au titre des prestations définies. Le déficit total de € 396 millions (2017 : € 411 millions) doit être comblé durant la période résiduelle moyenne de service estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

€ millions	2018	2017
Coût total des services (coût des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations compris)	52	63
Coût d'intérêt net	6	7
Réévaluation des autres avantages à long terme	1	0
Charges et taxes administratives	2	2
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le compte de résultat	**61**	**72**
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	-11	2
Effet des changements d'hypothèses financières	-46	-2
Effet des ajustements issus de l'expérience	16	-1
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	29	-26
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	**-12**	**-27**
Total des composantes du coût des prestations définies	**49**	**45**

Le coût total des services, les charges d'intérêts nettes, la réévaluation des autres avantages à long terme, les charges et taxes administratives pour l'exercice sont inclus dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé. 93 % des coûts de prestations définies comptabilisés dans le compte de résultat sont liés à des plans de retraite à prestations définies en Belgique, et au Royaume-Uni. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est incluse dans la rubrique « Autres éléments

du résultat global » de l'état du résultat global. Les réévaluations totales s'élèvent à une plus-value de € 12 millions en 2018, contre une plus-value de € 27 millions en 2017. La plus-value de 2018 résulte principalement d'une augmentation des taux d'actualisation et d'une mise à jour du tableau de mortalité au Royaume-Uni compensée par un rendement moins élevé des actifs des régimes.

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2018	2017
Coût des ventes	12	15
Frais commerciaux	12	8
Frais de recherche et développement	30	26
Frais généraux et administratifs	7	23
Autres produits et charges	0	0
Total	**61**	**72**

Le rendement effectif sur les actifs du plan est de €–29 millions (2017 : € 27 millions) et le rendement effectif sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2017 : € 0 million).

À la fin de la période de présentation de l'information financière, les principales catégories d'actifs du plan sont présentées ci-dessous :

€ millions	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**20**	**12**
Instruments de capitaux propres	**143**	**143**
Europe	46	57
États-Unis	14	32
Reste du monde	83	54
Instruments de créance	**224**	**195**
Obligations d'entreprise	110	83
Obligations d'État	52	46
Autres	62	66
Immeubles	**11**	**9**
Contrats d'assurance éligibles	**90**	**133**
Fonds de placement	**94**	**113**
Autres	**18**	**24**
Total	**600**	**629**

Quasiment tous les instruments de capitaux propres et de créance sont cotés sur des marchés actifs. Les immeubles peuvent être classés en instruments de niveau 3 d'après les définitions figurant dans IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement. Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour les évaluations actuarielles se présentent comme suit :

	Zone euro		Royaume-Uni		États-Unis		Autres	
	2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Taux d'actualisation	1,94 %	1,61 %	2,90 %	2,60 %	N/A	3,40 %	0,83 %	0,68 %
Inflation	1,75 %	1,75 %	3,30 %	3,20 %	N/A	N/A	N/A	N/A

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- Si le taux d'actualisation était de 50 points de base supérieur (inférieur), l'obligation au titre des prestations définies diminuerait alors de € 73 millions (augmenterait de € 82 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.
- Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 25 points de base, l'obligation au titre des prestations définies augmenterait alors de € 22 millions (diminuerait de € 21 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.

Les chiffres cités ci-dessus ne prennent pas en compte les corrélations entre ces hypothèses et en particulier entre le taux d'actualisation, les augmentations de salaire et les taux d'inflation.

Les filiales du Groupe devraient financer chaque année les droits à prestations censés être acquis. Le financement répond généralement aux exigences actuarielles locales et, dans ce cadre, le taux d'actualisation est fixé selon un taux hors risque.

Le sous-financement lié à des services passés est comblé en élaborant des plans de recouvrement et des stratégies d'investissement fondées sur la couverture géographique du plan, les périodes appropriées pour l'amortissement de l'obligation au titre de services passés, les hausses de salaire prévues et les capacités financières de la société locale.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations est de 15,74 ans (2017 : 16,95 ans). Cette durée peut être subdivisée de la manière suivante :

- Zone euro : 14,16 ans (2017 : 15,32 ans) ;
- Royaume-Uni : 18,71 ans (2017 : 19,74 ans) ;
- Autres : 18,39 ans (2017 : 19,33 ans).

Durant le prochain exercice, le Groupe prévoit de verser une cotisation de € 64 millions aux plans à prestations définies.

Des études sur l'appariement actif-passif (ALM) sont généralement réalisées tous les trois ans. Dans le cadre de ces études, les stratégies d'investissement sont analysées en fonction des profils de risque / rentabilité. Une étude sur l'appariement actif-passif a été menée en Suisse en 2018, entraînant une légère réaffectation des actifs. En Belgique, la dernière étude sur l'appariement actif-passif a été menée en 2016. Une nouvelle étude d'appariement actif-passif sera menée courant 2019.

Lors de l'élaboration de la stratégie d'investissement à long terme du plan, le Comité d'Investissement prête tout particulièrement attention à certains principes-clés définis par le Groupe, tels que :

- maintenir un équilibre entre le niveau de cotisation acceptable pour UCB et le niveau de risque d'investissement par rapport aux obligations ;
- réduire la volatilité en diversifiant les investissements ; et
- évaluer le niveau de risque d'investissement en fonction de la situation financière du plan et de son niveau d'obligations.

33 Provisions

Les variations des provisions sont les suivantes :

€ millions	Environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	**19**	**18**	**121**	**158**
Constituées pendant l'année	3	8	81	92
Provisions non utilisées reprises	-2	-2	-17	-21
Transferts d'une rubrique à une autre	0	-2	2	0
Impact des variations des écarts de conversion	0	0	1	1
Utilisées durant l'année	-1	-14	-9	-24
Au 31 décembre 2018	**19**	**8**	**179**	**206**
Partie non courante	18	0	137	155
Partie courante	1	8	42	51
Total des provisions	**19**	**8**	**179**	**206**

33.1 Provisions environnementales

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement liées en particulier à la vente, dans le passé, de « Films and Surface Specialties ». Ces obligations sont relatives aux sites vendus pour lesquels UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale, en vertu de dispositions contractuelles convenues avec Cytec Industries Inc. En 2018, des provisions environnementales supplémentaires relatives aux activités de « Films » ont été créées.

33.2 Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration constituées en 2018 l'ont été dans l'optique d'une nouvelle optimisation et réorganisation européenne. Leur utilisation est également liée à des réorganisations précédentes en Europe.

33.3 Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement :

- les provisions pour litiges qui incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale agit ou peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés ;
- les provisions pour les responsabilités relatives à des produits commercialisés qui concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments. UCB agit actuellement en qualité de défendeur dans plusieurs cas de responsabilité relative au produit Distilbène en France, un ancien produit du Groupe UCB. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez elles, des blessures physiques. La provision liée à Distilbène a augmenté de € 31 millions, s'élevant ainsi à € 99 millions, pour refléter les flux de trésorerie estimés nets. La provision a été actualisée en utilisant un taux d'actualisation de 0,83 %. Si le taux d'actualisation était de 25 points de base supérieur (inférieur), la provision diminuerait (augmenterait) de € 3 millions ;
- provisions pour frais de remise en état des immeubles loués du fait de l'adoption de IFRS 16 (€ 10 millions) (voir Note 2.2.1 et Note 39) ;
- provisions pour recouvrabilité des créances autres qu'impôts.

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

34 Dettes commerciales et autres dettes

€ millions	2018	2017
Autres créditeurs	26	26
Total des dettes commerciales et autres dettes non courantes	**26**	**26**

€ millions	2018	2017
Créditeurs	364	281
Factures à recevoir	117	121
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	57	73
Rémunérations et charges sociales	184	208
Autres créditeurs	37	36
Revenus différés liés aux accords de développement	12	18
Autres revenus différés	51	55
Redevances dues	91	77
Remises / réductions et autres rabais sur ventes dus	569	549
Intérêts courus	32	31
Autres charges à payer	272	275
Total des dettes commerciales et autres dettes courantes	**1 786**	**1 724**

Les dettes commerciales et autres dettes sont classées en grande majorité dans les passifs courants et, par conséquent, la valeur comptable du total des dettes commerciales et autres dettes est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

« Les remises / réductions et autres rabais sur ventes dus » comprennent les remises, les rabais et les charges pour les retours de produits relatifs aux produits vendus aux États-Unis à différents clients faisant partie d'arrangements contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, y compris les programmes américains Medicaid et Medicare, et d'autres encore. Les retours sur ventes et les rabais sur ventes sont enregistrés à la même période que les ventes sous-jacentes en tant que déduction des ventes.

Selon l'évaluation de la direction, les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables.

Vu que ces déductions sont basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées au bilan et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes.

Les charges à payer sont vérifiées et ajustées régulièrement en fonction des obligations contractuelles et légales, des tendances historiques, des expériences passées et des conditions du marché prévues.

Les retours, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant. L'estimation des futurs retours de produits se fonde sur plusieurs facteurs, dont : les taux historiques des retours, la date d'expiration du produit, le taux de retour par lots fermés, les retours réels traités, ainsi que les autres retours spécifiquement identifiés à l'avance et dus à des facteurs connus, tels que la perte de l'exclusivité des brevets, les rappels de produit et les discontinuités, ou un changement de l'environnement concurrentiel. Des ajustements à ces charges à payer pourraient être nécessaires à l'avenir en fonction des estimations révisées de nos hypothèses, ce qui aurait une incidence sur nos résultats d'exploitation consolidés. Les retours sur ventes américains et l'indemnité des passifs inclus dans le solde des passifs des remises et des réductions dues s'élèvent à € 460 millions au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : € 445 millions).

35 Dettes fiscales

Les dettes fiscales incluent les passifs pour les positions fiscales incertaines pour un montant de € 91 millions (2017 : € 55 millions). Les passifs pour les positions fiscales incertaines sont comptabilisés si le Groupe considère improbable que la position fiscale prise soit maintenue si elle est contestée par l'administration fiscale. L'évaluation est effectuée pour tous les postes et est calculée en tenant compte du résultat le plus probable ou de la valeur attendue, le cas échéant. Voir Note 3.2.5 pour plus de détails pour l'évaluation des positions fiscales incertaines par le Groupe.

UCB est soumis à des audits fiscaux dans un certain nombre de pays où l'entreprise déploie ses activités. Les questions soumises à discussion sont, dans certains cas, complexes et ces audits peuvent prendre un certain nombre d'années avant d'être résolus.

Les passifs pour les positions fiscales ont augmenté au cours de l'année 2018. Il y a eu une augmentation nette en 2018 des passifs résultant de la réévaluation et du report des risques fiscaux existants, de leur reprise fondée sur l'expiration du délai de prescription et de la comptabilisation de nouveaux passifs, reflétant tous les avantages fiscaux et techniques du dossier et l'état des discussions avec les autorités fiscales sur le contrôle fiscal (le cas échéant).

UCB a enregistré des actifs pour un allégement fiscal dans un certain nombre de juridictions à hauteur de € 17 millions. Les actifs sont enregistrés seulement si des ajustements correspondants pourraient être autorisés à la suite de la procédure à l'amiable ou arbitrale. Voir Note 3.2.5 pour plus de détails pour l'évaluation des corrections des actifs pour audit fiscal.

Le Groupe assure un suivi strict des passifs relatifs aux positions fiscales incertaines qui sont comptabilisés à la fin de 2018, reflétant également l'état des contrôles fiscaux en cours.

36 Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- les effets des opérations hors caisse comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

D'importantes transactions sans impact de trésorerie pour l'année 2018 concernent principalement les ajustements de la CTA sur les entités liquidées qui ont été transférés au compte de résultat (€ 32 millions) et les crédits d'impôt (€ 74 millions) pour lesquels l'avantage en espèces sera reçu au cours des années suivantes.

D'importantes transactions sans impact de trésorerie pour l'année 2017 sont essentiellement liées à une créance d'un montant de € 46 millions concernant l'octroi de la licence de Xyzal® et les crédits d'impôt pour R&D d'un montant de € 71 millions pour lesquels la prestation en espèce sera reçue dans les prochaines années.

€ millions	Note	2018	2017
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie		**254**	**150**
Amortissements et dépréciations	10, 21, 19	288	234
Charges de dépréciation / reprises (-)	10, 13	1	1
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres		12	8
Autres opérations hors caisse dans le compte de résultat		-110	-76
Ajustement IFRS 9	16	4	-1
Pertes / gains (-) de change latents		8	6
Variations de provisions et avantages du personnel		26	-17
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses		25	-5
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation		**202**	**218**
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	17	199	218
Charge d'impôt de la période relative aux activités abandonnées		3	0
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement		**2**	**35**
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations		-41	-2
Produits (-) / charges d'intérêt		0	0
Produits (-) / charges d'intérêts		43	37
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variations des stocks au bilan consolidé		-53	-19
Variation des clients et autres créances et des autres actifs au bilan consolidé		-32	95
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au bilan consolidé		69	-140
Tel que figurant dans le bilan consolidé et corrigé par :		**-16**	**-64**
Éléments non liés à la trésorerie[1]		33	-116
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		-25	5
Variation des intérêts à recevoir / à payer à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		0	2
Variation des dividendes à recevoir à présenter de manière distincte au titre de trésorerie d'investissement		0	0
Variation des dividendes à payer à présenter de manière distincte au titre de trésorerie de financement		0	0
Écarts de conversion		-27	94
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé		**-35**	**-79**

[1] Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à l'autre, aux mouvements non liés à la trésorerie liés à la réévaluation par les sociétés affiliées sur devises étrangères et aux autres mouvements liés à l'entrée/la sortie du périmètre de consolidation ou à la fusion d'entités.

37 Instruments financiers par catégorie

31 décembre 2018 € millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs du bilan						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	22	143	0	0	69	212
Actifs financiers dérivés	38	0	44	5	0	49
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	24	835	0	0	0	835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 262	0	0	0	1 262
Total		**2 240**	**44**	**5**	**69**	**2 358**

31 décembre 2018 € millions	Note		Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs du bilan						
Emprunts	28		0	0	272	272
Obligations	29		32	0	1 195	1 227
Passifs financiers dérivés	38		13	97	0	110
Dettes commerciales et autres dettes	34		0	0	1 812	1 812
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	30		55	0	0	55
Total			**100**	**97**	**3 279**	**3 476**

31 décembre 2017 € millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs du bilan						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	22	128	0	0	83	211
Actifs financiers dérivés	38	0	64	112	0	176
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	24	809	0	0	0	809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 049	0	0	0	1 049
Total		**1 986**	**64**	**112**	**83**	**2 245**

31 décembre 2017 € millions	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs du bilan					
Emprunts	28	0	0	342	342
Obligations	29	38	0	1 193	1 231
Passifs financiers dérivés	38	24	10	0	34
Dettes commerciales et autres dettes	34	0	0	1 750	1 750
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	30	76	0	0	76
Total		**138**	**10**	**3 285**	**3 433**

38 Instruments financiers dérivés

	Actifs		Passifs	
€ millions	**2018**	2017	**2018**	2017
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	4	112	97	9
Contrats de change à terme – juste valeur par le compte de résultat	7	19	10	20
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	1	0	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	37	45	3	4
Total	**49**	**176**	**110**	**34**
Dont :				
Non courant (Notes 22 and 30)	38	45	3	5
Courant (Notes 22 and 30)	11	131	107	29

La totalité de la juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures des flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très effectives et, en 2018, une perte nette non réalisée de € 141 millions (2017 : gain net non réalisé de € 110 millions) après impôts différés a été comptabilisée en capitaux propres en rapport avec ces contrats. Ces profits / pertes seront comptabilisés au compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie inefficace comptabilisée en résultat et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2017 : € 0 million).

38.1 Dérivés de devises étrangères

La politique du Groupe concernant les contrats sur instruments financiers dérivés est décrite dans la Note 4 « Gestion des risques financiers ».

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2019 et en 2020.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

	Actifs		Passifs	
€ millions	**2018**	2017	**2018**	2017
USD	4	111	93	17
GBP	0	2	1	3
JPY	1	13	10	0
CHF	3	0	0	8
RUB	1	0	0	0
Autres devises	2	5	3	1
Total des dérivés de monnaies étrangères	**11**	**131**	**107**	**29**

Le tableau ci-dessous indique la répartition des échéances des dérivés de monnaies étrangères :

€ millions	**2018**	2017
1 an ou moins	-96	102
1 – 5 ans	0	0
Plus de 5 ans	0	0
Total dérivés de monnaies étrangères – actifs nets / passifs nets (-)	**-96**	**102**

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dérivés de monnaies étrangères par devise (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2018 :

Montants notionnels en € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	Autres devises	Total
Contrats à terme	1 002	5	418	171	2	202	1 800
Swaps des devises	548	140	782	121	13	115	1 719
Option / « collar »	0	0	0	0	0	0	0
Total	**1 550**	**145**	**1 200**	**292**	**15**	**317**	**3 519**

38.2 Dérivés de taux d'intérêts

Le Groupe utilise divers contrats dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles des obligations à taux fixe. Les contrats en cours relatifs aux dérivés sur taux d'intérêt sont les suivants :

Type de contrat	Valeurs nominales des contrats (millions)	Taux moyen (- à payer / + à percevoir)	Marge de points (- à payer / + à percevoir)	Période de / à		Intérêts flottants perçus
IRS	EUR 200	1,53 %		04-oct-13	04-jan-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	1,59 %		04-oct-13	04-jan-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 250	1,36 %		27-nov-13	27-mar-20	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 175	1,91 %		27-nov-13	02-oct-23	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	-1,12 %		27-mar-14	27-mar-20	EURIBOR 3 mois
IRS	USD 100	-1,97 %		20-nov-14	22-nov-21	USD LIBOR 3 mois
IRS	EUR 100	0,44 %		17-dec-15	02-avr-22	-EURIBOR 6 mois
IRS	EUR 100	0,45 %		17-dec-15	02-avr-22	-EURIBOR 6 mois
CCIRS	USD 230	-USD LIBOR 3 mois	-0,16 %	27-nov-13	02-oct-23	EURIBOR 3 mois
CCIRS	EUR 205	USD LIBOR 3 mois	0,45 %	02-avr-16	02-oct-23	-EURIBOR 3 mois

38.3 Couverture de l'investissement net dans une entité étrangère

Tout gain de change cumulé non réalisé ou toute perte résultant de couvertures de l'investissement net sont englobés dans les écarts de conversion cumulés. Ces gains et ces pertes non réalisés resteront dans les capitaux propres et ne seront reclassés en résultat que lorsqu'UCB ne détiendra plus les actifs sous-jacents.

39 Contrats de location

39.1 Montants inscrits dans les états financiers

L'état de la situation financière présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	**2018**	2017
Constructions	21	97	33
Installations et machines	21	3	0
Équipement de bureau et véhicules	21	28	0
Total des actifs liés au droit d'utilisation		**128**	**33**
Courant[1]	28	38	2
Non courant[1]	28	63	3
Total des passifs courants		**101**	**5**

[1] En 2017, seuls les passifs de contrat relatifs aux contrats précédemment classés comme « contrats de location opérationnels » en vertu des principes de la norme IAS 17 étaient comptabilisés. Ils étaient comptabilisés comme faisant partie ds emprunts du Groupe.

Les acquisitions d'actifs avec droit d'utilisation au cours de l'exercice 2018 se sont élevées à € 140 millions.

Au 31 décembre 2018, aucune garantie de valeur résiduelle n'était incluse dans les passifs liés aux contrats de location.

Au 31 décembre 2018, les engagements au titre de contrats de location non encore engagés s'élevaient à € 18 millions.

39.2 Montants inscrits au compte de résultats

Le compte de résultats présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	2018	2017
Charges d'amortissement sur les actifs liés au droit d'utilisation	21	43	5
Constructions	21	27	5
Installations et machines	21	1	0
Équipement de bureau et véhicules	21	15	0
Intérêts débiteurs[1] (inclus dans les frais de financement)	16	3	0
Charges liées aux contrats de location à court terme		3	3
Charges liées aux contrats de location d'actifs de faible valeur qui sont à présent des contrats de location à court terme		3	3
Charges liées paiements de location variables ne sont pas incluses dans ces obligations locatives		0	0
Charges totales liées aux contrats de location		**52**	**11**

[1] En 2017, seuls les charges d'intérêts relatives aux contrats précédemment classés comme « contrats de location opérationnels » en vertu des principes de la norme IAS 17 étaient comptabilisées.

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location en 2018 s'élevait à € 33 millions.

En 2018, il n'y a pas eu de revenu provenant de matériel de sous-location.

39.3 Rapprochement avec les engagements en matiètre de contrats de location présentés au 31 décembre 2017

Les engagements de locations s'élevaient à € 90 millions en date du 31 décembre 2017. Sur l'adoption de IFRS 16 (au 1er janvier 2018), le Groupe a comptabilisé les obligations locatives d'un montant de € 120 millions et relatives aux contrats précédemment classés comme « contrats de location opérationnels » en vertu des principes de la norme IAS 17 « Contrats de location ». L'écart de € 30 millions s'explique principalement par des ajustements résultant d'un traitement différent des options d'extension pour un montant de € 37 millions compensé par l'effet résultant de l'actualisation des dettes au titre des contrats de location pour un montant de € 7 millions.

40 Résultat par action

40.1 Résultat de base par action

€	2018	2017
Des activités poursuivies	4,20	3,99
Des activités abandonnées	0,04	0,01
Résultat de base par action	**4,24**	**4,00**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

40.2 Résultat dilué par action

€	2018	2017
Des activités poursuivies	4,20	3,99
Des activités abandonnées	0,04	0,01
Résultat dilué par action	**4,24**	**4,00**

40.3 Résultat

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

€ millions	2018	2017
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	792	752
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	8	1
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	**800**	**753**

€ millions	2018	2017
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	792	752
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	8	1
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	**800**	**753**

40.4 Nombre d'actions

En milliers d'actions	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul de résultat de base par action	188 484	188 281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul de résultat dilué par action	188 484	188 281

41 Dividende par action

Les dividendes bruts versés en 2018 (au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017) et en 2017 (au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016) s'élèvent à € 226 millions (1,18 euro par action) et à € 220 millions (1,15 euro par action), respectivement.

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, un dividende de € 1,21 par action, soit un dividende total de € 233 millions, sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 25 avril 2019.

Conformément à l'IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture », le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

42 Engagements et passifs éventuels

42.1 Capital et autres engagements

Le 31 décembre 2018, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de € 43 millions (2017 : € 63 millions), principalement en investissant dans des paiements d'étape pour des accords de collaboration.

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Le tableau suivant illustre le montant maximum qui serait payé si tous les jalons étaient atteints, ce qui est peu probable, mais n'inclut pas les paiements de redevances sur la base des ventes unitaires et des montants acquis pour les étapes atteintes. Les montants ne sont pas ajustés au risque ni actualisés et le calendrier des paiements repose sur la meilleure estimation actuelle du Groupe concernant la réalisation du jalon pertinent.

€ millions	2018	2017
Moins de 1 an	133	58
Entre 1 et 5 ans	156	101
Plus de 5 ans	527	860
Total	**816**	**1 019**

UCB a conclu plusieurs accords avec des entreprises de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement des produits. Le total des engagements en cours auprès de ces entreprises s'élève à € 415 millions à la fin de 2018 (2017 : € 447 millions).

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Ce fonds a pour objectifs principaux d'étendre l'écosystème d'innovation d'UCB, d'ouvrir une fenêtre vers de nouvelles technologies, de nouveaux produits, de nouvelles plateformes et de nouveaux canaux afin d'augmenter ou de compléter les activités existantes de l'entreprise, de développer un réseau de relations stratégiques au sein de la communauté des investisseurs de capital-risque dans le but d'identifier les opportunités qu'UCB ne pourrait pas identifier autrement. Dans ce cadre-là, UCB a fait des engagements en cours à la fin de l'année 2018 pour un total de USD 14 millions liés à des investissements dans un fonds de capital-risque.

42.2 Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

42.3 Contingences

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, poursuites et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir pour conséquence des dettes, des peines civiles et criminelles, la perte d'exclusivité de produits et tous les autres frais, amendes et dépenses associés aux constatations contraires aux intérêts d'UCB. Des sorties de trésorerie potentielles reflétées dans une provision pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par l'assurance. UCB n'a pas établi de provisions pour les dommages potentiels causés par certaines affirmations légales additionnelles contre ses filiales si UCB croit qu'un paiement n'est pas probable ou ne peut pas être estimé de manière fiable.

42.3.1 Affaires relatives à la propriété intellectuelle (affaires sélectionnées)

Vimpat®

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware :** En juin 2013, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware, contre 16 défendeurs demandant l'homologation de leurs versions génériques de Vimpat®. Les défendeurs ont déposé des certifications au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité du brevet RE38,551 ('551) de Vimpat®. Le 12 août 2016, le juge Stark a statué en

faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet. Les défendeurs ont fait appel et le 23 mai 2018, la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit) a maintenu la décision. Début octobre 2018, Accord Healthcare et Intas Pharmaceuticals ont déposé une requête en certiorari devant la Cour suprême des États-Unis, qui a été rejetée le 19 novembre 2018. Le 21 novembre 2018, Mylan, Sun et Alembic ont déposé une nouvelle demande de certiorari auprès de la Cour suprême des États-Unis. Le jugement n'a pas encore été prononcé.

- **Litige supplémentaire devant le tribunal de district du Delaware** : en 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre trois défendeurs, Hetero, Zydus et Aurobindo (C.A. N° 16-451-LPS, 16-452-LPS, et 16-903-LPS), qui cherchaient à obtenir l'approbation d'une seconde version générique de Vimpat® (« deuxième vague de cas ANDA »). Les parties ont stipulé que l'issue du litige initial dans le Delaware devait contrôler et mettre fin à ces affaires de la deuxième vague.
- ***Révision Inter Partes*** **:** en novembre 2015, Argentum Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) et du Patent Trial and Appeal Board (PTAB), visant à invalider le brevet '551 de Vimpat®. En mai 2016, le PTAB a entamé l'examen. Mylan, Breckenridge et Alembic se sont joints à l'IPR. Le 22 mars 2017, le PTAB a maintenu la validité du brevet '551. Argentum n'a pas fait appel de la décision, mais Mylan, Breckenridge et Alembic ont fait appel de la décision auprès de la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit). Le 1er février 2019, le circuit fédéral a confirmé la conclusion antérieure de la PTAB selon laquelle le brevet de Vimpat® était valide.
- **Litige avec Accord U.K.** : en juillet 2016, Accord Healthcare a introduit une action en justice devant la Cour suprême du Royaume-Uni, demandant une déclaration d'invalidité et une révocation du brevet européen (U.K.) 0 888 829 qui décrit et réclame le lacosamide. En novembre 2017, le juge Birrs a statué en faveur d'UCB en confirmant la validité dudit brevet européen (U.K.). Accord a récemment fait appel de la décision de la Cour d'Appel du Royaume-Uni. Une audience sur l'appel est prévue pour le 8/9 mai 2019.
- **Litige avec Accord Pays-Bas** : le 29 juin 2017, Accord a introduit une ordonnance auprès de la cour de district de La Haye visant à invalider le brevet hollandais de Vimpat® et le SPC. Le 23 février 2019, la Cour a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet.
- **Litige avec Accord et Teva - Allemagne** : au cours de l'été 2017, Accord Healthcare et Teva ont intenté des actions en nullité devant le Tribunal des brevets d'Allemagne visant à invalider le brevet allemand de Vimpat® et le SPC. Les actions sont consolidées et la date d'audience est fixée au 15 octobre 2019. Un avis préliminaire rendu par le tribunal allemand des brevets en décembre 2018 était favorable quant à la validité du brevet Vimpat®.
- **Litige avec Accord - Italie** : en octobre 2017, Accord a intenté une action en nullité contre le brevet italien de Vimpat® devant le tribunal de Milan. Aucune date de procès n'est prévue.
- **Litige avec Laboratorios Normon - Espagne** : en octobre 2017, UCB a reçu une notification de la part du tribunal de Barcelone l'informant que Laboratorios Normon S.A. avait intenté une action en nullité contre le brevet espagnol de Vimpat®. Aucune date de procès n'est prévue.
- **Litige avec GL Pharma - Autriche** : en novembre 2017, GL Pharma a déposé une demande de non-contrefaçon à l'égard de son produit générique lacosamide, alléguant que le brevet Vimpat® est inapplicable. L'affaire est en cours.

Neupro®

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Watson** : En août 2014, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Watson Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Watson a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®, principalement le brevet 6 884 434 ('434). Le procès a eu lieu en juin 2017. Le juge Stark a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet '434 mais a révoqué le brevet du polymorphe '414. Actavis a interjeté appel. UCB a formulé un appel incident. L'affaire est en cours.
- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Zydus** : en novembre 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Zydus Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Zydus a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant,

entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est suspendue jusqu'en août 2019.

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Mylan** : En mars 2017, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Mylan Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Mylan a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est en cours.

Toviaz®

- **Révision *Inter Partes* (IPR) pour Mylan** :
  En janvier 2016, Mylan Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), visant à invalider tous les brevets répertoriés dans le Orange Book de la FDA concernant Toviaz®. En juillet 2016, le Patent Trial and Appeal Board (PTAB) a institué la révision. Alembic, Torrent et Amerigan ont déposé des requêtes en jonction. Le 19 juillet 2017, le PTAB a maintenu la validité de tous les brevets répertoriés dans le Orange Book. Mylan a fait appel de la décision de la PTAB au niveau fédéral (Federal Circuit) avec la décision de la District Court of Delaware en faveur d'UCB ; Amerigan a joint l'appel. Le 11 janvier 2019, le Circuit fédéral a statuer en faveur d'UCB. L'affaire est en cours.

Litige concernant le brevet d'Adair – Chugai

Le 14 décembre 2016, Chugai Pharmaceuticals a intenté une action en justice auprès de la Patents Court du Royaume-Uni, demandant une déclaration selon laquelle la vente de son produit Actemra® n'enfreint pas le brevet américain 7 556 771 d'UCB. Le procès a eu lieu en mars 2018. La Cour a statué en faveur de Chugai et a rendu un verdict en août 2018. UCB a fait appel.

42.3.2 Affaires relatives à la responsabilité des produits

- **Litige relatif à la responsabilité du produit Distilbène – France :** des entités françaises du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une assurance-responsabilité produit, mais étant donné que cette couverture d'assurance sera insuffisante, le Groupe a enregistré une provision. Voir Note 33.
- **Litige des opioïdes :** en mars 2018, l'entité américaine a été nommée, avec plusieurs défendeurs, dans deux procès impliquant la promotion et la vente d'opioïdes. Ces affaires sont American Resource Insurance Co., Inc. c. Purdue Pharma, LP, et al., devant le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de l'Alabama, et l'État de l'Arkansas, et al. Al. c. Purdue Pharma, L.P. dans la cour de circuit du comté de Crittenden, Arkansas. Les affaires sont en cours.

42.3.3 Enquêtes

Circonscription judiciaire sud de l'État de New York – Pharmacy Benefit Managers et Cimzia®

en mars 2016, la Société a reçu une demande d'investigation civile (Civil Investigative Demand – CID) provenant de la Civil Frauds Unit du Bureau du Procureur Général des États-Unis de la circonscription judiciaire du sud de l'État de New York. Cette demande somme la Société d'identifier et de fournir tous les contrats (de janvier 2006 à la date de la demande) entre la Société et tous les gestionnaires de soins pharmacothérapeutiques (Pharmacy Benefit Manager - PBM) relatifs à Cimzia®, en ce compris tous les documents permettant d'illustrer tous les services rendus par les gestionnaires de soins pharmacothérapeutiques ainsi que tous les paiements transférés aux gestionnaires de soins pharmacothérapeutiques. Depuis août 2016, tous les documents demandés ont été soumis au gouvernement. La Société coopère avec le Bureau du Procureur Général des États-Unis en réaction à cette demande.

42.3.4 Autres produits

Procès Cimzia® CIMplicity® : en mars 2018, UCB, Inc. a été poursuivie en justice, alléguant que depuis 2011, le programme Cimzia® CIMplicity®, à savoir les services d'éducateur infirmier et les services de remboursement, enfreignait la loi fédérale et nationale sur les fausses déclarations et les lois anti-pots-de-vin. Le 17 décembre 2018, le ministère de la Justice américain a demandé le rejet de toutes les demandes. L'affaire est en cours.

42.3.5 Affaires juridiques closes

- **Réexamen *Ex Parte* :** en mars 2016, Argentum Pharmaceuticals a demandé un réexamen ex parte auprès du Patent Trial and Appeal Board (PTAB), visant

à invalider le brevet '551 de Vimpat®. Le 16 juin 2016, l'USPTO a accordé la demande de réexamen. Le 23 février 2018, l'USPTO a confirmé la brevetabilité du brevet '551 de Vimpat®.

- **Litige commercial cédé - Desmopressine :** en octobre 2008, Apotex Inc. a intenté une action contre UCB, Lonza Braine SA et S&D Chemicals (Canada) Ltd. devant la Superior Court de l'Ontario à Toronto, Canada, alléguant une rupture de contrat et demandant des dommages-intérêts pour ne pas avoir fourni le médicament Desmopressine à Apotex. UCB a cédé ce médicament dans le cadre de son Bioproducts Business à Lonza en 2006. Lonza a fait une demande reconventionnelle à UCB et S&D Chemicals, UCB a fait une demande reconventionnelle à Lonza et S&D Chemicals, et S&D Chemicals a fait une demande reconventionnelle à UCB et Lonza. Au cours du deuxième trimestre de 2018, les parties sont parvenues à un règlement à l'amiable, sans paiement de la part d'UCB. Toutes les actions en justice contre UCB ont été rejetées en mai.

43 Transactions avec les parties liées

43.1 Ventes et services intra-groupe

Au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2018 et 2017, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur la base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur la base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

En ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères étaient accompagnés du principe d'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe d'honoraires suffisants pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, les dépôts et prêts pour les sociétés affiliées du Groupe UCB ainsi que les fonctions centralisées et les activités menées par le Groupe UCB afin d'optimiser ses opérations par le biais d'économies d'échelle et d'organisation.

43.2 Transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB SA

Dans le courant de l'année 2018, il n'y a pas eu de transactions financières avec des parties liées autres que des sociétés affiliées d'UCB SA.

43.3 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultats pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, pour la partie de l'année durant lesquels ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2018	2017
Avantages à court terme du personnel	17	18
Indemnités de fin de contrat	0	0
Indemnités postérieures à l'emploi	3	4
Paiements fondés sur des actions	8	11
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**28**	**33**

Les avantages à court terme du personnel englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, la mise à disposition de voitures et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération basée sur des actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions d'actions gratuites et des « performance shares », comme indiqué dans la Note 27. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et les indemnités différées. Aucun prêt n'a été consenti par la société ou une filiale du Groupe à un administrateur ou un membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet effet.

43.4 Actionnaires et structure de l'actionnariat

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de référence » ou « Tubize »), une société belge cotée sur le marché Euronext de Bruxelles, détenant 68 076 981 actions UCB sur un total de 194 505 658 (c'est-à-dire 35,00 %) au 31 décembre 2018.

Sur la base des déclarations de transparence reçues par Tubize et, selon le cas, des communications publiques plus récentes, la structure de l'actionnariat de Tubize à la date du 31 décembre 2018 peut être résumée comme suit :

	Concert		En dehors du concert		**Total**	
	Droits de vote	%	Droits de vote	%	**Droits de vote**	**%**
Financière Eric Janssen SPRL	8 525 014	19,14 %	1 988 800	4,46 %	10 513 814	23,60 %
Daniel Janssen	5 881 677	13,20 %	–	–	5 881 677	13,20 %
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	26 468	0,06 %	4 996 263	11,22 %
Barnfin SA	3 903 835	8,76 %	–	–	3 903 835	8,76 %
Jean van Rijckevorsel	11 744	0,03 %	–	–	11 744	0,03 %
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	**23 292 065**	**52,28 %**	**2 015 268**	**4,52 %**	**25 307 333**	**56,81 %**
Autres actionnaires	–	–	19 241 265	43,19 %	19 241 265	43,19 %
Total des droits de vote	**23 292 065**	**52,28 %**	**21 256 533**	**47,72 %**	**44 548 598**	**100,00 %**

Altaï Invest SA est contrôlée par Evelyn du Monceau, née Evelyn Janssen. Barnfin SA est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen.

Les actionnaires de référence de Tubize, appartenant à la famille Janssen, agissent de concert, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne Tubize ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

En ce qui concerne sa participation dans UCB, Tubize agissait de concert avec Schwarz, c'est-à-dire qu'ils avaient conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

UCB a reçu, le 25 janvier 2018, une notification de transparence de la part de Tubize indiquant que Tubize avait été informé, le 19 janvier 2018, que l'accord d'agir de concert avec Schwarz avait pris fin, et une notification de transparence de la part de Schwarz confirmant cette information le 29 janvier 2018.

UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB (voir ci-dessous pour un aperçu de leur participation au 31 décembre 2018). Le solde des actions UCB est détenu par le public.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus) sur la base des notifications de transparence faites conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (situation au 31 décembre 2018) :

				Dernier update
	Capital	**€ 583 516 974**		13 mars 2014
	Nombre total de droits de vote	**194 505 658**		
1	**Financière de Tubize SA ('Tubize')**			
	Titres avec droits de vote (actions)	**68 076 981**	**35,00 %**	19 janvier 2018
2	**UCB SA**			
	Titres avec droits de vote (actions)	2 102 356	1,08 %	31 décembre 2018
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	0	0,00 %	06 mars 2017
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	18 décembre 2015
	Total	**2 102 356**	**1,08 %**	
3	**UCB Fipar SA**			
	Titres avec droits de vote (actions)	3 494 828	1,80 %	31 décembre 2018
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	435 000	0,22 %	03 juin 2015
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	25 décembre 2015
	Total	**3 929 828**	**2,02 %**	
	UCB SA + UCB Fipar SA(2)			
	Titres avec droits de vote (actions)	5 597 184	2,88 %	
	Instruments financiers assimilés (options)[1]	435 000	0,22 %	
	Instruments financiers assimilés (autres)[1]	0	0,00 %	
	Total	**6 032 184**	**3,10 %**	
	Free float[3]	**120 831 493**	**62,12 %**	
4	**Vanguard Health Care Fund**			
	Titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014
5	**BlackRock, Inc.**			
	securities carrying voting rights (shares)	9 072 842	4,66 %	27 décembre 2018

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

1 Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6 de l'Arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire des titres, options, contrats à terme, swaps, accords de taux futurs et autres contrats dérivés qui confèrent a leur titulaire le droit d'acquérir des titres existants avec droit de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

2 UBC SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2° et 9, §3, 2° de la Loi relative à la publication des participations importantes.

3 Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seules les titres avec droits de vote (actions) détenues par ces entités sont prises en considération, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

44 Événements survenus après la date du bilan

Le site UCB de Monheim « Creative Campus Monheim » a été cédé à la ville de Monheim am Rhein. Le contrat de vente a été signé en novembre 2018 et le transfert effectif de l'immeuble a eu lieu le 1er février 2019. Le « Creative Campus Monheim » héberge 10 entreprises du secteur des sciences de la vie, y compris UCB. UCB a loué son espace respectif pour les 20 prochaines années. La ville de Monheim envisage de développer et d'agrandir le campus. Ils ont déjà présenté un plan directeur en ce sens.

45 Liste des entreprises consolidées intégralement

Nom et adresse	Holding	Société mère
Allemagne		
UCB Pharma GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB GmbH
UCB GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Finance NV
UCB BioSciences GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein[3]	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Primary Care GmbH[3] – Alfred-Nobel-Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Australie		
UCB Australia Pty. Ltd. – Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	UCB SA
Autriche		
UCB Pharma Gesellschaft m.b.H. – Twin Tower, Wienerbergstrasse 11/12a – 1100 Wien	100 %	UCB Finance NV
Belgique		
UCB Fipar SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100 %	UCB Belgium SA
UCB Biopharma Sprl – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0543.573.053)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Pharma SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100 %	UCB SA
Sifar SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100 %	UCB Finance NV
UCB Ventures SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0667.816.096)	100 %	UCB SA
UCB Ventures Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0668.388.891)	100 %	UCB Ventures SA
Brésil		
UCB Biopharma Ltda – Av. Brigadeiro Faria Limal Itaim Bibi – CEP : 04538-132 Sao Paulo	100 %	UCB SA
Bulgarie		
UCB Bulgaria EOOD – -15, Ljubata Str., Fl. 4 apt. 10-11, Lozenetz, Sofia 1407	100 %	UCB SA
Canada		
UCB Canada Inc. – 2060 Winston Park Drive, Suite 401 – ON L6H5R7 Oakville	100 %	UCB Holdings Inc.
Chine		
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd. – Suite 317, 439 No.1 Fu Te Xi Yi Road West – Shanghai (Waigaoqiao Free Trade Zone)	100 %	UCB SA
UCB Pharma (Hong Kong) Ltd – Unit 3713-18,37F, Tower 1, Millenium City 5, 388 Kwun Tong Road, Kwun Tong, Kowloon – Hong Kong	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Pharma (Zhuhai) Company Ltd – Section A., Workshop, No.3 Science & Technology 05th Road, Innovation Coast, National Hi-Tech Industrial Development Zone – Zhuhai Guangdong Province	100 %	UCB Pharma GmbH
Corée du Sud		
UCB Korea Co Ltd. – 4th Fl., A+ Asset Tower, 369 Gangnam-daero, Seocho-gu – 06621 Seoul	100 %	UCB SA
Danemark		
UCB Nordic AS – Edvard Thomsens Vej 14, 7 – 2300 Copenhagen	100 %	UCB Finance NV
Espagne		
Vedim Pharma SA[1] – Plaza de Manuel Gómez Moreno, s/n, Edificio Bronce, 5th floor – 28020 Madrid	100 %	UCB SA
UCB Pharma SA – Plaza de Manuel Gómez Moreno, s/n, Edificio Bronce, 5th floor – 28020 Madrid	100 %	Vedim Pharma SA
États-Unis		
UCB Holdings Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Finance NV
UCB Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings Inc.

Nom et adresse	Holding	Société mère
UCB Biosciences Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Manufacturing Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
Upstate Pharma LLC – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY – 10011 New York	100 %	UCB Inc.
Beryllium LLC[1] – 251 Little Falls Drive – 19808 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences Inc.
Beryllium Discovery Corp. – 3 Preston Court – 01730 Bedford, Massachusetts	100 %	UCB Biosciences Inc.
The RNA Medicines Company Inc. – 2711 Centerville Road, Suite 400 – 19808 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences Inc.
Element Genomics Inc.[4] – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences Inc.
Finlande		
UCB Pharma Oy Finland – Bertel Jungin aukio 5,6.krs – 02600 Espoo	100 %	UCB Finance NV
France		
UCB Pharma SA – Défense Ouest 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes	100 %	UCB SA
Grèce		
UCB A.E. – 63 Agiou Dimitriou Street – 17456 Alimos – Athens	100 %	UCB SA
Hongrie		
UCB Hungary Ltd – Obuda Gate Building Arpád Fejedelem ùtja 26-28 – 1023 Budapest	100 %	UCB SA
Inde		
UCB India Private Ltd – Building No. – P3, Unit No. – 103, 1st Floor, Prithvi Complex, Kalher Pipe Line, Kalher, Bhiwandi, Thane – 421302 Maharashtra	100 %	UCB SA
Uni-Mediflex Private Ltd – Building No. – P3, Unit No. – 103, 1st Floor, Prithvi Complex, Kalher Pipe Line, Kalher, Bhiwandi, Thane – 421302 Maharashtra	100 %	UCB SA
Irlande		
UCB (Pharma) Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
UCB Manufacturing Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon, County Clare	100 %	UCB SA
Italie		
UCB Pharma SpA – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	UCB SA
Japon		
UCB Japan Co Ltd – Shinjuku Grand Tower, 8-17-1 Nishi-Shinjuku – 160-0023 Shinjuku, Tokyo	100 %	UCB SA
Luxembourg		
Edev S.à.r.l. – Rue Eugène Ruppert, 5C – 2453 Luxembourg	0 %	N/A
Malaisie		
UCB Trading (Malaysia) Sdn. Bhd. – Level 21, Suite 21.01, The Gardens South Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra – 59200 Kuala Lumpur	100 %	UCB SA
Mexique		
UCB de Mexico SA de C.V. – Calzada Mariano Escobedo 595, Piso 3, Oficina 03/100, Colonia Rincón del Bosque, Bosque de Chapultepec I sección, Alcaldía Miguel Hidalgo – 11589 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Vedim SA de C.V. – Calzada Mariano Escobedo 595, Piso 3, Oficina 03/100, Colonia Rincón del Bosque, Bosque de Chapultepec I sección, Alcaldía Miguel Hidalgo – 11589 Mexico D.F.	100 %	Sifar SA
Norvège		
UCB Pharma A.S. – Grini Naeringspark 8b – 1361 Osteras, Baerum	100 %	UCB Finance NV
Pays-Bas		
UCB Finance N.V. – Hoge Mosten 2 – 4822 NH Breda	100 %	UCB SA
UCB Pharma B.V. (Netherlands) – Hoge Mosten 2 – 4822 NH Breda	100 %	UCB Finance NV
Pologne		
Vedim Sp. z.o.o. – Ul. Z. Herberta, 8 – 00-380 Warszawa	100 %	Sifar SA
UCB Pharma Sp. z.o.o. – Ul. Z. Herberta, 8 – 00-380 Warszawa	100 %	UCB SA

Nom et adresse	Holding	Société mère
Portugal		
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Estrada de Paço de Arcos, 58 – 2770-130 Paço de Arcos	100 %	UCB SA
République tchèque		
UCB S.R.O. – Thámova 13 – 186 00 Praha 8	100 %	UCB SA
Roumanie		
UCB Pharma Romania S.R.L. – 40-44 Banu Antonache, 4th fl., district 1 – 011665 Bucharest	100 %	UCB SA
Royaume-Uni		
UCB Fipar Ltd[2], subs. of UCB Inc. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Inc.
Fipar U.K. Ltd[2], subs of UCB Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Fipar Ltd
UCB (Investments) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB SA
Celltech Group Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB (Investments) Ltd
Celltech R&D Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Celltech Ltd[2] – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Darwin Discovery Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Schwarz Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Russie		
UCB Pharma LLC – Shturvaluaya 5 bldg 1 – 125364 Moscow	100 %	UCB SA
UCB Pharma Logistics LLC – Perevedenovky pereulok 13 bldg 21 – 105082 Moscow	100 %	UCB SA
Singapour		
UCB Trading (SG) Pte. Ltd. –8 Marina Boulevard #05-02, Marina Bay Financial Centre Tower 1 – 18981 Singapore	100 %	UCB SA
Suède		
UCB Pharma AB (Sweden) – Klarabergsgatan 29 – 111 21 Stockholm	100 %	UCB Finance NV
Suisse		
UCB Farchim SA (A.G. – Ltd.) – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Investissements SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Finance NV
Doutors Réassurance SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Medeva Pharma Suisse SA – Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Medical Devices SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Taïwan		
UCB Pharmaceuticals (Taiwan) Ltd – 12F.-2, No.88, Dunhua N. Rd., Songshan Dist. – 10551 Taipei	100 %	UCB SA
Thaïlande		
UCB Trading (Thailand) Ltd – 98 Sathorn Square, 37/F, Room 3780, North Sathorn Road, Khwaeng Silom, Khet Bangrak – 10500 Bangkok	100 %	UCB SA
Turquie		
UCB Pharma A.S. – Palladium Tower, Barbaros Mah., Kardelen Sok. No.2, Kat.24/80 – 34746 Istanbul	100 %	UCB SA
Ukraine		
UCB Ukraine LLC – 19 Grygoriya Skovorody Str., Business Center "Podol Plaza" – 04070 Kiev	100 %	UCB Pharma GmbH

1 Ces sociétés ont fusionné avec d'autres sociétés du Groupe et sont comprises dans le compte de résultat consolidé pour 2017 et 2018 (jusqu'à la date de fusion effective).
2 UCB Fipar Ltd, Fipar U.K. Ltd et Celltech Ltd ont été liquidées aux dates du 21 juin 2018 et du 21 juin 2018 respectivement. Ces sociétés sont incluses dans le compte de résultat consolidé pour 2017 et 2018 (jusqu'à la date de liquidation).
3 Les parts dans UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG et UCB Primary Care GmbH ont été liquidées au 28 septembre 2018. Les résultats des deux entités sont inclus dans le compte de résultat consolidé pour 2017 et 2018 (jusqu'au 28 septembre 2018).
4 Le 30 mars 2018, UCB a acquis Element Genomics Inc. Le spin-off biotechnologique est entièrement consolidé dans le compte de résultat consolidé pour 2018 à partir de la date effective de l'acquisition.

4 Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signé par Jean-Christophe Tellier (CEO) et Detlef Thielgen (CFO) au nom du Conseil d'Administration.

5 Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société UCB SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de UCB SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 25 avril 2018, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Nous avons débuté le contrôle légal des comptes consolidés de UCB SA antérieurement à 1990.

5.1 Rapport sur l'audit des comptes consolidés

5.1.1 Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables, et dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 10 514 millions et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de € 800 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

5.1.2 Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clôturés à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5.1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Hypothèses et estimations significatives dans les provisions pour rabais, ristournes et retours sur ventes aux États-Unis (voir Notes 2.7.1, 3.2.1 et 34)

Point ayant requis une attention particulière

Aux États-Unis, le Groupe UCB vend des produits à divers clients dans le cadre de contrats commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement (Medicaid, Medicare ou système équivalent). Ce processus génère des ajustements significatifs sur les ventes brutes qui prennent la forme de rabais, refacturations, ristournes et retours de produits. À la fin de l'année, des montants significatifs de ces ajustements non réglés sont provisionnés dans les comptes. Le processus de détermination de ces provisions est complexe et dépend des conditions contractuelles et de la réglementation, ainsi que des prévisions des volumes de ventes par canal de distribution et des estimations de retours attendus de produits. Comme indiqué dans la Note 34, le montant des provisions au 31 décembre 2018 est de € 460 millions (€ 445 millions au 31 décembre 2017). Nous avons également évalué si les politiques appropriées de comptabilisation des produits étaient conformes aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Manière dont le point a été traité lors de l'audit

Nos tests se sont concentrés sur les provisions pour rabais, refacturations, ristournes et retours de produits enregistrés en fin d'exercice car le processus relatif à ces provisions implique l'utilisation de gros volumes de données, concernant les volumes de ventes et les ristournes provenant de sources multiples, qui, prises ensemble, nécessitent des estimations importantes de la direction dans un environnement de système de soins de santé complexe aux États-Unis.

Nous avons obtenu les calculs de la direction relatifs aux rabais, refacturations, ristournes et retours de produits et avons testé les données utilisées dans les calculs de provisions. Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des provisions sur la base de notre compréhension et du test du processus utilisé par la direction pour le calcul et l'enregistrement des provisions de fin d'année.
- Nous avons testé l'exactitude mathématique des provisions de fin d'année et avons comparé ces montants à nos propres évaluations développées de manière indépendante (procédures analytiques de substance). Nos évaluations indépendantes ont été développées sur la base des ventes, de l'historique des factures de rabais reçues, ajustées aux volumes actuels, aux taux de rabais indiqué dans les contrats et accords de vente avec les tiers et ajustées par rapport à tout facteur spécifique de la Société ou du secteur.
- Nous avons évalué les hypothèses et estimations significatives dans l'analyse de la direction et, le cas échéant, nous avons considéré d'autres facteurs connus tels que l'entrée de génériques ou toute information gouvernementale, juridique ou réglementaire. Nous avons évalué les hypothèses utilisées afin de déterminer les délais de latence standards pour les rabais commerciaux, les rabais Medicare, les rabais Medicaid, les escomptes, les refacturations et les retours de produits.
- Nous avons examiné des déclarations et des données de tiers telles que des données externes, nous avons échantillonné les factures de rabais et de refacturation reçues après la fin de l'exercice et nous avons évalué les estimations de la direction concernant l'inventaire circulant dans les canaux de distribution.
- Nous avons effectué des tests rétrospectifs en comparant les provisions comptabilisées au cours des périodes précédentes avec les données réelles de rabais, refacturations, ristournes et retours afin de tester l'exactitude historique de la direction dans le calcul de ces provisions.

Pour déterminer le caractère approprié de la politique de comptabilisation des produits conformément à la norme IFRS 15 appliquée par la direction dans le calcul des rabais, refacturations, ristournes et retours de produits conformément aux exigences contractuelles et

réglementaires, il y a matière à jugement. Nous n'avons relevé aucune différence significative entre nos attentes indépendantes et les provisions et nous avons conclu que les hypothèses et estimations de la direction étaient raisonnables. De plus, les politiques appliquées sont cohérentes à tous égards importants avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles (voir Notes 2.10, 2.14, 2.15, 3.2.2, 13, 19 et 20)

Point ayant requis une attention particulière

Le Groupe UCB détient € 820 millions d'immobilisations incorporelles (31 décembre 2017 – € 817 millions) incluant des licences, brevets et marques déposées. Par ailleurs, le Groupe dispose d'un goodwill de € 4 970 millions au 31 décembre 2018 (€ 4 838 millions au 31 décembre 2017).

La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles est subordonnée aux flux de trésorerie futurs et si ces flux de trésorerie n'atteignent pas les niveaux attendus, il existe un risque que ces actifs fassent l'objet de réductions de valeur. Les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe reposent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations comme la croissance du revenu, le succès du lancement de nouveaux produits, les dates d'expiration de brevets, les marges réalisées, les valeurs terminales et les taux d'actualisation. Tout changement dans ces hypothèses peut mener à un changement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles et du goodwill. Le Groupe dispose d'une unité génératrice de trésorerie (« CGU »), Biopharmaceutique, pour ce qui concerne le test de perte de valeur sur le goodwill.

Manière dont le point a été traité lors de l'audit

Nous avons obtenu les analyses de perte de valeur du Groupe UCB et avons testé le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses significatives dont l'évolution des bénéfices et des flux de trésorerie, les valeurs terminales, l'impact des expirations de brevets, des prix, des éventuelles obsolescences de produits, la probabilité de succès de lancement de nouveaux produits et la détermination des taux d'actualisation. Nous avons évalué la justification par la direction de ses hypothèses, notamment en comparant les hypothèses pertinentes aux prévisions sectorielles et économiques. Pour ce faire, nous avons travaillé avec nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises. Nous avons également évalué le processus de préparation du plan stratégique du Groupe qui a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe UCB.

Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité de la direction afin de déterminer l'incidence de modifications raisonnablement probables des hypothèses significatives et nous avons effectué nos propres calculs indépendants de sensibilité afin de quantifier les modifications à la baisse des modèles de la direction qui seraient nécessaires pour entraîner une réduction de valeur. Nous avons également évalué le caractère raisonnable des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en les comparant à la capitalisation boursière du Groupe.

Sur la base de notre travail, nous avons conclu qu'aucune réduction de valeur ne devait être comptabilisée en 2018 (voir Note 13). Nous avons constaté que les estimations de la direction reposaient sur des hypothèses raisonnables dont seules des modifications déraisonnables à la baisse pouvaient entraîner une réduction de valeur significative.

En ce qui concerne l'unité génératrice de trésorerie (« CGU ») Biopharmaceutique, nous avons confirmé qu'il s'agit du niveau le plus bas auquel la direction gère le goodwill à des fins internes, que ceci est cohérent avec la manière dont les résultats et la situation financière du Groupe sont communiqués au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration, et que ceci est donc conforme aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de positions fiscales incertaines (voir Notes 2.2.1, 2.12, 3.2.5, 31 et 35)

Point ayant requis une attention particulière

Le Groupe UCB a généré des pertes fiscales importantes en raison de performances passées. Il existe une incertitude inhérente à l'évaluation, d'une part, de la disponibilité des pertes et des crédits d'impôt et, d'autre part, à la prévision des bénéfices imposables futurs, qui détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés. De plus, les contrôles fiscaux en cours peuvent avoir une incidence sur la disponibilité et le montant des pertes fiscales et des

crédits d'impôt. Au 31 décembre 2018, le Groupe a comptabilisé € 760 millions d'actifs d'impôt différé (€ 715 millions au 31 décembre 2017). Le processus de détermination des actifs d'impôt différé est complexe et implique une part importante d'estimation.

Le Groupe opère dans un environnement fiscal multinational complexe et il existe des questions fiscales et de prix de transfert non clôturées avec les autorités fiscales. Des estimations sont nécessaires afin d'évaluer le niveau de provisions requis en rapport avec les positions fiscales incertaines. Au 31 décembre 2018, le Groupe a comptabilisé des provisions de € 91 millions au titre de positions fiscales incertaines (€ 55 millions au 31 décembre 2017). L'augmentation des provisions pour positions fiscales incertaines s'explique par la conjonction d'une augmentation du nombre de sujets fiscaux relevés dans différents pays ainsi que par des provisions pour positions fiscales incertaines identifiées précédemment pour lesquels une mise à jour était requise.

Manière dont le point a été traité lors de l'audit
Nous avons évalué le bien-fondé des principales hypothèses et estimations de la direction, en particulier la probabilité de générer suffisamment de bénéfices imposables futurs qui sous-tend la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Nous avons évalué les incidences potentielles de l'issue des contrôles fiscaux sur la disponibilité des pertes fiscales et des crédits d'impôt (et la nécessité de comptabiliser une provision pour les positions fiscales incertaines, si cela est jugé nécessaire).

Nous avons examiné l'état actuel des contrôles fiscaux récents et toujours en cours, l'issue des contrôles antérieurs, les positions discrétionnaires prises dans les déclarations fiscales et les estimations de l'année en cours et l'évolution de l'environnement fiscal.

En collaboration avec nos propres spécialistes en fiscalité internationale, nous avons évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes ainsi que certaines opinions fiscales de tiers. Sur la base de ces informations, nous avons analysé et remis en question certaines hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les provisions fiscales. Nous avons conclu que les provisions pour positions fiscales incertaines ont été enregistrées en conformité avec IFRIC 23.

Nous avons évalué si les informations fournies par le Groupe UCB - concernant la sensibilité de la comptabilisation des actifs d'impôt différé à des modifications raisonnablement probables des hypothèses significatives - reflétaient les risques inhérents qui y sont liés et les informations à fournir concernant les impôts et les positions fiscales incertaines.

Sur la base de notre travail, nous avons déterminé que les conclusions de la direction sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé et leur recouvrabilité sont appropriées. Nous avons également conclu que les provisions pour positions fiscales incertaines et les informations fournies sont acceptables.

Litiges, plaintes et enquêtes réglementaires en cours (voir Notes 2.29, 3.2.3, 33 et 42)

Point ayant requis une attention particulière
L'industrie pharmaceutique est une industrie hautement réglementée, ce qui augmente le risque inhérent de litiges, de plaintes et d'enquêtes réglementaires. Le Groupe UCB est engagé dans un certain nombre d'actions en justice, y compris dans la responsabilité liée à la commercialisation de produits, des litiges commerciaux et des enquêtes réglementaires, qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Nous avons porté une attention particulière à ces aspects car l'issue de ces actions légales est incertaine et les positions prises par la direction sont basées sur l'application d'hypothèses et d'estimations significatives. Par conséquent, des issues défavorables inattendues de ces actions juridiques pourraient avoir une incidence importante sur les bénéfices et la position bilantaire du Groupe ou sur ses flux de trésorerie futurs.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a enregistré des provisions pour € 206 millions (€ 158 millions au 31 décembre 2017) concernant, entre autres, des actions en justice en cours contre le Groupe et des informations ont été fournies dans la Note 33 au sujet de ces provisions, tout comme la publication des passifs éventuels dans la Note 42 relative aux enquêtes

réglementaires en cours ou aux plaintes en justice lorsque la direction pense avoir des arguments de défense fondés contre les plaintes engagées.

Comme indiqué dans les Note 33 et 42, le Groupe est impliqué dans plusieurs dossiers de responsabilité liée à la commercialisation du produit Distilbène. En 2015, une provision a été comptabilisée pour € 50 millions représentant les flux de trésorerie futurs attendus au-delà de la couverture d'assurance et est considérée comme une estimation significative. Cette provision s'élevait à € 68 millions au 31 décembre 2017 et a été augmentée à € 99 millions au 31 décembre 2018.

Manière dont le point a été traité lors de l'audit
Nous avons discuté des actions légales et réglementaires en cours ou en instance avec l'Avocat Général du Groupe afin de mettre à jour notre compréhension du statut de chaque cas.

Nous avons établi notre propre évaluation de l'issue probable des actions en cours et avons effectué des contrôles de substance sur le montant provisionné (par exemple Distilbène) en évaluant les hypothèses utilisées pour mesurer la provision par discussion et par référence aux décisions judiciaires (similaires), à la documentation disponible telle que la correspondance avec les conseils juridiques externes et en obtenant des confirmations indépendantes des conseils juridiques externes.

Nous avons examiné l'exhaustivité des éléments juridiques et réglementaires en interrogeant le l'Avocat Général du Groupe et en lisant les procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration, et n'avons identifié aucune autre question juridique qui ne nous ait pas déjà été communiquée.

Nous avons évalué les hypothèses relatives à l'évaluation de la provision liée au produit Distilbène d'un montant de € 99 millions (31 décembre 2017 – € 68 millions) en nous référant aux décisions de justice dans les cas clôturés liés au Distilbène. Nous avons discuté avec la direction d'UCB et évalué les hypothèses utilisées.

Nos tests n'ont révélé aucune anomalie significative dans les provisions comptabilisées. Nous avons constaté que dans le cadre de l'établissement des états financiers du Groupe, les estimations faites par la direction et les provisions comptabilisées sont raisonnables et les informations fournies relatives aux questions juridiques et réglementaires, provisions et passifs éventuels dans les Notes 33 et 42 sont conformes aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (voir Notes 2.28, 3.2.4 et 32)

Point ayant requis une attention particulière
Le Groupe UCB déploie différents régimes d'avantages au personnel dans le monde parmi lesquels les plus importants et avec le plus important potentiel d'erreurs se situent au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne. Des estimations significatives sont faites dans l'évaluation des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et de légères modifications des hypothèses et estimations utilisées, dont les principales sont le taux d'actualisation, l'inflation et l'espérance de vie, pourraient avoir un impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe comme indiqué dans la Note 32.

Le montant total des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi enregistré au 31 décembre 2018 s'élève à € 396 millions (€ 412 millions au 31 décembre 2017), soit un total de € 996 millions d'obligations de prestations définies (€ 1 040 million au 31 décembre 2017) compensé par un total d'actifs provenant des plans de € 600 millions d'euros (€ 629 millions au 31 décembre 2017).

Manière dont le point a été traité lors de l'audit
En coopération avec nos spécialistes actuariels internes, nous avons remis en question les principales hypothèses, notamment le taux d'actualisation, le taux d'inflation, la mortalité / l'espérance de vie, les taux d'inflation et les augmentations salariales futures. Nous avons comparé les hypothèses importantes utilisées à nos points de repères internes et à des données externes.

Nous avons effectué des procédures d'audit sur la juste valeur des actifs des plans concernés, sur la détermination des obligations de prestations définies et sur les données de recensement sous-jacentes.

Sur la base de nos travaux, nous considérons que les hypothèses de la direction et l'évaluation résultante des obligations relatives aux avantages du personnel se situent dans une fourchette de valeurs raisonnable. Nous avons évalué et convenu du caractère adéquat des informations fournies dans la Note 32 en ce qui concerne les avantages complémentaires de retraite.

5.1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

5.1.5 Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de notre audit, nous nous conformons au cadre légal, réglementaire et normatif applicable à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'Audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au Comité d'Audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au Comité d'Audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

5.2 Autres obligations légales et réglementaires

5.2.1 Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

5.2.2 Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

5.2.3 Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 119, §2 du Code des sociétés a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non-financière la société s'est basée sur les lignes directrices pour le reporting développement durable (GRI). Conformément à l'article 148, §1, 5° du Code des sociétés, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux lignes directrices pour le reporting développement durable (GRI).

5.2.4 Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

5.2.5 Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 27 février 2019

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SCRL
Représenté par

Romain Seffer
Réviseur d'Entreprises

6 États financiers statutaires abrégés d'UCB SA

6.1 Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB SA.

Les états financiers statutaires d'UCB SA sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus de la Belgique.

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

Le commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB SA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que du rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB SA
Corporate Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

6.2 Bilan

€ millions	2018	2017
Actifs		
Frais d'établissement	11	12
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	18	9
Actifs financiers	4 128	4 813
Actifs immobilisés	**4 157**	**4 834**
Créances échues à plus d'un an	1 596	1 150
Créances échues dans l'année	883	1 591
Investissements à court terme	113	156
Trésorerie disponible	122	28
Comptes de régularisation	176	211
Actifs courants	**2 890**	**3 136**
Total de l'actif	**7 047**	**7 970**
Passifs		
Capital	584	584
Prime d'émission	2 000	1 999
Réserves	2 729	2 929
Bénéfices reportés	22	36
Capitaux propres	**5 334**	**5 548**
Provisions	38	41
Provisions et impôts différés	**38**	**41**
Dettes échues à plus d'un an	1 261	1 501
Dettes échues dans l'année	375	830
Comptes de régularisation	39	50
Passifs courants	**1 675**	**2 381**
Total du passif	**7 047**	**7 970**

6.3 Compte de résultat

€ millions	2018	2017
Produits d'exploitation	74	77
Charges d'exploitation	-128	-131
Résultat d'exploitation	**-55**	**-54**
Produits financiers	258	181
Charges financières	-181	-91
Résultat financier	**77**	**90**
Résultat avant impôts	**22**	**36**
Impôts sur le résultat	0	0
Résultat de l'exercice à affecter	**22**	**36**

À la suite de l'Arrêté royal du 18 décembre 2015 portant sur l'application de la directive du 26 juin 2013 sur les états financiers annuels et consolidés et sur des rapports connexes concernant certains types d'entreprises, qui a modifié l'arrêté royal du 30 janvier 2001 mettant à exécution les Code des Sociétés, les résultats exceptionnels sont désormais présentés dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier en fonction de la nature des montants.

6.4 Compte d'affectation

€ millions	2018	2017
Bénéfices de l'exercice à affecter	22	36
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	0	0
Bénéfices à affecter	**22**	**36**
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	0
Prélèvement sur le capital et les réserves	**213**	**190**
Sur la prime d'émission d'actions et de capital	0	0
Sur les réserves	213	190
Affectation au capital et réserves	**0**	**0**
Bénéfices à reporter	0	0
Résultat à reporter	**0**	**0**
Dividendes	-233	-226
Bénéfices à distribuer	**-233**	**-226**
Si l'affectation du bénéfice est approuvée, le dividende brut par action sera fixé à :	€ 1.21	€ 1,18
Si l'affectation du bénéfice est approuvée et les réglementations fiscales appliquées, le dividende net par action sera fixé à :	€ 0,847	€ 0,826

En 2018, les activités d'UCB SA ont généré un résultat net de € 22 millions après impôts. Le montant disponible pour la distribution s'élève à € 22 millions.

Le capital émis d'UCB SA est représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale au 31 décembre 2018.

En date du 31 décembre 2018, UCB SA détient 2 012 356 actions propres dans le but d'honorer l'exercice d'options sur actions et à l'octroi d'actions au Conseil d'Administration et à certaines catégories du personnel.

Le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,21 par action. Si ce dividende est approuvé lors de l'Assemblée Génégrale des Actionnaires le 25 avril 2019, le dividende net de € 0,795 par action sera payable le 30 avril 2019 en échange du coupon n° 22. Les actions détenues par UCB SA ne donnent droit à aucun dividende.

Au 31 décembre 2018, 192 493 302 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 233 millions. Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA en date de l'approbation du dividende. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation. Les comptes annuels 2018 seront en conséquence mis à jour.

6.5 Résumé des principales méthodes comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'Article 28 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

6.5.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle « prorata temporis ». Les taux d'amortissement sont les suivants :

- Bâtiments administratifs 3 %
- Bâtiments industriels 5 %
- Matériel et outillage 15 %
- Mobilier et matériel de bureau 15 %
- Matériel roulant 20 %
- Matériel informatique et bureautique 33,3 %
- Matériel prototype 33,3 %

6.5.2 Actifs financiers

Les participations d'UCB mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres des sociétés concernées.

Les titres de participation ne provenant pas des sociétés UCB sont évalués à leur coût. Une perte de valeur est enregistrée lorsque l'évaluation fait apparaître une dépréciation durable.

6.5.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées si leur remboursement, quand il est dû, est totalement ou partiellement incertain et douteux.

6.5.4 Avoirs et engagements en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date du bilan. Les différences de change réalisées et non réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat.

6.5.5 Provisions environnementales

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.

6.5.6 Devises étrangères

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si le dérivé n'a pas d'exposition compensatoire dans les états financiers individuels. Dans ce cas, le dérivé ne sera présenté que comme engagement hors bilan, et n'affectera pas le bilan et / ou les comptes de résultat. Le montant présenté comme engagement hors bilan sera conforme à la méthodologie IFRS. De plus, la partie efficace dans les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est classée sur la même ligne dans le compte de résultat ou dans le bilan en tant qu'élément couvert une fois que l'élément couvert affecte les profits ou les pertes ou les résultats dans la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier.

6.5.7 Répartition de la juste valeur des prêts acquis

Les prêts acquis sont comptabilisés dans le bilan à leur valeur nominale. Toute différence entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition est comptabilisée dans un compte de régularisation et englobée dans le compte de résultats suivant le prorata temporis sur une base linéaire pendant la durée restante des prêts.

Lloyd, atteint d'épilepsie

CHAPITRE

7 **Données** et rapports

Données sur les employés

Piliers de valeur pour le patient

	2018
Unités de valeur pour le patient	**2 853**
Ostéologie	123
Immunologie	914
Neurologie	1 285
NewMedicines™	531
Pratiques de valeur pour le patient	**822**
Développement / Pratiques médicales	753
Pratiques de commercialisation et d'accès	69
Fonctions de valeur pour le patient	**851**
Stratégie d'entreprise et développement	32
Finances	532
Juridique	124
Talent	163
Opérations de valeur pour le patient	**2 969**
Assurance qualité	165
Opérations techniques	2 804
Total	**7 495**

Contrats à durée indéterminée ou déterminée selon le genre

	2017			2018		
	Femmes	Hommes	Total	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Contrat à durée déterminée	407	390	797	344	323	667
Contrat à durée indéterminée	3 314	3 367	6 681	3 353	3 475	6 828
Total	**3 721**	**3 757**	**7 478**	**3 697**	**3 798**	**7 495**

Contrats à durée indéterminée ou déterminée selon la région

	2017				2018			
	Europe	Marchés internationaux	États-Unis	Total	**Europe**	**Marchés internationaux**	**États-Unis**	**Total**
Contrat à durée déterminée	135	652	10	797	131	528	8	667
Contrat à durée indéterminée	4 281	1 289	1 111	6 681	4 245	1 273	1 310	6 828
Total	**4 416**	**1 941**	**1 121**	**7 478**	**4 376**	**1 801**	**1 318**	**7 495**

Contrats à temps partiels ou à temps plein selon le genre

	2017			2018		
	Femmes	Hommes	Total	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Contrat à temps partiel	428	86	514	418	104	522
Contrat à tempts plein	3 293	3 671	6 964	3 279	3 694	6 973
Total	**3 721**	**3 757**	**7 478**	**3 697**	**3 798**	**7 495**

Employés selon la région et le genre

	2017			2018		
	Femmes	Hommes	Total	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Europe	**2 189**	**2 227**	**4 416**	**2 129**	**2 247**	**4 376**
Belgique	951	1 149	2 100	992	1 197	2 189
Allemagne	385	243	628	260	178	438
Royaume-Uni	316	297	613	326	316	642
Suisse	187	297	484	191	323	514
Reste de l'Europe	350	241	591	360	233	593
Marchés internationaux	**909**	**1 032**	**1 941**	**854**	**947**	**1 801**
Chine	404	337	741	370	277	647
Japon	102	312	414	96	315	411
Reste des marchés internationaux	403	383	786	388	355	743
États-Unis	**623**	**498**	**1 121**	**714**	**604**	**1 318**
Total	**3 721**	**3 757**	**7 478**	**3 697**	**3 798**	**7495**

Employés selon le sous-groupe et l'âge, femmes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	**≤ 29 ans**	**30 – 49 ans**	**≥ 50 ans**	**Total**
Administration / Support	73	323	152	548	58	294	169	521
Personnel de direction	–	12	31	43		12	31	43
Managers / Professionnels	133	1 549	446	2 128	142	1 567	479	2 188
Service de vente	88	646	186	920	91	594	178	863
Personnel technique	22	48	12	82	23	46	13	82
Total	**316**	**2 578**	**827**	**3 721**	**314**	**2 513**	**870**	**3 697**

Employés selon le sous-groupe et l'âge, hommes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total
Administration / Support	32	169	96	297	39	169	105	313
Personnel de direction		35	68	103		38	66	104
Managers / Professionnels	65	1 387	610	2 062	81	1 427	628	2 136
Service de vente	88	635	219	942	70	598	224	892
Personnel technique	40	231	82	353	34	244	75	353
Total	**225**	**2 457**	**1 075**	**3 757**	**244**	**2 476**	**1 098**	**3 798**

Nouveaux employés selon la région

	2017	2018
Europe	**449**	**466**
Belgique	212	211
Allemagne	47	37
Royaume-Uni	76	100
Suisse	69	57
Reste de l'Europe	45	62
Marchés internationaux	**301**	**303**
Chine	102	130
Japon	65	43
Reste des marchés internationaux	134	130
États-Unis	**131**	**336**
Total	**881**	**1 105**

Nouveaux employés selon la région et la tranche d'âge, femmes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	**75**	**141**	**22**	**238**	**63**	**145**	**19**	**228**
Belgique	38	66	7	111	29	59	5	93
Allemagne	5	18	2	25	3	10	3	16
Royaume-Uni	14	32	5	51	12	42	3	57
Suisse	13	12	–	25	10	8	1	19
Reste de l'Europe	5	13	8	26	9	26	7	43
Marchés internationaux	**38**	**113**	**6**	**157**	**45**	**113**	**5**	**163**
Chine	20	35	2	57	31	47	–	78
Japon	6	21	–	27	–	8	2	10
Reste des marchés internationaux	12	57	4	73	14	58	3	75
États-Unis	**4**	**59**	**18**	**81**	**24**	**116**	**37**	**177**
Total	**117**	**313**	**46**	**476**	**132**	**374**	**61**	**567**

Nouveaux employés selon la région et la tranche d'âge, hommes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	**47**	**137**	**27**	**211**	**56**	**150**	**33**	**239**
Belgique	20	70	11	101	29	76	13	118
Allemagne	5	13	4	22	4	13	4	21
Royaume-Uni	6	15	4	25	9	25	9	43
Suisse	13	26	5	44	12	23	3	38
Reste de l'Europe	3	13	3	19	2	13	4	19
Marchés internationaux	**34**	**98**	**12**	**144**	**19**	**106**	**15**	**140**
Chine	19	26	–	45	14	36	2	52
Japon	4	28	6	38	1	25	7	33
Reste des marchés internationaux	11	44	6	61	4	45	6	55
États-Unis	**–**	**33**	**17**	**50**	**29**	**104**	**26**	**159**
Total	**81**	**268**	**56**	**405**	**104**	**360**	**74**	**538**

Départs selon la région

	2017	2018
Europe	**297**	**458**
Belgique	88	99
Allemagne	39	211
Royaume-Uni	54	61
Suisse	25	24
Reste de l'Europe	91	63
Marchés internationaux	**468**	**431**
Chine	246	226
Japon	47	45
Reste des marchés internationaux	175	160
États-Unis	**169**	**135**
Total	**934**	**1 024**

Départs selon la région et la tranche d'âge, femmes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	**18**	**82**	**48**	**148**	**28**	**130**	**90**	**248**
Belgique	5	26	8	39	6	24	9	39
Allemagne	2	5	11	18	8	60	61	129
Royaume-Uni	8	15	8	31	8	18	8	34
Suisse	2	5	1	8	6	4	–	10
Reste de l'Europe	1	31	20	52	–	24	12	36
Marchés internationaux	**54**	**175**	**10**	**239**	**26**	**172**	**11**	**209**
Chine	46	96	3	145	19	92	1	112
Japon	–	10	3	15	1	10	4	15
Reste des marchés internationaux	8	69	4	81	6	70	6	82
États-Unis	**–**	**64**	**28**	**92**	**3**	**67**	**14**	**84**
Total	**72**	**321**	**86**	**479**	**57**	**369**	**115**	**541**

Départs selon la région et la tranche d'âge, hommes

	2017				2018			
	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total	≤ 29 ans	30 – 49 ans	≥ 50 ans	Total
Europe	**14**	**83**	**52**	**149**	**14**	**111**	**85**	**210**
Belgique	7	30	12	49	5	34	21	60
Allemagne		9	12	21	4	32	46	82
Royaume-Uni	4	12	7	23	3	14	10	27
Suisse	3	11	3	17	2	10	2	14
Reste de l'Europe	–	21	18	39	–	21	6	27
Marchés internationaux	**47**	**148**	**34**	**229**	**38**	**157**	**27**	**222**
Chine	37	63	1	101	28	85	1	114
Japon	4	18	12	34	1	16	13	30
Reste des marchés internationaux	6	67	21	94	9	56	13	78
États-Unis	**–**	**61**	**16**	**77**	**–**	**30**	**21**	**51**
Total	**61**	**301**	**104**	**455**	**52**	**298**	**133**	**483**

Heures de formation selon le genre

Nombre d'heures femmes / hommes	2017	2018
Personnel administratif / de support	20/35	16/32
Personnel de direction	17/13	15/7
Managers / Professionnels	19/21	17/17
Service de vente	8/8	22/22
Personnel technique	57/75	58/55
Nombre d'heures de formation moyen	19,50	20,79
Total des heures	**159 100**	**159 045**

Normes GRI

Normes universelles

Profil de l'organisation

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-1	Nom de l'organisation	●		Lettre aux parties prenantes
102-2	Activités, marques, produits et services	●		Lettre aux parties prenantes
102-3	Localisation du siège de l'organisation	●		Nous sommes UCB
102-4	Localisation des sites opérationnels	●	β	Lettre aux parties prenantes
102-5	Mode de propriété et forme juridique	●		Déclaration de gouvernance d'entreprise
102-6	Marchés desservis	●	β	Nous sommes UCB
102-7	Taille de l'organisation	●	β	Lettre aux parties prenantes Données sur les employés
	Nombre total d'employés	●	β	Données sur les employés
	Nombre total de sites opérationnels	●	β	Lettre aux parties prenantes
	Chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou recettes nettes (pour les organisations du secteur public)	●	β	Lettre aux parties prenantes
	Capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé)	●	β	Lettre aux parties prenantes
	Quantité de produits et de services offerts	●		Lettre aux parties prenantes
102-8	Informations sur les employés et autres collaborateurs	●	β	Nos collaborateurs
	Nombre total d'employés selon le contrat de travail (à durée indéterminée ou déterminée) et genre	●	β	Nos collaborateurs Données sur les employés
	Nombre total d'employés selon le contrat de travail (à durée indéterminée ou déterminée) et la région	●	β	Nos collaborateurs Données sur les employés
	Nombre total d'employés selon le type de contrat de travail (à temps partiels ou à temps plein) et le genre	●	β	Nos collaborateurs Données sur les employés
	Une partie importante des activités de l'organisation est-elle exécutée par des travailleurs qui ne sont pas des employés ? Le cas échéant, une description de la nature et de l'ampleur des activités exécutées par les travailleurs qui ne sont pas des employés.	●	β	Nos collaborateurs Données sur les employés
	Toute variation importante des chiffres repris dans la section 102-8-a, 102-8-b, ou 102-8-c (comme des variations saisonnières dans les industries du tourisme et de l'agriculture).	●		Nos collaborateurs Données sur les employés
	Une explication sur la collecte des données, y compris toutes les hypothèses	●	β	Nos collaborateurs Données sur les employés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	●		Chaîne d'approvisionnement et approvisionnement
102-10	Changements substantiels de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	●		Aucun changement significatif dans l'organisation et la chaîne d'approvisionnement
102-11	Démarche ou principe de précaution	●		Notre empreinte environnementale
102-12	Initiatives externes	●		Relations avec les associations industrielles Accès aux soins de santé dans les projets RSE
102-13	Affiliations à des associations	●		Relations avec les associations industrielles

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

				Accès aux soins de santé dans les projets RSE

Stratégie

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-14	Déclaration des hauts dirigeants	●		Lettre aux parties prenantes
102-15	Impacts, risques et occasions clés	●		Gestion des risques Dialogue avec les parties prenantes et matérialité

Éthique et intégrité

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-16	Valeurs, principes, normes et règles en matière de comportement	●	β	Nous sommes UCB
102-17	Mécanisme pour donner des conseils et répondre aux préoccupations en matière d'éthique	●		Code de Conduite Approvisionnement Droits de l'homme

Gouvernance

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-18	Structure de gouvernance	●	β	Notre gouvernance
102-20	Responsabilité des dirigeants dans le domaine économique, social et environnemental	●		Conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise
102-21	Dialogue avec les parties prenantes dans le domaine économique, social et environnemental	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	●		Conseil d'Administration et Comités du Conseil
102-23	Présidence de l'instance supérieure de gouvernance	●		Conseil d'Administration et Comités du Conseil
102-24	Sélection et nomination de l'instance supérieure de gouvernance	◖		Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la définition des objectifs, des valeurs et de la stratégie	◖		Comité Exécutif
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	●		Gestion des risques
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance pour le rapport sur le développement durable	●		Conseil sur la responsabilité sociétale d'entreprise
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-41	Conventions collectives	◖		Les conventions collectives sont spécifiques à chaque pays

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Implication des parties prenantes

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-42	Identification et choix des parties prenantes	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-43	Approche pour impliquer les parties prenantes	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-44	Principaux sujets et préoccupations soulevés	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité

Principes du rapport

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	●		Nos états financiers
102-46	Définition du contenu et des sujets importants du rapport	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-47	Liste des sujets importants	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-48	Reformulation d'informations	●		Notre empreinte environnementale
102-49	Changements dans le rapport	●		Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-50	Période de rapport	●	β	Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-51	Date du dernier rapport	●	β	Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-52	Cycle de rapport	●	β	Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-53	Personne à contacter pour toute question sur le rapport	●	β	Contacts
102-54	Questions sur le rapport en fonction des normes GRI	●	β	Dialogue avec les parties prenantes et matérialité
102-55	Index du contenu des normes GRI	●	β	Tableaux sur les normes GRI
102-56	Assurance externe	●	β	Rapport de l'auditeur indépendant

Normes selon le domaine

Économie

Performance économique

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 201 : Performance économique en 2018				
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée	●	β	Nos états financiers
201-3	Régimes de retraite à prestations définies et autres plans de retraite	●	β	Nos états financiers Avantages au personnel

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Présence sur le marché

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 202 : Présence sur le marché en 2018				
202-2	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement	●		Diversité et inclusion

Lutte contre la corruption

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Informations personnelles et confidentielles, Étique professionnelle et Lutte contre la corruption et le trafic d'influence » sont gérées par le Service de l'éthique et de la conformité, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 205 : Lutte contre la corruption en 2018				
205-1	Sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption	◖		Corruption et extorsion
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	◖		Code de Conduite Surveillance de la conformité
	Nombre total et pourcentage des membres de l'instance de gouvernance qui ont reçu et pris connaissance des politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, selon la région.			Pas de divulgation
	Nombre total et pourcentage des employés qui ont reçu et pris connaissance des politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, selon la catégorie professionnelle et la région.			Pas de divulgation
	Nombre total et pourcentage des partenaires qui ont reçu et pris connaissance des politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, selon le type de partenaire et la région. Les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont-elles été communiquées à d'autres personnes ou organisations ?			Pas de divulgation
	Nombre total et pourcentage des membres de l'instance de gouvernance qui ont suivi une formation sur la lutte contre la corruption, selon la région			Pas de divulgation
	Nombre total et pourcentage d'employés qui ont suivi une formation sur la lutte contre la corruption, selon la région	◖	β	Code de Conduite
205-3	Cas avères de corruption et mesures prises	◖		Corruption et extorsion

Environnement

Énergie

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 302 : Énergie en 2018				
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	●	β	En route vers la neutralité carbone
302-4	Réduction de la consommation énergétique	●		En route vers la neutralité carbone

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Eau

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 303 : Eau et effluent en 2018				
303-1	Volume d'eau prélevé par source	●	β	Consommation d'eau

Émissions

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 305 : Émissions en 2018				
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (Périmètre 1)	●	β	Réduction des émissions de carbone
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Périmètre 2)	●	β	Réduction des émissions de carbone
305-3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Périmètre 3)	◖		Réduction des émissions de carbone

Effluents et déchets

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 306 : Effluents et déchets en 2018				
306-2	Déchets selon type et le mode de traitement	●	β	Production de déchets
306-3	Déversements importants	●	β	Production de déchets
306-4	Transport des déchets dangereux	●	β	Production de déchets

Société

Emploi

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Gestion des employés et Développement des employés » sont gérées par le Service Talent et réputation de la société, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 401 : Emploi en 2018				
401-1	Nouveaux employés embauchés et taux de rotation du personnel.	●	β	Aptitude à attirer et recruter des collaborateurs Départs des collaborateurs

Santé et sécurité au travail

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Gestion des employés et Développement des employés » sont gérées par le Service Talent et réputation de la société, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 403 : Santé et sécurité au travail en 2018				
403-2	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre de décès liés au travail	◖		Bien-être des employés et santé et sécurité au travail
403-3	Employés exposés directement et fréquemment a des maladies liées à leur activité	◖		Bien-être des employés et santé et sécurité au travail

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Formation et éducation

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Gestion des employés et Développement des employés » sont gérées par le Service Talent et réputation de la société, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 404 : Formation et éducation en 2018				
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	●	β	Formation chez UCB
404-3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	◖		Examen des performances de nos collaborateurs

Diversité et égalité des chances

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Gestion des employés et Développement des employés » sont gérées par le Service Talent et réputation de la société, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances en 2018				
405-1	Diversité au sein des organes de gouvernance et des employés	●	β	Diversité au sein du Conseil et du Comité Exécutif Données sur les employés

Non-discrimination

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Informations personnelles et confidentielles, Étique professionnelle et Lutte contre la corruption et le trafic d'influence » sont gérées par le Service de l'éthique et de la conformité, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.				
GRI 406 : Non-discrimination en 2018				
406-1	Cas de discrimination et actions correctives mises en place	●		Nos collaborateurs

Travail des enfants

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 408 : Travail des enfants en 2018				
408-1	Sites et fournisseurs présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants	◖		Code de Conduite

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Droits de l'homme

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 412 : Droits de l'homme en 2018				
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	◖		Code de Conduite
	Nombre total d'heures consacrées, durant cet exercice, à la formation des employés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité			Pas de divulgation
	Pourcentage des employés ayant suivi, durant cet exercice, la formation sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité	●	β	Code de Conduite

Communautés locales

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Accès aux soins de santé et aux médicaments, Tarification, et Sensibilisation et éducation » sont gérées par le Service Pratiques de commercialisation et d'accès, intégré dans le pilier Pratiques de valeur pour le patient.				
GRI 413 : Communautés locales en 2018				
413-1	Sites proposant des initiatives d'engagement sociétal, des analyses de l'impact d'UCB et des programmes de développement.	●		Nos collaborateurs Notre engagement sociétal Accès aux soins de santé dans les projets RSE

Politiques publiques

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 415 : Politiques publiques en 2018				
415-1	Contributions politiques	◖		Relations avec les autorités publiques

Santé et sécurité des consommateurs

Divulgation		Assurance externe		Section du rapport
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs en 2018				
416-1	Évaluation de l'impact de la santé et la sécurité des catégories des produits et services	●		Sécurité des patients et sécurité d'emploi des médicaments
416-2	Incidents de non-conformité relatifs aux impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	●		Sécurité des patients et sécurité d'emploi des médicaments

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Commercialisation et étiquetage

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage en 2018			
417-1	Exigences d'information sur les produits et services et leur étiquetage	●	Responsabilité produits
417-3	Incidents de non-conformité relatifs à la communication marketing	◖	Communications marketing et demandes d'informations médicales spontanées

Vie privée

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Informations personnelles et confidentielles, Étique professionnelle et Lutte contre la corruption et le trafic d'influence » sont gérées par le Service de l'éthique et de la conformité, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.			
GRI 418 : Vie privée en 2018			
418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	●	Gestion des risques

Conformité socio-économique

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Informations personnelles et confidentielles, Étique professionnelle et Lutte contre la corruption et le trafic d'influence » sont gérées par le Service de l'éthique et de la conformité, intégré au pilier Fonctions de valeur pour le patient.			
GRI 419 : Conformité socio-économique en 2018			
419-1	Non-conformité avec les lois et règlements dans le domaine sociale et économique	●	Relations avec les autorités publiques

Engagement des employés

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
GRI 501 : Engagement des employés en 2018			
501-1	Pourcentages des collaborateurs s'engageant dans UCB Voices	●	Remarques des employés
501-2	Pourcentage des collaborateurs ayant suivi les modules de formation obligatoires	●	Code de Conduite
501-3	Initiatives en faveur du développement durable et de la sensibilisation organisées par les collaborateurs	◖	De la stratégie écologique à l'action écologique
501-4	Initiatives organisées par les collaborateurs en soutien aux initiatives du RSE d'UCB, axées sur les patients dans les pays ou les ressources sont limitées	◖	Aucune activité organisée en 2018

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Innovation

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Innovation, Recherche et développement » sont gérées par le Service NewMedecines, intégré au pilier Équipes de valeur pour le patient, le Service stratégie d'entreprise et développement des activités, intégré dans le pilier Fonctions de valeur pour le patient, et par d'autres services.			
GRI 502 : Innovation en 2018			
502-1	Pourcentage du chiffre d'affaires investi en R&D	●	De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'action en R&D Innovation

Tarification

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Accès aux soins de santé et aux médicaments, Tarification, et Sensibilisation et éducation » sont gérées par le Service Pratiques de commercialisation et d'accès, intégré dans le pilier Pratiques de valeur pour le patient.			
GRI 503 : Tarification en 2018			
503-1	Initiatives d'accès	◖	De la Stratégie de Valeur pour le Patient à l'accès des patients Gestion des risques

Sensibilisation à la maladie

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Accès aux soins de santé et aux médicaments, Tarification, et Sensibilisation et éducation » sont gérées par le Service Pratiques de commercialisation et d'accès, intégré dans le pilier Pratiques de valeur pour le patient.			
GRI 504 : Sensibilisation et éducation aux maladies en 2018			
504-1	Sensibilisation et éducation aux maladies	●	Sensibilisation à la maladie

Accès aux soins

Divulgation		Assurance externe	Section du rapport
Les avancées dans la réduction des risques potentiels liés à l'aspect matériel crucial « Accès aux soins de santé et aux médicaments, Tarification, et Sensibilisation et éducation » sont gérées par le Service Pratiques de commercialisation et d'accès, intégré dans le pilier Pratiques de valeur pour le patient.			
GRI 505 : Accès aux soins de santé 2018			
505-1	Accès aux soins de santé dans les pays où les ressources sont limitées	●	Accès aux soins de santé dans les projets RSE

β Objet de divulgation standard traité en externe
● Divulgation intégrale
◖ Divulgation partielle

Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport intégré annuel de 2018 d'UCB

Ce rapport a été préparé conformément aux termes de l'engagement contracté à la date du 22 octobre 2018 pour une durée de trois ans, selon lequel nous avons été engagés pour émettre un rapport d'audit indépendant concernant certaines données (indiquées au moyen d'un petit bêta grec) du Rapport annuel intégré portant sur l'année qui prend fin au 31 décembre 2018 (le « Rapport »).

Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du groupe UCB SA (« la Société ») est responsable de la préparation des indicateurs sélectionnés pour l'année 2018, indicateurs marqués d'une petite lettre grecque bêta (ß) dans le Rapport intégré annuel d'UCB et de ses filiales, ainsi que la déclaration que le rapport est conforme aux exigences principales de la Global Reporting Initiative (GRI) G4 – (les « Informations afférentes »), aux critères divulgués dans le Rapport et aux recommandations de la GRI G4 (les « Critères »).

Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des méthodes appropriées pour la préparation des informations afférentes, garantissant ainsi la fiabilité des informations sous-jacentes et pour l'utilisation des hypothèses et estimations des informations publiées sur la durabilité, raisonnables selon les circonstances. En outre, la responsabilité du Conseil d'Administration englobe la conception, la mise en œuvre et la gestion de systèmes et processus pertinents pour la préparation des Informations afférentes exemptes de fausses déclarations matérielles, frauduleuses ou involontaires.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion indépendante à propos des Informations afférentes, sur la base des procédures appliquées et des résultats obtenus. Nous avons conduit notre travail conformément aux normes internationales ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3000 (version révisée) « Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information ». Ces normes exigent que nous respections des règles éthiques et que nous planifions et exécutions notre engagement pour obtenir une garantie limitée, dans la mesure où rien n'a été porté à notre attention qui puisse nous faire penser que les Informations afférentes n'ont pas été présentées fidèlement, à tous égards importants, sur la base des Critères.

L'objectif d'un engagement à garantie limitée est d'exécuter les procédures que nous considérons nécessaires pour nous fournir suffisamment de preuves étayant l'expression d'une conclusion négative à propos des Informations afférentes.

Les procédures appliquées dans un cadre d'audit indépendant limité varient en nature et en temps et sont moins étendues que celles déployées dans le cadre d'un audit approfondi. Le niveau de vérification obtenu pour un audit limité est par conséquent substantiellement inférieur à celui obtenu dans le cadre d'une mission d'audit plus approfondie.

Les procédures choisies dépendent de notre jugement professionnel, notamment l'évaluation des risques que la déclaration de la direction soit notablement inexacte. Dans le cadre de notre travail, nous exécutons les procédures suivantes :

- évaluation et vérification de la conception et du fonctionnement des systèmes et processus utilisés pour recueillir les données, les consolider et les valider, y compris les méthodes utilisées pour calculer et estimer les Informations afférentes portant sur l'année qui se termine au 31 décembre 2018, présentées dans le Rapport ;
- réalisation d'entretiens avec des responsables, et visites sur des sites ;
- inspection de documents internes et externes.

Nous avons évalué les Informations afférentes en les comparant avec les Critères. L'exactitude et la nature complète des Informations afférentes sont sujettes à des limitations inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer ou les estimer. Notre Rapport d'audit indépendant limité doit par conséquent être lu en lien avec les Critères.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code de Conduite des comptables professionnels publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA), et qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de professionnalisme et de minutie, de confidentialité et de comportement professionnel. Notre société d'audit applique la norme internationale sur le contrôle qualité n°1 et maintient en conséquence un système étendu de contrôle qualité comprenant des politiques et procédures documentées concernant la conformité avec les exigences éthiques, les normes professionnelles et les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Conclusion

Sur la base des procédures mises en place, lesquelles sont décrites dans ce Rapport d'audit indépendant limité, et des résultats obtenus, rien de ce qui a été porté à notre attention ne nous laisse penser que les indicateurs sélectionnés pour l'année 2018 (indiqués par une petite lettre grecque bêta (ß) dans le Rapport 2018 sur la durabilité d'UCB) et les affirmations d'UCB selon lesquelles le rapport satisfait aux exigences GRI G4 – Core ne sont pas présentés fidèlement, à tous égards importants, conformément aux critères.

Restriction d'utilisation et distribution de notre rapport

Notre rapport d'assurance a été effectué conformément aux termes de l'engagement contracté. Notre rapport est uniquement destiné à l'usage de la Société en lien avec le Rapport intégré annuel, pour toute la durée de l'exercice qui a pris fin au 31 décembre 2018, et il ne peut être utilisé à aucune autre fin. Nous n'acceptons, ni n'assumons de responsabilité envers quiconque pour ce rapport ou les conclusions qui ont été formulées.

Sint-Stevens-Woluwe, 27 février 2019

PwC Bedrijfsrevisoren sprl
Représenté par

Marc Daelman
Auditeur agréé

Glossaire

Bénéfice de base par action

Résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments « non récurrents », des charges financières exceptionnelles, des impôts sur le résultat non récurrents, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

Charges financières exceptionnelles

Gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux régimes à prestations définies), et pertes de valeur comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles.

CP

Crises partielles, également appelées crises focales.

CPM

Le multiplicateur de performance d'entreprise constitue l'un des 2 multiplicateurs définissant le bonus de fin d'année. Il est basé sur la réalisation des objectifs de l'entreprise.

CTCPG

Crises tonico-cloniques primaires généralisées.

Dette financière nette

Emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance, obligations, dépôt de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

Dividende net

Le montant qu'un actionnaire d'UCB recevra après déduction principale de la retenue à la source belge, qui est actuellement de 30 %. Des taux réduits de retenue à la source peuvent s'appliquer à certaines catégories d'investisseurs.

EBIT / Résultats avant intérêts et impôts

Résultat opérationnel tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

EBIT récurrent (REBIT)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais.

EBITDA récurrent (REBITDA / Résultat net récurrent avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels.

EMA / Agence européenne des médicaments

Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire. www.emea.europa.eu.

EPS

Résultat par action.

FDA / U.S. Food and Drug Administration

Agence du Ministère de la Santé et des Services sociaux des états-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation. www.fda.gov

Fonds de roulement

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances dues pendant et après la période de 12 mois.

FRMC

Comité de gestion des risques financiers.

IPM

Le multiplicateur de performance d'entreprise individuel, l'un des 2 multiplicateurs définissant le bonus de fin d'année. Il combine des résultats individuels obtenus et des comportements observés.

KU

Kremers Urban, société pharmaceutique basée aux états-Unis et spécialisée dans les génériques, cédé en novembre 2015.

LTI

Les Rémunérations variables à long terme visent à motiver et retenir les talents clés sur une période d'au moins 3 ans. Elles harmonisent les récompenses octroyées aux employés avec les objectifs de l'entreprise et du patient. À UCB, cette notion inclut les actions gratuites (Stock Awards), les options sur actions (Stock Options) et les actions gratuites avec condition de performance (Performance Shares).

Marques établies

Portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré.

Nombre moyen pondéré d'actions
Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle.

OCI / Other comprehensive income

Autres éléments du résultat global

PBM / Pharmacy Benefit Manager

Gestionnaire de soins pharmacothérapeutiques

PMDA / Pharmaceuticals and medical devices agency

Agence japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux. http://www.pmda.go.jp/english.

Produits-clés

Cimzia®, Vimpat®, Keppra®, Briviact® et Neupro®.

PSP / Performance Share Plan

Plan d'actions avec condition de performance ; actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants admissibles. Les actions sont octroyées trois ans après la date d'acquisition, sous réserve de certaines conditions, y compris la réalisation des objectifs préétablis au sein de toute l'entreprise.

Risk2Value

Notre capacité à évaluer les risques – qu'ils soient en notre faveur ou en notre défaveur, et à prendre des décisions proactives plutôt que réactives au moment de planifier et de mettre en œuvre les stratégies de valeur pour les patients.

TCC

Taux de change constants.

Références

Pages de Stratégie de Valeur pour le Patient

1 National Institute of Neurological Disorders and Stroke (Institut national des troubles neurologiques et AVC) – Consulté le 23 janvier 2018

2 Epilepsy Foundation (Fondation Épilepsie) – https://www.epilepsy. com/learn/about-epilepsy-basics/what-epilepsy – Consulté le 4 février 2019

Pages de Épilepsy

3 Kwan P., Brodie M.J. – Early identification of refractory epilepsy – New England Journal of Medicine 2000; 342(5):314–9

4 National Institute of Neurological Disorders and Stroke – https://www.ninds.nih.gov/Disorders/Patient-Caregiver-Education/Hope-Through-Research/Epilepsies-and-Seizures-Hope-Through#3109_8 – Consulté le 4 février 2019

5 Epilepsy Foundation – https://www.epilepsy.com/learn/about-epilepsy-basics/what-epilepsy – Consulté le 4 février 2019

Pages de Immunologie

6 Mease PJ and Armstrong AW. Managing Patients with Psoriatic Disease: The Diagnosis and Pharmacologic Treatment of Psoriatic Arthritis in Patients with Psoriasis. Drugs. 2014;74(4):423-41. Gladman DD, Antoni C, Mease P, et al. Psoriatic arthritis: epidemiology, clinical features, course, and outcome. Ann Rheum Dis. 2005;64 Suppl 2:ii14-7.

7 Brouwer J, Laven JS, Hazes JM, Dolhain RJ. Miscarriages in Female Rheumatoid Arthritis Patients: Associations with Serologic Findings, Disease Activity, and Antirheumatic Drug Treatment. Arthritis Rheumatol. 2015;67(7):1738-43.

8 Bharti B, Lee SJ, Linday SP, et al. Disease severity and pregnancy outcomes in women with rheumatoid arthritis: results from the Organization of Teratology Information Specialists autoimmune diseases in pregnancy project. J Rheumatol. 2015;42:1376–1382

9 Brouwer J, Hazes JMW, Laven JSE, et al. Fertility in Women with Rheumatoid Arthritis: Influence of Disease Activity and Medication. Annals of the Rheumatic Diseases 2015;74:1836-1841.

10 Abraham B, Mariette X, Flynn AD, et al. Lack of Placental Transfer of Certolizumab Pegol During Pregnancy: Results from CRIB, a Prospective, Postmarketing, Multicenter, Pharmacokinetic Study. Gastroenterol. 2017;S0016-5085(17)34376–7.

11 Clowse ME, Förger F, Hawng C, et al. Minimal to no transfer of certolizumab pegol into breast milk: results from CRADLE, a prospective, postmarketing, multicentre, pharmacokinetic study. Ann Rheum Dis. 2017;0:1–7.

12 International Federation of Psoriasis Associations – https://ifpa-pso.com/our-cause/ – Consulté le 4 février 2019

Pages de Ostéologie

13 International Osteoporosis Foundation – What you need to know about osteoporosis factsheet - https://www.iofbonehealth.org/sites/default/files/media/PDFs/Fact%20Sheets/fact_sheet-what_you_need_to_know_about_osteoporosis.pdf – Consulté le 4 février 2019

14 Nguyen TV, Center JR, Eisman JA (2004) Osteoporosis: underrated, underdiagnosed and undertreated. Med J Aust 180:S18

Déclaration prospective

Ce rapport annuel integré contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit » , « devrait » , « a l'intention de » , « considère » , « peut » et « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs explicites ou implicites contenus dans ce rapport annuel integré.

Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

étant donné ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité indue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel integré. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour quelconque déclaration prospective contenue dans ce rapport annuel integré afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Langue du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son rapport annuel integré en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Disponibilités du rapport annuel integré

Le rapport annuel integré tel quel est disponible sur le site internet d'UCB (https://www.ucb.com/investors).

Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport.

Calendrier financier

25 avril 2019	Assemblée Générale des Actionnaires
25 juillet 2019	Résultats financiers semestriels 2019

Contacts

Investor Relations

Antje Witte,
VP Investor Relations
Tél. : +32 2 559 9414
Courriel : investor-relations@ucb.com
antje.witte@ucb.com

Communications

France Nivelle,
VP Global Communication and Change Support
Tél. : +32 2 559 9178
Courriel : france.nivelle@ucb.com

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Dirk Teuwen,
VP Corporate Societal Responsibility
Tél. : +32 2 559 9161
Courriel : csr@ucb.com
dirk.teuwen@ucb.com

UCB SA

Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32.2.559.99.99 – Fax : +32.2.559.99.00
TVA BE0403.053.608
www.ucb.com

Conception et réalisation

nexxar GmbH, Vienne
Rapports annuels et rapports de durabilité en ligne
www.nexxar.com